

I
(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1855-1856.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
RENDU
POUR L'ANNÉE 1855,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1856.

II

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1853.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1853	11— 25
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1853	24— 25
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1853	26— 27
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1853	28— 29
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	32
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1852.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1852	34— 45
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1852	45— 51
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1852	55— 65
Budget de l'exercice 1852. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	68— 69
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	70— 77
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1852. Recettes.	79—167
— — — — — Dépenses	169—246
Résultat général du Budget de l'exercice 1852	247
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1852	248
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1853.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1853	250—255
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	255—263
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853	265—279
Budget de l'exercice 1853. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1854.	281—283
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1854	284—289
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1853, au 1 ^{er} janvier 1854	290

Compte des opérations sur les exercices clos de 1848 à 1852.

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1848 à 1852	292—295
Exercice périmé de 1848. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . .	297—301
Exercices en cours d'apurement de 1849 à 1852. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1854	303—311

*Comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses
des exercices 1850 à 1853.*

Note sur la comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1853	314—315
État comparatif des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1853 inclusivement	316—317

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1853.

Note sur le compte de trésorerie.	320—327
État général des recettes et des paiements de l'année 1853	328—329
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1853	330—407

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1853.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1853	410—439
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1853	440—501



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 13 novembre 1849, le compte général de l'administration des finances, actuellement rendu pour l'année 1853, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1852, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1853, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et, d'autre part, par année, par ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses. Ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1853, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les

payements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1853, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif conformément à la loi de comptabilité;

Enfin, la comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et des dépenses des exercices 1830 à 1853, faisait connaître la situation de chacun de ces Budgets telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres, d'après les comptes rendus pour la période du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1853.

2^o COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1853 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer, mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux, en général, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'art. 5 de la loi de comptabilité et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'administration des finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte est publié le COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE pour l'année 1853. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dette, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et des frais relatifs à ces deux objets.

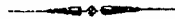


(3)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Le compte des opérations de l'année 1853 forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1853, sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année précédente, montaient à fr. 63,844,141 89 $\frac{1}{2}$

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1853, se sont élevées à fr. 397,172,154 77 $\frac{1}{2}$ c^s,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets	fr. 136,260,421 31
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	88,680,167 60
Idem de ses créances actives	19,752,595 33 $\frac{1}{2}$
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	152,478,970 55

TOTAL de la recette. . . fr. 397,172,154 77 $\frac{1}{2}$ 397,172,154 77 $\frac{1}{2}$

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de. fr. 461,016,296 67

Les dépenses faites par l'administration des finances pendant la même année 1853, s'élèvent à fr. 596,180,577 57 c.

Savoir :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution	fr. 136,582,041 45
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos.	759,263 13
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	89,771,278 39
Idem de ses créances actives	16,541,921 15
Mouvement de fonds entre les comptables des finances	152,526,073 45
TOTAL de la dépense.	fr. 596,180,577 57

En y ajoutant le solde en caissé et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1853, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation, à la même époque, près des départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble. fr. 64,833,719 10

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi fr. 461,016,296 67

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1852.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1853, sur les contributions et revenus de l'exercice 1852, s'élevaient à	fr. 4,074,546 34
Les modifications apportées, en 1853, aux droits constatés pendant l'année précédente, ont déterminé une augmentation de	578,016 10
Il restait ainsi réellement à recouvrer, à ladite époque, une somme de	4,652,562 44
Les recouvrements effectués pendant l'année 1853, n'ayant été que de.	4,073,234 22
Le Budget de l'exercice 1852 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de	fr. 579,328 22

Exercice 1853.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1853 ont été fixés à	fr. 136,707,053 38
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	132,187,187 09
Et, au 31 décembre 1853, il restait à recouvrer	fr. 4,519,866 29

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1853, s'élèvent à la somme de fr. 136,260,421 31 c^s,

SAVOIR :

Exercice 1852.	fr. 4,073,234 22	} 136,260,421 31
— 1853.	132,187,187 09	

DÉPENSES.

Exercice 1852.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1852, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1853, d'après le compte de l'année précédente fr. 23,925,769 57

De cette date au 31 octobre 1853, il en a été liquidé et ordonnancé pour 28,294,820 61

de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à fr. 52,218,590 18

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 51,498,801 92

il restait à payer et en circulation à la clôture de l'exercice 1852, des ordonnances pour une somme de fr. 719,788 26

Exercice 1853.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1853, à la charge de l'exercice 1853, s'élèvent à fr. 109,627,544 53

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de 85,083,259 53

Et, au 31 décembre 1853, les ordonnances restant à solder par le trésor montaient à fr. 24,544,304 80

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1848 à 1851, pour une somme de fr. 591,573 49

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1852 en a constaté, au 31 octobre 1853, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de 719,788 26

En sorte que les paiements restant à effectuer ou à justifier pour solde de ces exercices, s'élevaient à fr. 1,311,361 45

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1853, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1848, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1853, ayant été de 759,263 13

au 31 décembre 1853, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à fr. 552,099 32

SAVOIR :

Sur l'exercice 1849	fr.	107,457 19
— 1850		81,187 31
— 1851		182,848 94
— 1852		180,604 88
TOTAL.	fr.	<u>552,098 52</u>

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1853, un total de fr. 137,341,304 58 c',

SAVOIR :

Exercice 1852	fr.	51,498,801 92	137,341,304 58
— 1853		85,085,239 55	
Exercices clos		759,263 13	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1853, un excédant de dépense de fr. 1,080,883 27 c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées	fr.	136,260,421 31
Dépenses effectuées et justifiées		<u>137,341,304 58</u>
Excédant de dépense conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie		<u>1,080,883 27</u>

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pour l'année 1853, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues des recettes s'élevant à	fr.	88,680,167 60
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à		<u>89,771,278 39</u>

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de		<u>1,091,110 79</u>
--	--	---------------------

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédants des émissions sur les remboursements de bons du trésor. fr.	2,777,000 »
Par contre, diminution des autres créances passives de	3,868,110 79
En résultat, la diminution constatée ci-dessus de fr.	<u>1,091,110 79</u>

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, ont été de. fr.	19,752,595 55½
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de	16,541,921 15
Le résultat des opérations de l'année 1855 les a ainsi diminuées de fr.	<u>3,210,674 18½</u>

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1855, se résument de la manière suivante :

Recette.	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues fr.	368,735 25
	Versements opérés dans la caisse de l'État	152,110,237 28
		<u>152,478,970 53</u>
Dépense .	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues fr.	368,735 25
	Versements antérieurs à 1854 (<i>ancien mode</i>) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés.	60,538 46
	Récépissés soumis au visa des agents du trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai (<i>nouveau mode</i>), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	152,096,801 74
		<u>152,526,073 45</u>

Le solde au commencement de ladite année 1855 a, par conséquent, subi une diminution de fr.	<u>47,102 92</u>
---	------------------

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1^{er} janvier 1855, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées tant par les comptes de gestion des comptables que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de. . . . fr. 63,844,141 89½

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . . 64,853,719 10

Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de fr. 991,577 20½

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1853 :	
	au 1 ^{er} janvier 1855.	au 1 ^{er} janvier 1854.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts	7,541,942 00	7,740,948 75	599,005 74	°
Caissier de l'État	27,706,022 42	51,858,620 50 $\frac{1}{2}$	4,152,597 88 $\frac{1}{2}$	°
Agents du trésor dans les provinces	5,151,969 42 $\frac{1}{2}$	5,290,697 87 $\frac{1}{2}$	104,728 45	"
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation près des départements ministériels et de la Cour des comptes	25,664,207 06	19,959,452 19	"	3,724,754 87
	65,844,141 89 $\frac{1}{2}$	64,855,719 10	4,716,532 07 $\frac{1}{2}$	3,724,754 87
			991,577 20 $\frac{1}{2}$	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1853.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1853, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets.	"	1,080,885 27
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des émissions).	2,777,000 "	"
Diminution des créances passives de l'administration des finances	"	5,868,110 79
Diminution des créances actives	5,210,674 18 $\frac{1}{2}$	"
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds.	"	47,102 92
Augmentation de l'encaisse des comptables	"	991,577 20 $\frac{1}{2}$
	5,987,674 18 $\frac{1}{2}$	5,987,674 18 $\frac{1}{2}$

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1853. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(10)

(in)

TABLEAU GÉNÉRAL
DES
OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
PENDANT L'ANNÉE 1855.

COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1855.

Numéraire	29,152,000 55
Pièces de dépense {	
chez les comptables	11,026,035 30½
en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des	
comptes	23,664,207 06
	54,601,142 56½
	Fr. 63,844,141 89½

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1852.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1855.	MODIFICATIONS apportées, en 1855, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RESTE A RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations	Diminutions		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises.	2,426,885 01	555,411 89	"	2,848,875 15	111,422 65
Enregistrement et domaines	280,825 51	5,556 48	"	127,454 20	156,745 70
Péages.					
Enregistrement et domaines	4,655 47	1,955 85	"	5,960 29	629 01
Travaux publics.	125,005 84	"	"	125,005 84	"
Capitaux et revenus.					
Enregistrement et domaines	197,257 01	25,925 14	"	155,501 50	87,861 75
Trésor public.	125,060 67	1,465 97	"	126,555 64	"
Remboursements.					
Contributions directes	6,462 18	45 07	"	6,507 25	"
Enregistrement et domaines	215,701 67	15,875 72	"	4,908 28	222,660 11
Trésor public.	551,552 11	"	"	551,552 11	"
	5,900,262 27	578,016 10	"	5,907,950 15	570,528 22
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845.	6,466 85	"	"	6,466 85	"
Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850, dans les bé- néfices réalisés par la Banque nationale	158,417 24	"	"	158,417 24	"
Produit de l'emprunt à 5 p. ^o / _o , autorisé par la loi du 20 dé- cembre 1851. — Somme réalisée en excédant du capital nominal, l'emprunt ayant été négocié au taux de 100 ¹ / ₂ p. ^o / _o	400 "	"	"	400 "	"
	4,074,546 54	578,016 10	"		
		578,016 10			
	4,652,562 44			4,075,254 22	570,528 22

TIONS DE L'ANNÉE 1853.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1853.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1852.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1853.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1853.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1853. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
<i>Exercice 1849.</i>					
Ministère des Travaux publics	8,497 95	5,098 05	13,596 88	"	"
<i>Exercice 1850.</i>					
Ministère des Travaux publics	4,950 "	15,476 18	18,826 18	1,600 "	"
— des Finances.	"	1,279 26	1,279 26	"	"
<i>Exercice 1851.</i>					
Ministère de la Justice.	"	15,140 "	15,140 "	"	"
— des Affaires Étrangères	"	14,872 "	14,872 "	"	"
— de l'Intérieur	"	5,994 45	5,994 45	"	"
— des Travaux publics	27,009 66	151,161 75	174,609 79	4,461 60	"
— de la Guerre.	"	11,000 "	9,505 30	1,694 70	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dette publique	4,280,515 55	8,029,794 55	12,270,440 70	50,669 18	"
Dotations. { Sénat	"	10,000 "	10,000 "	"	"
Chambre des représentants	120,351 97	29,267 82	154,278 35	4,541 46	"
Cour des comptes	"	4,454 22	4,454 22	"	"
Ministère de la Justice.	928,121 80	2,480,277 87	5,544,090 78	64,508 89	"
— des Affaires Étrangères	465,871 10	245,522 61	608,605 71	8,500 "	"
— de l'Intérieur.	1,180,566 95	1,175,544 57	2,102,559 64	251,571 86	"
— des Travaux publics	2,940,518 04	5,160,659 80	6,044,012 17	57,145 67	"
— de la Guerre.	15,688,446 72	4,290,067 09	17,006,878 65	281,635 16	"
— des Finances.	87,190 04	6,954,566 57	7,058,816 64	2,759 97	"
Non-Valeurs et Remboursements	76,680 62	1,699,282 06	1,775,202 67	2,700 01	"
A REPORTER. fr.	25,816,429 16	28,294,820 61	51,599,871 37	711,578 40	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1853.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1853.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1852.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1853.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1853.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1853. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	25,816,429 16	28,294,820 61	51,399,871 57	711,578 40	•
SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférées conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	29,010 54	•	29,010 54	•	•
Ministère des Travaux publics.					
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)	5,223 59	•	5,223 59	•	•
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	2,074 11	•	2,064 59	9 72	•
Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)	8,662 41	•	262 27	8,400 14	•
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Travaux à la Meuse ayant pour objet :					
a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut et					
b. D'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	47,590 82	•	47,590 82	•	•
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	150 •	•	150 •	•	•
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	275 12	•	275 12	•	•
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	267 87	•	267 87	•	•
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	115 65	•	115 65	•	•
Amélioration des ports et côtes	75 12	•	75 12	•	•
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	75 •	•	75 •	•	•
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	12,000 •	•	12,000 •	•	•
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).	1,224 40	•	1,224 40	•	•
	25,925,769 57	28,294,820 61		719,788 26	•
	52,218,500 18		51,408,801 92	719,788 26	

Loi du 20 décembre 1851.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1853.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1853.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	RESTE à RECOURIR, au 1 ^{er} janv. 1854, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts.			
Contributions directes, douanes et accises	67,557,967 07	65,522,705 30	2,215,204 57
Enregistrement et domaines	25,640,225 91	25,474,407 82	165,818 09
Péages.			
Enregistrement et domaines	4,061,461 88	4,052,967 88	8,494 »
Travaux publics	3,778,242 46	3,556,270 70	241,965 76
Marine	112,875 72	112,875 72	»
Capitaux et revenus.			
Travaux publics	19,542,795 05	19,542,795 05	»
Enregistrement et domaines	2,857,886 55	2,686,705 87	171,182 68
Trésor public	1,686,598 81	1,654,412 68	32,186 15
Remboursements.			
Contributions directes	119,420 49	115,000 »	6,411 49
Enregistrement et domaines	1,380,486 22	466,080 51	914,596 91
Trésor public	1,955,148 68	1,557,979 94	597,168 74
	129,075,110 54	124,720,282 17	4,552,828 17
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845. .	955,520 77	954,770 77	550 »
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. % (ressources provenant de l'exercice clos de 1845)	469,156 41	458,052 74	(1) 11,125 67
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 4 3/2 p. %, appartenant au Trésor.	12,590 62	12,590 62	»
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842, attribués au Trésor par la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 166	5,985,776 27	5,985,776 27	»
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale	155,564 45	»	155,564 45
Recette à l'exercice 1853 :			
du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1848, conformément au compte d'apurement de cet exercice	77,954 52	77,954 52	»
	156,707,055 58	152,187,187 09	4,519,868 29

(1) Voir le compte spécial.

RATIONS DE L'ANNÉE 1853.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1853.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1853.			
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1853.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1853.	RESTE À PAYER, au 1 ^{er} janvier 1854, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Exercice 1852.			
Ministère de la Guerre	402,758 10	455,199 15	57,550 04
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique.	34,689,547 20	30,579,454 76	4,510,092 44
{ Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"
{ Dotation annuelle du Prince Royal	255,888 84	255,888 84	"
Dotations.	31,500 "	31,500 "	"
{ Sénat	455,275 07	554,056 66	81,257 51
{ Chambres des représentants	140,615 98	150,216 84	10,590 14
{ Cour des comptes	9,112,505 62	7,916,565 19	1,195,942 43
Ministère de la Justice	1,950,522 52	1,567,005 55	583,516 77
— des Affaires Étrangères	6,543,550 27	4,984,501 53	1,559,257 74
— de l'Intérieur	15,594,707 57	9,571,757 06	4,022,970 51
— des Travaux publics	31,662,515 30	19,200,585 40	12,461,920 84
— de la Guerre	5,007,517 67	5,028,049 15	60,268 54
— des Finances	502,085 89	262,458 31	59,645 58
Non-Valeurs et Remboursements.			
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850).	16 "	16 "	"
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	145,198 92	142,258 88	2,960 04
Ministère des Travaux publics.			
Canal de Zelzete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)	24,000 "	"	24,000 "
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).	6,510 20	6,510 20	"
Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	120 30	120 30	"
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	128,075 59	122,241 78	5,831 81
Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)	66 06	66 06	"
Chemin de fer (loi du 16 août 1846)	428 85	428 85	"
A REPORTER.	104,062,150 56	80,757,719 57	24,204,411 19

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1853.

L'Administration des Finances, pendant l'année 1853.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1853.

		DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1853.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1853.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1854, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances.
REPORT. . . fr.		104,962,150 56	80,757,719 87	24,204,411 19
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.				
Ministère des Travaux publics (suite).				
Loi du 20 décembre 1851.	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	40,292 10	37,036 56	2,655 54
	Canal de Zelzate à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	52,454 95	52,454 95	"
	Canal de Deynze à Schipdonek (loi du 4 juin 1850)	58,897 87	58,897 87	"
	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers (loi du 10 juin 1851)	10,800 "	10,800 "	"
	Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . .	1,106,919 45	1,074,555 68	32,365 75
	Travaux à la Meuse ayant pour objet :			
	a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.	1,720,365 05	1,720,365 05	"
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,650 "	1,500 "	150 "
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	400,777 54	159,401 61	241,375 95
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges	505,259 00	505,258 45	1 45
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	5,020 68	2,844 96	184 72
	Amélioration des ports et côtes	7,762 50	7,689 58	73 12
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	10,874 58	10,874 58	"
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée	2,500 "	1,950 "	550 "
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat	105,242 90	94,482 20	8,760 61
	Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	248,059 87	248,059 87	"
	Amélioration de la Dendre	9,905 28	9,905 28	"
	Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'Etat	2,400 "	2,000 "	400 "
	Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	77,015 72	69,425 01	7,588 11
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.				
Ministère de l'intérieur.				
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1853).		35,525 50	28,956 05	4,567 45
Ministère des Travaux publics.				
Chemin de fer (loi du 5 avril 1853).	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel	88,775 94	84,422 75	4,351 19
	Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations	125,019 88	117,680 47	5,350 41
	Maisons et loges de gardes-routes	8,575 38	8,575 38	"
	Extension du matériel des transports	149,884 15	155,029 61	16,854 52
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.	150,473 79	115,808 98	14,664 81
		100,627,544 55	85,083,259 53	24,544,504 80

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.	15,955,500 »	57,559,905 07	88,680,167 60	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . .			17,036,911 81
			Coupons d'intérêts, etc. . .			12,060,475 50
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses . . .	11,607,017 76			
	Recette pour le compte des correspondants du trésor. . . .	Divers services publics	8,114,005 50	17,558,176 41		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	579,422 21			
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . . .	9,064,748 70			
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des Finances. . . .	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,562,088 12			
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers.)					10,752,505 55½
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)					152,478,970 53	
					260,911,755 46½	

RATIONS DE L'ANNÉE 1853.

L'Administration des Finances, pendant l'année 1853.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1848 .	Payements justifiés pendant l'année 1853, sur ordonnances d'ouverture de crédit.		50,000 .	}	133,565 81
	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.		5,450 79		
	Ordonnances prescrites au profit de l'État et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1853		77,954 32		
— 1849 .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1853.	Service ordinaire . .	8,647 48	}	8,647 48
		Service spéciaux . .	"		
— 1850 .	Idem.	Service ordinaire . .	22,005 64	}	24,375 64
		Service spéciaux. . .	1,380 .		
— 1851 .	Idem.	Service ordinaire . .	49,005 32	}	53,091 32
		Service spéciaux . .	4,086 .		
— 1852 .	Idem.	Service ordinaire . .	550,179 06	}	550,183 38
		Service spéciaux . .	4 32		
			Fr.		750,205 13

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	13,178,500 .	} 54,990,970 46	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats		18,752,195 59½
			Coupons d'in- térêts, etc.		11,528,251 01½
	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspon- dants du trésor, ainsi que pour avances diverses	11,541,054 85	} 89,771,278 59	
		Divers services publics	13,159,255 84		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dé- penses pour ordre	144,880 25		
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre	8,831,565 46		
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu sans l'intervention du Ministre	12,655,810 38		
	Dépense pour le compte des cor- respondants des comptables des Finances.				
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)				16,541,921 15
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense.)				152,526,073 45	
				258,850,272 99	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics.</i>	{	Exercice 1852.	4,075,254 92	}	156,260,421 51
		— 1853.	152,187,187 09		
<i>Opérations de trésorerie.</i>	{	Recettes en augmentation des créances passives	88,680,167 60		
		— en atténuation des créances actives	19,752,595 53½		
		Mouvements de fonds entre les comptes des finances	152,478,070 53		
		TOTAL DE LA RECETTE.			
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1853.			65,844,141 89½		
TOTAL GÉNÉRAL fr.			461,016,296 67		

RATIONS DE L'ANNÉE 1853.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1853.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1854.

Numéraire		53,259,762 74 $\frac{1}{2}$
Pièces de dépense	Chez les comptables	11,656,504 16 $\frac{1}{2}$
	En cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	18,959,452 19
	Fr.	64,835,719 10

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1853.

<i>Dépenses publiques</i>	Exercice 1852.	51,498,801 92	137,541,504 58
	— 1853.	85,083,239 53	
	Exercice clos.	759,263 13	
<i>Opérations de trésorerie</i>	Payements en atténuation des créances passives	80,771,278 30	152,526,073 45
	— en augmentation des créances actives	16,541,921 15	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances	152,526,073 45	
TOTAL DE LA DÉPENSE.		396,180,577 57	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1854.		64,835,719 10	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		461,016,296 67	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.	PERCEPTEURS des POSTES.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.				
Contributions et revenus publics. Exercice 1852		2,856,160 88	278,848 01	125,095 84
— — — 1853		65,504,913 86	34,228,805 10	3,556,276 70
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer . . .	Bons du trésor remis à divers	"	"
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats	"	"
		Coupons d'intérêts, etc.	"	"
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	"	"
	Recette pour le compte des cor- respondants du trésor . . .	Divers services publics.	"	"
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dé- penses pour ordre	"	"
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre	3,588,144 90	670,019 71
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances. . .	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu sans l'intervention du Ministre	5,289,106 04	4,042,466 98
				2,486,116 50
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers).		"	1,189,700 "
Mouvement de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus).		"	254,481 25	114,252 "
TOTAL DES RECETTES. fr.		75,258,335 74	40,604,521 95	6,259,741 04

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.			TOTAL des RECETTES.
			Recettes réalisées sans l'intervention des comptables des administrations des recettes, et versées direc- tement dans la caisse de l'État.		Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
			ancien mode.	Nouveau mode.		
					.	
"	"	"	"	598,187 53	416,941 04	4,075,254 22
19,542,793 95	750,104 85	"	1,185 45	2,053,500 34	6,109,405 88	152,187,187 00
"	"	"	"	15,955,500 "	"	15,955,500 "
"	"	"	"	"	17,956,911 81	17,956,911 81
"	"	"	"	"	12,000,475 50	12,060,475 50
"	"	"	"	"	11,607,017 76	11,607,017 76
"	"	"	16,040 "	1,205,401 16	6,894,564 54	8,114,005 50
"	"	"	"	575,494 25	5,927 08	570,422 21
2,556,214 26	85,895 57	"	99 29	2,510,668 66	64,706 25	9,064,748 70
13,744,508 60	"	"	"	"	"	13,562,088 12
"	"	"	"	5,862,255 18	12,700,640 15½	19,752,505 35½
"	"	152,110,257 28	"	"	"	152,478,970 53
			17,524 72	28,708,106 12		
25,425,408 81	856,000 40	152,110,257 28	28,785,450 84		67,854,078 71½	597,172,154 77½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	PERCEPTEURS des POSTES.	AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.						
Dépenses publiques. Exercice 1852		9,505,557 81	2,380,226 27	"	207 49	"
— — 1853.						
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		625 96	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.						
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"	"
	Dispositions faites sur le caissier de l'Etat, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	"	"	"	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	"	"	"	"	"
	Divers services publics	"	"	"	"	"
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	"	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	669 22	"	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	5,151,799 67	5,331,404 08	2,470,089 77	5,701,616 86	"
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers)	"	"	"	"	"
	Fonds remis	"	254,481 25	114,252 "	"	"
	Récépissés de versements produits en dépense.	62,587,890 40	54,661,833 84	5,681,516 80	21,558,504 93	841,245 76
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		75,020,525 06	40,627,045 44	6,266,758 66	25,260,320 28	841,245 76

RATIONS DE L'ANNÉE 1853.

faits par l'administration des Finances, pendant l'année 1853.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.			TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES Résultant du mouvement, pendant l'année 1853, du portefeuille des agents du trésor et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les budgets des Départ. minist. et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1853.
AVKC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	MANM l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.		Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.	
Ancien mode.	Nouveau mode.							
80,809,330 60	156 45	"	"	51,489,110 14	132,984,574 76	3,597,466 69	"	156,582,041 45
630,702 05	"	"	"	77,934 52	709,263 13	50,000 "	"	759,263 13
4,951,500 "	"	"	"	8,227,000 "	13,178,500 "	"	"	15,178,500 "
1,165,632 11	17,539,405 06½	"	"	117,458 15	18,822,565 52½	"	70,371 73	18,752,193 59½
"	11,541,054 85	"	"	4,042,852 66½	11,528,231 01½	"	"	11,528,231 01½
"	7,485,578 35	"	"	"	11,541,054 85	"	"	11,541,054 85
894,997 01	6,252,765 57	"	"	6,011,473 46	15,159,255 84	"	"	15,159,255 84
140,811 34	"	"	"	1,077 01	141,889 25	5,000 "	"	144,889 25
5,081,520 80	"	"	"	5,769,241 98	8,851,452 "	"	20,068 54	8,851,565 40
"	"	"	"	"	12,655,810 58	"	"	12,655,810 58
"	2,464,288 80	"	"	14,077,652 55	16,541,921 15	"	"	16,541,921 15
"	"	"	"	"	508,755 25	"	"	508,755 25
"	"	17,324 72	28,768,106 12	40,917 54	152,157,540 20	"	"	152,157,540 20
102,674,500 51	45,283,138 88½	17,324 72	28,768,106 12			3,650,466 69	90,440 27	
147,957,639 30½		28,785,430 84		67,854,678 71½	592,620,551 15	3,560,026 42		596,180,577 57

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1833			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1833.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES DIRECTEURS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur le budget près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,850,585 69	»	»	75,238,555 74
— de l'enregistrement et des domaines	1,685,602 92	»	»	40,664,521 95
Percepteurs des postes	111,111 20	»	»	6,250,741 04
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	706,901 64	»	»	25,425,408 81
— de l'administration de la marine	7,045 45	»	»	850,000 40
Caissier de l'État	27,700,022 42	»	»	152,110,257 28
Administration du trésor public.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	»	»	28,785,450 84
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	5,151,969 42½	25,664,207 06
				67,854,678 71½
	55,047,965 41	5,151,969 42½	25,664,207 06	507,172,154 77½

RATIONS DE L'ANNÉE 1853.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1853.

TOTAL au 31 décembre 1853.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1853.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1854.			Observations.
		En cours DE RÉGULARISATION sur le Budget près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	Chez LES DIRECTEURS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
80,068,710 45	75,026,525 06	"	"	5,042,196 57	Y compris la différence en plus de fr. 3,860,026 42 c ^t que les dépenses régularisées portées en compte, présentent sur les dépenses réellement effectuées pendant l'année 1853.
42,540,024 87	40,627,045 44	"	"	1,721,079 43	
6,570,852 55	6,266,758 66	"	"	104,095 67	
26,150,510 45	25,260,520 28	"	"	860,981 17	
845,045 85	841,245 76	"	"	2,698 09	
170,816,259 70	147,957,630 39½	"	"	31,858,620 50½	
28,785,450 84	28,785,450 84	"	"	"	
96,650,855 20	71,414,705 15½	19,959,452 19	5,296,607 87½	"	
461,016,296 67	596,180,577 57	19,959,452 19	5,296,607 87½	59,599,560 05½	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1853, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 15 mars 1853.

Le Directeur général du trésor public,
VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,
LIEDTS.

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits, avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus, ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1855, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1852.*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1855.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1855, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

Compte des opérations de l'année;
Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, ainsi que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce compte qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures qui ont été prises, en 1855, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'art. 56 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des recettes non réalisées et des dépenses non acquittées.

Enfin les comptes des Budgets sont suivis d'un tableau présentant, sous le titre de : *Comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1855*, la situation sommaire de chacun de ces exercices, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres, d'après les comptes rendus jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1854.

COMPTE DEFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Aux termes des dispositions existantes, la clôture de l'exercice 1852 a eu lieu le 31 octobre 1853.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1853, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1852.

Le compte définitif actuellement rendu expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1852 au 31 octobre 1853), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

Les renseignements présentés par ce compte se résument de la manière suivante :

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1852 ont été évaluées, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 26 août 1851, *Moniteur* n° 246, à . fr. 118,310,250 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 117,310,250 »
Fonds spécial	1,000,000 »
ENSEMBLE.	fr. 118,310,250 »

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . . . 115,524,706 95

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 4 avril 1851, <i>Monit.</i> n° 96.	fr. 35,912,159 69
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 7 avril 1851, <i>Moniteur</i> n° 99	1,958,000 »
— du Ministère de la Justice, du 10 avril 1851, <i>Moniteur</i> n° 105	11,907,865 55
— du Ministère des Finances, du 30 juin 1851, <i>Mon.</i> n° 170.	10,871,135 »
— des Dotations, du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 179.	5,565,922 75
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 25 août 1851, <i>Moniteur</i> n° 243.	2,108,738 34
— du Ministère de l'Intérieur, du 29 août 1851, <i>Mon.</i> n° 245.	6,510,802 49
— du Ministère de la Guerre du 31 déc. 1851, <i>Mon.</i> de 1852 n° 1.	26,787,000 »
— du Ministère des Travaux publics du 14 janvier 1852, <i>Moniteur</i> n° 15	16,103,085 13
ENSEMBLE.	fr. 115,524,706 95

Le Budget de l'exercice 1852 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de 2,785,545 05

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 118,310,250 » ont été augmentées :

1° Du produit des ventes opérées en 1852, de titres de la Dette publique dont la réalisation a été autorisée par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845, ci 723,463 94

2° Des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse du caissier général du ci-devant royaume des Pays-Bas, à la date du 30 septembre 1850. (Période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1853), ci 1,871,058 79

3° De la part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale, cette part ayant été réglée pour l'année 1852 à 158,417 24

4° Du produit de l'emprunt à 5 p. % du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs, capital nominal) affecté à des travaux d'utilité publique, ci 26,000,000 »

5° De la somme réalisée au delà du capital nominal de ce dernier emprunt, la négociation en ayant eu lieu au taux de 100½ p. %, ci 150,000 »

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1852, se sont élevées en définitive à fr. 147,193,189 97
se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 117,310,250 »	} 147,193,189 97
— extraordinaires.	29,882,939 97	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 115,524,706 95 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, montant, après déduction de 274,000 francs pour l'annulation opérée par la loi du 31 mai 1853, *Moniteur* n° 152, à 17,626,170 49

2° de crédits pour des services spéciaux à concurrence d'une somme de. 26,150,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'art. 50 de la loi de comptabilité, ci 527,456 21

4° Des parties d'allocations, pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1851, sur l'exercice 1851, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'art. 51 de la loi de comptabilité, ci 2,311,007 22

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1852 présentaient finalement un total de. 162,139,340 87

se repartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	fr. 153,678,533 65	} 162,139,340 87
Services spéciaux.	28,461,007 22	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1852, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 147,193,189 97
Dépense.	162,139,340 87
Excédant de dépense.	fr. 14,946,150 90

Mais l'exercice 1851 ayant laissé à pourvoir à une insuffisance de ressources de fr. 15,413,705 44 et qui, d'après son projet de loi de règlement, doit être mise à la charge de l'exercice suivant, ci 15,413,705 44

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1852, était en définitive de. fr. 30,359,856 34

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1852, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

RECETTES.

Les évaluations de recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à fr. 147,193,189 97

Il faut en déduire la partie des fonds affectés à des dépenses spéciales restée à employer à la fin de l'année 1852, et dont le transfert à l'exercice suivant a été opéré en vertu de l'article 208 de l'arrêté royal du 13 novembre 1849, ci 24,759,798 98

Ce qui réduit ces évaluations pour le présent exercice à fr. 122,433,390 99

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à. . fr. 129,030,537 01

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de. 128,451,208 79

et il est resté à recouvrer fr. 579,328 22

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément.

SAVOIR :

<i>Impôts</i>	{ Accises	fr. 411,422 65
	{ Enregistrement et domaines	156,745 70
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	629 01
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	87,861 75
<i>Remboursements</i>	{ Enregistrement et domaines	222,669 41

Fr. 579,528 22

Une grande partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués. (Art. 28 de la loi de comptabilité).

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
 ci fr. 122,455,390 99
 que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci . . . 128,451,208 79

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant
 l'exercice ont été supérieures aux évaluations, de fr. 6,017,817 80

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures. AUX ÉVALUATIONS.
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	5,467,607 95	•
	{ Enregistrement et domaines	745,088 02	•
	{ Enregistrement et domaines	•	51,152 66
<i>Péages</i>	{ Travaux publics	501,766 27	•
	{ Marine	•	80,850 10
	{ Travaux publics	1,057,860 66	•
<i>Capitaux et revenus.</i>	{ Enregistrement et domaines	9,270 55	•
	{ Trésor public.	14,512 22	•
	{ Contributions directes	15,068 12	•
<i>Remboursements</i>	{ Enregistrement et domaines	•	568,297 75
	{ Trésor public.	910,915 59	•
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		6,501,187 16	500,500 49
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845		16,951 15	•
		6,518,118 29	500,500 49
Excédant des recettes sur les évaluations. . . . fr.		6,017,817 80	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent donc être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. A à L.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 133,678,333 65

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1852, montent à fr. 129,508,195 94

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . 128,796,817 54

Et il est resté à payer pour solde fr. 711,578 40

Ce restant à payer se compose exclusivement d'ordonnances en circulation, dont l'acquittement peut avoir lieu jusqu'au 1^{er} janvier 1857, époque de leur déchéance, suivant l'art. 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant des ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du trésor, à l'exception toutefois du montant de celles frappées de saisies-arrêts ou oppositions, lequel, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement qui sera dressé en conformité de l'art. 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci fr. 133,678,333 65
comparés aux dépenses liquidées, ci 129,508,195 94
présentent, sur celles-ci, un excédant de 4,170,137 71

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites en excédant des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, SAVOIR :

1° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. 8. *Police maritime.*

ART. 38. Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants. . . fr. 1,400 »

2° Au Budget du Ministère des Finances.

CHAP. 4. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 50. Remises des receveurs. Frais de perception fr. 3,448 29

A REPORTER fr. 4,848 29 4,170,137 71

REPORT . . . fr. 4,848 29 4,170,137 71

3° Au Budget des Non-valeurs et Remboursements :

CHAP. 1. *Non-valeurs.*

ART. 2. Non-Valeurs sur la contribution personnelle. fr.	23,378 61
ART. 3. Non-Valeurs sur le droit de patente	1,040 01
ART. 5. Non-Valeurs sur les droits de débit des boissons alcooliques.	8,155 59

CHAP. 2. *Remboursements.*

ART 7. Restitutions de droits perçus abusivement en ma- tière de contributions directes, douanes et accises. . .	18,067 13
ART. 9. Remboursement du péage sur l'Escaut.	317,469 02
ART. 10. Restitutions de droits perçus abusivement en matière d'enregistrement et de domaines, et rembour- sement de fonds reconnus appartenir à des tiers . .	8,155 23
ART. 12. Postes. Remboursements aux offices étran- gers fr.	32,440 15
	408,703 54

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus, les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci. fr. 413,551 83

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à. fr. 4,583,689 54

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1850, transférées conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité :

Ministère des Travaux publics. fr. 200 »

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1851 :

Ministère des Affaires Étrangères . . fr.	200 »
— des Travaux publics	3,366 51
	3,566 51

c. Sur les dépenses de l'exercice 1852 :

Dettes publiques fr.	446,407 41
Dotations	21,279 03
Ministère de la Justice	905,959 78
— des Affaires Étrangères	81,178 28
— de l'Intérieur	60,328 21
— des Travaux publics	247,120 69
— de la Guerre	6,532 40
— des Finances	98,388 82
Non-Valeurs et Remboursements . . fr.	89,579 56
	1,956,773 98

TOTAL des crédits à annuler. 1,960,540 29

A REPORTER. fr. 1,960,540 29

REPORT. fr. 1,960,540 29

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1853, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité, SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1850 :

Ministère des Travaux publics fr. 15,181 »

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1851 :

Ministère de la Justice fr. 42,401 60
 — des Affaires Étrangères . . . 11,126 »
 — de l'Intérieur 25,684 44
 — des Travaux publics . . . fr. 80,853 57
 159,765 61

c. Dépenses de l'exercice 1852 :

Ministère de la Justice fr. 36,950 99
 — des Affaires Étrangères . . . 19,124 »
 — des Travaux publics 513,795 26
 — de la Guerre fr. 1,878,352 39
 2,448,202 64

Total des crédits à transférer à l'exercice 1853, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé conformément aux prescriptions de l'art. 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci. fr. 2,623,149 25

Ensemble une somme pareille au montant des crédits de service ordinaire non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget. fr. 4,583,689 54

SERVICES SPÉCIAUX.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux rattachées au Budget de l'exercice 1852, s'élevaient à une somme de. . . fr. 28,461,007 22

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1851 . fr. 2,311,007 22
 Crédits votés dans le cours de l'exercice. 26,150,000 »
 fr. 28,461,007 22

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1852, rattachées définitivement à l'exercice, montent à fr. 2,340,368 99

A REPORTER. fr. 2,340,368 99 28,461,007 22

REPORT. fr. 2,540,368 99 28,461,007 22

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1853, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 2,351,959 15

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour. fr. 8,409 86

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions de l'art. 36 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice, avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1852, ci fr. 2,540,368 99

Il en résulte que les excédants de crédits transférés à l'exercice 1853, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé en conformité de l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont la remise à la Cour des comptes a eu lieu le 15 janvier 1855, s'élèvent à une somme de fr. 26,120,658 23

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1852 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire fr.	128,796,817 54	} 151,128,776 67
Services spéciaux	2,351,959 15	

b. Les paiements restant à faire pour solde :

Service ordinaire. fr.	711,378 40	} 719,788 26
Service spéciaux	8,409 86	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice fr. 151,848,564 93

2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1850. fr.	200 »
— — — — — 1851.	3,566 31
Dépenses de l'exercice 1852	1,956,773 98

Total des crédits dont l'annulation sera proposée par la loi de compte. fr. 1,960,540 29

A REPORTER. fr. 153,809,105 22

REPORT. fr. 133,809,103 22

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1853 :

a Suivant l'art. 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1850 . fr.	15,181 »	
— — — 1851 . .	159,765 71	2,623,149 25
— — — 1852 . .	2,448,202 64	

b Suivant l'art. 31 de la même loi (service spéciaux) 26,120,638 23

Total des crédits transférés à l'exercice suivant fr. 28,743,787 48

Les divers résultats rappelés ci-dessus, impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de fr. 162,552,892 70
 Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 162,159,340 87

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte du chef des dépenses faites en excédant des allocations non limitatives portées aux Budgets des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour . . . fr. 413,551 85

Les états litt. *M* à *U*, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1852, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées fr. 128,451,208 79
 Dépenses liquidées et ordonnancées 131,848,564 95

EXCÉDANT DE DÉPENSE. fr. 3,397,356 14

A REPORTER. fr. 3,397,356 14

REPORT. fr. 3,597,556 14

Mais comme on a transporté au présent exercice l'excédant de dépense
de l'exercice 1851, ci 15,415,705 44
l'exercice 1852, présente finalement un déficit de. fr. 18,811,061 58

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives,
le Budget de l'exercice 1852 paraissait devoir présenter un excédant de
dépense de. fr. 30,359,856 54

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'une insuffisance de fr. 18,811,061 58 c^s.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus-value des recettes réalisées comparativement
aux évaluations du Budget des Voies et Moyens. . . fr. 6,017,817 80

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées
par les Chambres, et pour lesquelles des
crédits sont à annuler en somme égale . fr. 1,960,540 29

dont il faut déduire les crédits complémentaires à accorder pour la régularisation
des dépenses faites en excédant des allocations non limitatives des Budgets des
Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et
Remboursements, ci 415,551 85

Il reste ainsi. 4,546,988 46

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des
créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1855, en
vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité . . . fr. 2,623,149 25

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux à transférer au même exercice,
d'après l'art. 51 de cette loi . . fr. 26,120,638 25

dont il y a lieu de déduire la portion de ces
crédits, dont le transfert est accompagné
des ressources y affectées, ci 24,759,798 98

De sorte que l'exercice 1852 a été réellement dégrevé,
par suite de ces transferts, de fr. 1,560,859 25

En conséquence, une diminution du déficit d'abord constaté, de . fr. 11,548,794 76

Excédant de dépense d'accord avec le résultat final du Budget de l'exercice 1852, tel qu'il est constaté ci-dessus, ci fr. 18,811,061 58

44

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

Servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 août 1851, Moniteur n° 216.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000	"	"
	3 centimes additionnels ordinaires.	405,000	"	"
	2 — — pour non-valeurs	310,000	"	"
	10 — — extraordinaires	1,550,000	"	"
	3 — — supplémentaires sur le tout.	554,750	"	"
Personnel.	Principal	8,400,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	840,000	"	"
	Amendes	"	"	"
Patentes .	Principal	2,910,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	291,000	"	"
Redevances sur les mines.	Principal	180,000	"	"
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000	"	"
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	9,900	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000	"	"
— des tabacs		"	20 décemb. 1851. (Moniteur n° 556.)	"
Douanes .	Droits d'entrée (10 centimes additionnels).	11,500,000	"	"
	— de sortie (id.).	500,000	"	"
	— de transit (id.).	40,000	"	"
	— de tonnage (id.).	400,000	"	"
Timbres		35,000	"	"
Sel (sans additionnels).		4,400,000	"	"
Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).		2,200,000	"	"
Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)		270,000	"	"
Accises. .	— indigènes (id.)	3,800,000	"	"
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,300,000	"	"
	Sucres	3,500,000	"	"
	Timbres sur les quittances	5,000	"	"
	— sur les permis de circulation	1,000	"	"
Garantie.	Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent	145,000	"	/ "
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c' additionnels).	10,500,000	"	"
	Greffe (— — —)	500,000	"	"
	Hypothèques (— 26 —)	1,680,000	"	"
	Successions (— 30 —)	6,000,000	"	"
	Timbres (— sans additionnels).	2,850,000	"	"
	Naturalisations	5,000	"	"
	Amendes en matière d'impôts	140,000	"	"
	— de condamnation en matières diverses	220,000	"	"
A REPORTER. fr.		86,754,630	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1852.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
15,500,000 "		15,500,000 "	"	"	15,500,000 "	
403,000 "		403,000 02	"	"	403,000 02	
310,000 "	18,359,750 "	310,000 "	"	"	310,000 "	18,359,749 87
1,550,000 "		1,549,999 99	"	"	1,549,999 99	
554,750 "		554,749 86	"	"	554,749 86	
8,400,000 "		8,514,009 79	"	"	8,514,009 79	
840,000 "	9,240,000 "	851,587 05	"	"	851,587 05	9,366,402 42
"		1,005 60	"	"	1,005 60	
2,910,000 "		2,971,208 18	70,222 65	"	3,041,320 81	
291,000 "	3,201,000 "	297,129 81	7,010 94	"	304,140 75	3,545,601 56
180,000 "		205,555 49	"	"	205,555 49	
18,000 "	207,000 "	20,555 55	"	"	20,555 55	237,162 47
9,900 "		11,295 45	"	"	11,295 45	
900,000 "	900,000 "	910,597 25	2,986 "	"	915,583 25	915,583 25
"	"	168,868 "	458 50	"	169,306 50	169,306 50
11,500,000 "		13,555,012 99	"	"	13,555,612 99	
500,000 "		504,918 45	"	"	504,918 45	
40,000 "	12,275,000 "	50,461 48	"	"	50,461 48	14,275,010 84
400,000 "		561,549 41	"	"	561,549 41	
55,000 "		40,408 55	"	"	40,408 55	
4,400,000 "		4,554,878 84	"	"	4,554,878 84	
2,200,000 "		2,329,511 37	"	"	2,329,511 37	
270,000 "		269,025 10	"	"	269,025 10	
3,800,000 "	20,476,000 "	4,368,494 58	"	5,065 88	4,362,528 50	21,500,278 70
6,300,000 "		6,386,144 75	85 58	"	6,386,250 51	
3,500,000 "		3,265,994 16	346,592 72	"	3,612,586 88	
5,000 "		4,804 40	18 50	"	4,822 90	
1,000 "		896 86	"	"	896 86	
145,000 "	145,000 "	162,841 13	"	"	162,841 13	162,841 13
225,000 "	255,000 "	159,319 44	111,359 95	"	270,679 57	270,679 57
50,000 "		59,141 46	862 97	"	40,004 45	40,004 45
	65,059,650 "				68,658,680 60	
10,500,000 "		10,954,899 55	4 94	"	10,954,904 49	
500,000 "		271,565 10	"	"	271,565 10	
1,680,000 "		1,866,376 15	54 95	"	1,866,451 10	
6,000,000 "	21,695,000 "	6,506,598 57	1,830 60	"	6,508,228 97	22,596,855 72
2,850,000 "		2,961,759 62	1,069 90	"	2,962,829 52	
5,000 "		5,500 "	"	"	5,500 "	
140,000 "		155,432 15	396 09	"	155,828 24	
220,000 "		115,548 50	"	"	115,548 50	
	21,695,000 "				22,596,855 72	
"	86,754,650 "	90,698,745 95	542,734 25	5,065 88	"	91,255,514 52

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Votes et Moyens. (loi du 26 août 1881, Nouveau n° 216)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
REPORT. . . . fr.		86,754,650	"	"
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	{ Rivières et canaux	5,000,000	"	"
	{ Routes appartenant à l'État	1,585,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes . . .	{ Taxe des lettres et affranchissements	2,760,000	"	"
	{ Port des journaux et imprimés	160,000	"	"
	{ Droits sur les articles d'argent	20,000	"	"
	{ Remboursements d'offices étrangers	200,000	"	"
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	60,000	"	"
MARINE.				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		200,000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemins de fer.		16,000,000	"	"
Télégraphes électriques.		40,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)		595,000	"	"
Forêts		1,100,000	"	"
Dépendances des chemins de fer		50,000	"	"
Établissements et services régis par l'État		275,000	"	"
Produits divers et accidentels		500,000	"	"
Revenus des domaines		500,000	"	"
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)		110,000	"	"
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.		568,000	"	"
— des actes des commissariats maritimes.		50,000	"	"
— des droits de chancellerie		25,000	"	"
— — de pilotage et de fanal		590,000	"	"
— de la fabrication de monnaies de cuivre		145,000	"	"
Produits de la retenue de 1 p. 0/0 sur les traitements et remises		240,000	"	"
A REPORTER. fr.		115,127,650	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1852.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
"	86,754,650 "	90,698,745 95	542,734 25	5,965 88	"	91,255,514 32
3,000,000 "	4,585,000 "	2,964,430 72	27 "	"	2,964,437 72	4,554,476 35
1,585,000 "		1,568,109 80	1,908 85	"	1,570,018 65	
2,760,000 "	3,200,000 "	2,915,080 14	"	"	2,915,080 14	3,501,766 27
160,000 "		241,201 75	"	"	241,201 75	
20,000 "		28,587 92	"	"	28,587 92	
200,000 "		258,063 15	"	"	258,063 15	
60,000 "		58,945 53	"	"	58,945 53	
200,000 "	200,000 "	119,149 90	"	"	119,149 90	119,149 90
16,000,000 "	16,040,000 "	16,913,207 54	"	"	16,913,207 54	17,077,860 66
40,000 "		164,655 12	"	"	164,655 12	
505,000 "	2,620,000 "	882,859 05	1,901 01	"	884,760 94	2,717,152 28
1,100,000 "		945,261 40	"	"	945,261 40	
50,000 "		68,220 41	70 "	"	68,290 41	
275,000 "		166,787 29	21,215 05	"	188,002 34	
300,000 "		587,668 14	739 08	"	588,407 22	
300,000 "		242,409 97	"	"	242,409 97	
110,000 "	1,728,000 "	138,045 90	"	"	138,045 90	1,742,512 22
568,000 "		575,182 78	"	"	575,182 78	
50,000 "		49,212 34	"	"	49,212 34	
25,000 "		18,515 78	"	"	18,515 78	
590,000 "		567,196 09	"	"	567,196 09	
145,000 "		156,526 14	"	"	156,526 14	
240,000 "		238,569 22	1,465 07	"	240,035 19	
"	115,127,650 "	120,564,316 69	570,061 19	5,985 88	"	120,928,412 "

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 août 1851, Moniteur n° 246.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	115,127,650	"	"
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	100,000	"	"
Recouvrements d'avances faites par les divers départements	735,000	"	"
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des pri- sons, pour achat de matières premières	825,000	"	"
Recettes accidentelles	225,000	"	"
Abonnements des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600	"	"
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1852	125,000	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de rembourse- ment d'avances.	48,000	"	"
	117,510,250	"	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845. . .	1,000,000	"	"
Produit de la négociation de titres de la dette publique (ressources provenant de l'exercice clos de 1845)	"	21 mai 1845.	725,463 64
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855.)	"	"	1,871,058 70
Part attribuée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale.	"	5 mai 1850.	158,417 24
Produit de l'emprunt de 26.000,000 de francs à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 dé- cembre 1851, SAVOIR :			
1° Portion du capital nominal rattachée au présent exercice, pour y faire face aux dépenses sur les services spéciaux auxquels cet emprunt est affecté (la somme libre au 31 décembre 1852, soit fr. 24,759,798 98 c., ayant été reportée à l'exer- cice suivant, conformément à l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 sur l'exécution de la loi de comptabilité.)	"	"	1,240,201 02
2° Somme réalisée en excédant du capital nominal, l'emprunt ayant été négocié au taux de 100 1/2 p. %	"	"	150,000 "
	1,000,000	"	4,125,140 90
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	117,510,250	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX.	118,510,250	"	4,125,140 90

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

RECETTES.			DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
	Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1852.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
	"	115,127,650 "	120,364,516 60	570,061 19	5,965 88	"	120,928,412 "	
1,000 "	101,000 "	101,000 "	5,502 51	"	"	5,502 51	110,068 12	
100,000 "			110,520 54	45 07	"	110,565 01		
100,000 "	835,000 "	835,000 "	229,297 48	15,875 72	"	245,175 20	689,571 58	
735,000 "			440,198 18	"	"	440,198 18		
825,000 "	1,246,600 "	1,246,600 "	1,267,045 58	"	"	1,267,045 58	2,156,613 59	
225,000 "			752,151 49	"	"	752,151 49		
25,600 "			22,608 "	"	"	22,608 "		
125,000 "			129,850 "	"	"	129,850 "		
48,000 "			4,958 32	"	"	4,958 32		
"	117,310,250 "	125,512,448 79	585,981 98	5,965 88	"	123,890,404 80		
1,000,000 "	1,000,000 "	1,016,951 13	"	"	1,016,951 13	1,016,951 13		
725,465 94	725,465 94	725,465 94	"	"	725,465 94	725,465 94		
1,871,058 79	1,871,058 79	1,871,058 79	"	"	1,871,058 79	1,871,058 79		
158,417 24	158,417 24	158,417 24	"	"	158,417 24	158,417 24		
1,240,201 02	1,240,201 02	1,240,201 02	"	"	1,240,201 02	1,240,201 02		
150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	"	150,000 "	150,000 "		
"	5,123,140 99	5,140,072 12	"	"	"	5,140,072 12		
"	117,310,250 "	123,512,448 79	585,981 98	5,965 88	"	123,890,464 80		
"	122,453,590 99	128,452,520 91	578,016 10		"	129,030,537 01		

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1849.
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Chemin de fer. — Billes et fers des voies
		Exercice 1850.
		<i>Ponts et Chaussées.</i>
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc fr. 900 °
Ministère des Travaux publics	Id.	Idem de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur . . 32,611 18
		Idem des canaux de Gand à Ostende 740 °
		Idem du canal de la Campine 1,556 °
Ministère des Finances	Id.	Administration des contributions directes, douanes et accises. — Construction d'un bâtiment pour le service de la douane dans la province de Limbourg.
		Exercice 1851.
Ministère de la Justice.	Id.	Prisons. — Service domestique. — Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments
		<i>Commerce, Navigation, Pêche.</i>
Ministère des Affaires Étrangères.	Id.	Frais divers relatifs aux encouragements pour la navigation entre les ports belges et ceux d'Europe fr. 10,800 °
		Primes pour construction de navires 15,398 °
		Agriculture. — Matériel de l'École vétérinaire, jury vétérinaire. 2,684 44
		Construction et aménagement de l'hôtel provincial d'Arlon . . 5,994 45
Ministère de l'Intérieur	Id.	Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial à Liège et restauration partielle du palais 29,819 07
		Monument de Godefroid de Bouillon 23,000 °
		A REPORTER.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	13,500 88	13,500 88	"	"	"	13,500 88
"	35,807 18	35,807 18	"	"	"	35,807 18
"	1,279 26	1,279 26	"	"	"	1,279 26
"	37,086 44	37,086 44	"	"	"	37,086 44
"	77,241 60	77,241 60	"	"	"	77,241 60
"	26,108 "	26,108 "	"	"	"	26,108 "
"	61,407 96	61,407 96	"	"	"	61,407 96
"	164,937 56	164,937 56	"	"	"	164,937 56

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	REPORT.	fr.
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	fr. 144,948 80
		Plantations de routes	1,790 22
		Construction, dans la cour de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur, d'un bâtiment destiné à y loger les bureaux d'expédition, etc.	1,052 66
		Construction d'un bâtiment pour le dépôt des archives du gouvernement provincial d'Anvers.	5,512 "
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	12,760 "
		Idem de l'Escaut.	2,163 30
		Idem de la Lys	780 72
		Idem de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.	40,618 42
		Idem de la Dendre	50,904 79
		Idem du Rupel	21,993 32
		Idem des canaux de Gand à Ostende.	672 60
		Plantations au canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht	15,017 04
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances pour le même canal	344 80
		Chemin de fer. { Renouvellement des billes et des fers	2,585 26
			— du matériel. 2,759 "
		Postes. — Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer.	10,172 40
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel du génie	
CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.			
Dette publique	4 avril 1851. (Monit. n° 96).	Budget primitif.	fr.
		Frais de renouvellement des obligations des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848	fr. 60,000 "
	51 mars 1852. (Monit. n° 118).	Dotation d'amortissement de ces emprunts (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852)	575,150 40
		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes emprunts	6,000 "
		Intérêt de l'emprunt de 26 millions à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852).	1,500,000 "
	4 janvier 1855 (Monit. n° 7).	Dotation d'amortissement de cet emprunt pour le semestre au 1 ^{er} novembre 1852 à 1 p. % du capital par an	150,000 "
		Frais relatifs au même emprunt pour l'exercice 1852.	4,000 "
		Frais de négociation et d'émission des titres	352,000 "
A REPORTER.			fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	164,957 56	164,957 56	"	"	"	164,957 56
"	500,855 55	500,855 55	"	"	"	500,855 55
"	11,000 "	11,000 "	"	"	"	11,000 "
"	476,772 89	476,772 89	"	"	"	476,772 89
55,912,159 69	"	58,119,299 09	"	"	"	58,119,299 09
"	441,159 40					
"	1,766,000 "					
55,912,159 69	2,207,159 40	58,119,299 09	"	"	"	58,119,299 09

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT . . . fr.
Dotations	12 juin 1851 . . . (Monit. n° 170.)	Budget primitif. Liste civile fr. 2,751,322 75 Sénat 40,000 » Chambre des Représentants 425,500 » Cour des comptes 149,100 »
	10 avril 1851 . . . (Monit. n° 105.)	Budget primitif.
Ministère de la Justice. . .	12 avril 1852 . . . (Monit. n° 100.)	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans, chap. IX, art. 38 . . . 46,000 » Dépenses diverses concernant les exercices clos de 1850 et antérieurs, formant le chap. XIII nouveau du Budget. . . . 27,695 01
	15 juin 1853 . . . (Monit. n° 168.)	Publication d'un recueil d'anciennes lois, etc. 2,919 64 Frais d'entretien et de transport d'indigents 46,000 »
Ministère des Affaires Étrangères	25 août 1851 . . . (Monit. n° 245.)	Budget primitif.
	31 décembre 1852. (Monit. de 1853, n° 3.)	Paiement des parts afférentes à la caisse de prévoyance des pêcheurs de Nieuport, du chef des opérations de pêche des années 1842 à 1846 inclusivement.
	11 mars 1853 . . . (Monit. n° 72.)	Dépenses de matériel; frais à rembourser aux agents du service extérieur; dépenses imprévues se rapportant à l'exercice 1852 et aux années antérieures
	20 août 1851 . . . (Monit. n° 245.)	Budget primitif.
		Amélioration de la voirie vicinale dans le Luxembourg . . fr. 100,000 »
	27 mars 1852 . . . (Monit. n° 90.)	Subsides aux communes de la même province, pour achat de pommes de terre destinées exclusivement à la plantation, à distribuer aux plus nécessiteux 50,000 »
Ministère de l'Intérieur . . .		Portions du crédit de 1,600,000 francs, rattachées au présent Budget, savoir :
	20 décemb. 1851 . . Art. 12. (Monit. n° 256.)	1° Subsides pour travaux d'hygiène publique, ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière fr. 182,854 50 2° Subsides pour construction et ameublement d'écoles . . . 15,918 75
	21 juin 1853. . . . (Monit. n° 174.)	Augmentations du Budget des dépenses de l'exercice, à répartir sur les chapitres III, VII, IX, XI, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX et XXIV .
Ministère des Travaux Publics.	14 janvier 1852. . . (Monit. n° 15.)	Budget primitif.
	14 avril 1852 . . . (Monit. n° 111.)	Dépenses arriérées relatives au premier établissement des chemins de fer de l'Etat
	16 mars 1853 . . . (Monit. n° 82.)	Crédit rattaché à l'art. 60 du Budget, et destiné à indemniser diverses personnes des dommages que leur ont occasionnés des accidents arrivés au chemin de fer de l'Etat
		A REPORTER.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
35,912,150 69	2,207,150 40	38,119,299 09	"	"	"	38,119,299 09
3,565,922 75	"	3,565,922 75	"	"	"	3,565,922 75
11,907,865 55	"					
"	75,603 01	12,030,478 20	"	"	"	12,030,478 20
"	48,919 64					
2,108,758 54	"					
"	811 02	2,161,849 36	"	"	"	2,161,849 36
"	52,300 "					
6,510,802 49	"	"	"	"	"	"
"	150,000 "					
"		7,527,293 42	"	"	"	7,527,293 42
"	108,753 05					
"	667,737 88					
10,103,083 13	"					
"	520,658 55	16,534,741 48	"	"	"	16,534,741 48
"	111,000 "					
75,008,571 95	3,851,012 35	79,739,584 30	"	"	"	79,739,584 30

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1851 et antérieurs), qui formeront un chapitre VIII additionnel, sous les articles 80 bis à 109
		Crédit supplémentaire alloué au Budget, à l'effet de solder des créances se rapportant à cet exercice, et qui se répartit de la manière suivante :
Ministère des Travaux publics (suite.)	14 avril 1855 . . . (Monit. n° 107.)	Chapitre II, article 26. — Canal de Mons à Condé . . . fr. 526 05
		— II, id. 44. — Personnel du corps des ponts et chaussées 21,226 63
		— VII, id. 79. — Dépenses imprévues 8,400 »
Ministère de la Guerre	31 décembre 1851. (Mon. de 1852 n° 1.)	Budget primitif.
	5 avril 1852. . . (Monit. n° 97.)	Dépenses extraordinaires sur divers articles du Budget, à déterminer par arrêté royal
	5 décembre 1852 . . (Monit. n° 542.)	Soldes des troupes, dont l'emploi, entre les divers articles du Budget, sera déterminé par arrêté royal
	14 décembre 1852. (Monit. n° 551.)	Dépenses à imputer par arrêté royal sur les art. 5, 10, 12, 15, 14, 15, 21, 22, 25, 24, 29 et 51 du Budget fr. 979,072 28 Idem sur les art. 5, 19, 20, 26 et 52 du Budget 5,578,927 72
Ministère des Finances	10 juin 1851 . . . (Monit. n° 170.)	Budget primitif.
	14 décembre 1852. (Monit. n° 550.)	Prix d'acquisition et frais de l'hôtel situé Place des Palais, n° 5, à Bruxelles, devant former l'art. 59, chap. VIII, du Budget
	25 mars 1855 . . . (Monit. n° 84.)	Crédits supplémentaires à ajouter à divers articles des chap. I et VIII, art. 5, 6, 40 à 47 du Budget
	7 avril 1851. . . (Monit. n° 99.)	Budget primitif.
Non-Valeurs et remboursements		Crédit mis à la disposition du Département de l'Intérieur pour suppléer à l'insuffisance du fonds de Non-Valeurs de l'exercice 1852, et qui sera ajouté à l'art. 1 ^{er} du Budget des Non-Valeurs et Remboursements de cet exercice.
	25 mars 1855 . . . (Monit. n° 84.)	Crédits supplémentaires à ajouter aux chap. I et II, art. 5 ⁶⁶ , 14 et 15 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements
		TOTAUX. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
73,908,571 95	3,831,012 35	79,739,584 30	•	•	•	79,739,584 30
»	455,594 58	483,547 20	»	»	•	483,547 20
•	29,952 68					
26,787,000 »	•	59,957,000 •	274,000 »	31 mai 1853 (Monit. n° 152.)	274,000 •	59,603,000 »
»	4,700,000 »					
•	2,092,000 »					
»	6,558,000 »					
10,871,155 »	»	11,185,091 45	•	•	•	11,185,091 45
•	213,000 »					
»	98,956 45					
1,958,000 »	»	2,079,854 45	•	•	•	2,079,854 45
•	65,000 »					
»	56,854 45					
115,524,706 95	17,900,170 40	133,424,877 44	274,000 •	•	274,000 •	133,150,877 44

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1851, EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 157.)	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.
	6 juin 1851 . . . (Monit. n° 162.)	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	28 mars 1847 . . . (Monit. n° 190.)	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section
	17 avril 1848 . . . (Monit. n° 111.)	Canal de la Campine
	15 mai 1847 . . . (Monit. n° 140.)	Canal de la Campine
	17 avril 1848 . . . (Monit. n° 111.)	Canal de la Campine
	15 mai 1847 . . . (Monit. n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	13 avril 1845 . . . (Monit. n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845 . . . (Monit. n° 140.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
	22 mars 1848 . . . (Monit. n° 85.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
Ministère des Travaux publics	18 mai 1848 . . . (Monit. n° 141.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	17 juillet 1849 . . . (Monit. n° 200.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	21 avril 1848 . . . (Monit. n° 115.)	Chemin de fer
	24 mai 1848 . . . (Monit. n° 147.)	Chemin de fer
	18 juin 1846 . . . (Monit. n° 174.)	Écoulement des eaux du haut Escaut
	16 août 1846 . . . (Monit. n° 250.)	Chemin de fer
		Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 158.)	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Canal de Deynze à Schipdonck
	10 juin 1851 . . . (Monit. n° 165.)	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers

règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
•	61,016 81	61,016 81	•	•	•	61,016 81
•	463,908 46	463,908 46	•	•	•	463,908 46
•	24,275 06	24,275 06	•	•	•	24,275 06
•	130,186 24	130,186 24	•	•	•	130,186 24
•	6,560 58	6,560 58	•	•	•	6,560 58
•	233,455 40	233,455 40	•	•	•	233,455 40
•	77,877 63	77,877 63	•	•	•	77,877 63
•	603,089 44	603,089 44	•	•	•	603,089 44
•	220,035 36	220,035 36	•	•	•	220,035 36
•	428 83	428 83	•	•	•	428 83
•	112,115 52	112,115 52	•	•	•	112,115 52
•	75,710 41	75,710 41	•	•	•	75,710 41
•	194,347 48	194,347 48	•	•	•	194,347 48
•	108,000 •	108,000 •	•	•	•	108,000 •
•	2,311,007 22	2,311,007 22	•	•	•	2,311,007 22

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.												
	DATES DES LOIS.	OBJET.											
Ministère des Travaux Publics.		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE. Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . Travaux à la Meuse ayant pour objet : a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. 20 décembre 1851 (Monit. n° 556.) Amélioration des ports et côtes Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre, dans les provinces de Hainaut et de Namur Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9^e écluse et la Sambre canaliste Construction d'un embranchement du chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies Construction de prisons Amélioration à la Dendre Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État. 14 avril 1852 (Monit. n° 111.) Achèvement des lignes télégraphiques. TOTAUX. fr.											
		RÉCAPITULATION. <table> <tr> <td rowspan="3">Service ordinaire</td><td rowspan="3">Crédits transférés des exercices</td><td>1849 . 15,506 88</td></tr> <tr> <td>1850 . 37,086 44</td></tr> <tr> <td>1851 . 476,772 89</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Services spéciaux</td><td>— propres à l'exercice</td><td></td></tr> <tr> <td>— transférés de l'exercice 1851</td><td></td></tr> <tr> <td>— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</td><td></td></tr> </table>	Service ordinaire	Crédits transférés des exercices	1849 . 15,506 88	1850 . 37,086 44	1851 . 476,772 89	Services spéciaux	— propres à l'exercice		— transférés de l'exercice 1851		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice
Service ordinaire	Crédits transférés des exercices	1849 . 15,506 88											
		1850 . 37,086 44											
		1851 . 476,772 89											
Services spéciaux	— propres à l'exercice												
	— transférés de l'exercice 1851												
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice												

règlement définitif du Budget de l'exercice 1852.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	ou règlement définitif DU BUDGET.
"	4,500,000 "	4,500,000 "	"	"	"	4,500,000 "
"	8,000,000 "	8,000,000 "	"	"	"	8,000,000 "
"	2,650,000 "	2,650,000 "	"	"	"	2,650,000 "
"	2,500,000 "	2,500,000 "	"	"	"	2,500,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"	1,500,000 "
"	400,000 "	400,000 "	"	"	"	400,000 "
"	650,000 "	650,000 "	"	"	"	650,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	600,000 "	600,000 "	"	"	"	600,000 "
"	150,000 "	150,000 "	"	"	"	150,000 "
"	26,150,000 "	26,150,000 "	"	"	"	26,150,000 "
"	527,456 21	527,456 21	"	"	"	527,456 21
115,524,706 95	17,900,170 40	133,424,877 44	274,000 "	"	274,000 "	133,150,877 44
"	2,511,007 22	2,511,007 22	"	"	"	2,511,007 22
"	26,150,000 "	26,150,000 "	"	"	"	26,150,000 "
115,524,706 95	40,888,653 92	162,413,360 87	274,000 "	"	274,000 "	162,139,360 87

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

BUDGET DE

Compte des recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Litt. A.	IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	65,059,650 "
— B.		Enregistrement et domaines.	21,695,000 "
— C.	PÉAGES.	Enregistrement et domaines.	4,585,000 "
— D.		Travaux publics.	3,200,000 "
— E.	CAPITAUX ET REVENUS.	Marine.	200,000 "
— F.		Travaux publics.	16,040,000 "
— G.	REMBOURSEMENTS . . .	Enregistrement et domaines.	2,620,000 "
— H.		Trésor public	1,728,000 "
— I.	REMBOURSEMENTS . . .	Contributions directes	101,000 "
— J.		Enregistrement et domaines.	855,000 "
— K.		Trésor public	1,246,600 "
			117,510,250 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845		1,000,000 "
Ce produit a fait l'objet d'un compte spécial.			
—	de la négociation de titres de la Dette publique. (Ressources provenant de l'exercice clos de 1843.)		725,465 94
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général. (Période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855.)			1,871,058 79
Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale . . .			158,417 24
Produit de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. $\frac{0}{10}$, autorisé par la loi du 20 décembre 1851, savoir :			
1 ^o Portion du capital nominal rattachée au présent exercice, pour y faire face aux dépenses sur les services spéciaux auxquels cet emprunt est affecté (la somme libre au 31 décembre 1852, soit fr. 24,759.798 98 c' ayant été reportée à l'exercice suivant, conformément à l'art. 203 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 sur l'exécution de la loi de comptabilité)			1,240,201 02
2 ^o Somme réalisée en excédant du capital nominal, l'emprunt ayant été négocié au taux de 100 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$.			150,000 "
			5,125,140 99
RAPPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.			117,510,250 "
			122,435,590 99

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1852.	En 1853.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	Exercice 1840.					
Litt. R.	Ministère des Travaux publics.	15,596 88	15,596 88	"	15,596 88	15,596 88
	Exercice 1830.					
— R.	Ministère des Travaux publics.	55,807 18	20,426 18	"	18,826 18	18,826 18
— T.	— des Finances	1,279 26	1,279 26	"	1,279 26	1,279 26
		57,086 44	21,705 44	"	20,105 44	20,105 44
	Exercice 1831.					
— O.	Ministère de la Justice	77,241 60	55,140 "	20,000 "	15,140 "	55,140 "
— P.	— des Affaires Étrangères.	26,198 "	14,872 "	"	14,872 "	14,872 "
— Q.	— de l'Intérieur	61,497 96	55,815 52	29,819 07	5,094 45	55,815 52
— R.	— des Travaux publics.	500,855 35	216,615 45	57,544 06	174,609 70	212,155 85
— S.	— de la Guerre	11,000 "	11,000 "	"	9,505 30	9,505 30
		476,772 89	515,440 97	87,565 13	219,921 54	507,284 07
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
— M.	Dette publique.	58,119,299 09	57,672,891 68	25,502,781 80	12,279,440 70	57,642,222 50
	{ Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75
— N.	Dotations. { Sénat	40,000 "	40,000 "	50,000 "	10,000 "	40,000 "
	Chambre des Représentants	425,500 "	405,420 97	246,801 18	154,278 55	401,079 51
	Cour des comptes.	149,100 "	147,000 "	145,465 78	4,454 22	147,000 "
— O.	Ministère de la Justice	12,050,478 20	11,087,567 45	7,670,167 76	5,544,090 78	11,025,258 54
— P.	— des Affaires Étrangères.	2,161,849 36	2,062,947 08	1,555,755 57	698,695 71	2,054,447 08
— Q.	— de l'Intérieur	7,527,295 42	7,466,965 21	5,113,055 71	2,102,559 64	7,215,595 35
— R.	— des Travaux publics.	17,018,088 74	16,257,172 70	10,150,014 95	6,044,012 17	16,200,027 12
— S.	— de la Guerre	59,665,000 "	57,778,155 21	10,709,621 40	17,696,878 65	57,406,500 05
— T.	— des Finances	11,185,091 45	11,090,150 92	4,048,594 51	7,058,816 64	11,087,410 95
— U.	Non-Valeurs et Remboursements.	2,079,854 45	2,598,973 61	625,006 05	1,775,262 67	2,598,268 70
		155,150,877 44	129,159,452 65	77,309,585 04	51,140,247 51	128,455,830 55

L'EXERCICE 1852.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1853, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1852, et dont le transfert à l'ex. 1853 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.
								15,506 88
1,600 "	"	15,381 "	"	"	200 "	15,181 "	"	20,426 18
"	"	"	"	"	"	"	"	1,279 26
1,600 "	"	15,581 "	"	"	200 "	15,181 "	"	21,703 44
"	"	42,101 60	"	"	"	42,101 60	"	55,140 "
"	"	11,526 "	"	"	200 "	11,126 "	"	14,972 "
"	"	25,084 44	"	"	"	25,084 44	"	55,815 52
4,461 60	"	84,219 88	"	"	3,566 31	80,855 57	"	216,615 45
1,694 70	"	"	"	"	"	"	"	11,000 "
6,156 30	"	163,331 92	"	"	3,566 31	159,765 61	"	313,440 97
30,669 18	"	446,407 41	"	"	446,407 41	"	"	57,672,891 68
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,522 75
"	"	"	"	"	"	"	"	40,000 "
4,541 46	"	20,079 03	"	"	20,079 03	"	"	405,420 97
"	"	1,200 "	"	"	1,200 "	"	"	147,900 "
64,308 80	"	942,910 77	"	"	905,959 78	36,950 99	"	11,087,567 45
8,500 "	"	100,502 28	1,400 "	1,400 "	81,178 28	19,124 "	"	2,062,947 08
251,571 86	"	60,528 21	"	"	60,528 21	"	"	7,466,965 21
57,145 67	"	760,915 05	"	"	247,120 60	513,795 26	"	16,257,172 79
281,635 16	"	1,884,864 79	"	"	6,532 40	1,878,332 39	"	37,778,155 21
2,759 97	"	98,388 82	3,448 20	3,448 20	98,588 82	"	"	11,000,150 92
2,709 91	"	89,579 36	408,703 54	408,703 54	89,579 36	"	"	2,398,978 61
703,622 10	"	4,404,076 62	413,551 83	413,551 83	1,950,773 98	2,448,202 64	"	129,150,452 65

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1852.	En 1853.	Total.
	SERVICES SPECIAUX.					
	<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et trans- férés conformément à l'art 51 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	Ministère de l'Intérieur.					
	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850).	61,016 81	61,000 "	61,000 "	"	61,000 "
	Mesures relatives au défrichement, aux irri- gations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	463,908 46	508,014 74	279,004 40	29,010 54	508,014 74
	Ministère des Travaux publics.					
	Canal de Zelvaete. 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1857 et du 17 avril 1848).	21,275 06	"	"	"	"
	Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).	150,186 24	"	"	"	"
	Construction d'un canal de navigation des- tiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Cam- pine (loi du 15 mai 1847).	6,560 58	"	"	"	"
	Travaux aux chemins de fer de l'Etat, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	253,455 40	"	"	"	"
	Construction d'un canal de navigation laté- ral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 10 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849).	77,877 65	55,855 45	55,855 45	"	55,855 45
	Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	603,089 44	255,755 07	248,511 48	5,225 59	255,755 07
	Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846).	220,055 56	"	"	"	"
	Chemin de fer (loi du 16 août 1846).	428 85	"	"	"	"
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois- le-Duc (loi du 4 juin 1850).	112,115 52	71,165 75	68,491 62	2,664 50	71,156 01
	Canal de Zelvaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	75,710 41	52,095 55	52,095 55	"	52,095 55
	Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850).	194,547 48	155,449 61	146,787 20	262 27	147,049 47
	Achèvement et perfectionnement des bâti- ments de l'entrepôt général de commerce à Anvers (loi du 10 juin 1851).	108,000 "	97,200 "	97,200 "	"	97,200 "
		2,311,007 22	1,052,494 15	986,025 70	57,160 59	1,024,084 20

L'EXERCICE 1882.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1882, et dont le transfert à l'ex. 1883 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1882.
•	•	10 81	•	•	•	•	10 81	61,000 •
•	•	155,805 72	•	•	•	•	155,805 72	508,014 74
•	•	24,275 06	•	•	•	•	24,275 06	•
•	•	150,186 24	•	•	•	•	150,186 24	•
•	•	6,560 58	•	•	•	•	6,560 58	•
•	•	235,455 40	•	•	•	•	235,455 40	•
•	•	24,042 18	•	•	•	•	24,042 18	55,855 45
•	•	549,554 57	•	•	•	•	549,554 57	255,735 07
•	•	220,055 56	•	•	•	•	220,055 56	•
•	•	428 85	•	•	•	•	428 85	•
0 72	•	40,949 79	•	•	•	•	40,949 79	71,165 75
•	•	45,616 86	•	•	•	•	45,616 86	32,095 55
8,400 14	•	58,807 87	•	•	•	•	58,807 87	155,449 61
•	•	10,800 •	•	•	•	•	10,800 •	97,200 •
8,400 86	•	1,278,513 07	•	•	•	•	1,278,513 07	1,052,494 15

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1852.	En 1853.	Total.
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.						
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 20 décemb. 1851.	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4,500,000 "	8,171 34	8,171 34	"	8,171 34
	Travaux à la Meuse ayant pour objet :					
	a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et					
	b. D'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	8,000,000 "	664,026 09	616,435 27	47,590 82	664,026 09
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,650,000 "	5,350 "	3,200 "	150 "	3,350 "
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	2,500,000 "	5,698 "	5,424 88	273 12	5,698 "
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	1,000,000 "	5,200 "	2,052 15	267 87	5,200 "
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,500,000 "	1,580 95	1,465 52	115 65	1,580 95
	Amélioration des ports et côtes	400,000 "	22,564 26	22,291 14	75 12	22,564 26
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	650,000 "	17,097 84	17,097 84	"	17,097 84
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée.	1,000,000 "	1,100 "	1,025 "	75 "	1,100 "
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat	500,000 "	500 "	500 "	"	500 "
	Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.	1,000,000 "	451,678 50	450,678 50	12,000 "	451,678 50
	Construction de prisons.	1,200,000 "	"	"	"	"
	Amélioration de la Dendre.	500,000 "	65,454 04	65,454 04	"	65,454 04
Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'Etat.	600,000 "	"	"	"	"	
Achèvement des lignes télégraphiques. (Loi du 14 avril 1852.)	150,000 "	67,675 82	66,449 42	1,224 40	67,675 82	
		26,150,000 "	1,507,874 84	1,246,104 88	61,760 06	1,507,874 84

L'EXERCICE 1852.

de la clôture de l'exercice 1852.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1853, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1852, et dont le transfert à l'ex. 1853 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1852.	
		4,491,828 66					4,491,828 66	8,171 54	
		7,555,975 91					7,555,975 91	664,026 09	
		2,046,650 "					2,046,650 "	5,550 "	
		2,496,502 "					2,496,502 "	5,698 "	
		996,800 "					996,800 "	5,200 "	
		1,498,419 05					1,498,419 05	1,580 05	
		577,655 74					577,655 74	22,564 26	
		652,902 16					652,902 16	17,097 84	
		998,900 "					998,900 "	1,100 "	
		409,500 "					409,500 "	500 "	
		548,521 50					548,521 50	451,678 50	
		1,200,000 "					1,200,000 "	"	
		456,565 96					456,565 96	65,454 04	
		600,000 "					600,000 "	"	
		82,526 18					82,526 18	67,673 82	
		24,842,125 10					24,842,125 16	1,507,874 84	

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1852.	En 1853.	Total.
RÉCAPITU						
Service ordinaire.	Dépenses arriérées de l'exercice 1849. . .	13,596 88	13,596 88	"	13,596 88	13,596 88
	— — 1850. . .	37,086 44	21,705 44	"	20,105 44	20,105 44
	— — 1851. . .	470,772 89	313,440 97	87,365 13	219,921 54	507,284 67
	— propres à l'exercice	163,150,877 44	129,150,452 65	77,509,583 04	51,140,247 51	128,455,850 55
Services spéciaux.	— sur les crédits transférés de l'exer- cice 1851	2,311,007 22	1,032,404 15	986,925 70	37,160 59	1,024,084 29
	— sur les crédits alloués par des lois voies dans le cours de l'exercice.	26,150,000 "	1,507,874 84	1,246,104 88	61,769 90	1,507,874 84
		162,139,540 87	131,848,564 93	79,629,074 75	51,498,801 92	131,128,776 67
Dépense à l'exercice 1852.						
De l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1851, conformément au projet de loi du règle- ment de cet exercice		15,413,705 44	15,413,705 44			15,413,705 44
		177,553,046 51	147,262,270 37			146,542,482 11

de la clôture de l'exercice 1852.

LATION.[illegible]

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

RECETTES.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Foncier</i>	Principal	15,500,000	15,500,000	
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000	465,000	02
	2 centimes additionnels pour non-valeurs	510,000	510,000	18,559,749 87
	10 centimes additionnels extraordinaires	1,550,000	1,549,999	99
	3 centimes additionnels supplémentaires sur le tout	554,750	554,749	86
<i>Personnel</i>	Principal	8,400,000	8,514,009	79
	10 centimes additionnels extraordinaires	840,000	851,387	03
	Amendes		1,005	60
<i>Patentes</i>	Principal	2,910,000	3,041,520	81
	10 centimes additionnels extraordinaires	201,000	504,140	75
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	180,000	205,555	49
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000	20,555	55
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,000	11,295	45
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000	915,585	25
— des tabacs			169,506	50
<i>Douanes</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,500,000	15,555,612	99
	— de sortie (id.)	500,000	504,918	45
	— de transit (id.)	40,000	50,461	48
	— de tonnage (id.)	400,000	561,540	41
	Timbres	55,000	40,468	55
		12,275,000	14,275,010	84

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
17,540,215 70	810,354 11	18,550,740 87	18,550,740 87	"	" 15	"	
8,565,480 85	799,906 97	9,565,596 82	9,566,402 42	"	"	120,402 42	
745 48	260 12	1,005 60					
5,045,225 25	500,456 55	5,545,681 56	5,545,681 56	"	"	144,661 56	
255,782 64	5,579 85	257,162 47	257,162 47	"	"	29,262 47	
855,169 09	58,414 16	913,585 25	913,585 25	"	"	15,585 25	
159,665 40	0,645 10	169,506 50	169,506 50	"	"	169,506 50	
15,555,612 90	"	15,555,612 90	15,555,612 90	"	"	1,835,612 90	
504,918 45	"	504,918 45	504,918 45	"	"	4,918 45	
50,461 48	"	50,461 48	50,461 48	"	9,558 52	"	
561,549 41	"	561,549 41	561,549 41	"	"	161,549 41	
40,468 55	"	40,468 55	40,468 55	"	"	5,468 55	
					9,558 52	2,007,549 56	
14,275,010 84	"	14,275,010 84	14,275,010 84	"	1,908,010 84		

21

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Accises.	Sel { Droits, sans additionnels	4,400,000	4,483,303 04	4,554,878 84
	{ Eau de mer		51,575 80	
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,200,000	2,329,511 37	2,329,511 37
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	270,000	269,023 10	269,023 10
	— indigènes (id)	5,800,000	4,562,528 50	4,562,528 50
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,500,000	6,581,927 91	6,586,250 31
	Vinaigres (id. id.)		4,502 40	
	Sucres. { de canne	5,500,000	2,690,935 16	3,612,536 88
	{ de betterave		914,520 00	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.		6,951 66	
	Timbres. { sur les quittances	5,000	4,822 90	4,822 90
	{ sur les permis de circulation	1,000	896 86	896 86
		20,476,000	21,500,278 76	21,500,278 76
Garantie . . — Droits de marque des matières d'or et d'argent.		145,000	162,841 13	162,841 13
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	225,000	270,679 57	270,679 57
	Loyers de bâtiments		2,166 46	
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les re- ceveurs		1,762 01	
	Recettes extraordinaires et accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non- valeurs de la contribution personnelle	30,000	27,656 74	40,005 43
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs . .		2,166 60	
	{ de toute autre nature		5,389 65	
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		862 97	
		255,000	310,683 80	310,683 80

TES, DOUANES ET ACCISES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
4,483,503 04	"	4,483,503 04	4,554,878 84	"	"	134,878 84	
51,575 80	"	51,575 80					
2,528,564 20	471 72	2,528,835 92	2,528,835 92	675 45	"	128,855 92	
269,025 10	"	269,025 10	269,025 10	"	970 90	"	
4,554,082 64	23,153 88	4,557,256 52	4,557,256 52	5,201 98	"	557,256 52	
6,581,842 55	85 58	6,581,927 91	6,386,250 51	"	"	86,250 51	
4,302 40	"	4,302 40					
2,051,952 35	555,527 41	2,585,479 94					
726,699 52	187,820 54	914,520 06	5,506,951 66	105,455 22	"	6,951 66	
6,951 66	"	6,951 66					
4,804 40	18 50	4,822 90	4,822 90	"	177 10	"	
896 86	"	896 86	896 86	"	105 14	"	
					1,257 14	914,115 25	
20,645,778 48	745,077 65	21,588,856 11	21,588,856 11	111,422 65	912,856 11		
162,841 15	"	162,841 13	162,841 15	"	"	17,841 15	
159,319 44	111,559 93	270,679 57	270,679 57	"	"	45,679 57	
2,166 46	"	2,166 46					
1,762 01	"	1,762 01					
27,056 74	"	27,056 74	40,004 45	"	"	10,004 45	
2,166 60	"	2,166 60					
5,589 65	"	5,589 65					
"	862 97	862 97					
198,460 90	112,222 90	510,683 80	510,683 80	"	"	55,683 80	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
RÉCAPITULATION PAR			
Foncier	18,359,750	"	18,559,749 87
Personnel	9,240,000	"	9,566,402 42
Patentes	5,201,000	"	5,545,661 56
Redevances sur les mines.	207,900	"	257,162 47
Droit de débit de boissons alcooliques	900,000	"	915,585 25
— des tabacs	"	"	160,506 50
Douanes	12,275,000	"	14,275,010 84
Accises	20,476,000	"	21,500,278 76
Garantie	145,000	"	162,841 15
Recettes diverses	255,000	"	510,685 80
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	65,059,650	"	68,658,680 60

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				

BRANCHE DE REVENU.

17,540,215 76	810,554 11	"	18,550,749 87	"	" 15	"
8,566,255 35	800,167 09	"	9,566,402 42	"	"	126,402 42
5,045,225 25	500,456 35	"	5,545,681 56	"	"	144,661 56
255,782 64	5,579 85	"	257,162 47	"	"	29,262 47
855,169 09	58,414 16	"	913,585 25	"	"	15,585 25
150,665 40	9,645 10	"	160,506 50	"	"	160,506 50
14,275,010 84	"	"	14,275,010 84	"	"	1,998,010 84
20,645,778 48	745,077 65	"	21,588,856 11	111,422 65	"	912,856 11
162,841 15	"	"	162,841 15	"	"	17,841 15
198,460 90	112,222 90	"	510,685 80	"	"	55,685 80
					" 15	5,467,608 08
65,678,582 80	2,848,875 15	"	68,527,257 95	111,422 65		5,467,607 95

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier		1,594,459 "	5,537,178 54	2,785,985 09
Personnel.	Principal et additionnels	1,290,146 72	2,529,665 95	1,196,544 22
	Amendes	445 04	515 55	"
Patentes		450,128 21	724,129 49	298,110 27
Redevances sur les mines.		"	"	"
Droit de débit de boissons alcooliques		74,047 "	154,096 "	105,496 75
	— de tabac	21,505 50	24,817 "	18,450 50
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	7,600,077 50	2,081,825 25	606,864 46
	— de sortie (id.)	89,564 56	20,485 72	54,901 08
	— de transit (id.)	16,477 20	2,721 11	1,558 64
	— de tonnage (id.)	481,100 70	10,515 89	35,750 47
	Timbres	12,589 43	8,516 66	5,246 37
Sci. {	Droits, sans additionnels	519,798 13	470,060 17	556,911 82
	Eau de mer	55,765 "	"	17,812 80
Accises	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	480,505 92	661,878 65	200,594 75
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	75,169 47	116,278 80	19,644 55
	— indigènes (id.)	494,922 17	1,107,500 50	413,546 78
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	661,140 87	1,855,564 50	694,880 49
	Vinaigres (id. id. id.)	4,502 40	"	"
	Sucres de canne	1,966,951 57	205,771 99	1,639 50
	— de betterave	51,982 55	541,748 11	2,140 65
	— glucoses et autres sucres non cristallisables.	"	"	299 22
	Timbres sur les quittances	725 25	866 75	597 25
	— sur les permis de circulation	51 80	134 50	202 "
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		52,550 84	66,095 19	12,007 10
Recettes diverses. {	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	267,455 20	"	"
	Loyers de bâtiments	"	"	585 "
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	190 61	578 20	222 66
	Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	1,745 14	4,192 99	4,859 17
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs.	157 87	689 25	46 97
	extraordinaires { de toute autre nature	1,745 05	562 52	277 50
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX.		16,210,255 16	15,485,979 04	6,992,795 20

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LENBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,086,988 25	3,124,150 50	1,801,061 86	812,751 78	658,762 04	1,158,414 04	18,559,749 87	18,559,749 87
1,714,164 55	1,262,958 15	860,402 58	196,682 76	145,780 40	569,011 44	9,565,596 82	9,560,402 42
42 40	"	"	4 03	"	"	1,005 60	
494,999 47	695,853 90	590,055 02	78,494 64	61,688 45	145,201 25	5,545,661 56	5,545,661 56
"	188,542 87	57,409 06	"	1,462 26	9,688 28	257,162 47	257,162 47
120,250 "	179,704 "	148,821 "	56,693 50	59,178 50	66,516 50	915,585 25	915,585 25
25,250 25	24,257 "	27,986 "	8,176 50	8,050 75	11,957 "	169,506 50	169,506 50
848,019 02	512,217 65	1,141,975 60	185,452 56	201,342 18	150,962 77	15,555,612 09	15,555,612 09
26,320 -	26,950 40	24,500 58	5,860 31	69,199 28	9,089 90	504,918 45	504,918 45
1,325 82	5,825 15	1,600 57	10 13	122 50	842 58	50,461 48	50,461 48
54,384 55	"	"	"	"	"	501,549 41	501,549 41
5,108 56	3,705 51	4,912 91	1,052 79	2,742 81	615 69	40,468 55	40,468 55
1,557,678 12	601,944 24	588,515 50	126,829 84	"	501,767 20	4,485,505 04	4,534,878 84
"	"	"	"	"	"	51,575 80	
501,565 55	200,787 33	200,057 09	14,589 22	27,705 80	52,775 85	2,528,855 02	2,528,855 02
20,415 05	12,340 03	20,007 93	901 58	2,712 52	2,444 59	269,025 10	269,025 10
685,060 66	194,802 77	689,613 90	652,718 74	59,262 75	79,808 25	4,557,256 52	4,557,256 52
1,009,884 55	1,274,075 18	517,075 85	210,434 71	81,225 86	288,648 12	6,581,927 91	6,580,250 51
"	"	"	"	"	"	4,502 40	
409,850 55	5,207 75	"	"	"	"	2,585,479 94	5,506,931 66
102,210 11	512,128 51	72,024 82	52,296 55	"	"	914,520 06	
"	6,652 44	"	"	"	"	6,951 66	4,822 90
1,067 25	501 75	514 65	520 50	54 50	166 "	4,822 90	
41 "	57 50	156 50	165 "	60 50	48 "	896 86	896 86
9,898 04	6,405 81	25,255 78	5,052 56	6,561 24	1,437 67	162,841 15	162,841 15
"	3,226 17	"	"	"	"	270,679 57	270,679 57
"	250 "	400 "	851 46	120 "	100 "	2,166 46	40,004 45
255 08	121 44	165 77	"	55 28	416 07	1,762 01	
10,475 67	2,921 76	3,184 32	105 91	64 28	115 50	27,656 74	2,166 60
167 50	419 95	644 80	10 54	" 50	29 84	2,166 60	
168 60	272 11	722 66	58 54	1,602 78	"	5,589 65	862 07
"	"	862 07	"	"	"	862 07	
10,250,350 57	8,754,446 72	6,457,764 64	2,592,460 75	1,548,511 05	2,656,881 02	68,527,257 95	68,527,257 95

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1852.	1851.
Foncier		18,559,749 87	18,559,749 95
Personnel		9,566,402 42	9,286,619 95
Patentes		5,545,661 56	5,271,705 22
Redevances sur les mines		257,162 47	256,824 92
Droit de débit des boissons alcooliques		915,585 25	906,858 "
— de tabac		169,506 50	"
Donnes	Droits d'entrée	15,555,612 99	11,800,794 56
	— de sortie	504,918 45	264,661 58
	— de transit	50,461 48	52,250 95
	— de tonnage	561,549 41	560,946 91
	Timbres	40,468 55	58,270 84
	Sel	4,554,878 84	4,556,425 71
	Vins étrangers	2,528,855 92	2,500,025 15
	Eaux-de-vie étrangères	260,025 10	270,779 94
	— indigènes	4,557,956 52	4,050,854 90
Accises			
	Bières et vinaigres	6,586,250 51	6,664,280 16
	Sucres de canne		
	— de betterave	5,506,951 66	5,075,151 11
	— glucoses et autres sucres non cristallisables		
	Timbres sur les quittances	4,822 90	4,777 "
	— sur les permis de circulation	896 86	1,148 91
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		162,841 15	171,112 75
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	270,679 57	229,580 91
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,004 45	48,916 70
TOTAL		68,527,257 95	65,929,475 66

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	" 08	
79,782 47	"	<i>Personnel.</i> — Augmentation : fr. 79,782 47. c ^t . — Résulte de l'accroissement de la population et, par suite, d'un plus grand nombre de maisons habitées.
75,956 54	"	<i>Patentes.</i> — Augmentation fr. 75,956 54 c ^t . — Provient du développement des affaires commerciales et industrielles.
557 55	"	
6,725 25	"	<i>Droit de débit de tabac.</i> — Cet impôt n'était pas perçu avant 1852. (Il a été établi par la loi du 20 décembre 1851.)
109,506 50	"	<i>Droits d'entrée.</i> — Augmentation : fr. 1,554,818 65 c ^t . — Résulte d'importations plus considérables de cafés, grains, riz, sucres bruts, tissus de laine et de soie et autres articles moins importants.
1,554,818 65	"	<i>Droits de sortie.</i> — Augmentation fr. 40,257 05 c ^t . Cette augmentation porte sur les exportations de lins bruts vers l'Angleterre et la France.
40,257 05	"	
"	1,769 45	
200,602 50	"	<i>Droits de tonnage.</i> — Augmentation : fr. 200,602 50 c ^t . — Elle est due à l'impulsion donnée à la navigation maritime par le développement de l'ensemble des opérations commerciales.
2,197 60	"	
178,455 13	"	<i>Sel.</i> — L'augmentation de fr. 178,455 13 c ^t , se réduit à fr. 118,505 93 c ^t , si l'on compare les recettes de 1852 à celles de 1850. Ces différences peu importantes relativement à l'évaluation du produit total de l'accise sur le sel, sont le résultat du jeu des comptes de crédit permanent et de crédit à termes.
"	171,187 21	<i>Vins, eaux-de-vie étrangères.</i> — Ces produits étant principalement importés de France, la diminution dans les recettes est la conséquence de la maladie de la vigne qui a restreint la production, augmenté les prix et exerce une influence défavorable sur les importations.
"	1,756 84	
506,401 62	"	<i>Eaux-de-vie indigènes.</i> — Le droit sur la fabrication des eaux-de-vie a été augmenté de 50 p. 100 par la loi du 20 décembre 1851; l'accroissement des recettes n'a pas été proportionnel pour les motifs suivants : Toute augmentation dans le taux du droit a pour conséquence de restreindre la production; d'un autre côté, en vue d'éviter cette augmentation, les distillateurs ont forcé la fabrication pendant les derniers mois de 1851. Enfin, une grande partie des droits ont été acquittés en 1852, à l'ancien taux par suite du jeu des termes de crédit.
"	278,040 85	<i>Bières et vinaigres.</i> — Un nouveau mode de jaugeage des cuves des brasseurs, qui avait contribué à l'augmentation des recettes pendant les exercices précédents, a été condamné par les tribunaux. Des droits ont dû être déchargés aux comptes des brasseurs, et ces bonifications ont été imputées sur l'exercice 1851. C'est à cette circonstance qu'on peut surtout attribuer la diminution des recettes.
435,800 55	"	<i>Sucres.</i> — Les recettes de 1852 ont atteint le minimum fixé par la loi de 1849.
45 90	"	
"	252 05	
"	8,271 60	
41,298 46	"	<i>Droits de magasin des entrepôts.</i> — Augmentation : fr. 41,298 46 c ^t . — Comme la plupart des autres augmentations, celle-ci provient du développement des affaires commerciales.
"	8,012 27	
3,067,985 64	470,109 55	
2,597,784 20		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Enregistrement. (Principal et 30 cent. additionnels.)	Actes civils publics	10,500,000	9,559,026 80	10,954,904 49	
	— sous seing privé		527,651 40		
	— judiciaires		570,926 77		
	— d'huissiers		495,911 52		
	Lettres de noblesse		1,102 40		
	Permis de changer de nom de famille		275 60		
Greffes (Principal et 30 cent. additionnels.)	Mise au rôle	500,000	50,226 68	271,563 10	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		255 556 42		
Hypothèques (Principal et 26 cent. additionnels.)	Droits d'inscription	1,680,000	115,207 57	1,866,451 10	
	Droits de transcription d'actes de mutation		1,751,225 55		
Successions (Principal et 20 cent. additionnels.)	Droits de succession	6,000,000	5,614,715 60	6,508,228 97	
	— de mutation par décès		114,524 97		
	— de mutation sur les successions en ligne directe		578,990 40		
	— dus par les époux survivants		.		
Timbre (Principal sans addi- tionnels)	Débite	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	4,954 .	
			à l'étranger	49,520 .	
			Permis de port d'armes de chasse	268,576 .	
				Timbres proportionnels pour effets de commerce	190,810 40
				— de dimension	1,552,637 09
				Timbres proportionnels	45,470 20
	Visa	Timbres de dimension	autres que les journaux étrangers	14,575 29	
			des journaux étrangers	1,658 52	
			Timbres fixes.	Warrants	2,850,000 .
	Feuilles de patente	115,591 15			
	Effets de commerce	197,895 90			
	Extraordi- naire.	Timbres proportionnels.	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	89,114 50	
			Effets, récipissés, obligations, etc.	.	
			Coupures	20,560 .	
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	285,527 65	
			Affiches	110,508 49	
			Annonces et avis	58,224 55	
A REPORTER. fr.		21,550,000	22,545,937 11	22,545,937 18	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
9,557,660 65	450 84	9,558,111 49					
388,690 18	122 98	388,813 16					
570,674 96	15 87	570,690 83					
405,218 66	170 82	405,389 48	10,794,582 06	140,521 55	"	204,582 96	
1,102 40	"	1,102 40					
275 60	"	275 60					
36,220 47	"	36,220 47	271,505 85	57 25	28,494 15	"	
235,285 38	"	235,285 38					
115,207 57	"	115,207 57					
1,750,980 84	180 10	1,751,161 03	1,860,368 60	62 50	"	186,568 60	
5,496,552 25	105,128 79	5,601,681 04					
114,472 97	52 "	114,524 97					
578,537 37	653 03	578,990 40	6,294,976 41	15,252 56	"	294,976 41	
"	"	"					
4,950 "	4 "	4,954 "					
49,520 "	"	49,520 "					
268,576 "	"	268,576 "					
190,752 40	78 "	190,810 40					
1,552,655 54	5 75	1,552,657 09					
45,470 20	"	45,470 20					
14,454 20	20 79	14,485 99					
1,658 52	"	1,658 52					
6 "	"	6 "	2,062,558 22	271 30	"	112,558 22	
110,725 45	4,485 70	115,211 15					
197,894 90	1 "	197,895 90					
89,114 50	"	89,114 50					
"	"	"					
20,560 "	"	20,560 "					
267,444 85	15,882 80	283,327 65					
110,507 90	" 59	110,508 49					
38,225 45	1 10	38,224 55					
22,062,550 88	127,241 16	22,189,792 04	22,189,792 04	154,165 14	28,404 15	888,286 19	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	Recouv. fr.	21,550,000	22,543,957 18	22,543,957 18
Naturalisations.	{ Droits de naturalisation ordinaire. { Droits de grande naturalisation	5,000	5,500 "	5,500 "
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement { Greffe { Hypothèques { Successions { Timbre.	140,000	57,548 96 10,605 89 " 51,555 18 10,518 21	155,828 24
Amendes de condamnation en matières diverses.	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts } en totalité . . { attribués au trésor } en partie. . . { Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État. . .	220,000	90,767 82 14,857 17 7,925 51	115,548 50
	TOTAUX. fr.	21,605,000	22,596,855 72	22,596,855 72

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1855.	TOTAL			Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
22,062,550 88	127,241 10	22,189,792 04	22,189,792 04	154,165 14	28,494 15	888,286 19	
5,500 "	"	5,500 "	5,500 "	"	1,500 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	
57,186 59	70 00	57,256 99					
"	"	"					
10,605 89	"	10,605 89	155,247 68	2,580 56	6,752 52	"	
49,169 06	112 55	49,281 59					
16,095 21	10 "	16,105 21					
90,767 82	"	90,767 82					
14,857 17	"	14,857 17	115,548 50	"	106,451 70	"	
7,925 51	"	7,925 51					
					145,198 17	888,286 19	
22,512,655 75	127,454 29	22,440,088 02	22,440,088 02	156,745 70	745,088 02		

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement.	Actes civils publics	897,905 55	2,255,258 11	1,058,857 92		
	— sous seing privé	55,558 88	124,246 79	48,080 54		
	— judiciaires	50,140 71	187,949 85	47,599 28		
	— d'huissiers	81,705 82	129,101 40	42,566 86		
	Lettres de noblesse	"	1,102 40	"		
	Permis de changer de nom de famille	"	275 60	"		
Greffe	Mise au rôle	2,488 81	10,799 50	2,520 80		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	20,167 21	66,572 84	16,954 84		
Hypothèques	Droits d'inscription	7,197 06	20,474 48	8,725 06		
	Droits de transcription d'actes de mutation.	175,955 82	402,810 52	201,579 50		
Successions	Droits de succession.	600,124 00	1,182,555 40	702,956 50		
	— de mutation par décès	2,042 98	804 46	62,352 11		
	— — sur les successions en ligne directe	55,595 66	94,571 85	54,960 24		
	— dus par les époux survivants	"	"	"		
Timbres.	Débite	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	510 "	2,648 "	508 "
			Passe-ports { à l'étranger	5,652 "	18,472 "	5,688 "
			Permis de port d'armes de chasse	19,616 "	49,664 "	20,400 "
	Visa	Timbres proportionnels.	Timbres proportionnels pour effets de commerce	21,107 85	59,567 15	16,756 45
			— de dimension	155,118 10	294,601 49	158,020 20
			Timbres proportionnels	10,526 85	2,579 55	2,499 50
	Extra-ordinaires.	Timbres de dimension.	Autres que les journaux étrangers	648 05	5,046 08	2,292 50
			Des journaux étrangers	746 41	560 51	24 10
		Timbres fixes.	Warrants	"	"	"
	Feuilles de patente		15,554 00	17,222 40	13,600 55	
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	51,512 05	82,687 85	5,142 50	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	89,114 50	"	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"	
		Coupures	"	20,560 "	"	
		Papiers blancs pour actes, etc.	48,089 70	74,259 92	59,781 05	
		Affiches	9,616 54	40,581 31	12,067 26	
	Timbres de dimension.	Annonces et avis	5,257 05	15,907 14	1,829 81	
A REPORTER. fr.		2,255,454 08	5,225,081 75	2,520,820 66		

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		2,233,434 68	5,225,981 75	2,526,820 66
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire.	"	5,000 "	"
	Droits de grande naturalisation	"	"	"
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	5,079 88	18,483 50	4,669 17
	Grefle	"	"	"
	Hypothèques	749 64	1,502 24	461 92
	Successions	4,106 60	9,527 58	6,569 95
	Timbre.	1,472 98	7,857 80	676 95
Amendes de condamnation en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	9,896 80	18,687 72	8,599 48
		785 62	5,519 69	451 51
	Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État. .	124 98	5,508 75	48 02
TOTAUX. fr.		2,255,750 27	5,295,648 69	2,548,057 62

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	NAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
5,416,709 69	5,565,156 44	2,508,052 21	721,258 16	757,955 19	1,256,483 26	22,189,792 04	22,189,792 04
"	"	500 "	"	"	"	5,500 "	5,500 "
"	"	"	"	"	"	"	
6,147 15	9,179 80	5,588 95	2,152 95	5,657 07	4,558 68	57,256 99	135,247 68
"	"	"	"	"	"	"	
697 60	1,085 19	2,669 62	892 10	1,878 55	869 25	10,605 89	
8,065 29	8,805 91	4,897 81	1,861 88	2,979 78	2,929 01	49,281 59	
2,609 25	849 12	1,474 01	511 75	275 50	597 87	10,105 21	113,548 50
8,999 09	25,511 89	7,864 05	1,578 57	5,265 79	6,564 54	90,767 82	
1,547 85	5,100 50	1,092 52	671 06	297 22	1,595 62	14,857 17	
760 75	115 "	1,242 50	89 95	15 "	18 58	7,925 51	
5,445,556 63	5,609,581 65	2,555,071 47	728,796 40	752,281 90	1,275,594 59	22,440,088 02	22,440,088 02

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1852.	1851.		
Enregistrement	Actes civils publics	9,558,111 49	8,516,506 09		
	— sous seing privé	388,815 16	936,084 09		
	— judiciaires	570,690 83	525,552 58		
	— d'huissiers	495,589 48	497,168 71		
	Lettres de noblesse	1,102 40	551 20		
	Permis de changer de nom de famille.	275 60	550 91		
Greffes	Mise au rôle	56,220 47	53,056 12		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	255,285 58	259,857 84		
Hypothèques	Droits d'inscription	115,207 57	114,055 15		
	— de transcription d'actes de mutation	1,751,161 05	1,661,957 07		
Successions	Droits de succession	5,601,461 04	5,888,055 80		
	— de mutation par décès	114,524 97	108,065 22		
	— — sur les successions en ligne directe	578,990 40	"		
	— dus par les époux survivants	"	"		
Timbre.	Débite.	Timbres fixes. { Passe-ports à l'intérieur	4,934 "	5,254 "	
		Timbres fixes. { Passe-ports à l'étranger	40,520 "	51,512 "	
		Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse.	268,576 "	275,032 "	
	Visa	Timbres proportionnels pour effets de commerce	190,810 40	172,599 20	
		— de dimension	1,552,657 09	1,441,908 81	
	Extra-ordinaires.	Timbres proportionnels.	45,470 20	58,400 18	
		Timbres de dimension.	Autres que les journaux étrangers	14,485 09	15,224 57
			Des journaux étrangers.	1,658 32	1,586 12
	Timbres fixes.	Warrants.	6 "	"	
		Feuilles de patente	115,211 15	111,615 50	
		Effets de commerce	197,895 90	188,295 10	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	80,114 50	82,999 80	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	
		Coupures	20,560 "	25,769 "	
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	285,527 63	505,652 57
	Affiches.		110,508 49	102,277 95	
	Annonces et avis.		58,224 55	54,261 57	
A REPORTER.		22,189,792 04	21,145,704 51		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,021,805 40	•	
•	547,270 03	
47,558 45	•	
•	1,779 25	
551 20	•	
•	275 51	
5,184 35	•	
•	4,572 46	
1,172 44	•	
89,205 96	•	
•	286,574 76	
6,461 75	•	
578,990 40	•	
•	•	
•	520 •	
17,808 •	•	
•	5,056 •	
18,411 20	•	
90,748 28	•	
7,070 02	•	
•	740 58	
72 20	•	
6 •	•	
5,595 85	•	
9,602 80	•	
6,114 70	•	
•	•	
•	5,140 •	
•	20,504 74	
8,050 56	•	
5,962 98	•	
1,914,130 54	870,043 01	

La comparaison des produits perçus à titre d'impôts, par l'administration de l'enregistrement et des domaines, pour l'exercice 1852, avec les recettes de même nature de l'exercice antérieur, présente, dans son ensemble, une augmentation de fr. 1,001,890 34 c.

Cet accroissement des recettes de l'exercice 1852 est dû principalement à la mise à exécution de la loi du 17 décembre 1851 sur les successions, qui a procuré au trésor, pour cet exercice, une somme d'environ 579,000 francs perçue pour droit de mutation sur les successions en ligne directe.

L'augmentation des droits d'enregistrement et d'hypothèques est la conséquence de transactions plus nombreuses, et surtout de l'accroissement des valeurs immobilières.

La loi du 16 décembre 1851, sur la révision du régime hypothécaire, a aussi contribué à l'amélioration des produits de cette nature.

D'un autre côté, la diminution de recettes qui se remarque pour les droits d'enregistrement des actes sous seing privé, est causée par la disposition de l'art. 2 de cette dernière loi, qui exige des actes notariés pour les transcriptions.

Le produit du timbre continue à s'accroître chaque année. Cette progression est due à une plus grande activité dans les transactions civiles et commerciales, ainsi qu'à la surveillance exercée par les employés.

Quant aux différences constatées sur les produits dont il n'est pas parlé spécialement ci-dessus, elles résultent d'éventualités qui ne sauraient être expliquées.

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1832.	1831.
	REPORT. fr.	22,189,702 04	21,145,704 31
Naturalisations . . .	Droits de naturalisation ordinaire	5,500 "	8,500 "
	— de grande naturalisation	"	"
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	57,256 99	62,458 49
	Grefle	"	"
	Hypothèques	10,005 89	10,700 71
	Successions.	40,281 59	69,691 29
	Timbre	16,105 21	15,755 20
Amendes de condamnation en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts { en totalité.	90,767 82	97,965 16
	attribués au Trésor. { en partie	14,857 17	
	Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État.	7,925 51	29,426 52
TOTAUX. fr.		22,440,088 02	21,458,197 68

ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,914,150 54	870,045 01	
"	5,000 "	
"	"	
"	5,201 50	
"	"	
"	94 82	
"	20,409 70	
2,550 01	"	
7,661 85	"	
"	21,505 01	
1,924,142 58	922,252 04	
1,001,890 54		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Rivières et canaux.	DOMAINES.			
	Escaut		69,053 09	
	Meuse		61,758 56	
	Lys		55,771 27	
	Dendre		20,008 10	
	Sambre canalisée.		606,854 71	
	Canal de Charleroy		1,258,117 22	
	— de Mons à Condé.		200,051 16	
	— de Pommerœul à Antoing		267,887 42	
	— de la Campine		54,538 74	
	Petite Nèthe canalisée		22,701 92	
	Canal de Gand à Ostende		24,728 50	
	— de Terneuzen	5,000,000	14,562 97	2,964,457 72
	— de Maestricht à Bois-le-Duc		26,190 00	
	Autres voies navigables		65,445 25	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.		48,500 72	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		55,880 »	
	— — d'Anvers à Tamise		19,592 54	
Routes appartenant à l'État.	Vente d'arbres, plantations et herbages.		72,902 25	
	— de terrains provenant d'emprises.		19,540 50	
	Location de terrains provenant d'emprises.		8,555 08	
	Droits de pêche		55,940 75	
	Vente d'objets mobiliers		66 50	
	1 ^{re} classe = Produits des barrières affermées et en régie.		684,192 88	
	2 ^e classe = Produits des barrières affermées et en régie		847,805 67	
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	1,585,000	7,511 81	1,570,018 65
	{ Location		151,84	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		50,532 64	
Redevance annuelle pour droit d'usage.		45 79		
TOTAUX. fr.		4,585,000	4,554,476 35	4,554,476 55

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
60,053 90	"	60,053 90					
61,758 56	"	61,758 56					
55,771 27	"	55,771 27					
20,008 10	"	20,008 10					
606,781 96	72 75	606,854 71					
1,258,117 22	"	1,258,117 22					
200,051 16	"	200,051 16					
267,887 42	"	267,887 42					
54,558 74	"	54,558 74					
22,701 02	"	22,701 02					
24,703 30	25	24,728 50					
14,562 07	"	14,562 07	2,965,017 72	540 "	56,082 28	"	
25,698 16	402 83	26,100 90					
62,005 80	541 56	63,445 25					
47,740 14	560 58	48,300 72					
55,880 "	"	55,880 "					
19,592 54	"	19,592 54					
72,488 75	"	72,902 25					
10,540 50	415 50	10,540 50					
7,845 56	"	8,015 08					
52,457 75	109 50	53,949 73					
66 50	1,512 "	66 50					
682,737 40	1,566 58	684,103 87					
847,047 84	755 85	847,803 07					
7,511 81	"	7,511 81	1,560,020 62	89 01	15,070 58	"	
127 84	4 "	131 84					
30,286 08	46 56	30,332 64					
45 79	"	45 79					
4,527,887 05	5,060 20	4,533,847 54	4,553,847 54	620 01	51,452 00	"	

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut	"	"	19,520 85
	Meuse	"	"	"
	Lys	"	"	25,800 55
	Dendre	"	"	"
	Sambre canalisée	"	"	"
	Canal de Charleroy	"	578,006 05	"
	— de Mons à Condé	"	"	"
	— de Pommereu à Antoing	"	"	"
	— de la Campine	17,802 55	"	"
	Petite Nèthe canalisée	22,701 92	"	"
	Canal de Gand à Ostende	"	"	22,508 50
	— de Terneuzen	"	"	"
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Autres voies navigables	710 "	4,466 10	21,501 51
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	5,252 85	5 "	215 "
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	51,567 "	4,515 "	"
	— — d'Anvers à Tamise	19,502 54	"	"
<i>Routes appartenant à l'État.</i>	Vente d'arbres, plantations et herbages	225 75	3,246 80	5,094 45
	— de terrains provenant d'emprises	608 06	"	609 20
	Location de terrains provenant d'emprises	959 50	1,177 80	579 26
	Droits de pêche	4,538 "	555 "	5,010 "
	Vente d'objets mobiliers et herbages	66 50	"	"
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	54,175 54	158,878 40	76,705 94
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	42,095 68	90,008 50	89,550 82
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	105 "	1,217 15	"
	Location	"	"	90 44
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,234 65	5,080 55	10,487 75
Redevance annuelle pour droits d'usage d'une partie de route		4 "	10 "	28 54
TOTAUX. fr.		202,852 22	605,541 70	275,115 17

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
24,120 54	25,597 02	"	"	"	"	60,055 09	2,065,017 72
"	"	55,964 12	1,947 87	"	25,846 37	61,758 56	
51,970 92	"	"	"	"	"	55,771 27	
15,770 28	4,228 82	"	"	"	"	20,008 10	
"	554,619 98	"	"	"	272,354 75	606,854 71	
"	920,111 19	"	"	"	"	1,258,117 22	
"	200,051 16	"	"	"	"	200,051 16	
"	267,887 42	"	"	"	"	267,887 42	
"	"	"	16,756 10	"	"	54,538 74	
"	"	"	"	"	"	22,701 92	
2,420 "	"	"	"	"	"	24,728 50	
14,562 97	"	"	"	"	"	14,562 97	
"	"	"	26,190 99	"	"	26,190 99	
5,970 91	"	12,715 17	18,085 56	"	"	65,445 25	
14,768 "	941 "	24,874 54	1,620 "	"	628 55	48,500 72	
"	"	"	"	"	"	55,880 "	
"	"	"	"	"	"	19,592 54	
14,652 45	40,241 55	5,660 45	5,577 50	"	1,596 50	72,902 25	
"	2,889 41	15,452 95	"	"	"	10,540 50	
548 "	2,617 57	2,553 25	"	"	"	8,015 08	
10,257 75	5,466 "	4,283 "	2,541 "	1,770 "	3,760 "	55,949 75	
"	"	"	"	"	"	66 50	
67,715 "	123,977 76	44,762 50	24,529 18	64,240 78	60,522 88	684,105 87	1,569,929 62
66,255 51	270,110 01	140,175 41	42,389 18	58,492 68	58,547 99	847,805 67	
25 82	1,422 65	2,525 52	1,702 78	"	517 11	7,511 81	
5 "	"	"	8 "	"	28 40	151 84	
2,064 15	7,106 81	605 25	2,242 26	549 25	1,564 23	50,532 64	
5 45	"	"	"	"	"	45 70	
271,084 71	2,205,268 75	206,556 94	141,168 51	105,052 71	453,046 54	4,555,847 54	4,555,847 54

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1882.	1881.
DOMAINES.			
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut	69,055 00	104,724 25
	Meuse	61,758 36	96,103 59
	Lys	55,771 27	61,967 58
	Dendre	20,008 10	18,801 24
	Sambre canalisée	606,854 71	605,250 09
	Canal de Charleroy	1,258,117 22	1,175,765 84
	— de Mons à Condé	200,051 16	177,527 32
	— de Pommerœul à Antoing	207,887 42	460,822 54
	— de la Campine	54,558 74	25,265 71
	Petite Nèthe canalisée	22,701 02	21,500 65
	Canal de Gand à Ostende	24,728 50	23,406 19
	— de Terneuzen	14,562 07	16,917 "
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	26,190 09	57,591 55
	Autres voies navigables	65,445 25	67,066 58
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	48,500 72	47,085 66
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	55,880 "	29,771 40
	— — d'Anvers à Tamise	19,592 54	21,057 "
	Vente d'arbres, plantations et herbages	72,902 25	46,560 68
	— de terrains provenant d'emprises	19,540 50	69,507 45
<i>Routes appartenant à l'État.</i>	Location de terrains provenant d'emprises	8,015 08	6,000 76
	Droits de pêche	33,949 75	34,286 06
	Ventes d'objets mobiliers	66 50	211 "
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	684,105 87	757,951 96
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	847,803 67	792,691 61
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	7,511 81	4,958 45
	{ Location	151 84	12 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	50,332 64	72,546 11
	Redevance annuelle pour droit d'usage	45 79	51 54
TOTAUX. fr.		4,555,847 54	4,751,057 17

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852
EN PLUS	EN MOINS	
	55 670 26	Reduction de pège de 50 %, accordée à partir du 1 ^{er} avril 1852, par l'article royal du 13 mars précédent pris en exécution de l'article 9 de la loi du 20 décembre 1851.
	51,547 03	En 1851, il y avait eu une augmentation de fr. 20,156 34 c ^s , due à un mouvement extraordinaire de la navigation de cette rivière, qui ne s'est pas soutenu.
	6,196 11	Le produit présentait, en 1851, une augmentation de fr. 4,136 02 c ^s , laquelle a été suivie de réaction comme à l'article précédent.
1 146 86	"	Ce produit n'a fait que se relever au chiffre qu'il avait atteint en 1850, et qui était de fr. 20,252 99 c ^s .
5 604 62	"	Cette différence en plus est insignifiante, mais si on l'a rapproché de l'augmentation de fr. 52,185 81 c ^s obtenue en 1851, on voit que l'extension que la navigation a prise sur cette voie navigable, se soutient et tend à s'accroître.
82,355 38	"	Cette augmentation n'a pas d'autre cause que l'extension de la navigation sur ce canal, dont le produit avait déjà présenté, en 1851, une différence en plus de fr. 79,156 27 c ^s .
22 725 64	"	Cette augmentation, comme celle de fr. 28,299 86 c ^s , obtenue en 1851, provient en grande partie de l'exécution de la loi du 29 décembre 1845, qui, en rendant à l'Etat l'administration de ce canal, a alloué à la province, pendant un certain nombre d'années, une part du produit qui diminuait tous les ans d'un 10 ^e .
	102 954 92	Cette diminution de produit provient de la réduction de pège, de 60 %, accordée sur cette voie navigable, par l'article royal pris le 13 mars 1852, en exécution de l'article 9 de la loi du 20 décembre 1851.
11 275 03	"	Les produits de ce canal se sont accrus par le mouvement industriel et agricole qui s'exerce dans la Campine.
1 401 29	"	Cette voie navigable participe, dans une certaine mesure, à la prospérité du canal de la Campine.
1,522 11	"	Cette augmentation n'est due qu'à un mouvement un peu plus grand de la navigation.
"	2,554 03	La diminution qu'ont éprouvée les produits de ces deux canaux, a pour cause la réduction de pège de 50 %, accordée par un article royal du 17 février 1852, pris en exécution du traité du 20 septembre 1851, approuvé par la loi du 31 janvier 1852.
"	11 400 51	
"	3,621 15	Sans cause connue.
1 217 06	"	Différence insignifiante qui ne comporte point d'explication.
6 108 60	"	Cette augmentation est le résultat d'une plus grande activité dans les communications entre Anvers et la Tête de Flandre, en 1851, il y avait déjà eu une différence en plus de fr. 8 496 71 c ^s .
"	1,464 46	Le moyen de communication semble perdre de son importance, sans cause connue.
26,541 57	"	Cette différence provient de ce que le Département des Travaux Publics a remis à celui des Finances, en 1851, un plus grand nombre d'arbres et de parcelles de terrain dépendant des canaux, pour en tirer parti au profit du trésor.
"	49 966 93	Produit purement éventuel.
2,014 52	"	Même observation.
"	556 55	Différence insignifiante.
"	144 50	Sans observation.
"	55,848 09	Cette diminution provient de ce que les adjudications partielles faites à la fin de 1851, ont donné un résultat moins onéreux que l'adjudication générale qui avait produit, pour 1850, une augmentation de fr. 105,797 95 c ^s , en 1851, il y avait encore une différence en plus de fr. 27,151 27 c ^s .
55,112 06	"	Pour les barrières des routes de 2 ^e classe, le résultat des adjudications partielles faites en 1851, a été plus favorable, mais il faut remarquer qu'en 1851, il y avait eu une diminution de fr. 48,047 10 c ^s .
2,575 56	"	Ces terrains sont vendus ou loués au fur et à mesure de leur remise au domaine par l'administration des ponts et chaussées, et, par conséquent, leur produit varie à raison de la valeur ou de la quantité des parcelles qui sont l'objet de cette remise.
119 84	"	
"	42,213 47	Même observation que pour les deux articles précédents. Le produit de 1851 paraît avoir été exceptionnel, il ne s'est élevé en 1850, qu'à 47,440 fr.
"	5 75	Sans observation.
217,513 74	434,503 57	
217,189 85		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS <i>à la charge des redevables de l'État.</i>	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {			
	Produit des lettres taxées		1,155,145 57	
	— — affranchies et chargées contre espèces. {	2,760,000 "	142,896 97	2,915,080 14
	— de la vente des timbres-poste		1,659,057 00	
	Port des journaux et imprimés. {			
	Produit des journaux affranchis	160,000 "	187,210 51	
	— imprimés —		54,081 24	241,291 75
	Articles d'argent. {			
	Droit	20,000 "	28,001 50	
	Périnés		586 02	28,587 92
Postes.	Remboursements des offices étrangers. {			
	Office d'Angleterre		125,554 26	
	— des Pays-Bas		18,072 51	
	— de Luxembourg		2,145 01	
	— de Prusse	200,000 "	101,677 12	258,065 15
	— de la Tour-et-Taxis		9,185 39	
	— de Suisse		2,911 74	
	— de Sardaigne		720 70	
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		60,000 "	58,945 55	58,945 55
TOTAUX fr.		5,200,000 "	5,501,766 27	5,501,766 27

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,155,145 57	"	1,155,145 57	2,915,080 14	"	"	155,080 14	
142,896 97	"	142,896 97					
1,650,057 60	"	1,650,057 60					
187,210 51	"	187,210 51	241,201 75	"	"	81,201 75	
54,081 24	"	54,081 24					
28,001 50	"	28,001 50	28,587 92	"	"	8,587 92	
586 02	"	586 02					
05,478 52	27,875 74	123,354 26	258,065 15	"	"	58,065 15	
5,581 11	12,491 20	18,072 51					
1,250 40	884 12	2,145 01					
25,044 77	76,652 55	101,677 12					
4,775 07	4,409 72	9,185 50					
2,557 00	554 08	2,911 74					
472 07	248 05	720 70					
58,945 55	"	58,945 55	58,945 55	"	1,056 07	"	
					1,056 07	502,822 94	
5,578,670 45	125,005 84	5,501,766 27	5,501,766 27	"	501,766 27		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANYERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {			
	Produit des lettres taxées.	221,535 28	551,227 84	81,027 22
	— des lettres affranchies et chargées. . . .	45,460 10	45,855 72	8,544 "
	— de la vente des timbres-poste	181,556 60	427,069 80	149,745 70
	Port des journaux et imprimés. {			
	Produit des journaux affranchis.	8,852 81	144,328 22	5,828 22
	— des imprimés —	7,450 38	25,560 67	2,825 56
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	6,601 55	58,879 78	2,513 09
	Droits sur les articles d'argent	2,477 "	4,470 70	5,087 90
	Articles d'argent périmés	"	586 62	"
Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre.	"	125,554 26	"
	— des Pays-Bas	"	18,072 51	"
	— de Luxembourg.	"	2,145 61	"
	— de Prusse	"	101,077 12	"
	— de la Tour-et-Taxis	"	9,185 59	"
	— de Suisse.	"	2,911 74	"
	— de Sardaigne.	"	720 70	"
TOTAUX. fr.		475,605 52	1,205,848 48	254,174 49

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
102,955 85	150,861 09	155,045 05	19,537 49	26,111 58	44,016 59	1,135,145 57	2,915,080 14
9,553 80	9,915 55	17,254 30	1,004 00	2,519 60	5,911 20	142,806 97	
200,760 80	208,045 10	209,125 30	44,716 50	49,042 50	100,201 50	1,059,057 60	
7,629 75	4,424 61	11,296 75	462 46	1,169 55	5,218 54	187,210 51	241,291 75
6,225 69	5,977 55	5,170 74	455 30	552 54	1,865 55	54,081 24	
5,206 04	2,664 16	5,481 20	228 98	552 61	921 12	58,945 55	58,945 55
5,467 80	5,105 "	5,271 70	2,142 90	1,627 50	2,254 80	28,001 50	28,001 50
"	"	"	"	"	"	586 02	586 02
"	"	"	"	"	"	123,554 26	258,065 15
"	"	"	"	"	"	18,072 51	
"	"	"	"	"	"	2,145 61	
"	"	"	"	"	"	101,677 12	
"	"	"	"	"	"	9,185 59	
"	"	"	"	"	"	2,911 74	
"	"	"	"	"	"	720 70	
355,799 75	445,078 60	585,221 02	69,248 59	81,375 08	165,416 70	5,501,706 27	5,501,706 27

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1882.	1881.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {		
	Produit des lettres taxées	1,155,143 57	1,102,737 57
	— — affranchies et chargées contre espèces . . .	142,896 97	174,023 55
	— de la vente des timbres-poste	1,659,057 60	1,400,954 80
	Port des journaux et imprimés. {		
	Produit des journaux affranchis	187,210 51	152,159 56
	— des imprimés —	54,081 24	50,519 71
	Articles d'argent. {		
	Droit	28,001 50	21,907 "
	Périmés	586 02	"
	Office d'Angleterre	125,354 26	276,102 02
	— des Pays-Bas	18,072 31	10,540 17
	Remboursements des offices étrangers. {		
	— de Luxembourg	2,145 61	1,960 95
	— de Prusse	101,677 12	56,452 20
	— de la Tour-et-Taxis	9,185 59	14,654 03
	— de Suisse	2,911 74	3,558 62
	— de Sardaigne	720 70	1,815 24
Évolutions perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		58,943 55	56,567 88
TOTAUX fr.		3,501,766 27	3,415,512 68

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	39,591 80	Ces trois rubriques doivent continuer à faire l'objet d'une appréciation d'ensemble; car, s'il est vrai que le produit des lettres taxées et celui des lettres affranchies <i>contre espèces</i> ont subi des réductions, par contre, le produit de la vente des timbres-postes accuse une augmentation considérable, qui non-seulement atténue ces réductions, mais laisse encore un boni définitif de fr. 117,584 62 c ^t , comparativement aux produits analogues de 1851. Ce boni peut être attribué en partie à l'influence, toujours active, de la réforme postale, et en partie au développement incessant du commerce et de l'industrie, ainsi que de l'instruction qui se repand chaque jour davantage dans les classes moins aisées de la société.
"	31,126 58	
258,102 80	"	
35,071 15	"	Cette augmentation n'a d'autre cause que le goût de plus en plus prononcé du public pour la lecture des journaux.
5,561 53	"	Sans cause appréciable.
6,034 50	"	La majoration qui s'est de nouveau produite sur cette rubrique, est due à l'accroissement continu du nombre d'articles d'argent confiés à la poste, conséquence, prévue, et, selon toute probabilité, durable, de la réduction du droit proportionnel décrétée en 1849, et du paiement à vue des mandats d'articles, décrété en 1850.
586 62	"	
"	132,747 76	Cette diminution provient, d'une part, de la réduction stipulée par la convention belgo-prussienne du 17 janvier 1852, du prix de transit, à travers la Belgique, des correspondances échangées entre la Grande-Bretagne et les États de l'union postale allemande, et, d'autre part, de ce que l'office de Prusse a pris à sa charge, à partir du 1 ^{er} août 1852, le paiement d'une partie de ce transit.
7,752 14	"	L'augmentation indiquée ci-contre doit être attribuée à la convention belgo-néerlandaise, en date des 9/17 janvier 1852, qui, en réduisant la taxe des lettres internationales et le prix des correspondances en transit, a donné de l'activité aux relations et a fait passer par la Belgique des correspondances qui empruntaient jusque-là d'autres voies.
182 68	"	Sans observations.
45,224 92	"	La note placée en regard de l'office d'Angleterre explique, dans sa seconde partie, la cause de la majoration qui s'est produite sur les remboursements de l'office de Prusse.
"	5,470 64	Cette diminution est le résultat de la convention postale du 28 février 1852, qui a réduit la taxe des lettres internationales, ainsi que le prix des correspondances transitant par la Belgique et originaires ou à destination des bureaux de l'office de la Tour-et Taxis.
"	646 88	Sans observations.
"	1,094 54	Le chiffre de remboursement de l'office de Sardaigne a décliné, parce que certaines correspondances étrangères ont cessé d'être acheminées par l'intermédiaire de cet office.
2,575 45	"	Cette majoration est due, pour la majeure partie, à une augmentation dans le nombre de quittances déposées à l'encaissement par les éditeurs.
338,951 59	250,678 "	
88,255 50		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redécabes de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 .	•	110,149 90

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
119,149 00	"	"	119,149 00	"	80,850 10	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1832.	1831.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	110,149 90	109,188 79

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	80,058 89	L'élévation du produit de 1851, qui est pris ici pour terme de comparaison, est tout à fait exceptionnelle, à cause de l'exposition universelle de Londres, qui a eu lieu cette année. Toutefois, la grande infériorité de la recette de 1852, qui se constate non-seulement avec l'exercice 1851, mais encore avec ceux qui l'ont précédé, provient de la concurrence que font les services de transport entre Calais et Douvres, par suite de la mise en exploitation, en 1852, d'un embranchement du chemin de fer dans cette direction, et, plus tard, du chemin de fer de Strasbourg.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Chemin de fer.	Voyageurs		8,094,075 02	
	Bagages		600,107 62	
	Équipages.		59,846 70	
	Chevaux et bestiaux.		142,586 11	
	Marchandises.	16,040,000 "	7,847,184 20	17,077,860 66
	Télégraphes		164,033 12	
	Produits extraordinaires		145,287 25	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			14,467 10	
Vente des tarifs du chemin de fer			253 50	
TOTAUX. fr.		16,040,000 "	17,077,860 66	17,077,860 66

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
8,094,675 02	"	8,094,675 02					
609,107 62	"	609,107 62					
59,846 70	"	59,846 70					
142,386 11	"	142,386 11					
7,847,184 26	"	7,847,184 26	17,077,860 66	.	.	1,037,860 66	
164,633 12	"	164,633 12					
145,287 25	"	145,287 25					
14,467 10	"	14,467 10					
253 50	"	253 50					
17,077,860 66	"	17,077,860 66	17,077,860 66	.	.	1,037,860 66	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1852.	1851.
	Voyageurs	8,094,675 02	8,041,866 41
	Bagages.	609,107 62	682,289 51
	Équipages	59,846 70	80,964 »
Chemin de fer	Chevaux et bestiaux	142,386 11	144,784 46
	Marchandises	7,847,184 26	6,757,751 70
	Télégraphes	164,055 12	85,516 44
	Produits extraordinaires.	145,287 25	165,846 39
	Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	14,467 10	15,655 »
	Vente des tarifs du chemin de fer	255 50	551 »
	TOTAUX. fr.	17,077,860 66	15,968,804 91

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
52,808 61	"	Cette augmentation provient d'un accroissement du mouvement des voyageurs de 3 ^e classe et des voyageurs extraordinaires.
"	73,181 89	Cette diminution doit être attribuée à ce que le parcours moyen des voyageurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe a été moindre en 1852 qu'en 1851; la taxe moyenne des bagages est descendue de fr. 5 99 c ^s à fr. 5 31 c ^s par quintal.
"	21,117 30	Parcille diminution se manifeste chaque année depuis 1847, la plupart des localités importantes du pays se trouvant reliées par le chemin de fer.
"	2,398 35	Sans explication.
1,080,452 56	"	Cette augmentation est le résultat de la progression toujours croissante du trafic des grosses marchandises.
81,556 68	"	Cette augmentation de fr. 81,556 68 c ^s représente, d'une part, le développement des lignes télégraphiques dans les pays en relation, et, d'autre part, l'accroissement du mouvement des dépêches, tant intérieures qu'internationales.
"	18,559 16	Ces produits sont très-variables de leur nature sans que l'on puisse rattacher un motif spécial à leur diminution ou à leur augmentation.
812 10	"	Différences insignifiantes qui ne comportent point d'explication.
"	77 50	
1,224,389 95	115,554 20	
1,109,055 75		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Domaines (valeurs capitales).	Loi du 26 septembre 1855		1,800 "	
	— du 27 mai 1857		54,775 41	
	Prix de vente de biens immeubles. — du 30 juin 1840		15,069 97	
	— des 5-6 juin 1850		28,918 74	
	— du 25 août 1851		8,725 "	
	Autres aliénations		15,054 08	
	Produits des successions en déshérence		15,022 12	
	— nets des épaves		1,051 48	
	Provenant du Département des Finances		55,118 82	
	— — de la Guerre		77,917 90	
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage. — de la Justice		11,509 94	
	— des Travaux publics	595,000 "	7,354 01	884,760 94
	— de l'Intérieur		5,204 69	
	— des Affaires Étrangères		4,884 45	
	Remboursement de capitaux — du fonds de l'industrie nationale		115,582 52	
	— de créances ordinaires		405,289 17	
	— divers		2,845 52	
	Rachat et transfert de rentes		49,718 20	
	Transactions en matière domaniale		20,560 "	
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		50 95	
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		785 16	
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		1,356 58	
	Produit d'objets saisis et confisqués		195 21	
	— du séquestre de la famille d'Orange		51,925 42	
A REPORTER. fr.		595,000 "	884,760 94	884,760 94

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

	RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
	En 1852.	En 1853.	TOTAL			excédant des évaluations.	excédant des recouvrements.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,800 »	»	1,800 »						
54,775 41	»	54,775 41						
15,068 96	1 01	15,069 97						
28,918 74	»	28,918 74						
8,725 »	»	8,725 »						
15,654 08	»	15,654 08						
12,850 48	171 64	13,022 12						
1,051 48	»	1,051 48						
55,118 82	»	55,118 82						
70,551 50	1,566 60	72,117 90						
11,509 04	»	11,509 04						
7,554 01	»	7,554 01						
5,204 60	»	5,204 60	882,860 87		1,900 07	»	287,860 87	
4,884 45	»	4,884 45						
66,626 61	46,855 64	113,482 25						
402,955 84	555 55	403,511 39						
2,845 52	»	2,845 52						
40,718 20	»	40,718 20						
20,560 »	»	20,560 »						
50 95	»	50 95						
557 50	245 66	803 16						
1,556 58	»	1,556 58						
195 21	»	195 21						
51,025 42	»	51,025 42						
855,886 90	48,075 88	903,962 78	882,860 87	88 860 87	1,900 07	»	287,860 87	

52

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	REPORT. fr.	595,000	884,760 91	884,760 94
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)		824,555 52	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.		75,770 12	
	— d'objets saisis et confisqués		227	
	— de glandée, panage, foin et herbages		9,015	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.		1,175	
	— du droit de chasse.	1,100,000	5,404 07	945,261 40
	— du droit de pêche (baux et licences)		9,622 50	
	Concession de tourbières, carrières, sablières, minéral.		14,600 24	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage		5,256 70	
	Indemnités pour carbonisation		1,600	
	Amendes pour défaut de paym ^t des coupes de bois aux époques fixées.		66 50	
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		8,741 69	
	— de cafés-restaurants.		27,021 87	
	— d'herbages		11,545 45	
Dépendances des chemins de fer.	— de vidanges		642 50	
	Argent non réclamé	50,000	"	68,200 41
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		2,745 50	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		5,740 55	
	— d'objets non réclamés		7,858 22	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		4,005 85	
	École militaire. — Pensions des élèves.		24,755 05	
	— Pensions des élèves		27,647 55	
	École vétérinaire. — d'animaux malades.		4,625 20	
	— Produits consommés en nature		"	
Établissements et services régis par l'État.	— des ventes d'objets divers		2,655 70	
	Établissement de Ruyselede		68,847 65	
	— Produit de la vente des chevaux réformés.		"	
	Haras. — des saillies des étalons au dépôt central	275,000	"	188,002 54
	— d'objets divers		"	
	Bénéfices de la fonderie de canons		10,674 19	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		18,101 02	
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		5,596 51	
	Produit du <i>Moniteur</i>		26,176 50	
	Bruyère du Vrygeweid		751 50	
	Amélioration de la race porcine. — Prix de vente		102	
A REPORTER. fr.		2,020,000	2,086,515 09	2,086,515 09

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
835,886 99	48,975 88	882,860 87	882,860 87	1,900 07	°	287,860 87	
815,092 05	6,064 13	819,756 70					
36,756 97	27,551 89	64,288 86					
227 °	°	227 °					
6,458 25	1,921 50	8,579 75					
1,175 °	°	1,175 °					
3,404 07	°	3,404 07	928,357 15	16,904 27	171,042 87	°	
9,115 55	508 95	9,622 30					
14,118 04	482 20	14,600 24					
5,090 74	146 02	5,236 76					
1,580 °	220 °	1,600 °					
66 59	°	66 59					
8,583 69	316 50	8,700 19					
27,021 87	°	27,021 87					
10,780 45	756 °	11,545 45					
612 50	50 °	642 50					
°	°	°	68,198 91	91 50	°	18,198 91	
2,745 50	°	2,745 50					
5,749 35	°	5,749 35					
6,625 47	1,212 75	7,838 22					
5,955 85	°	5,955 85					
24,755 05	°	24,755 05					
20,485 69	6,261 66	26,747 55					
4,625 20	°	4,625 20					
°	°	°					
2,655 79	°	2,655 79					
37,528 60	9,855 19	47,581 79					
°	°	°					
°	°	°	165,556 50	22,465 84	109,463 50	°	
°	°	°					
10,674 19	°	10,674 19					
14,611 02	3,400 °	18,011 02					
5,596 31	°	5,596 31					
16,050 96	10,115 34	26,166 30					
658 50	73 °	731 50					
192 °	°	192 °					
1,927,066 40	117,887 01	2,044,953 41	2,044,953 41	41,561 68	281,106 37	506,059 78	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Report. fr.		2,020,000 *	2,086,515 09	2,086,515 09
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes.		8,668 45	
	— des diplômes des artistes vétérinaires		1,005 *	
	— des brevets d'invention.		59,981 05	
	— des jeux de Spa		151,659 09	
	— du quart des salaires sur transcriptions		30,442 56	
	Génie militaire. — Fonds restés sans emploi		54 50	
	Restitutions volontaires		276 06	
	Indemnités pour remplacement		71,753 70	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	500,000 *	2,595 22	388,407 22
	— pour construction d'usines		200 *	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		1,557 80	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		442 58	
	Excédant de droits d'ancien sur frais d'adjudication		71,567 66	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor		809 24	
	Exploitation du Musée populaire de Belgique		6,000 *	
	Emprunt national de 1848 (5 ^e base).		*	
	Supplément d'intérêts sur prix de vente par suite de délai		9 98	
	Autres.		1,746 73	
Revenus des domaines.	Ferriages de biens-fonds et bâtiments		42,367 96	
	— de la pêche		120 *	
	Génie militaire.		Location de biens-fonds et bâtiments	71,801 57
			Ventes d'herbages et d'arbres	27,166 50
			Recettes diverses (pêche et chasse)	1,650 *
	Arrérages de rentes.		5,210 75	
	Redevances de 4 p. % du revenu de biens passés en mainmorte	500,000 *	28 05	242,409 97
	— pour concessions de prises d'eau		420 16	
	— pour non-plantation d'arbres		76 95	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie		56,251 53	
	— de créances ordinaires		22,519 59	
	Produits de la calamine		7,500 *	
	Vente d'objets mobiliers. (Établissement de Couvin.)		7,497 15	
TOTAUX.		2,020,000 *	2,717,152 28	2,717,152 28

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURS EFFECTUÉS				BESOI A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON les évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1852	En 1855	TOTAL			EXCÉDANT des évaluation	EXCÉDANT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Loi et				
1,927 066 40	117 887 01	2,044 953 41	2,044,953 41	41,561 66	281,106 57	506,059 78	
8,653 45	15 "	8,668 45					
1,065 "	"	1,065 "					
50 981 05	"	50,981 05					
151,165 57	495 72	151,659 09					
30,212 20	270 56	30 442 56					
54 50	"	54 50					
276 06	"	276 06					
71 755 70	"	71,755 70					
2 595 22	"	2,595 22					
200 "	"	200 "	582,407 22	6,000 "	"	82,407 22	
1,557 80	"	1,557 80					
442 58	"	442 58					
71,567 66	"	71 567 66					
809 24	"	809 24					
"	"	"					
"	"	"					
9 98	"	9 98					
1 746 75	"	1 746 75					
58 040 25	5 852 85	41 902 10					
120 "	"	120 "					
66,150 70	5,485 54	71,614 04					
26,764 "	402 50	27 166 50					
1,540 "	110 "	1,650 "					
4 659 54	550 90	5,190 24					
28 05	"	28 05	201,090 90	40,500 07	98,090 10	"	
419 16	1 "	420 16					
76 95	"	76 95					
16,425 54	"	16 425 54					
21,015 77	1 505 62	22 510 50					
7,500 "	"	7,500 "					
4,506 15	2,091 "	7,497 15					
					379 196 47	588,467 "	
2,405,960 25	155,501 30	2,620 270 55	2,620,270 55	87,861 75	9,270 55		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines (valeurs capitales).	Loi du 26 septembre 1835.	"	"	"
	— du 27 mai 1837.	"	"	"
	Prix de vente de biens immeubles. — du 30 juin 1840.	"	"	"
	— des 3-6 juin 1850	22,380 "	"	"
	— du 25 août 1851.	"	"	"
	Autres aliénations	"	"	4,858 85
	Produits des successions en désbérence	40 "	1,014 58	"
	Produits nets des épaves	200 60	"	751 88
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { provenant du Département des Finances	216 00	22,140 70	559 70
	— — — de la Guerre.	13,170 07	21,565 02	5,058 80
	— — — de la Justice	232 50	2,557 54	4,517 05
	— — — des Travaux publics	209 40	201 60	2,011 55
	— — — de l'Intérieur	61 "	1,202 04	"
	— — — des Affaires Étrangères	146 60	568 60	4,569 25
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	2,202 50	1,325 87	1,000 "
	— de créances ordinaires	5,006 56	205,581 06	"
	— divers	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes	89 "	48,006 20	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions.	"	"	"
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	"	25 "
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis	84 28	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	11 80	18 41	50 "
	— du séquestre de la famille d'Orange	"	"	"
A REPORTER. fr.		42,020 21	303,870 50	23,882 15

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	1,800 "	"	"	"	"	1,800 "	882,860 87
"	2,790 18	"	5,540 89	"	26,644 54	34,775 41	
"	12,751 07	2,558 "	"	"	"	15,069 97	
6,058 74	"	"	"	"	"	28,918 74	
"	"	"	8,725 "	"	"	8,725 "	
"	"	570 55	0,748 02	"	447 "	15,654 08	
4,254 55	5,404 25	2,255 06	75 "	"	"	15,022 12	
"	"	"	"	"	"	1,051 48	
9,148 58	2,262 04	"	454 20	375 80	"	55,118 82	
6,088 70	7,761 80	17,867 02	1,048 90	500 55	5,956 25	77,917 90	
4,403 05	"	"	"	"	"	11,509 94	
2,122 15	745 10	"	1,609 70	65 "	299 42	7,554 01	
1,582 45	12 50	40 50	"	82 "	514 20	5,204 60	
"	"	"	"	"	"	4,884 45	
25,815 25	57,457 65	27,615 "	"	"	"	115,482 25	
20,519 04	4,848 12	156,257 01	"	1,446 57	11,761 01	405,289 17	
"	1,505 46	"	"	1,550 86	"	2,845 52	
"	176 40	"	1,125 56	220 65	10 50	49,718 20	
"	"	10,550 "	"	10 "	10,000 "	20,560 "	
50 95	"	"	"	"	"	50 95	
552 50	"	425 66	"	"	"	785 16	
"	"	1,176 61	"	"	75 60	1,556 58	
"	57 "	"	"	56 "	"	105 21	
"	"	51,925 42	"	"	"	51,925 42	
77,955 72	97,535 57	250,788 51	28,107 97	4,206 05	55,708 41	882,860 87	882,860 87

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		42,920 21	303,870 50	23,882 15
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	406,803 25	13,547 98
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	60,791 45	1,696 50
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	105 "	535 "
	— du droit de chasse	"	"	"
	— — de pêche (baux et licences)	"	800 "	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	12 50	"
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"
	Indemnités pour extraction de plants	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	— pour carbonisation	"	"	"
	Amendes pour défaut de paiement de coupes de bois aux époques fixées	"	"	"
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	1,844 "	818 06	1,650 74
	— de cafés-restaurants	5,050 00	2,510 "	1,600 "
	— d'herbages	200 50	811 "	2,553 "
	— de vidanges	591 50	25 "	56 "
	Argent non réclamé	"	"	"
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	"	"	146 74
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	1,742 55	152 "	80 "
	— d'objets non réclamés	"	7,858 22	"
Établissements et services régis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages	"	511 78	"
	École militaire. — Pensions des élèves	"	18,000 "	1,400 "
	— Pensions des élèves	"	25,805 60	"
	École vétérinaire. — d'animaux malades	"	4,625 20	"
	— Produits consommés en nature	"	"	"
	— de vente d'objets divers	"	2,655 79	"
	Établissement de Ruysselede	855 48	7,268 35	10,215 82
	— Produit de la vente des chevaux réformés	"	"	"
	Haras. — des saillies des étalons au dépôt central	"	"	"
	— d'objets divers	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons	9,579 "	"	"
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	876 "	5,952 "	1,404 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	49 06	5,547 25	"
	— au <i>Moniteur</i> et aux <i>Annales parlementaires</i>	101 14	24,848 07	204 08
	Bruyère du Vrygeweid	"	"	"
	Produit du <i>Moniteur</i>	"	"	731 50
Amélioration de la race porcine. — Prix de vente		192 "	"	"
A REPORTER. fr.		62,499 84	877,520 02	68,500 51

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
77,955 72	97,555 57	250,788 51	28,107 97	4,296 05	55,708 41	882,860 87	882,860 87
"	3,255 40	87,890 79	"	195,576 30	112,885 04	819,756 76	928,557 15
"	"	811 80	"	980 11	"	64,288 86	
"	"	"	"	227 "	"	227 "	
"	"	8,221 25	"	158 50	"	8,579 75	
"	"	"	"	555 "	"	1,175 "	
"	"	925 78	"	1,275 01	1,205 28	5,404 07	
"	"	5,048 "	"	1,691 80	1,482 50	9,622 50	
"	"	1,078 75	"	618 40	12,890 59	14,000 24	
"	"	600 "	"	4,578 80	57 96	5,256 76	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	1,600 "	"	1,600 "	
"	"	"	"	"	66 39	66 39	
2,178 04	917 90	1,043 90	241 55	"	"	8,700 19	
3,050 "	3,406 27	12,505 "	"	"	"	27,921 87	68,198 91
1,187 "	5,751 60	846 10	196 25	"	"	11,545 45	
100 "	70 "	"	"	"	"	642 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	206 60	1,922 16	"	"	580 "	2,745 50	
"	50 "	3,745 "	"	"	"	5,749 55	
"	"	"	"	"	"	7,858 22	
25 "	552 55	2,461 50	281 "	"	344 "	3,955 83	
200 "	3,800 "	"	200 "	"	1,155 05	24,755 05	
"	"	345 75	"	600 "	"	26,747 55	
"	"	"	"	"	"	4,625 20	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2,655 79	
7,747 58	5,792 56	3,783 78	1,122 52	93 60	1,504 50	47,381 79	165,556 50
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	1,205 19	"	"	"	10,674 19	
1,704 34	2,585 66	1,986 "	1,251 02	10 "	2,082 "	18,011 02	
"	"	"	"	"	"	3,596 31	
220 11	172 05	170 44	164 76	93 86	181 89	26,166 30	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	731 50	
"	"	"	"	"	"	192 "	
04,464 59	125,904 86	380,067 70	31,545 07	212,341 41	187,041 41	2,044,953 41	2,044,953 41

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Produits divers et accidentels.</i>	REPORT. fr.	62,409 84	877,529 02	68,509 51
	Produits des examens et visa des diplômes	534 17	2,007 71	1,140 57
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	935 "	"
	— des brevets d'invention	1,417 99	51,219 80	480 96
	— des jeux de Spa	"	"	"
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,555 05	5,172 20	3,850 45
	Génie militaire. — Fonds restés sans emploi.	"	"	"
	Restitutions volontaires	"	55 "	181 "
	Indemnités pour remplacement	6,096 "	9,651 "	5,345 "
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	"	"	"
	— pour construction d'usines.	"	100 "	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	650 90	258 55	68 97
	Supplément d'intérêts sur prix de vente par suite de délai.	"	"	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	59 85	7 60
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	6,818 85	14,209 85	2,575 78
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	11 05	"	"
	Autres	1,581 75	"	"
	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	5,055 70	16,498 96	7,410 14
	— de la pêche.	"	"	120 "
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments	16,569 79	805 60	9,146 65
<i>Revenus des domaines.</i>	{ Ventes d'herbages	1,068 50	"	25,640 "
	{ Recettes diverses (pêche et chasse)	"	"	1,175 "
	Arrérages de rentes	187 85	1,256 20	"
	Redevances de 4 p. % du revenu de biens passés en mainmorte.	"	"	20 65
	— pour concession de prises d'eau	"	1 "	"
	— pour non-plantation d'arbres.	"	"	76 95
	— diverses	"	"	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	1,158 23	9,706 48	240 "
	— de créances ordinaires	654 48	9,552 47	"
	Produits de la calamine	"	"	"
	Vente d'objets mobiliers. (Établissement de Couvin.)	"	"	"
TOTAUX. fr.		107,249 67	908,906 60	126,055 19

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.
94,464 59	125,964 86	386,067 70	51,545 07	212,541 41	187,941 41	2,044,955 41	2,044,955 41
1,096 47	1,570 60	1,132 87	294 44	524 25	767 28	8,668 45	
50 "	"	80 "	"	"	"	1,065 "	
1,020 77	2,528 57	5,412 96	"	"	100 "	59,981 05	
"	"	151,659 09	"	"	"	151,659 09	
5,548 90	4,255 34	5,475 89	1,567 71	2,202 55	2,058 55	50,442 56	
"	"	54 50	"	"	"	54 50	
56 16	"	"	3 90	"	"	276 06	
7,498 "	18,597 70	11,607 "	5,864 "	2,587 "	0,890 "	71,735 70	
654 92	1,280 84	212 "	"	150 "	517 40	2,595 22	582,407 22
"	100 "	"	"	"	"	200 "	
211 06	155 50	"	"	44 02	"	1,557 89	
"	"	"	"	"	9 98	9 98	
"	241 81	25 25	11 40	82 60	15 89	442 58	
1,569 65	50,755 19	5,022 05	997 46	6,525 09	2,897 76	71,567 66	
777 "	"	21 19	"	"	"	809 24	
"	"	559 "	"	"	26 "	1,746 75	
578 50	3,500 50	2,008 50	508 54	21 82	5,820 84	41,902 10	
"	"	"	"	"	"	120 "	
9,596 29	28,245 29	2,076 51	8 70	251 50	5,155 71	71,614 04	
458 "	"	"	"	"	"	27,166 50	
440 "	"	"	"	"	55 "	1,650 "	
1 71	1,465 82	84 49	1,585 87	596 85	251 47	5,190 24	
"	"	"	7 40	"	"	28 05	201,909 90
"	259 16	"	"	"	180 "	420 16	
"	"	"	"	"	"	76 95	
"	"	"	"	"	"	"	
567 05	4,955 58	"	"	"	"	16,425 54	
966 04	999 89	10,120 98	"	"	24 65	22,519 50	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	"	"	"	"	7,497 15	7,497 15	
124,715 81	222,520 54	564,897 56	40,504 40	224,714 07	219,927 11	2,629,270 55	2,629,270 55

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1852.	1851.
Domaines (valeurs capitales).	Prix de vente de biens immeubles.		
	Loi du 26 septembre 1835.	1,800 .	1,635 .
	— du 27 mai 1837	34,775 41	350 .
	— du 30 juin 1840	15,060 97	1,100 .
	— du 23 mai 1848	»	244,250 34
	— des 5-6 juin 1850	28,018 74	81,718 74
	— du 25 août 1851	8,725 .	»
	Autres aliénations	15,634 08	10,378 94
	Produits des successions en déshérence	15,022 12	38,117 38
	— nets des épaves	1,051 48	580 24
	— des biens vacants et sans maître.	»	125 47
	— des redevances pour construction d'usines	»	500 .
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage		
	provenant du Département des Finances	55,118 82	32,459 38
	— — de la Guerre	77,917 00	56,000 34
	— — de la Justice	11,509 04	12,254 59
	— — des Travaux publics	7,554 01	7,601 .
	— — de l'Intérieur	5,294 60	5,941 15
	— — des Affaires Étrangères	4,884 45	799 20
	Remboursement de capitaux		
	du fonds de l'industrie nationale.	115,482 25	88,581 04
	de créances ordinaires	405,289 17	552,058 44
	Sommes payées en trop du chef d'indemnité pour expropriation pour cause d'utilité publique	»	11 20
	divers	2,845 32	»
	Rachat et transfert de rentes.	40,718 20	2,029 12
	Transactions en matière domaniale.	20,360 .	10,842 50
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	50 95	5,699 95
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	785 16	20 28
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis	1,550 58	»
	Produit d'objets saisis et confisqués.	105 21	»
	— du séquestre de la famille d'Orange	51,925 42	»
A REPORTER. fr.		882,860 87	922,802 50

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
105 "	"	Il y a, sur l'ensemble de ces sept articles, une différence en moins de fr. 243,718 82 c^s, qui s'explique par cette circonstance qu'en 1851, on avait obtenu sur les mêmes produits une augmentation de fr. 303,604 05 c^s, résultant de ce que les ventes qui devaient être opérées en 1848, 1849 et 1850, avaient été ajournées en attendant des circonstances plus favorables que celles dans lesquelles le pays s'est trouvé pendant ces trois années.
34,225 41	"	
13,969 97	"	
"	244,250 34	
"	52,800 "	
8,725 "	"	
"	3,744 80	
"	25,095 46	
471 24	"	
"	125 47	
"	500 "	Ces articles présentent une différence en moins de fr. 23,047 69 c^s, qu'on ne peut expliquer que par la nature essentiellement accidentelle des produits dont il s'agit.
2,679 44	"	
40,957 36	"	
"	944 65	
"	556 99	
"	2,646 46	
4,085 25	"	
25,100 61	"	
71,230 75	"	
"	11 29	
2,845 52	"	Produits insignifiants et accidentels.
47,689 08	"	Ce produit, entièrement éventuel, ne dépend que de la volonté des débirentiers; en 1850, il n'a été que de fr. 3,174 14 c^s. Produit également éventuel; en 1850, il avait atteint le chiffre de fr. 29,369 50 c^s. Même observation. La recette de 1850 s'est élevée à fr. 64,951 71 c^s. En 1850, ce produit s'était élevé à fr. 4,049 28 c^s, à cause du renouvellement général des baux de passages d'eau. En 1852, il y a eu des résiliations partielles pour des passages d'une certaine importance. Cette recette ne faisait pas, en 1851, l'objet d'une rubrique spéciale. Produit insignifiant et accidentel; en 1850, il a été de fr. 75 22 c^s. Il s'agit d'une recette une fois faite en remboursement de sommes avancées par le trésor, pour anciennes dépenses auxquelles l'administration du séquestre a donné lieu.
9,517 50	"	
"	5,649 "	
762 88	"	
1,536 58	"	
105 21	"	
51,925 42	"	
295,880 "	335,011 52	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1832.	1831.
	REPORT. fr.	882,860 87	922,892 59
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	810,756 76	873,411 51
	— de chablis, bois de délit et d'égagages.	64,288 86	71,522 85
	— d'objets saisis et confisqués	927 »	558 69
	— de glandée, pacage, foin et herbages	8,579 75	9,807 40
	Fermage des propriétés dépendantes des forêts	1,175 »	4,525 71
	— — de chasse	5,404 07	3,410 77
	— — de pêche (baux et licences)	9,622 50	8,776 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	14,000 24	16,152 25
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	5,256 76	516 15
	Indemnités pour extraction de plants	»	158 »
	— pour carbonisation	1,600 »	2,020 »
	Amendes pour défaut de paiement des coupes de bois aux époques fixées	66 59	»
	Locations de terrains réservés par l'administration du chemin de fer	8,700 19	8,787 65
	— de cafés-restaurants	27,021 87	12,226 57
	— d'herbages	11,545 45	8,918 15
Dépendances des chemins de fer.	— de vidanges.	642 50	585 »
	Argent non réclamé	»	87 79
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	2,745 50	25,591 17
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	5,749 35	5,988 25
	— d'objets non réclamés	7,858 22	2,485 62
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,935 85	3,450 25
	— de marchandises avariées abandonnées à l'État.	»	174 70
	École militaire. — Pensions des élèves.	24,755 05	57,100 »
	— Pensions des élèves	26,747 55	27,105 58
	École vétérinaire. — d'animaux malades	4,625 20	5,725 45
Établissements et services régis par l'État.	— Produits consommés en nature	»	»
	— des ventes d'objets divers	2,655 79	4,112 77
	Établissement de Ruyselede	47,581 79	5,228 07
	— Produit de la vente des chevaux reformés	»	155 »
	Haras	»	»
	— des saillies des étalons	»	»
	— d'objets divers	»	»
	Bénéfices de la fonderie de canons	10,674 19	8,619 40
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	18,011 02	15,607 14
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	5,500 51	5,168 08
	Produit du <i>Moniteur</i>	26,166 50	15,670 60
	Bruyères du <i>Vrygeweid</i>	751 50	»
	Amélioration de la race porcine. — Prix de vente	192 »	»
A REPORTER. fr.		2,044,055 41	2,101,874 75

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
295,880 .	355,011 52	
"	55,654 55	En 1850, ce produit avait donné une augmentation de fr. 128,468 01 c ^s , qui était sans doute trop élevée pour pouvoir se soutenir; déjà en 1851, il y a eu une réduction de fr. 16,815 27 c ^s .
"	7,055 97	Ce produit se trouve ainsi ramené au chiffre de 1850 (fr. 65,044 35 c ^s), qui présentait pour cette année une augmentation de fr. 10,587 65 c ^s .
"	111 09	Produit insignifiant et accidentel.
"	1,427 05	Ces produits varient suivant le plus ou moins de réussite de la glandée.
"	5,148 71	Cette diminution provient de l'aliénation de plusieurs de ces propriétés.
"	6 70	Différence tout à fait insignifiante.
846 .	"	Ce produit continue à suivre une marche ascensionnelle; en 1849, il n'était que de fr. 5,880 27 c ^s ; en 1850, il s'est élevé à fr. 8,538 80 c ^s .
"	1,552 01	Ce produit dépend des quantités extraites, qui ont été moindres en 1852. — Déjà en 1851, il y avait une réduction de fr. 8,628 19 c ^s . — Du reste, l'Etat réalisera tôt ou tard la valeur de ce qui reste à extraire.
4,720 61	"	Ces produits, en ce qui concerne la construction d'usines, dépendent d'éventualités qui les rendent très-variables.
"	158 "	Ce produit est fort éventuel. — En 1850, comme en 1852, il n'a rien été perçu de ce chef.
"	420 "	Ces indemnités varient selon que les carbonisations se font plus ou moins sur les emplacements désignés, car elles ne sont dues qu'alors que ces opérations se font sur les emplacements non désignés. — En 1850, ce produit ne s'était élevé qu'à 1,020 francs.
66 50	"	Produit insignifiant et éventuel.
"	87 46	Différence qui ne comporte pas d'explication.
14,795 50	"	Ces enfes ont été réaffermés à partir de 1852, avec un succès qui prouve l'augmentation de valeur qu'ils avaient acquise pendant le cours du bail précédent.
2,627 50	"	Ces herbages acquièrent successivement plus de valeur. — En 1851, l'augmentation était de fr. 2,500 55 c ^s .
50 50	"	Ne comporte pas d'explication.
"	87 79	Produit accidentel.
"	22,845 67	On voit par ce résultat et par le chiffre du produit de 1850, qui s'était élevé à fr. 38,085 90 c ^s , que les ventes faites dans le cours de 1849 et 1851, avaient laissé peu de chose à vendre et à recouvrer en 1852.
1,761 10	"	Produit éventuel.
5,552 60	"	Produit entièrement accidentel et nécessairement très-variable.
505 58	"	Ces plantations augmentent de valeur en vieillissant. La différence en plus pour 1851, était de fr. 661 10 c ^s .
"	174 70	Produit insignifiant et accidentel.
"	12,544 05	Cette diminution provient de ce qu'en 1852, il a été admis moins d'élèves qu'en 1851. — Le chiffre des admissions est d'ailleurs fixé, chaque année, par le Département de la Guerre.
"	558 03	Sans explication.
"	1,100 25	Idem.
"	"	
"	1,456 98	Idem.
44,155 72	"	La création de cet établissement ne date que de 1850; l'augmentation de produit obtenue en 1852 provient du développement qu'il a commencé à prendre pendant cette année.
"	155 "	Produit accidentel.
"	"	
"	"	
2,054 79	"	Produit variable.
2,403 88	"	Idem.
428 23	"	Idem.
10,405 01	"	Idem.
781 50	"	Produit accidentel.
102 "	"	Idem.
387,074 51	443,005 65	

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1852.	1851.	
REPORT. fr.		2,044,955 41	2,101,874 75	
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes.	8,668 45	6,869 58	
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,065 "	1,292 50	
	— des brevets d'invention	59,981 05	55,277 91	
	— des jeux de Spa	151,659 09	96,484 78	
	— du quart des salaires sur transcriptions	50,442 56	24,068 80	
	Génie militaire. — Fonds restés sans emploi	54 50	84 40	
	Restitutions volontaires	276 06	525 62	
	Indemnités pour remplacement	71,755 70	50,196 16	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	2,595 22	1,224 58	
	— pour construction d'usines.	200 "	550 "	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	1,557 80	3,564 72	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées.	442 58	"	
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	71,567 66	86,052 20	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	809 24	77 76	
	Supplément d'intérêts sur prix de vente par suite de délai	9 08	591 "	
Revenus des domaines.	Autres.	1,746 75	"	
	Fermages de biens-fonds et bâtiments	41,902 10	45,090 84	
	— de la pêche	120 "	180 "	
	Génie militaire.	Location de biens-fonds et bâtiments	71,614 04	75,260 37
		Vente d'herbages et d'arbres	27,166 50	27,571 02
		Recettes diverses (pêche et chasse)	1,650 "	1,827 02
	Arrérages de rentes.	5,190 24	6,725 06	
	Redevance de 4 p. % du revenu de biens passés en mainmorte	28 05	110 44	
	— pour concessions de prises d'eau	420 16	456 95	
	— pour non-plantations d'arbres	76 95	"	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	16,425 54	51,576 81	
	— de créances ordinaires	22,519 59	52,540 41	
	Produits de la calamine	7,500 "	7,500 "	
	Vente d'objets mobiliers. (Établissement de Courvin)	7,497 15	1,105 05	
	Intérêts du chef de consignations d'impôts	"	97 75	
	Vente d'arbres le long des grandes routes	"	71 25	
TOTAUX. fr.		2,629,270 55	2,655,825 47	

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BILLET
DE L'EXERCICE 1852.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
587,074 51	445,995 03	
1,798 87	"	
"	227 50	
6,705 14	"	
63,174 51	"	
6,573 76	"	
"	50 10	
"	49 50	
21,557 54	"	La perception de ces divers produits dépend d'éventualités qui échappent à toute appréciation, si ce n'est, cependant, que l'on peut dire, en ce qui concerne l'augmentation obtenue sur le produit du quart des salaires pour transcriptions, qu'elle est la conséquence de l'augmentation de la recette des hypothèques.
1,568 84	"	
"	150 "	
"	2,206 92	
442 58	"	
"	14,084 54	
751 48	"	
1,746 75	581 02	
"	"	
"	5,188 74	Ce produit diminue par suite des ventes successives des biens domaniaux dont la conservation n'est pas jugée utile pour le service public.
"	60 "	Produit insignifiant; en 1850, il n'était également que de 120 francs.
"	3,646 55	Résulte de quelques adjudications moins favorables que les années précédentes.
"	204 52	Sans explication.
"	177 02	Idem.
"	1,554 82	Cette diminution est la conséquence des rachats de rentes effectués par les débirentiers.
"	82 41	
76 95	16 77	Ces différences sont trop peu importantes pour être expliquées.
"	"	
"	14,951 47	Ces produits diminuent en proportion des remboursements des capitaux.
"	10,221 02	
"	"	Il ne s'agit que d'une seule redevance fixe.
6,594 10	"	Vente extraordinaire en 1852.
"	97 75	Ne comporte pas d'explication.
"	71 25	
469,422 41	495,977 55	
20,554 94		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »	»	158,045 90
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 »	»	575,182 78
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	49,212 54
— des droits de chancellerie	25,000 »	»	18,515 78
— des droits de pilotage et de fanal.	590,000 »	»	567,196 09
— de la fabrication des monnaies de cuivre	145,000 »	»	156,526 14
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 »	»	240,055 19
TOTAUX. fr.	1,728,000 »	»	1,742,512 22

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
104,337 70	33,706 20	"	138,043 90	"	"	28,043 00	TOTAL. En 1852. En 1853. TOTAL. Recouvré par les comptes de l'adminis- tration des contributions directes . . . fr. 68,907 77 778 48 69,686 25 Recouvré par les comptes de l'adminis- tration de l'enregistrement 43,741 81 777 92 44,519 73 Recouvré par les comptes du trésor public. 137,844 28 47,987 96 185,832 24 TOTAL. fr. 220,490 85 49,844 36 240,335 19
575,182 78	"	"	575,182 78	"	"	5,182 78	
40,212 34	"	"	40,212 34	"	787 66	"	
"	18,515 78	"	18,515 78	"	6,484 22	"	
507,196 00	"	"	507,196 00	"	22,803 91	"	
101,556 84	54,760 30	"	156,326 14	"	"	11,526 14	
220,490 85	10,544 36	"	(a 240,035 19	"	"	35 10	
					30,075 70	44,588 01	
1,615,976 58	126,555 64	"	1,742,532 22	"	14,512 22		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1832.	1831.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	138,045 00	139,182 74
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	375,182 78	571,778 48
— des actes des commissariats maritimes	49,212 54	40,478 62
— des droits de chancellerie	18,515 78	8,812 69
— des droits de pilotage et de fanal	567,196 09	445,998 75
— de la fabrication des monnaies de cuivre	156,526 14	167,191 01
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,055 10	254,795 60
TOTAUX. fr.	1,742,512 22	1,606,257 95

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	1,138 84	Produit variable.
1,404 30	•	L'augmentation des produits de l'emploi des fonds des cautionnements et consignations qui se constate en faveur de l'exercice 1852, résulte de nouveaux placements opérés pendant cet année.
8,735 72	•	Produit variable.
9,705 09	•	Produit variable. Toutefois cette grande infériorité que présente la recette de 1851, n'est qu'apparente, attendu que la somme de fr. 8,812 69 c ^t ne forme pas la totalité des droits perçus pour cet exercice. Une somme de 6,000 francs, ayant cette origine, a été versée en 1853 et n'a, par conséquent, pu être portée en recette au compte définitif de 1851.
125,107 34	•	Produit variable qui dépend, ainsi que celui renseigné plus haut du chef des actes des commissariats maritimes, du plus ou moins de mouvement dans les ports.
•	10,864 87	Les produits de ces deux exercices sont également basés sur une allocation de 100,000 francs, pour achat de matières, etc.; la différence en moins à l'exercice 1852, provient de ce que le cuivre pour la fabrication n'a pas été obtenu à un prix aussi avantageux qu'en 1851.
5,250 55	•	Produit variable dont le plus ou moins d'importance dépend du chiffre plus ou moins élevé des traitements et remises qui ont été soumis à la retenue.
148,277 98	12,003 71	
150,274 27		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,000 »	5,502 51	5,502 51
Frais de perception des centimes provinciaux	100,000 »	55,751 15	110,505 61
— — communaux		56,814 46	
TOTAUX. fr.	101,000 »	116,068 12	116,068 12

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1852.	En 1855.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
5,502 51	"	5,502 51	5,502 51	"	"	4,502 51	
50,556 37	3,214 78	53,751 15	110,565 61	"	"	10,565 61	
55,521 90	3,292 47	56,814 46		"	"		
109,560 87	6,507 25	116,068 12	116,068 12	"	"	15,068 12	

REMBOURSEMENTS. — CON

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	4,055 83	100 16	75 12
Frais de perception des centimes provinciaux	3,840 50	11,382 18	5,675 57
— — communaux	5,550 78	14,534 76	7,825 18
TOTAUX. fr.	14,030 20	26,023 10	13,575 87

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAIXAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
195 72	123 53	102 51	22 0	28 17	193 47	5,502 51	5,502 51
6,037 39	10,599 74	8,927 96	1,427 00	2,503 57	2,697 06	53,751 15	110,565 61
8,403 99	7,040 47	6,775 10	2,579 27	2,708 93	1,608 98	56,814 46	
15,237 10	17,703 74	15,803 57	5,828 56	5,500 67	4,501 51	116,068 12	116,068 12

REMBOURSEMENTS. — CONTRI*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1852.	1851.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	5,502 51	2,045 98
Frais de perception des centimes provinciaux	55,751 15	55,502 96
— — — communaux	56,814 46	54,170 52
TOTAUX. fr.	110,068 12	102,609 46

BUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
3,456 85	»	Produits essentiellement variables.
358 19	»	Ces augmentations sont une conséquence de l'accroissement des recettes provinciales et communales.
2,045 04	»	
0,458 66	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. { Forcements en recette.		5,134 24	
	{ Recouvrements divers		5,713 83	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires		17,866 91	
	Actes de chargement de divers chefs.	100,000 "	754 44	243,173 20
	divers		103 17	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur les cautionnements.		15,661 57	
	— divers		201,050 04	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances		1,746 74	
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices		155,705 55	
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux.		710 97	
	Remboursement et dégrèvement de contributions		2,188 46	
	3 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		7,626 77	
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		7,584 74	
	Frais de garde de biens saisis (Mainaut), 2 p. %		1,472 40	
	Restitution de frais de bureau accordés aux directeurs.		"	
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		99,977 47	
	Frais de justice en matière de simple police		65,957 70	
	— militaire.	735,000 "	1,661 57	446,198 18
	Frais d'entretien de mendiants		789 09	
	— de remplacement de mendiants		"	
	Frais de justice en matière de garde civique.		2,851 46	
	Remboursement de créances		52 18	
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains.		"	
	{ Rachat des susdites annuités.		"	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés		42,726 61	
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées).		66,891 20	
	Frais d'entretien de routes concédées		10,789 47	
	Subsides payés par les communes pour construction de routes.		1,500 "	
TOTAUX. fr.		835,000 "	689,371 58	689,371 58

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
204 77	° 30	205 07					
332 16	°	332 16					
12,370 36	°	12,370 36					
734 44	°	734 44	24,082 18	219,001 02	75,917 82	°	
103 17	°	103 17					
6,845 49	58 54	6,904 03					
3,423 95	°	3,423 95					
1,746 74	°	1,746 74					
152,501 51	791 67	153,183 18					
588 87	128 10	716 97					
1,858 79	320 67	2,188 46					
7,626 77	°	7,626 77					
7,584 74	°	7,584 74					
1,472 40	°	1,472 40					
°	°	°					
99,977 47	°	99,977 47					
63,957 70	°	63,957 70					
1,661 37	°	1,661 37	442,620 00	3,578 00	292,370 91	°	
780 00	°	780 00					
°	°	°					
2,851 46	°	2,851 46					
52 18	°	52 18					
°	°	°					
°	°	°					
37,570 80	2,100 °	39,670 89					
66,891 20	°	66,891 20					
10,789 47	°	10,789 47					
°	1,500 °	1,500 °					
461,705 99	4,908 28	466,702 27	466,702 27	222,069 11	368,297 73	°	

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Reliquats de comp- tes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables. { Forcements en recette	" 50	6 95	"	
	{ Recouvrements divers	" 29	17 15	255 07	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires.	984 61	2,078 81	465 99	
	Actes de chargement de divers chefs.	554 94	"	"	
	Divers.	"	"	"	
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements.	3,946 00	"	2,957 94	
	— divers	1,259 02	"	5 25	
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	656 34	229 20	175 57	
	Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et hospices	151 12	3,055 02	948 50	
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions	"	"	48 51	
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	1,000 56	2,077 15	370 05	
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	795 66	2,300 90	1,719 73	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	"	"	"	
	Restitution de frais de bureau accordés aux directeurs.	"	"	"	
	Frais de justice en matière criminelle et cor- rectionnelle	7,190 79	20,894 25	11,724 67	
	Frais de justice en matière de simple police	5,897 95	14,505 70	3,290 27	
	— militaire	141 35	21 96	5 76	
	Frais d'entretien de mendiants	"	"	"	
	— de remplacement de mendiants	"	"	"	
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière de garde civique.	587 54	1,290 08	225 62
		Remboursement de créances.	"	"	52 18
Ministère de l'Intérieur.	Canal { Annuités des propriétaires ri- verains	"	"	"	
	de la Campine. { Rachat des susdites annuités.	"	"	"	
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de trav. publics concédés.	1,800 "	21,400 "	400 "	
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées).	7,600 "	7,553 33	8,866 67	
	Frais d'entretien de routes concédées.	"	"	"	
	Subsides payés par les communes pour con- structions de routes	"	"	"	
TOTAL. fr.		32,144 52	75,187 14	51,485 50	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
10 82	49 22	46 78	8 63	10 .	72 37	205 07	24,082 18
•	8 90	12 60	•	•	60 06	332 16	
2,314 58	761 86	583 48	116 26	4,875 76	200 01	12,379 38	
•	378 50	•	•	1 .	•	734 44	
80 00	•	•	•	13 27	•	105 17	
•	•	•	•	•	•	6,004 03	
2,161 08	•	•	•	•	•	3,423 95	
2 35	627 88	44 44	•	12 86	18 10	1,746 74	
1,850 05	18,304 70	11,777 81	338 88	50,384 80	40,413 02	133,183 18	
•	581 04	•	•	80 58	55 35	716 97	
30 55	1,531 20	•	109 87	379 80	88 93	2,188 46	442,620 00
501 50	1,326 01	810 06	251 51	620 55	689 .	7,026 77	
554 95	•	•	•	326 13	1,889 39	7,584 74	
•	1,472 40	•	•	•	•	1,472 40	
•	•	•	•	•	•	•	
9,284 05	21,266 73	7,061 49	5,312 37	7,970 76	8,663 18	90,977 47	
5,109 21	17,063 34	7,048 68	2,801 78	1,824 93	6,597 80	65,937 70	
1,584 35	63 01	22 31	•	4 25	20 20	1,661 37	
•	•	•	•	789 09	•	789 09	
•	•	•	•	•	•	•	
258 85	157 13	382 08	74 04	9 34	46 78	2,831 46	
•	•	•	•	•	•	52 18	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
2,040 •	6,100 •	1,700 •	•	30 89	6,200 •	39,670 89	
8,375 •	4,999 98	3,906 67	5,600 01	8,976 20	11,053 34	66,891 20	
•	•	10,789 47	•	•	•	10,789 47	
•	•	1,500 •	•	•	•	1,500 •	
33,048 50	74,692 59	46,285 87	14,593 55	82,310 21	76,047 53	466,702 27	466,702 27

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1852.	1851.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. { Forcements en recette	205 07	648 95
	{ Recouvrements divers	552 16	505 57
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	12,579 36	12,006 99
	Actes de chargement de divers chefs	754 44	57 07
	Divers	105 17	"
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	6,904 05	5,702 80
	— divers	3,425 95	458 85
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	1,746 74	9,011 45
	Frais de surveillance { aux communes et aux hospices	155,185 18	128,908 79
	lance de bois { appartenant { aux acquéreurs de bois domaniaux	716 97	651 87
	Ministère des Finances. { Remboursement et dégrèvement de contributions	2,188 46	1,802 86
	{ 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	7,626 77	9,750 58
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	7,384 74	8,185 90
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	1,472 40	86 15
	Restitution de frais de bureau accordés aux directeurs	"	200 "
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	99,077 47	88,955 51
	— en matière de simple police	65,957 70	50,726 45
	Ministère de la Justice. { — militaire	1,661 37	84 69
	Frais d'entretien de mendiants	789 09	508 97
	— de remplacement de mendiants	"	"
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique	2,851 46	5,541 21
	{ Remboursement de créances	52 18	4,500 "
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"
	Ministère des Travaux publics. { Frais de surveillance de travaux publics concédés	59,670 89	11,265 "
	{ Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	66,891 20	14,449 99
	Frais d'entretien de routes concédées	10,789 47	"
	Subsides payés par les communes pour construction de routes	1,500 "	700 "
TOTAUX fr.		466,702 27	550,292 15

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	443 86	
28 70	"	L'augmentation de fr. 116,410 12 ^{cs} , qui se constate en faveur de l'exercice 1852, sur l'ensemble des produits recouvrés à titre de remboursements, par l'administration de l'enregistrement et des domaines, provient principalement des causes ci-après :
572 37	"	
677 57	"	1 ^o <i>Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police.</i> — Différence en plus, environ 24,000 francs. Cet accroissement est dû à ce que certaine amélioration de la prospérité publique, en 1852, a permis de poursuivre, avec plus de rigueur, le recouvrement des amendes et frais de justice.
103 17	"	2 ^o <i>Frais de surveillance de travaux publics concédés.</i> — Augmentation d'environ 28,000 francs résultant du recouvrement qui a été fait, en 1852, de redevances dues par les sociétés concessionnaires pour les années antérieures.
3,201 25	"	3 ^o <i>Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées.)</i> — Augmentation d'environ 52,000 francs. Cette différence doit être attribuée à ce qu'il a été fait recette, en 1852, des sommes payées par les provinces pour le 2 ^{me} semestre 1851 et le 1 ^{er} semestre 1852, tandis qu'en 1851, il n'a été recouvré et porté en compte par les comptables de l'administration de l'enregistrement que le 1 ^{er} semestre de 1851, les deux semestres de 1850 ayant été perçus directement par l'administration du trésor public.
2,965 12	"	4 ^o <i>Frais d'entretien des routes concédées.</i> — Différence de fr. 40,789 47 ^{cs} , laquelle représente une recette faite exceptionnellement en 1852, en vue d'une régularisation.
"	7,264 69	Les différences constatées sur les autres produits tiennent à des causes accidentelles qui ne sont point susceptibles d'explication.
4,274 59	"	
65 10	"	
578 60	"	
"	2,123 59	
"	601 16	
1,388 25	"	
"	200 "	
11,045 96	"	
13,211 27	"	
1,576 68	"	
480 12	"	
"	"	
"	709 75	
"	4,447 82	
"	"	
"	"	
28,405 89	"	
52,441 21	"	
10,789 47	"	
800 "	"	
152,200 99	15,790 87	
116,410 12		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	825,000 »	»	1,267,045 58
Recettes accidentelles	225,000 »	»	732,151 40
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600 »	»	22,608 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1852	125,000 »	»	120,850 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	48,000 »	»	4,958 52
TOTAUX. fr.	1,246,600 »	»	2,156,613 59

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1853.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
885,629 79	581,415 79	•	1,267,045 58	•	•	442,045 58	
732,151 40	•	•	732,151 40	•	•	507,151 40	
7,500 •	15,108 •	•	22,008 •	•	902 •	•	
•	120,850 •	•	120,850 •	•	•	4,850 •	
•	4,958 32	•	4,958 32	•	43,041 68	•	
					44,033 68	954,047 07	
1,625,281 28	551,352 11	•	2,156,613 39	•	910,013 39		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES.		
Solde en faveur du trésor, résultant du compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies, pour l'année 1851	760 70	
Versements par des comptables des administrations des recettes, pour l'apurement de leur gestion . . .	4.884 60	
Versement par l'ancien directeur du trésor à Bruges, M. Vanzuylen, pour l'apurement de sa gestion concernant le service antérieur au 1 ^{er} octobre 1850	1.055 04	
Versements divers pour soldes de compte	12.918 09	
Versement pour solde du compte du banc d'épreuves des câbles et chaînes à Gosselies, pour l'exercice 1851	500 -	19.898 61
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.		
Remboursements du chef de rations de fourrages et de vivres reçus en trop; pour perte de cartouches, et pour d'autres objets perdus ou mis hors de service avant l'époque fixée (Guerre)	1,250 09	
Remboursements de frais d'entretien de détenus du chef de mendicité	65 46	
— d'avances faites à des marins, par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	462 70	
Restitution au trésor d'une pension indûment perçue en 1849	2,660 66	
— de sommes indûment payées par le trésor et remboursements divers.	21,782 49	
Retenues opérées sur traitements et pensions du chef d'admission d'anciens services conférant des droits à la jouissance d'une pension	2,051 -	
Remboursements par diverses provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle, des années 1849 et 1850	31,400 78	
Remboursement par la ville d'Alost, de sa quote-part dans les frais de construction de l'aqueduc de la maison de détention militaire	1,817 66	
Remboursements d'avances faites à l'industrie colonnière, en vertu de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1 ^{er} juin 1847	15,050 -	
Fonds restant sans emploi sur la somme de fr. 761,599 61 et liquidée par la Cour des comptes, pour intérêts prorata jusqu'au 31 octobre 1848, des emprunts des 26 février et 6 mai de cette année.	10,285 82	
Intérêts bonifiés par les souscripteurs à l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, du chef de termes de versements arriérés	595,551 87	
Intérêts bonifiés dans l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, de 1852	191 81	482,581 34
PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET ACCIDENTELS.		
Droits de passage aux écluses des bassins et du génie militaire, et droits de pont à Ostende, pour l'année 1851 (1)	2,500 55	
Droits perçus au quai du Rhin à Anvers en 1850 et 1851	1.481 27	
Produit des rétributions perçues pour opérations sur le grand-livre de la dette publique. (Versements antérieurs à 1851.)	9,525 86	
A REPORTER. fr.	15,514 46	502,279 95

(1) La somme de fr. 4,830 46 c., qui est portée au compte précédent comme produit des droits de passage et de pont de l'exercice 1850, comprend celle de fr. 2,330 80 c. appartenant à l'exercice suivant de 1851, de sorte que le produit de 1850 n'est en réalité que de fr. 2,499 56 c.

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	13,314 46	502,270 95
Excédant des versements effectués par les gouverneurs, en 1852, sur le coût du timbre des certificats de vie pour pension, soit 10 p. % de fr. 2,674 50 c., montant de ces versements	267 45	
Dons anonymes et patriotiques	212 »	
Versement, en 1849, d'intérêts dus à l'État par le comptoir d'escompte, à Verviers	1,155 35	
Produits de ventes d'objets mis hors d'usage, de vieille paille de couchage et produits divers.	14,671 00	
Bénéfice réalisé du chef de la cession aux caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, des obligations, à 4 1/2 p. %, acquises par le trésor pour se couvrir des intérêts, à 4 p. %, alloués sur les fonds disponibles de ces institutions, suivant l'art. 19 de l'arrêté royal du 31 décembre 1842 (à voir le compte spécial rendu à la Cour des comptes, le 1 ^{er} juillet 1853).	25,769 56	
Excédant des intérêts encaissés par le trésor, sur ceux alloués aux caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires. (Voir le compte spécial précité.)	17,735 65	
Fractions de centime négligées du chef des coupons de fr. 5 62 1/2 c. payés par le caissier de l'État, en 1851, pour les intérêts semestriels sur les obligations de 250 francs de capital émises pour l'emprunt de 1844, à 4 1/2 p. %	» 17	
Intérêts de la dette publique à 2 1/2 p. %, perçus au profit du trésor, Savoir :		
1 ^o Semestre échu le 1 ^{er} janvier 1852, sur un capital de 1,551,600 francs, provenant de l'ancien fonds d'agriculture. fr.	10,145 »	
2 ^o Semestre au 1 ^{er} juillet 1852, sur un capital de 1,555,800 francs, provenant du même fonds	16,697 50	
3 ^o Semestres au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet 1852, sur un capital de fr. 378,728 40 c., provenant de la caisse du pilotage. (Arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851.)	9,468 20	
4 ^o Semestres au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet 1852, sur un capital de fr. 34,194 24 c., restant disponible sur le fonds de liquidation mentionné à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.	854 86	
	46,165 50	
Intérêts prescrits au profit du trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :		
1 ^o Dette à 2 1/2 p. %, échéances des 1 ^{er} juillet 1846 et 1 ^{er} janvier 1847. fr.	» 689 18	
2 ^o Dette à 3 p. %, échéances des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1846.	1,424 10	
3 ^o Dette à 4 p. %, échéances des 1 ^{er} juillet 1846 et 1 ^{er} janvier 1847.	340 »	
4 ^o Dette à 4 1/2 p. % (conversion 1844), échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1846	821 25	
5 ^o Dette à 4 1/2 p. % (emprunt 1844), mêmes échéances	641 25	
6 ^o Dette à 5 p. % (1840), mêmes échéances	827 10	
7 ^o Dette à 5 p. % (1842), mêmes échéances	254 52	
	4,997 49	
Intérêts prorata des emprunts, 5 p. %, des 26 février et 6 mai 1848, prescrits au 1 ^{er} juillet 1851, en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1850	2,207 79	
		126,675 04
RECETTES SUR DES EXERCICES CLOS.		
Exercices 1839 à 1849. Frais de perception des revenus provinciaux (Flandre occidentale)	77,809 68	
Exercice 1841. Produits de l'école vétérinaire	13,386 82	
— 1847. Versement pour frais de surveillance du chemin de fer de Manège	12,000 »	
		105,196 50
TOTAL. fr.		732,151 40

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1882.	1881.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,267,045 58	1,455,428 16
Recettes accidentelles	752,151 40	286,440 94
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	22,608 »	22,608 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1882	120,880 »	120,675 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	4,058 52	5,744 95
TOTAUX. fr.	2,156,615 50	1,805,897 05

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	186,382 58	Ce produit, tel qu'il est porté en compte, se forme des versements faits dans la caisse de l'État ou des sommes liquidées au profit du trésor, du chef de la fourniture d'objets fabriqués dans les prisons. Il est nécessairement variable. Toutefois, il est à remarquer que la recette de 1852, bien qu'elle soit inférieure à celle de l'année précédente, de la différence renseignée ci-contre de fr. 186,382 58 c ^s , dépasse l'évaluation portée au Budget des Voies et Moyens de fr. 442,045 58 c ^s . Cette circonstance favorable est due à ce que l'on a confondu avec les produits ordinaires, ceux qui ont été réalisés du chef des toiles fabriquées pour l'exportation sur les crédits supplémentaires alloués aux Budgets des années antérieures.
445,710 35	•	Ce produit est essentiellement variable. Ce qui l'a surtout élevé en 1852, c'est la recette considérable qui a été faite en intérêts bonifiés du chef d'avances sur dépôts de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0 de 1844.
•	•	
175 •	•	Cette différence est trop insignifiante pour être expliquée.
1,215 39	•	Les recettes comparées ci-contre, forment le montant des prélèvements tels qu'ils sont respectivement constatés par le compte spécial rendu pour chacune des années 1851 et 1852. La différence de fr. 1,215 39 c ^s établie en faveur de cette dernière année, résulte de ce que la recette en a été plus élevée que celle de l'année précédente.
447,098 94	186,382 58	
260,716 36		

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits de vente de biens domaniaux. (Loi du 3 février 1843.).	1,000,000	1,016,931 13	1,016,931 13

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU SUD-ET
DE L'EXERCICE 1852.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1852.	En 1855.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,010,404 50	6,466 85	1,010,951 15	1,010,951 15	»	»	16,951 15	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ
Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Produits de vente de biens domaniaux. (Loi du 5 février 1845.).	"	6,785 "	"

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de prescription.	PAR ARTICLE du Budget.
.	266,105 26	.	.	.	744,040 87	1,016,951 13	1,016,951 13

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ
Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1852.	1851.
Produits de vente de biens domaniaux. (Loi du 3 février 1845.)	1,016,951 15	685,287 09

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1852.
EN PLUS.	EN MOINS.	
331,044 04	"	La loi du 3 février 1843 a ordonné la vente de biens domaniaux jusqu'à concurrence de 10 millions de francs. Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi, sont : Loi du 17 avril 1845, pour une valeur de fr. 1,056,485 » — 18 juillet 1846 — 1,001,610 » — 16 mai 1847 — 1,004,000 » — 23 mai 1848 — 1,096,500 » — 6 juin 1850 — 1,266,974 » — 15 août 1851 — 074,810 » — 14 déc. 1852 — 1,029,585 » ENSEMBLE. fr. 7,429,762 » Les produits recouvrés du chef des ventes opérées jusqu'à la fin de l'année 1852, se sont élevés, savoir : En 1845 à fr. 491,530 76 — 1846 à 504,476 30 — 1847 à 434,602 79 — 1848 à 278,486 92 — 1849 à 326,706 03 — 1850 à 430,940 87 — 1851 à 685,287 09 — 1852 à 1,016,931 13 ENSEMBLE. fr. 4,183,961 89 Il reste, par conséquent, à réaliser, sur les ventes autorisées, une somme de <u>3,245,800 11</u> L'élévation successive du produit de la réalisation des domaines à partir de 1848, et surtout celle de 1852, démontrent que les ventes sont devenues plus importantes à mesure que les circonstances ont été plus favorables.

DÉVELOPPEMENTS
DU
COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHIFFRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852	En 1853, jusqu'au 1 ^{er} octobre
Service de la dette	1					
Arrerages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portées au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	300,000 "	300,000 "	150,000 "	150,000 "
Arrerages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 3 novembre 1842	"	2	840,560 "	840,560 "	425,280 "	425 280
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité	"	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,520 59	2,751 520 59
Frais relatifs à cette dette	"	4	3,000 "	1,408 80	711 "	697 80
Intérêts de l'emprunt de 50,000 000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	"	5	1,500,000 "	1,500,000 "	750,000 "	750,000 "
Dotations de l'amortissement de cet emprunt	"					
Frais relatifs au même emprunt	"	6	2,500 "	1,596 81	53 10	1,563 65
Intérêts de l'emprunt de 50,850 800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624 000 francs, à 5 p. %, à remettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1852)	"	7	2 558,992 "	2,558,992 "	2,558,992 "	"
Dotations de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs aux mêmes dettes	"	8	50,000 "	24,176 92	18,545 06	5,850 96
Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852)	"	9	5,216,400 "	5,216,400 "	5 216,400 "	"
Dotations de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs audit emprunt	"	10	150,000 "	78,171 44	45 460 68	34,710 76
Intérêts de l'emprunt de fr. 28 621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852)	"	11	1,717,505 10	1,717,505 10	1,717,505 10	"
Dotations de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs audit emprunt	"	12	45,000 "	28,815 22	14,007 04	14,206 18
A RAPPORTER			17,641,395 88	17,555,863 07	15,424,403 55	4,131,450 74

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
500,000	"	"	"	"	"	
840,560	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	
1,408 80	"	"	1,501 20	"	"	
1,500,000	"	"	"	"	"	
1,596 81	"	"	1,105 19	"	"	
2,538,992	"	"	"	"	"	
24,176 93	"	"	"	"	"	
5,216,400	"	"	14,825 08	"	"	
78,171 44	"	"	51,828 56	"	"	
1,717,505 10	"	"	"	"	"	
28,815 22	"	"	10,186 78	"	"	
17,555,865 07	"	"	85,552 81	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
Report.	...	...	17,941,395 88	17,355,865 07	13,424,403 33	4,131,459 74
Service de la dette (suite).	1.					
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852)	"	13	5,240,355 76	5,240,355 76	5,240,355 76	"
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs à la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)	"	14	15,000 "	14,040 63	664 37	13,382 26
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852)	"	15	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,800 "	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs audit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)	"	16	15,000 "	10,621 16	288 94	10,332 22
Intérêts du capital de 57,768,000 francs, montant approximatif des deux emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (échéance au 1 ^{er} novembre 1852)	"	17	1,888,400 "	1,875,697 "	1,875,697 "	"
Frais relatifs à ces deux emprunts	"	18	500 "	"	"	"
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	"	19	700,000 "	545,463 45	545 "	544,918 45
Rentes viagères	"	20	4,076 06	4,469 27	"	3,002 06
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c ^s	"	21	515 87	515 87	515 87	"
Relevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	"	23	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
Frais de renouvellement des obligations des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.	"	23 ^a	(a 60,000 "	54,000 "	30,000 "	24,000 "
Dotation de l'amortissement de ces emprunts (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852)	"	23 ^b	575,159 40	575,159 40	575,159 40	"
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes emprunts.	"	23 ^c	6,000 "	3,809 55	67 98	3,741 57
Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> n° 556 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852).	"	23 ^d	(b 1,450,000 "	1,450,000 "	"	1,450,000 "
Dotation de l'amortissement de cet emprunt pour le semestre du 1 ^{er} novembre 1852 à 1 p. % du capital par an	"					
Frais relatifs au même emprunt, pour l'exercice 1852	"	23 ^e	4,000 "	3,200 83	"	3,200 83
Frais de négociation et d'émission des titres	"	23 ^f	332,000 "	332,000 "	"	332,000 "
A REPORTER.	"	...	32,079,767 09	31,813,066 11	25,180,477 63	6,623,021 25

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,555,865 07	"	"	85,532 81	"	"	
5,249,555 76	"	"	"	"	"	
14,040 63	"	"	953 37	"	"	
4,232,800 "	"	"	"	"	"	
10,021 16	"	"	2,378 84	"	"	
1,875,697 "	"	"	12,703 "	"	"	
"	"	"	500 "	"	"	
545,463 45	"	"	154,556 55	"	"	
5,002 06	1,467 21	"	206 79	"	"	
515 87	"	"	"	"	"	
105,820 10	"	"	"	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	
54,000 "	"	"	6,000 "	"	"	a) La loi du 31 mars 1852, <i>Moniteur</i> n° 148, a ouvert les crédits des articles 25 ^{er} 25 ^{is} 25 ^{is} .
375,159 40	"	"	"	"	"	
3,809 55	"	"	2,190 45	"	"	
1,450,000 "	"	"	"	"	"	b) La loi du 4 janvier 1855, <i>Moniteur</i> n° 7, a ouvert les crédits des articles 25 ^{er} 25 ^{is} 25 ^{is} .
5,200 85	"	"	799 17	"	"	
532,000 "	"	"	"	"	"	
51,812,498 90	1,467 21	"	265,800 98	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	52,079,767 00	51,815,966 11	25,189,477 65	6,625,021 25
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.						
Pensions civiles et autres accordées avant 1830						
— civiles						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
<i>Pensions civiles.</i>						
Affaires Étrangères. { Marine						
Affaires Étrangères	"	24	5,512,000 "	5,566,674 89	11,044 90	5,532,060 43
Justice . . { Pensions ecclésiastiques						
— civiles						
Intérieur. — —						
Travaux publics. — —						
Guerre. — —						
Finances. — —						
Cour des comptes. — —						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit : de <i>Waterloo</i>						
Arriérés de pensions de toute nature						
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).						
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	"	25	36,552 "	32,102 75	"	32,102 75
Secours annuels (<i>jaartijdsche onderstanden</i>).						
A REPORTER.	...	...	57,628,209 00	57,212,745 75	26,200,522 55	11,987,784 45

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
51,812,498 90	1,467 21	"	265,800 98	"	"	
5,348,705 33	22,960 50	"	145,325 11	"	"	
52,102 75	"	"	4,420 25	"	"	
37,188,506 98	24,436 77	"	415,555 34	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob
REPORT.	...	...	37,028,299 09	37,212,745 75	25,200,522 55	11,987,784 45
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire, dans les caisses du trésor public, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration de l'armée, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables	"	26	403,000 "	594,077 18	162,239 25	226,185 52
Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos . . .	"					
Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'Etat. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	27	88,000 "	65,470 75	"	65,470 75
TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.	...	...	38,110,299 09	37,672,891 68	25,362,781 80	12,270,440 70

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 52 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
57,188,500 98		24,456 77	.	415,555 54	.	.	
388,444 77		6,252 41	.	8,322 82	.	.	
65,470 75		.	.	22,529 25	.	.	
57,042,222 50		50,669 18	.	446,407 41	.	.	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 4 avril 1851, *Moniteur* n° 96. à fr. 35,012,150 69

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,207,139 40

TOTAL. fr. 38,110,299 09

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
Dotations.						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution. par la loi du 28 février 1852)	I.	1	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	.
Sénat	II.	2	40,000 "	40,000 "	50,000 "	10,000 "
Chambre des Représentants	III.	3	425,500 "	405,420 97	240,801 18	154,278 55
Cour des comptes.	IV.					
Traitement des membres de la Cour	"	4	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	5	81,000 "	81,000 "	76,565 78	4,434 22
Matériel et dépenses diverses	"	6	16,900 "	16,900 "	16,900 "	"
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	"	7	1,200 "	"	"	"
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS			3,565,922 75	3,544,645 72	3,171,389 71	168,712 55

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,751,522 75		"	"	"	"	"	
40,000 "		"	"	"	"	"	
401,079 51		4,541 40	"	20,070 05	"	"	
50,000 "		"	"	"	"	"	
81,000 "		"	"	"	"	"	
16,900 "		"	"	"	"	"	
"		"	"	1,200 "	"	"	
3,540,502 26		4,541 40	"	21,270 05	"	"	

Le Budget des dotations a été fixé par la loi du 12 juin 1851, *Moniteur* n° 170, à la somme de . . . fr. 3,565,922 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
Rapport de l'exercice 1851 à l'exercice 1852, conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâti- ment	X.	45	a) 77,241 60	55,140 "	20,000 "	15,140 "
TOTAUX.			77,241 60	55,140 "	20,000 "	15,140 "
EXERCICE 1852.						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	184,550 "	184,550 "	165,968 15	20,581 85
Matériel	"	5	25,000 "	22,906 22	22,613 22	383 "
Frais d'impression de recueils de statistiques	"	4	6,000 "	2,946 47	2,255 48	710 99
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	5,084 85	1,755 50	1,340 55
Ordre judiciaire.						
Cour de cassation (Personnel)	II.	6	220,500 "	215,855 53	215,855 55	"
— (Matériel).	"	7	5,250 "	4,659 "	4,659 "	"
Cours d'appel (Personnel)	"	8	558,600 "	546,691 66	451,745 82	94,945 84
— (Matériel).	"	9	18,000 "	16,788 95	16,077 "	711 95
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,048,944 "	1,050,697 40	897,954 51	152,742 89
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	554,140 "	553,681 41	425,858 66	127,822 75
Justice militaire.						
Cour militaire (Personnel).	III.	12	22,170 "	20,503 32	15,227 49	5,075 85
— (Matériel).	"	15	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
Auditeurs militaires et prévôts	"	14	50,051 "	50,050 52	27,771 82	2,258 50
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	"	15	5,540 "	5,540 "	1,770 "	1,770 "
Frais de justice.						
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	IV.	16	646,585 "	486,192 54	129,785 11	556,407 25
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des prépo- sés à la conduite des voitures cellulaires.	"	17	52,615 "	52,214 60	51,288 71	925 89
A REPORTER.			5,582,725 "	5,177,209 85	2,451,523 80	745,686 05

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
55,140 "	"	"	"	42,101 60	"	a) Décision de la Cour des comptes du 7 décem- bre 1852.
55,140 "	"	"	"	42,101 60	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
184,550 "	"	"	"	"	"	
22,096 22	"	"	3 78	"	"	
2,946 47	"	"	5,055 53	"	"	
5,084 85	"	"	2,915 15	"	"	
215,855 35	"	"	4,666 67	"	"	
4,650 "	"	"	591 "	"	"	
546,691 66	"	"	11,908 54	"	"	
16,788 95	"	"	1,211 07	"	"	
1,050,697 40	"	"	18,246 60	"	"	
555,681 41	"	"	458 50	"	"	
20,505 52	"	"	1,866 68	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
50,050 52	"	"	" 68	"	"	
5,540 "	"	"	"	"	"	
486,192 54	"	"	160,192 66	"	"	
52,214 60	"	"	400 40	"	"	
5,177,209 85	"	"	205,515 15	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,582,725 *	5,177,209 85	2,431,523 80	745,686 05
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux; subsides aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	"	18	75,000 "	42,375 07	20,615 13	20,707 07
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	116,000 "	115,798 62	95,587 64	20,210 98
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	"	20	5,000 "	2,720 "	2,720 "	"
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	"	21	a) 11,919 64	10,875 50	8,585 55	2,292 24
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	22	10,000 "	5,754 88	2,914 90	5,510 98
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	"	23	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	"	24	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	"	25	511,700 "	505,125 "	227,650 "	75,475 "
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	"	26	62,010 55	62,010 42	45,655 02	18,577 40
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenus de cure	"	27	5,541,050 "	5,519,499 71	2,566,157 02	952,505 45
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	"	28	420,000 "	420,000 "	219,928 98	185,671 02
A REPORTER.			7,748,585 19	7,474,547 14	5,455,591 84	2,024,555 10

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER DU AULSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,177,209 85	"	"	205,515 15	"	"	
41,520 20	1,052 87	"	52,026 95	"	"	
115,798 02	"	"	201 38	"	"	
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
10,875 50	"	"	1,044 05	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 2,919 64 c ^{ts} , par la loi du 15 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 168.
5,754 88	"	"	4,265 12	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
305,125 "	"	"	8,575 "	"	"	
62,010 42	"	"	" 15	"	"	
5,518,752 47	767 24	"	21,550 29	"	"	
405,600 "	14,400 "	"	"	"	"	
7,458,127 05	16,220 11	"	274,038 05	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	7,748,585 19	7,474,347 14	5,453,591 84	2,024,555 19
Cultes (suite).	VIII. (suite).					
Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	"	29	48,871 "	44,647 "	31,531 "	12,955 17
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses	"	30	9,029 "	7,461 61	4,547 91	2,915 70
Culte israélite (<i>Personnel</i>).	"	31	8,600 "	8,600 "	6,450 "	2,150 "
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	"	32	900 "	300 "	300 "	"
Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	"	33	24,000 "	25,707 65	17,495 82	6,215 85
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	34	(a 106,000 "	105,995 29	54,950 95	70,515 33
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établisse- ments de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 113, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	"	35	85,000 "	85,802 49	54,229 98	28,472 51
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans pré- judice du concours des communes et des provinces . . .	"	36	145,000 "	139,636 50	137 50	139,499 "
Subsides pour le patronage des condamnés libérés	"	37	50,000 "	21,685 94	15,614 72	5,781 22
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vaga- bonds âgés de moins de 18 ans	"	38	(b 181,000 "	163,265 17	69,240 05	85,702 51
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	"	39	1,500,000 "	1,207,391 49	750,987 91	476,203 98
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	"	40	34,000 "	50,400 42	29,405 "	997 42
Frais d'habillement des gardiens	"	41	20,000 "	20,000 "	3,659 91	16,340 09
Frais de voyage des membres des commissions administra- tives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements	"	42	11,000 "	6,680 20	3,450 60	3,249 60
Traitement des employés attachés au service domestique. .	"	43	420,000 "	418,679 25	383,534 55	55,144 72
Frais d'impressions et de bureau	"	44	10,000 "	5,680 58	2,567 02	3,115 36
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâti- ments	"	45	650,000 "	525,507 27	281,758 70	215,674 52
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	"	46	22,000 "	19,715 47	7,515 32	10,506 15
A REPORTER.	. . .	. . .	11,053,785 19	10,507,403 27	7,110,742 74	5,137,966 10

LA JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPAYER OU À RÉSTITUER		RÉGULANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
7,458,127 05	16,220 11	"	274,058 05	"	"	
44,486 17	160 85	"	4,224 "	"	"	
7,461 61	"	"	1,567 50	"	"	
8,600 "	"	"	"	"	"	
500 "	"	"	600 "	"	"	
25,707 65	"	"	292 35	"	"	
105,464 28	551 01	"	4 71	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 46,000 francs, par la loi du 16 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 168.
82,702 49	1,100 "	"	1,197 51	"	"	
159,636 50	"	"	5,565 50	"	"	
21,595 94	200 "	"	28,514 00	"	"	
152,942 54	10,522 85	"	17,754 85	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 46,000 francs, par la loi du 12 avril 1853, <i>Moniteur</i> n° 109.
1,207,101 80	199 60	"	292,608 51	"	"	
50,400 42	"	"	3,599 58	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
6,680 20	"	"	4,310 80	"	"	
418,679 25	"	"	1,520 75	"	"	
5,680 58	"	"	4,310 62	"	"	
497,455 22	27,974 05	"	70,589 74	54,202 00	"	
17,819 47	1,806 "	"	2,284 55	"	"	
10,248,708 84	58,604 45	"	712,178 05	54,202 00	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			11,055,785 19	10,507,403 27	7,110,742 74	5,137,966 10
Prisons (suite).	X. (suite.)					
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	47	6,000 "	5,741 "	5,535 60	207 40
Achat et entretien du mobilier dans les prisons ; frais de cou- chage des gardiens, des surveillants et des détenus . . .	"	48	55,000 "	21,158 04	5,566 27	15,715 77
Section 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	"	49	570,000 "	461,118 26	295,260 01	167,840 25
Gratifications aux détenus	"	50	165,000 "	125,951 80	116,000 "	7,031 80
Frais d'impressions et de bureau	"	51	5,000 "	1,688 65	1,437 46	251 17
Traitements et tantièmes des employés	"	52	85,000 "	70,162 50	65,065 82	7,682 77
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	53	58,000 "	58,000 "	55,000 "	5,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	54	5,000 "	2,026 54	1,990 "	56 54
Dépenses concernant les exercices clos de 1850 et antérieurs.	XIII. (a					
Matériel de l'administration centrale.	"	55	95 62	95 62	95 62	"
Frais de séjour et de route des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	"	56	355 50	345 50	345 50	"
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	57	8,953 88	8,953 88	8,955 88	"
Constructions, réparations de palais de justice.	"	58	884 51	884 51	884 51	"
Abonnement aux Bulletins des arrêts de la Cour de cassa- tion.	"	59	266 25	252 "	252 "	"
Frais d'entretien et de transport d'indigents	"	60	579 81	579 81	579 81	"
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	"	61	588 91	588 91	588 91	"
Frais d'habillement des gardiens	"	62	251 86	251 86	251 86	"
A REPORTER.			12,014,559 55	11,071,960 02	7,665,052 09	5,542,640 89

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,248,708 84	58,694 45	"	712,178 93	54,202 90	"	
5,741 "	"	"	250 "	2,748 "	"	
21,082 04	76 "	"	55,841 96	"	"	
401,118 20	"	"	106,133 74	"	"	
123,951 80	"	"	41,068 11	"	"	
1,688 63	"	"	5,511 37	"	"	
73,646 59	5,513 71	"	5,857 70	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
2,026 54	"	"	2,973 46	"	"	
95 62	"	"	"	"	"	Les crédits des articles formant le chapitre XIII ont été ouverts par la loi du 12 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 109.
543 50	"	"	10 "	"	"	
8,953 88	"	"	"	"	"	
884 51	"	"	"	"	"	
252 "	"	"	14 25	"	"	
579 81	"	"	"	"	"	
388 91	"	"	"	"	"	
251 86	"	"	"	"	"	
11,007,675 88	64,286 14	"	905,028 52	56,950 90	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octobre.
REPORT.			12,014,550 55	11,071,060 02	7,665,052 99	5,542,640 89
Dépenses concernant les exercices clos de 1850 et antérieurs (suite).	XIII (suite).					
Constructions nouvelles, réparations et entretien des prisons.	"	63	4,097 62	4,055 14	3,625 54	420 60
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets, la direction et la surveillance des constructions	"	64	5,419 16	5,597 04	5,577 04	"
Entretien du mobilier dans les prisons	"	65	1,270 10	1,270 10	1,270 10	"
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	"	66	2,151 79	2,151 79	2,151 79	"
Dépenses diverses de toute nature, mais antérieures à 1851.	"	67	5,000 "	2,755 54	1,710 50	1,020 20
TOTAUX DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . .			12,050,478 20	11,087,567 45	7,679,167 70	5,544,090 78

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
11,007,675 88		64,286 14	»	905,628 52	50,950 99	»	
4,035 14		»	»	42 48	»	»	
5,577 04		20 »	»	22 12	»	»	
1,270 10		»	»	»	»	»	
2,151 70		»	»	»	»	»	
2,750 59		2 75	»	266 66	»	»	
11,023,258 54		64,508 80	»	905,959 78	50,950 99	»	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par la loi du 10 avril 1851, *Moniteur* n° 105, à 11,907,865 55

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 122,612 65

TOTAL. 12,050,478 20

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT A L'EXERCICE 1851. (Article 50 de la loi sur la comptabilité.) Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.	(a				
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et ceux d'Europe, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1851 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn. — Frais divers	"	30	10,800 "	10,600 "	"	10,600 "
Primes pour construction de navires.	"	31	15,308 "	4,272 "	"	4,272 "
TOTAUX.	"	"	26,108 "	14,872 "	"	14,872 "
EXERCICE 1852.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	2	105,050 "	105,050 "	102,595 62	2,454 58
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	"	5	2,000 "	919 55	"	919 55
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	4	1,000 "	885 "	150 "	755 "
Matériel	"	5	(b 67,600 "	67,600 "	37,000 "	30,000 "
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	"	6	8,000 "	8,000 "	8,000 "	"
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne.	"	7	87,000 "	87,000 "	87,000 "	"
France.	"	8	55,000 "	55,000 "	55,000 "	"
Grande-Bretagne.	"	9	52,000 "	52,000 "	52,000 "	"
Pays-Bas	"	10	52,000 "	52,000 "	52,000 "	"
Italie	"	11	32,000 "	28,527 71	28,527 71	"
Danemark, Suède et Hanbourg	"	12	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Espagne	"	13	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Portugal	"	14	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Turquie	"	15	27,000 "	27,000 "	27,000 "	"
États-Unis.	"	16	18,000 "	18,000 "	18,000 "	"
Brésil	"	17	18,000 "	18,000 "	18,000 "	"
Mexique	"	18	18,000 "	"	"	"
A REPORTER.	"	"	568,650 "	545,982 04	511,873 53	34,108 71

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOUTES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
							a) Décision de la Cour des comptes du 26 novembre 1852.
10,600	»	»	»	200	11,136	»	
4,272	»	»	»	»	»	»	
14,872	»	»	»	200	11,136	»	
21,000	»	»	»	»	»	»	
105,050	»	»	»	»	»	»	
919 55	»	»	»	1,080 67	»	»	
885	»	»	»	115	»	»	
67,600	»	»	»	»	»	»	b) Le crédit primitif a été augmenté par la loi du 11 mars 1852, <i>Moniteur</i> n° 72, de 30,000 francs.
8,000	»	»	»	»	»	»	
87,000	»	»	»	»	»	»	
55,000	»	»	»	»	»	»	
52,000	»	»	»	»	»	»	
52,000	»	»	»	»	»	»	
28,527 71	»	»	»	3,472 20	»	»	
15,000	»	»	»	»	»	»	
15,000	»	»	»	»	»	»	
15,000	»	»	»	»	»	»	
27,000	»	»	»	»	»	»	
18,000	»	»	»	»	»	»	
18,000	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	18,000	»	»	
545,982 04	»	»	»	22,667 06	»	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	568,650 *	545,982 04	511,875 35	54,198 71
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	"	10	75,000 *	75,194 45	72,214 45	500 *
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	"	20	70,500 *	70,498 27	59,380 43	31,117 84
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, six cavasses employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou-oglan.	"	21	6,050 *	5,997 93	2,000 *	3,697 93
Frais divers	"	22	a) 88,770 *	88,770 *	34,241 02	54,528 58
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	"	23	40,000 *	35,078 05	55,108 54	1,970 11
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	24	b) 11,500 *	11,465 75	4,000 *	7,465 75
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation. Personnel	"	25	11,720 *	11,720 *	9,395 *	2,525 *
— Frais divers	"	26	7,280 *	6,920 54	6,500 *	620 54
Chambres de commerce.	"	27	12,000 *	11,762 82	5,947 41	5,815 41
Frais divers et encouragements au commerce	"	28	19,000 *	19,842 21	14,507 06	5,555 15
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1852, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn.	"	29	1,050 *	1,050 *	1,050 *	*
Personnel	"	30	115,550 *	87,007 50	40,515 *	41,292 50
Frais divers.	"	31	20,000 *	876 *	*	876 *
Primes pour construction de navires.	"	32	7,950 *	7,800 *	6,912 50	887 50
Pêche maritime. Personnel.	"	33	92,861 02	92,857 58	528 42	92,528 06
— Primes	"	34	*	*	*	*
A REPORTER.	...	...	1,146,561 02	1,070,821 50	781,576 74	281,067 76

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSISTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	545,082 04	"	"	22,667 96	"	
	72,714 43	480 "	"	1,803 37	"	
	70,498 27	"	"	1 75	"	
	5,697 95	300 "	"	32 07	"	
	88,770 "	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 14,800 francs par la loi du 11 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 72.
	35,078 65	"	"	4,921 33	"	
	11,463 73	"	"	36 27	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 7,500 francs par la loi du 11 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 72.
	11,720 "	"	"	"	"	
	6,920 34	"	"	359 46	"	
	11,762 82	"	"	237 18	"	
	17,642 21	2,200 "	"	57 79	"	
	1,930 "	"	"	"	"	
	81,607 50	5,400 "	"	26,542 50	"	
	876 "	"	"	"	10,124 "	
	7,800 "	"	"	150 "	"	
	92,857 38	"	"	3 64	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 811 02 c ^{ts} par la loi du 31 décembre 1852, <i>Moniteur</i> du 3 janvier 1853.
	1,062,441 50	8,580 "	"	56,613 52	19,124 "	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	1,146,561 02	1,070,821 50	781,375 74	281,007 70
Marine. — Pilotage.	VIII.					
Personnel.	"	34	169,410 "	161,277 34	80,571 12	80,706 22
Remises à payer aux pilotes (crédit non limitatif). . . .	"	35	187,510 "	184,631 89	80,711 08	105,920 81
Passages d'eau.						
Personnel.	"	36	11,850 "	11,149 80	11,149 80	"
Police maritime.						
Personnel.	"	37	27,900 "	27,557 68	26,146 05	1,211 65
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts chargés de la surveillance de l'embarquement des émi- grants (crédit non limitatif)	"	38	2,800 "	4,200 "	892 "	3,508 "
Sauvetage.						
Personnel.	"	39	14,500 "	12,891 67	9,671 67	3,220 "
Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.						
Traitements des courriers et agents	"	40	14,350 "	12,952 68	9,508 08	3,444 60
Bâtiments de l'État.						
Brick <i>Duc de Brabant</i> (désarmé)	"	"	"	"	"	"
Canonnières n° 5 et 11 (désarmées).	"	"	"	"	"	"
Personnel.	"	41	195,783 34	187,805 22	74,906 72	112,778 50
Vivres	"	42	54,585 "	54,364 46	27,589 81	26,774 65
Pensions	"	43	1,500 "	50 "	"	50 "
Secours aux marins blessés, médicaments, etc.	"	44	4,000 "	5,974 "	2,219 50	1,754 50
Dotation à la caisse de prévoyance	"	45	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Magasin	"	46	2,000 "	1,991 "	1,520 "	471 "
Matériel des divers services.	"	47	319,500 "	319,479 84	259,495 82	79,986 02
TOTAUX DU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	. . .	. . .	2,161,849 56	2,062,947 08	1,355,753 37	698,695 71

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,062,441 50	8,380 "	"	56,615 52	19,124 "	"	
101,277 54	"	"	8,152 66	"	"	
184,651 89	"	"	2,878 11	"	"	
11,149 80	"	"	700 20	"	"	
27,357 68	"	"	542 32	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	1,400 "	
12,891 67	"	"	1,408 35	"	"	
12,952 68	"	"	1,597 52	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
187,685 22	120 "	"	7,978 12	"	"	
54,564 46	"	"	20 54	"	"	
50 "	"	"	1,450 "	"	"	
5,974 "	"	"	26 "	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
1,991 "	"	"	9 "	"	"	
519,479 84	"	"	20 16	"	"	
2,054,447 08	8,500 "	"	81,178 28	19,124 "	1,400 "	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 25 août 1851, *Moniteur* n° 243, à la

somme de fr. 2,108,758 54

Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 53,111 02

TOTAL. fr. 2,161,849 56

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT A L'EXERCICE 1851.						
(Art. 50 de la loi sur la comptabilité.)						
Agriculture.	XIII.					
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire	"	59	a) 2,684 44	"	"	"
Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial à Liège, et restauration partielle du palais	25	159	b) 29,819 07	20,819 07	29,819 07	"
Monument de Godefroid de Bouillon.	"	140	c) 25,000 "	"	"	"
Construction et ameublement de l'hôtel provincial d'Arlon.	"	158	d) 5,994 45	5,994 45	"	5,994 45
TOTAUX.	...	...	61,497 96	35,813 52	29,819 07	5,994 45
EXERCICE 1852.						
Administration centrale.	I.					
Personnel.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	192,050 "	192,048 06	174,722 18	17,523 88
Matériel.						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparation de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses et partie de loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux	"	3	e) 65,000 "	64,998 49	58,975 07	24,050 99
Frais de déplacement.						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	"	4	5,500 "	2,977 64	2,540 54	657 10
Pensions et secours.	II.					
Pensions. — Premier terme à accorder éventuellement.	"	5	6,000 "	5,161 60	1,618 17	1,543 45
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	"	6	5,000 "	4,907 54	2,910 81	1,996 53
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur po- sition malheureuse	"	7	7,000 "	7,000 "	6,260 "	740 "
Statistique générale.	III.					
Personnel.						
Frais de la commission centrale de statistique et des commis- sions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	"	8	f) 7,500 "	7,483 92	5,953 14	2,291 98
Matériel.						
Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales	"	9	8,000 "	7,999 50	7,224 "	720 "
A REPORTER.	...	...	315,050 "	311,576 55	258,981 91	50,203 82

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
"	"	"	"	"	2,684 44	"	a) Décision de la Cour des comptes du 30 novembre 1852.
20,810 07	"	"	"	"	"	"	b) Idem du 12 novembre 1852.
"	"	"	"	"	25,000 "	"	c) Idem du 11 janvier 1853.
5,004 43	"	"	"	"	"	"	d) Idem idem.
35,815 52	"	"	"	"	25,684 44	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
102,048 06	"	"	"	1 94	"	"	
65,925 97	1,074 52	"	"	1 51	"	"	e) Le crédit primitif a été augmenté de 25,000 francs par la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 174.
2,977 64	"	"	"	522 36	"	"	
5,161 00	"	"	"	2,858 40	"	"	
4,907 34	"	"	"	92 66	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	"	
6,225 12	1,258 80	"	"	16 08	"	"	f) Le crédit primitif a été augmenté de 1,500 francs par la loi du 2 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 174.
7,944 "	55 50	"	"	" 50	"	"	
300,187 73	2,388 82	"	"	3,475 45	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	315,050 "	311,576 55	258,981 91	50,205 82
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	10	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	11	41,000 "	41,000 "	59,540 58	1,459 42
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	12	18,500 "	18,226 77	12,592 69	5,704 08
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	13	57,700 "	55,950 "	54,774 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	14	40,575 "	40,575 "	48,775 "	800 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	15	18,700 "	18,099 "	15,841 77	2,857 25
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	16	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	17	41,500 "	41,500 "	40,610 60	689 40
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	18	19,250 "	19,250 "	17,776 22	1,475 78
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	19	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service.	"	20	45,000 "	44,999 28	41,221 84	5,777 44
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	21	18,500 "	18,495 55	14,740 55	5,744 18
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	22	57,700 "	57,450 "	57,450 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	23	52,840 "	52,840 "	50,952 50	1,887 50
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	24	18,950 "	18,929 75	8,572 91	10,556 84
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	25	57,700 "	57,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	26	45,800 "	45,800 "	45,724 64	75 56
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	27	24,400 "	24,466 11	14,295 08	10,175 05
A REPORTER.	...	...	952,955 "	927,555 00	821,162 09	102,620 08

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
309,187 73	2,388 82	"	3,473 45	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
41,000 "	"	"	"	"	"	
18,226 77	"	"	73 23	"	"	
34,774 "	1,176 "	"	1,750 "	"	"	
40,375 "	"	"	1 "	"	"	
18,690 "	"	"	"	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
41,500 "	"	"	"	"	"	
10,250 "	"	"	"	"	"	
37,700 "	"	"	0 72	"	"	
44,999 28	"	"	6 47	"	"	
18,403 53	"	"	250 "	"	"	
37,450 "	"	"	"	"	"	
52,840 "	"	"	0 25	"	"	
18,920 75	"	"	"	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
45,800 "	"	"	"	"	"	
24,466 11	"	"	23 80	"	"	
925,701 17	3,564 82	"	5,579 01	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	952,955 »	927,555 99	821,162 09	102,029 08
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV.	(suite.)				
Province de Limbourg.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	»	28	37,700 »	37,700 »	37,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	29	55,500 »	55,500 »	54,970 »	550 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	30	12,497 »	12,474 16	11,025 88	896 52
Province de Luxembourg.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	»	31	37,700 »	37,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	»	32	51,800 »	51,797 45	51,252 45	565 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	33	15,200 »	15,072 58	10,852 51	4,182 62
Province de Namur.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	»	34	37,700 »	34,700 »	34,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	35	56,000 »	56,000 »	55,785 54	216 60
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	36	14,700 »	13,571 56	2,828 84	8,115 52
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitement des commissaires d'arrondissement	»	37	166,800 »	166,800 »	152,550 »	14,250 »
Émoluments et frais de bureau	»	38	81,200 »	81,200 »	74,200 »	7,000 »
Frais de route et de tournées	»	39	22,500 »	19,028 02	1,081 20	17,196 82
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	»	40	500 »	584 80	53 10	555 20
Milice.	VI.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires . .	»	41	65,000 »	50,572 58	27,045 52	25,440 88
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	»	42	2,100 »	1,608 50	1,595 »	13 50
A REPORTER.	...	...	1,527,852 »	1,501,265 44	1,505,012 75	188,796 80

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RÉSULTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
925,791 17		5,564 82	.	5,579 01	.	.	
37,700 "		.	.	.	.	.	
35,500 "		.	.	.	.	.	
11,920 40		553 70	.	22 84	"	.	
37,700 "		.	.	.	.	.	
31,707 45		.	.	2 55	.	.	
15,014 93		57 65	.	127 42	.	.	
34,700 "		.	.	3,000 "	.	.	
36,000 "		.	.	.	.	.	
10,044 36		2,427 "	.	1,528 64	.	.	
160,800 "		.	.	.	.	.	
81,200 "		.	.	.	.	.	
18,278 02		750 "	.	5,471 98	.	.	
368 30		16 50	.	115 20	.	.	
50,486 40		86 18	.	12,427 42	.	.	
1,608 50		.	.	401 50	.	.	
1,495,809 55		7,455 01	.	26,566 56	.	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accor- dés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	1,527,832	1,501,165 44	1,505,012 75	188,796 80
Garde civique.	VII.					
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournée	"	43	6,885	2,700 "	2,475 "	225 "
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment, etc.	"	44	(a 26,011 59	26,001 91	12,886 49	9,955 61
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	45	30,000	29,957 60	29,910 80	26 80
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment et de courage	"	46	(b 14,550 49	14,550 49	6,486 49	7,717 87
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légion- naires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	"	47	100,000	99,955 52	51,215 52	48,570 "
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles	"	48	22,000	22,000 "	22,000 "	"
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	49	(c 226,510 22	226,414 90	102,149 95	114,117 59
Service vétérinaire	"	50	(d 74,511 65	74,156 08	37,258 45	51,956 27
Traitement et indemnités du personnel du haras	"	51	49,000	46,805 04	42,594 41	3,400 05
Matériel du haras et achat d'étalons; conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; inspection agri- cole et encouragements à l'agriculture	"	52	(e 450,000	449,998 02	410,406 07	55,889 40
Inspection de l'agriculture et des chemins vicinaux	"	53	9,000	8,480 77	6,967 44	1,519 55
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service	"	54	55,800	55,796 06	55,596 06	200 "
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire	"	55	72,700	72,682 85	40,515 56	52,567 29
Subside à la société royale d'Horticulture de Bruxelles	"	56	24,000	24,000 "	24,000 "	"
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vi- cinale	"	57	402,800	402,566 52	338,685 05	121,047 07
A REPORTER.	...	...	3,181,586 76	3,147,054 80	2,487,958 42	505,547 46

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par années et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,405,800 55		7,455 01	"	20,566 50	"	"	
2,700 "		"	"	4,185 "	"	"	
22,820 10		5,181 81	"	9 48	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 2,806 39 c ^s par la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 174.
20,957 60		"	"	62 40	"	"	
14,204 56		326 13	"	"	"	"	(b) Idem. de fr. 7,530 49 c ^s idem.
90,583 32		550 "	"	66 68	"	"	
22,000 "		"	"	"	"	"	
216,267 34		10,147 56	"	101 32	"	"	c) Idem. de fr. 76,516 22 c ^s idem.
69,174 72		4,961 56	"	175 57	"	"	d) Idem. de fr. 24,511 65 c ^s idem.
45,994 44		810 60	"	2,194 96	"	"	
444,205 47		5,702 55	"	1 98	"	"	e) Idem. de 30,000 francs idem.
8,486 77		"	"	515 25	"	"	
55,796 06		"	"	3 94	"	"	
72,682 85		"	"	17 15	"	"	
24,000 "		"	"	"	"	"	
459,751 52		32,635 "	"	433 68	"	"	
3,081,483 88		65,570 72	"	34,331 95	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1882.	En 1883, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	3,181,386 75	3,147,054 80	2,487,936 42	595,547 46
Industrie.	XIII.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consul- tatif pour les affaires d'industrie	"	58	7,600 "	7,599 96	7,599 96	"
Encouragements à l'industrie.	"	59	33,000 "	32,996 23	27,695 64	5,225 00
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc. .	"	60	140,000 "	139,752 31	41,741 70	98,010 61
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'indus- trie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau.	"	61	12,700 "	12,217 25	10,985 05	1,232 20
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	62	16,748 "	16,000 34	14,445 34	561 "
Matériel et frais divers	"	63	11,252 "	11,251 95	6,965 97	4,285 98
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs et d'un aspirant-vérificateur des poids et mesures.	"	64	53,400 "	53,599 64	52,666 32	733 32
Frais de bureau et de tournées	"	65	18,000 "	17,925 "	17,425 "	500 "
Matériel	"	66	2,000 "	1,998 45	1,169 45	500 "
Instruction publique.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	"	67	4,000 "	3,981 74	3,281 05	700 09
Traitement des fonctionnaires et employés des deux univer- sités de l'Etat.	"	68	520,090 "	520,685 40	408,127 53	121,288 07
Bourses; matériel des universités; frais de l'enseignement normal près de la faculté de philosophie et lettres de l'univer- sité de Liège, et près de la faculté des sciences de l'univer- sité de Gand	"	69	a) 106,429 "	106,353 08	62,796 66	56,733 42
Frais du jury d'examen pour les grades académiques . .	"	70	54,000 "	52,202 25	49,509 61	2,605 14
Dépenses du concours universitaire.	"	71	10,000 "	7,475 "	4,401 25	2,796 75
Enseignement moyen.	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	"	72	5,000 "	4,863 71	3,584 30	1,479 41
Traitements des inspecteurs des établissements d'instruction moyenne	"	73	16,000 "	16,000 "	14,666 52	1,533 48
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des éta- blissements d'instruction moyenne	"	74	6,000 "	4,249 30	2,796 40	952 90
✓ A REPORTER.	...	...	4,207,205 75	4,165,010 41	3,217,593 97	872,285 52

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,081,485 88		65,570 92	"	34,551 05	"	"	
7,599 06		"	"	" 04	"	"	
52,920 75		75 50	"	5 77	"	"	
150,752 51		"	"	247 69	"	"	
12,217 25		"	"	482 75	"	"	
15,006 34		1,000 "	"	741 66	"	"	
11,251 95		"	"	" 05	"	"	
55,500 04		"	"	" 50	"	"	
17,925 "		"	"	75 "	"	"	
1,400 45		520 "	"	1 55	"	"	
3,981 74		"	"	18 26	"	"	
520,415 40		270 "	"	4 60	"	"	
99,550 08		6,825 "	"	75 92	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 10,719 francs par la loi du 21 juin 1853, <i>Monit.</i> n° 174.
52,114 75		87 50	"	1,797 75	"	"	
7,198 "		275 "	"	2,527 "	"	"	
4,865 71		"	"	156 29	"	"	
16,000 "		"	"	"	"	"	
3,749 50		500 "	"	1,750 70	"	"	
4,089,879 49		75,150 92	"	42,195 34	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	4,207,205 75	4,165,010 41	5,217,595 97	872,285 52
Enseignement moyen (suite).	XVI. (suite.)					
Dotation des athénées royaux.	"	75	500,000 "	500,000 "	286,500 "	15,500 "
— des écoles moyennes	"	76	200,000 "	190,435 "	147,070 "	48,857 "
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	"	77	100,000 "	100,000 "	97,750 "	2,250 "
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	"	78	10,000 "	9,995 78	8,971 56	788 22
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	"	79	(a) 20,000 "	12,605 "	2,950 "	7,682 "
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établis- sements qui s'y rattachent. — Personnel.	"	80	34,000 "	34,000 "	32,000 "	2,000 "
Écoles normales de l'État, à Lierre et à Nivelles. — Per- sonnel	"	81	60,000 "	56,440 99	47,541 06	9,108 53
Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration; matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel, constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides pour les biblio- thèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extra- ordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisse de prévoyance; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires su- périeures et d'autres institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'in- struction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement profes- sionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux; écoles d'adultes, etc.	"	82	1,122,008 97 (b)	1,122,720 27	450,529 58	610,120 97
Subsides pour donner l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles	"	85	16,000 "	16,000 "	12,000 "	4,000 "
Lettres et sciences.	XVIII.					
Encouragements, souscriptions, achats; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; publication des documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique	"	84	66,000 "	66,000 "	57,529 60	4,452 50
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire	"	85	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	"	86	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
A REPORTER.	...	...	6,179,114 73	6,125,212 45	4,412,042 37	1,575,024 63

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A payer définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,089,879 49	75,150 02	"	42,195 34	"	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
195,953 "	3,500 "	"	567 "	"	"	
100,000 "	"	"	"	"	"	
9,759 78	254 "	"	6 22	"	"	
10,632 "	1,973 "	"	7,595 "	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 15,000 francs, par la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 174.
31,000 "	"	"	"	"	"	
56,449 90	"	"	5,550 01	"	"	
1,069,450 53	55,269 72	"	188 70	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 82,427 64 c.
16,000 "	"	"	"	"	"	
61,962 19	4,037 81	"	"	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
5,987,007 "	158,145 45	"	55,902 27	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
Report.	...	...	6,179,114 72	6,125,212 45	4,412,042 57	1,575,024 65
Lettres et sciences (suite).	XVIII. (suite.)					
Observatoire royal. — Personnel.	"	87	14,840 "	14,800 64	13,900 64	900 "
— — Matériel et acquisitions.	"	88	7,160 "	7,155 68	405 "	5,275 03
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	89	26,680 "	26,070 76	24,404 76	2,275 "
— — Matériel et acquisitions.	"	90	33,320 "	33,315 78	31,167 17	2,148 61
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	91	8,600 "	8,599 80	8,599 80	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	92	7,000 "	7,000 "	5,044 70	1,955 50
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	93	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel.	"	94	23,750 "	23,754 69	23,434 69	300 "
— — Matériel.	"	95	2,600 "	2,599 50	645 56	1,955 94
Frais de publication des inventaires des archives	"	96	4,000 "	868 "	"	828 "
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	97	10,800 "	10,800 "	10,425 "	375 "
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrements de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts des archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives	"	98	(a 6,100 "	5,934 09	2,122 03	3,811 16
Location de la maison servant de succursale au dépôt gé- néral des archives de l'État	"	99	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Beaux-arts.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats; publications du <i>Musée populaire de Belgique</i> ; concours de composition musicale; pensions des lauréats; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers; concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pen- sions des lauréats.	"	100	125,000 "	124,999 59	119,757 72	5,252 17
Académie royale d'Anvers	"	101	27,500 "	27,500 "	27,500 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	"	102	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
— — de Liège	"	103	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . .	"	104	5,900 "	5,899 80	5,886 05	"
— — — Matériel et ac- quisitions. — Frais d'impression et de vente de cata- logues	"	105	21,900 "	21,900 "	14,313 61	5,921 39
Musée d'armures et d'antiquités. — Personnel	"	106	3,800 "	3,799 92	3,799 92	"
— — — Matériel et acquisitions	"	107	(b 18,544 65	18,544 65	4,212 65	14,552 "
A REPORTER.	...	...	6,508,600 37	6,541,348 15	4,779,728 57	1,618,350 23

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
5,987,067 »	138,145 45	»	53,902 27	»	»	
14,806 64	»	»	53 36	»	»	
3,758 03	3,415 05	»	0 32	»	»	
26,079 76	»	»	» 24	»	»	
35,315 78	»	»	4 22	»	»	
8,599 80	»	»	» 20	»	»	
7,000 »	»	»	»	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
25,734 69	»	»	15 31	»	»	
2,599 50	»	»	» 50	»	»	
828 »	40 »	»	5,132 »	»	»	
10,800 »	»	»	»	»	»	
5,934 00	»	»	165 91	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,400 francs, par la loi du 21 juin 1855, <i>Monit.</i> n° 174.
3,000 »	»	»	»	»	»	
124,980 89	9 50	»	» 61	»	»	
27,500 »	»	»	»	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
5,886 05	15 75	»	» 20	»	»	
»	»	»	»	»	»	
20,235 »	1,605 »	»	»	»	»	
5,790 02	»	»	» 08	»	»	
18,544 65	»	»	»	»	»	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 11,344 65 c ^t par la loi du 21 juin 1855, n° 174.
6,598,058 80	143,280 35	»	57,261 22	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
Report.			6,598,609 57	6,541,548 15	4,779,728 57	1,618,550 23
Beaux-arts (suite).	XIX. (suite.)					
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	108	2,000 "	1,981 92	1,050 35	951 57
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	109	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, et subsides pour la conservation d'objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.	"	110	55,200 "	55,190 95	24,162 05	9,057 "
Commission royale des monuments	"	111	(a 2,000 "	2,850 54	1,400 "	1,450 54
Commission royale des monuments. — Matériel et frais de déplacement	"	112	4,000 "	4,576 65	2,215 02	2,365 61
Monument à ériger en commémoration du Congrès national.	"	113	25,000 "	25,000 "	"	22,689 05
Service de santé.	XX.					
Frais des commissions médicales provinciales; police sani- taire et service des épidémies	"	114	(b 40,919 50	40,911 48	1,197 55	28,297 39
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux élèves sages-femmes; sub- sides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues	"	115	(c 26,405 86	24,412 51	9,811 07	14,281 94
Académie royale de médecine	"	116	20,000 "	20,000 "	18,020 99	1,979 01
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	117	4,200 "	4,200 "	4,200 "	"
Eaux de Spa.	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"	118	20,000 "	20,000 "	"	20,000 "
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	119	10,859 16	10,660 47	9,777 62	882 85
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	120	9,000 "	9,900 "	787 54	5,745 14
Dépenses de locations et autres frais relatifs au terrain des courses	"	121	4,650 "	4,591 18	500 "	5,922 20
Amélioration de la voirie vicinale et achat de pommes de terre destinées à la plantation, à distribuer aux plus né- cessiteux	"	122	(d 150,000 "	150,000 "	140,675 "	325 "
A REPORTER.			6,963,243 60	6,903,641 43	5,012,524 66	1,728,244 53

L'INTÉRIEUR. (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,308,058 80	145,289 35	"	57,201 22	"	"	
1,081 02	"	"	18 08	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
55,100 05	"	"	" 05	"	"	
2,859 54	"	"	40 00	"	"	
4,576 03	"	"	25 57	"	"	
22,080 05	2,510 95	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 1,500 francs par la loi du 21 juin 1853, <i>Monit.</i> n° 175.
20,494 04	11,410 54	"	7 82	"	"	b) Idem. de fr. 1,119 30 c.
24,093 01	510 50	"	1,995 55	"	"	c) Idem. de fr. 105 36 c.
20,000 "	"	"	"	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
10,000 47	"	"	108 00	"	"	
4,552 68	5,567 52	"	"	"	"	
4,422 20	108 98	"	58 82	"	"	
150,000 "	"	"	"	"	"	d) Crédit ouvert par la loi du 27 mars 1852, <i>Moniteur</i> n° 90.
6,740,768 00	102,872 44	"	50,002 26	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accablés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,063,243 69	6,003,641 43	5,012,524 66	1,728,244 55
Crédits supplémentaires.	XXIV.					
	a)					
Frais de rédaction et d'impression du rapport décennal . . .	"	123	12,000 75	11,008 82	"	8,805 55
Frais de route et de séjour dus à des commissaires d'arron- dissement	"	124	5,411 85	5,411 85	"	5,411 85
Dépenses d'ameublement faites à l'hôtel du gouvernement provincial à Mons.	"	125	13,762 24	13,762 24	"	13,762 24
Exposition universelle de Londres	"	126	40,000 "	39,999 14	"	37,549 14
Exposition provinciale des produits de l'agriculture, de l'hor- ticulture et de l'industrie du Hainaut	"	127	3,000 "	3,000 "	"	3,000 "
Primes pour l'exportation des tissus de coton	"	128	2,245 58	1,903 02	"	918 41
Achat de pommes de terre pour la plantation, destinées aux communes ardennaises de la province de Namur. . .	"	129	8,000 "	8,000 "	"	8,000 "
Indemnités pour bestiaux abattus en 1851 et années anté- rieures	"	130	43,000 "	42,939 14	"	40,015 55
Service vétérinaire; frais de route et de séjour dus à des vétérinaires et aux membres de commissions médicales pour 1851	"	131	10,144 60	10,019 15	"	10,954 85
Commission d'agriculture; frais de route et indemnités . .	"	132	5,501 50	5,577 00	"	3,259 50
Service ordinaire de l'instruction primaire; subsides aux communes pour l'exercice 1851	"	133	50,490 15	50,490 15	"	50,859 20
Bibliothèque royale. — Travaux aux bâtiments	"	134	800 05	800 03	"	800 05
Commission royale d'histoire. — Frais de route et de séjour et de tournées, 1848 à 1850	"	135	1,000 50	809 50	"	642 50
Exposition générale des beaux-arts, 1851.	"	136	2,762 80	2,762 80	"	2,762 80
Place des Martyrs. — Décoration et entretien	"	137	1,550 "	1,550 "	"	900 "
Travaux exécutés d'office au ruisseau le Fléron, à Jupille.	"	138	136 47	136 47	"	136 47
Restauration et appropriation du palais de Liège.	"	139	158,202 32	158,201 45	"	145,011 04
Assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière	b)	. . .	182,834 30	182,834 30	90,610 50	48,421 "
Construction et ameublement d'écoles	c)	. . .	15,918 75	15,918 75	9,918 75	6,000 "
TOTAUX DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	. . .	. . .	7,527,295 42	7,406,965 21	5,113,053 71	2,102,330 64

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,740,768 99	162,872 44	"	59,602 26	"	"	a) Les crédits formant le chap. XXIV ont été ouverts par la loi du 21 juin 1850, <i>Monit.</i> n° 174.
8,895 55	3,105 27	"	1 03	"	"	
5,411 85	"	"	"	"	"	
13,762 24	"	"	"	"	"	
57,549 14	2,050 "	"	86	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
918 41	984 61	"	542 56	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
40,915 55	2,045 59	"	40 86	"	"	
16,954 85	2,064 50	"	125 45	"	"	
3,250 50	518 40	"	15 60	"	"	
50,859 20	10,650 86	"	"	"	"	
890 03	"	"	"	"	"	
642 50	257 "	"	200 "	"	"	
2,762 89	"	"	"	"	"	
900 "	650 "	"	"	"	"	
156 47	"	"	"	"	"	
145,011 04	15,190 59	"	98	"	"	
159,051 50	45,805 "	"	"	"	"	b et c) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> n° 356, articles 12 ¹ et 12 ² .
15,918 75	"	"	"	"	"	
7,215,395 35	251,571 86	"	60,528 21	"	"	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 29 août 1851, *Moniteur* n° 245,
à la somme de fr. 6,510,802 49
Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 1,016,490 93

TOTAL fr. 7,527,293 42

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS. (Art. 50 de la loi sur la comptabilité.)						
EXERCICE 1849.						
Chemins de fer.	III.					
Billes et fers des voies	"	56 (a)	15,596 88	15,596 88	"	15,596 88
TOTAUX.			15,596 88	15,596 88	"	15,596 88
EXERCICE 1850.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils, canaux, etc.	II.	(b)				
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	14	900 "	700 "	"	700 "
Service de la Meuse dans les provinces de Liège et Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	32,611 18	17,450 18	"	15,850 18
Canaux de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	740 "	740 "	"	740 "
Canal de la Campine.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	1,556 "	1,556 "	"	1,556 "
TOTAUX.			55,807 18	20,426 18	"	18,826 18
EXERCICE 1851.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils, etc.	II.	(c)				
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	5	144,948 80	114,524 11	18,652 26	91,571 85
Plantation des routes	"	6	1,790 22	590 60	"	440 "
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Construction dans la cour de l'hôtel du Ministère de l'Inté- rieur, d'un bâtiment destiné à y loger les bureaux d'ex- pédition.	"	8	1,052 66	1,052 66	5,312 "	1,052 66
Construction d'un bâtiment pour le dépôt des archives du Gouvernement provincial d'Anvers	"	9	5,312 "	5,312 "	"	"
A RAPPORTER.			155,085 68	121,459 37	23,044 26	93,053 51

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSULTANT AFFECTÉES OU AFFECTÉES		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,506 88	•	•	•	•	•	a) Décision de la Cour, du 17 décembre 1852.
15,506 88	•	•	•	•	•	
700 •	•	•	200 •	•	•	b) Idem. idem.
15,830 18	1,600 •	•	•	15,181 •	•	
740 •	•	•	•	•	•	
1,536 •	•	•	•	•	•	
18,826 18	1,600 •	•	200 •	15,181 •	•	
110,204 11	4,520 •	•	•	50,424 69	•	c) Idem. idem.
449 •	141 60	•	•	1,109 62	•	
1,052 66	•	•	•	•	•	
5,312 •	•	•	•	•	•	
116,997 77	4,461 60	•	•	31,624 31	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	155,083 68	121,459 57	25,944 26	93,055 51
Ponts et chaussées, etc. (Suite).	II. (suite.)					
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX, RIVIÈRES, ETC.						
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration		11	12,760 »	12,760 »	»	12,760 »
Service de l'Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration		15	2,103 50	1,108 50	»	1,108 50
Service de la Lys.						
Entretien et travaux d'amélioration		16	780 72	780 72	»	780 72
Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration		17	40,618 42	16,690 55	10,800 80	5,829 75
Service de la Dendre.						
Entretien et travaux d'amélioration		19	50,904 79	28,059 »	»	28,059 »
Service du Rupel.						
Travaux d'entretien et d'amélioration		20	21,095 52	9,268 52	»	9,268 52
Canaux de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration		25	672 60	672 60	»	672 60
Plantations		52	15,017 04	4,154 85	»	4,154 85
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances		54	544 80	544 80	»	544 80
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.	IV.					
Renouvellement des billes et des fers de la voie ferrée . .		62	2,585 26	1,484 74	»	1,484 74
Renouvellement du matériel		64	2,750 »	2,750 »	2,750 »	»
Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur les chemins de fer		68	19,172 40	16,425 20	»	16,425 20
TOTAUX.	...	...	500,855 55	216,615 45	57,544 06	174,000 79

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
116,097 77		4,401 60	»	»	31,024 31	»	
12,760 »		»	»	»	»	»	
1,198 50		»	»	»	965 »	»	
780 72		»	»	»	»	»	
16,690 55		»	»	»	23,027 87	»	
28,650 »		»	»	2,265 70	»	»	
9,268 52		»	»	»	12,725 »	»	
672 60		»	»	»	»	»	
4,154 85		»	»	»	8,862 10	»	
544 80		»	»	»	»	»	
1,484 74		»	»	1,100 52	»	»	
2,750 »		»	»	»	»	»	
16,423 20		»	»	»	2,740 20	»	
212,153 85		4,401 60	»	3,300 31	80,853 57	»	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1852.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	323,350 "	323,344 80	323,044 80	500 "
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	"	3	18,100 "	17,921 01	11,697 66	6,223 35
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	"	4	40,000 "	59,853 46	33,346 28	4,307 18
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	5	2,577,438 "	2,379,331 64	1,323,486 04	1,023,421 73
Plantation des routes, etc.	"	6	41,200 "	31,612 59	7,383 55	24,229 04
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'Etat	"	7	90,000 "	89,635 08	53,084 97	36,406 27
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	8	36,348 "	36,348 "	26,542 30	9,805 70
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	9	13,185 "	12,760 31	12,585 "	175 31
Construction d'un pont tournant à Rothem, en remplace- ment du bac de passage (première moitié)	"	10	8,800 "	8,800 "	8,800 "	"
Remplacement du pont-levis de Boorsheim, par un pont tournant (première moitié).	"	11	8,800 "	7,416 "	7,416 "	"
Travaux de dévasement (deuxième moitié)	"	12	5,500 "	3,061 19	2,459 85	601 34
Canal de Pommerœul à Antoing.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	13	96,489 "	87,084 22	68,103 24	18,980 98
Sambre canalisée.						
Entretien et travaux de draguage.	"	14	139,128 28	139,128 28	73,554 20	65,574 08
A REPORTER.			3,419,538 28	3,197,296 67	1,974,503 98	1,190,224 08

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 •	•	•	•	•	•	•	
525,344 89	•	•	•	5 11	•	•	
17,921 01	•	•	•	178 90	•	•	
59,853 40	•	•	•	146 54	•	•	
2,546,907 77	52,425 87	•	•	•	198,106 56	•	
51,612 59	•	•	•	548 90	9,058 51	•	
80,491 24	145 84	•	•	504 02	•	•	
50,348 •	•	•	•	•	•	•	
12,760 31	•	•	•	424 69	•	•	
8,800 •	•	•	•	•	•	•	
7,416 •	•	•	•	•	1,584 •	•	
5,061 10	•	•	•	2,438 81	•	•	
87,084 22	•	•	•	9,404 78	•	•	
159,128 28	•	•	•	•	•	•	
5,164,728 96	52,567 71	•	•	13,512 74	208,528 87	•	

56

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,419,538 28	5,197,296 67	1,974,505 98	1,190,224 98
Ponts et chaussées (suite).	II.					
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>	(suite.)					
Entretien et travaux d'amélioration	"	15	65,000 "	61,826 54	50,205 62	11,620 92
<i>Escaut.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	16	23,548 "	23,548 "	19,875 73	5,672 27
<i>Lys.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	104,000 "	101,277 62	73,576 25	24,620 06
Reconstruction des quais de la rive gauche dans la ville de Courtrai (5 ^e tiers de la part de l'Etat)	"	18	54,555 55	55,040 94	55,040 94	"
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	220,000 "	98,005 22	21,756 58	71,950 64
<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	120,000 "	113,901 22	24,560 "	89,541 22
<i>Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	21	27,534 56	24,012 55	5,985 55	18,028 80
<i>Rupel.</i>						
Travaux d'entretien et d'amélioration	"	22	8,000 "	7,948 "	5,416 19	2,551 81
<i>Dyle et Démer.</i>						
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	"	23	115,000 "	81,835 44	41,054 58	40,661 90
<i>Senne.</i>						
Entretien d'ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde.	"	24	2,250 "	2,240 "	60 "	2,180 "
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	25	46,179 "	35,574 58	20,277 "	15,207 58
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	(a 50,910 05	38,742 25	17,615 75	20,005 50
A REPORTER.	...	...	4,225,003 22	3,810,240 61	2,287,723 03	1,490,133 48

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,164,728 96	32,567 71	"	15,512 74	208,528 87	"	
61,826 54	"	"	5,175 40	"	"	
25,548 "	"	"	"	"	"	
97,996 20	5,281 55	"	2,272 68	449 70	"	
55,040 94	"	"	1,302 59	"	"	
95,707 22	4,208 "	"	1,555 66	120,401 12	"	
115,901 22	"	"	6,098 78	"	"	
24,012 55	"	"	405 10	5,117 15	"	
7,948 "	"	"	52 "	"	"	
81,716 28	117 16	"	20,406 51	10,760 05	"	
2,240 "	"	"	10 "	"	"	
55,574 58	"	"	10,604 62	"	"	
57,017 25	1,125 "	"	1,167 80	"	"	
5,777,857 41	41,589 20	"	60,529 74	543,516 87	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 526 05 c ^{ts} par la loi du 14 avril 1855, <i>Moni- teur</i> n° 107.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	4,225,093 22	3,819,246 61	2,287,723 05	1,490,133 48
Ponts et chaussées (suite).	II.					
<i>Canal de la Campine.</i>	(suite.)					
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	58,100 "	52,610 94	38,291 94	14,319 "
<i>Service du canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	12,650 "	11,820 "	6,960 "	4,860 "
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>						
Septième et dernière annuité à payer à la province d'Anvers.	"	29	50,000 "	50,000 "	"	50,000 "
Entretien et travaux d'amélioration	"	30	35,400 "	19,100 "	9,240 "	8,600 "
<i>Moervaert.</i>						
Entretien ordinaire	"	31	1,840 "	1,840 "	1,204 50	554 70
Travaux de dévasement sur toute l'étendue de ce cours d'eau (2 ^e moitié)	"	32	52,000 "	40,749 16	46,900 "	2,849 16
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Entretien	"	33	3,500 "	3,500 "	3,500 "	"
<i>Canal des eaux du sud de Bruges.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	34	9,000 "	8,999 20	"	8,999 20
<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>						
Travaux d'entretien.	"	35	15,000 "	15,000 "	8,950 "	6,070 "
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	36	25,000 "	20,864 59	7,275 80	13,590 59
<i>Frais d'étude.</i>						
Frais d'étude et de levée de plans.	"	37	7,000 "	1,462 37	1,406 17	56 20
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	38	20,000 "	17,088 84	12,925 12	4,163 72
<i>Polders.</i>						
Subside accordé à la direction du polder de Lillo	"	39	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "
A REPORTER.	...	...	4,514,592 22	4,073,290 51	2,424,445 26	1,006,100 05

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
5,777,857 41	41,589 20	"	60,529 74	345,316 87	"	
52,610 94	"	"	5,489 06	"	"	
11,820 "	"	"	830 "	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
17,840 "	1,200 "	"	"	10,500 "	"	
1,840 "	"	"	"	"	"	
49,749 16	"	"	2,250 84	"	"	
5,500 "	"	"	"	"	"	
8,999 20	"	"	" 80	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
20,864 30	"	"	80 61	4,055 "	"	
1,462 37	"	"	5,482 65	55 "	"	
17,088 84	"	"	"	2,911 16	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
4,030,641 31	42,640 20	"	74,063 68	366,638 05	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	4,514,592 22	4,075,290 51	2,424,445 26	1,606,196 05
Ponts et chaussées (suite).	II. (suite.)					
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende . .		40	169,032 30	145,973 90	59,529 06	84,644 30
— — — — de Nieuport. . .		41	18,000 "	14,508 36	9,780 05	4,528 35
— — — — de la côte de Blanken- berghe		42	125,000 "	119,995 56	77,095 36	42,900 "
Entretien des phares et fanaux		43	1,900 "	1,789 95	999 95	790 "
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaus- sées; frais de bureau et de déplacement.		44	a) 570,456 61	570,569 48	507,658 51	62,652 57
Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées et des gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.		45	570,444 48	570,421 38	321,543 85	48,847 55
Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil		46	12,000 "	7,563 60	1,150 40	6,355 20
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement		47	41,700 "	41,550 "	40,700 "	650 "
— — — — Frais de route		48	600 "	72 "	"	72 "
— — — — Matériel		49	2,000 "	2,000 "	927 95	1,072 05
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement. .		50	45,000 "	45,000 "	450 "	44,550 "
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.		51	7,000 "	6,999 50	6,277 "	722 50
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.		52	156,967 "	156,966 60	119,697 25	17,269 37
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines .		53	6,000 "	1,757 "	486 "	1,251 "
Commission des procédés nouveaux.						
Frais de route et de séjour.		54	600 "	600 "	443 20	156 80
Matériel, achat de réactifs, appareils, etc.		55	1,400 "	"	"	"
A REPORTER.	...	...	6,020,672 81	5,556,257 70	3,570,044 20	1,922,556 70

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		SICÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,050,641 31	42,649 20	"	74,663 68	306,658 03	"	
143,073 96	"	"	18,060 54	6,998 "	"	
14,308 30	"	"	5,601 64	"	"	
119,095 36	"	"	3,004 64	"	"	
1,789 05	"	"	110 03	"	"	
570,200 88	78 60	"	67 13	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 21,226 fr. 63 c ^{ts} par la loi du 14 avril 1853, Monit. n° 107.
370,591 38	30 "	"	23 10	"	"	
7,363 00	"	"	4,636 40	"	"	
41,350 "	"	"	350 "	"	"	
72 "	"	"	538 "	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
6,039 50	"	"	" 50	"	"	
156,966 60	"	"	" 40	"	"	
1,737 "	"	"	4,253 "	"	"	
600 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	1,400 "	"	"	
5,493,479 00	42,757 80	"	110,799 08	373,636 03	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			6,020,672 81	5,556,257 70	5,570,944 20	1,922,535 70
Mines (suite).	III					
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>	(suite).					
Frais de route et de séjour.	•	56	1,100 "	902 20	426 "	556 20
Publication du recueil; frais de bureau, etc.	•	57	3,900 "	3,895 50	3,820 50	75 "
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.	IV.					
SECTION 1^{re}. — CHEMINS DE FER. — PERSONNEL.						
Traitements et indemnités.	•	58	1,115,250 "	1,115,184 62	975,144 01	142,040 61
Primes des fonctionnaires et employés des diverses branches de service	•	59	140,000 "	97,225 96	48,622 24	48,605 72
<i>Salaires.</i>						
Service général. — Direction	•	60	16,400 "	16,049 05	5,622 "	10,427 05
Entretien, surveillance et police de la route	•	61	1,120,000 "	1,119,641 11	509,995 52	609,647 59
Locomotion et entretien du matériel	•	62	1,451,150 "	1,450,507 35	587,654 05	1,042,850 52
Litt. A. Transports et perception	•	63	645,600 "	642,174 61	229,949 45	412,225 18
Litt. B. Primes pour économie de coke et régularité des convois	•					
<i>Travaux et fournitures.</i>						
Impressions, papiers, fournitures de bureau, etc.	•	64	118,744 "	118,408 89	109,999 91	8,498 98
Entretien et amélioration des routes, stations, bâtiments et dépendances	•	65	589,000 "	588,964 88	155,206 18	255,756 76
Renouvellement des billes et des fers de la voie	•	66	804,000 "	774,515 05	754,189 62	40,325 45
Approvisionnements; combustibles; objets de consomma- tion; objets nécessaires pour l'entretien du matériel; rede- vances aux compagnies	•	67	2,014,000 "	1,980,100 46	1,408,092 42	571,418 14
Renouvellement du matériel	•	68	300,000 "	255,595 86	67,052 80	184,586 06
Camionnage; pertes et avaries; loyers et menues dépenses.	•	69	551,000 "	259,778 87	42,656 55	216,422 54
SECTION 2. — POSTES.						
Personnel.	•	70	1,158,550 "	1,158,554 68	1,154,377 80	5,606 "
Matériel	•	71	465,500 "	465,442 62	547,252 15	111,559 14
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	•	72	40,000 "	39,917 49	5,705 18	54,214 31
A REPORTER.			16,112,655 81	15,400,822 90	9,754,086 52	5,593,106 73

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,493,479 90	42,757 80	"	110,799 08	575,636 03	"	
962 20	"	"	137 80	"	"	
5,895 50	"	"	4 50	"	"	
1,115,184 62	"	"	54 58	"	"	
97,225 96	"	"	42,774 04	"	"	
16,049 05	"	"	350 95	"	"	
1,110,641 11	"	"	558 80	"	"	
1,430,504 55	3 "	"	622 65	"	"	
642,174 61	"	"	5,425 59	"	"	
118,498 89	"	"	245 11	"	"	
588,962 94	1 94	"	35 12	"	"	
774,515 05	"	"	20,486 95	"	"	
1,970,510 56	589 00	"	7,241 96	26,657 58	"	
231,418 86	5,975 "	"	9,962 14	34,644 "	"	
250,078 87	700 "	"	1 45	71,219 68	"	
1,157,985 80	550 88	"	15 32	"	"	
458,791 29	4,651 53	"	57 58	"	"	
59,917 49	"	"	82 51	"	"	
15,347,795 05	53,020 85	"	205,655 02	506,157 20	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			10,112,635 81	15,400,822 90	9,754,686 32	5,593,106 73
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	IV (suite).					
SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et salaires du personnel.	»	73	44,000 »	43,963 98	31,488 03	12,475 35
Entretien	»	74	9,000 »	8,978 67	5,150 03	3,848 64
SECTION 4. — RÉGIE.						
Personnel.	»	75	36,500 »	35,081 25	34,528 »	553 25
Matériel	»	76	3,500 »	3,196 87	218 80	2,418 82
Pensions	V.	77	7,000 »	1,586 81	961 40	189 58
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VI.	78	5,000 »	3,322 »	2,850 »	370 »
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII.	79	a) 26,400 »	25,699 73	5,009 44	19,700 29
Dépenses arriérées relatives au premier établissement des chemins de fer de l'État	»	80	b) 320,658 35	320,658 35	320,242 27	416 08
DÉPENSES SE RAPPORTANT A DES EXERCICES CLOS.	VIII. c)					
Administration centrale.						
Frais de route et de séjour.	»	80 ^{bis} .	2,586 40	2,348 50	»	2,348 50
Service des routes.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes.	»	81	1,228 88	1,228 88	»	1,228 88
Bâtiments civils.						
Entretien et réparation des bâtiments de l'État.	»	82	13,867 15	13,867 15	»	13,867 15
Canaux et rivières.						
Sambre canalisée.	»	83	3,184 12	3,184 12	»	3,184 12
Escaut.	»	84	6,962 37	5,992 37	»	3,406 70
Meuse.	»	85	613 04	»	»	»
Dendre.	»	86	734 21	»	»	»
Dyle et Demer	»	87	5,763 43	5,763 43	»	5,763 43
Canal de Mons à Condé	»	88	488 65	488 65	»	488 65
Petite-Nèthe canalisée	»	89	612 47	612 47	»	612 47
Plantations	»	90	3,095 06	»	»	»
A REPORTER.			16,604,530 03	15,876,796 13	10,156,014 95	5,663,978 64

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,547,793 05	55,020 85	•	205,055 62	506,157 20	•	
45,005 98	•	•	30 02	•	•	
8,978 67	•	•	21 35	•	•	
55,081 25	•	•	1,418 75	•	•	
2,037 08	559 10	•	305 13	•	•	
1,150 98	455 83	•	5,415 19	•	•	
3,220 •	102 •	•	1,678 •	•	•	
25,009 73	00 •	•	700 27	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 8,400 francs par la loi du 14 avril 1853, <i>Moniteur</i> n° 107.
320,658 55	•	•	•	•	•	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 14 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 111.
2,348 50	•	•	37 99	•	•	c) Les crédits formant le chapitre VIII ont été ouverts par la loi du 14 avril 1853, <i>Moniteur</i> n° 107.
1,228 88	•	•	•	•	•	
13,807 15	•	•	•	•	•	
3,184 12	•	•	•	•	•	
3,406 70	2,585 67	•	970 •	•	•	
•	•	•	613 04	•	•	
•	•	•	734 21	•	•	
5,765 43	•	•	•	•	•	
488 05	•	•	•	•	•	
612 47	•	•	•	•	•	
•	•	•	3,995 06	•	•	
15,819,993 59	56,802 54	•	221,576 61	506,157 20	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	10,604,530 03	15,876,796 15	10,150,014 95	5,663,978 64
<i>Ports et côtes.</i>	VIII. (suite.)					
Port d'Ostende	"	01	11,500 "	"	"	"
<i>Phares et fanaux.</i>						
Entretien des phares et fanaux	"	92	109 "	109 "	"	109 "
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>						
Frais de déplacement d'employés et membres du jury d'exa- men pour l'école du génie civil.	"	93	572 55	572 55	"	572 55
<i>Mines.</i>						
Essais et expériences. — Frais de déplacement	"	94	240 "	240 "	"	240 "
<i>Commission des annales des travaux publics.</i>						
Frais de route et de séjour.	"	95	226 80	"	"	"
<i>Chemins de fer.</i>						
Personnel. — Traitements, etc.	"	96	9,000 "	8,505 50	"	8,555 50
Salaire, service général. — Direction	"	97	1,420 "	1,417 95	"	1,417 95
Locomotion et entretien du matériel.	"	98	77,409 05	75,502 42	"	75,502 42
Transport et perception. — Primes pour économie de coke, et régularité des convois.	"	99	154,419 46	153,860 68	"	153,850 68
Imprimés, papiers, fournitures de bureau	"	100	51,700 "	47,980 99	"	47,980 99
Entretien et amélioration des routes	"	101	13,229 20	15,942 64	"	13,942 64
Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consom- mation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies	"	102	57,314 45	52,298 16	"	52,148 36
Renouvellement du matériel	"	103	5,525 25	5,525 25	"	5,525 25
Camionnage. — Pertes et avaries. — Loyers et menues dé- penses	"	104	47,000 "	40,715 15	"	40,676 80
A REPORTER.	. . .	. . .	16,005,795 55	16,255,064 18	10,150,014 95	6,019,003 86

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,810,995 59		56,802 54	"	221,576 61	506,157 20	"	
"		"	"	3,862 05	7,637 97	"	
109 "		"	"	"	"	"	
572 35		"	"	"	"	"	
240 "		"	"	"	"	"	
"		"	"	226 80	"	"	
8,355 50		150 "	"	494 50	"	"	
1,417 95		"	"	2 05	"	"	
75,502 42		"	"	3,906 65	"	"	
133,850 68		10 "	"	558 78	"	"	
47,980 99		"	"	5,719 01	"	"	
15,942 64		"	"	1,286 56	"	"	
52,148 36		149 80	"	5,016 27	"	"	
5,525 23		"	"	"	"	"	
40,679 80		53 55	"	6,286 87	"	"	
16,175,918 51		57,145 67	"	246,936 11	515,705 20	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			16,993,795 55	16,233,064 18	10,156,014 95	6,019,003 56
<i>Postes.</i>	VIII (suite).					
Personnel	»	105	574 02	404 02	»	404 02
Matériel	»	106	766 41	766 41	»	766 41
Frais de construction et d'entretien des voitures (bureaux-postes)	»	107	1,940 57	1,940 57	»	1,940 57
<i>Pensions.</i>						
Termes arriérés d'une pension	»	108	14 58	»	»	»
<i>Dépenses imprévues.</i>						
Chemins de fer concédés. — Frais d'enquêtes et dépenses résultant d'actions judiciaires. — Entretien de la première section du canal de Selzacte. — Travaux exécutés d'office pour compte des riverains du canal de dérivation de la Haine	»	109	20,997 61	20,997 61	»	20,997 61
TOTAUX DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			17,018,088 74	16,257,172 79	10,156,014 95	6,044,012 17

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
16,173,918 51	57,145 67	°	240,956 11	513,795 26	°	
404 02	°	°	170 °	°	°	
766 41	°	°	°	°	°	
1,040 57	°	°	°	°	°	
°	°	°	14 58	°	°	
20,007 61	°	°	°	°	°	
16,200,027 12	57,145 67	°	247,120 69	513,795 26	°	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé par la loi du 14 janvier 1852, *Moniteur* n° 15, à . . . fr. 16,103,083 13
Les crédits supplémentaires s'élèvent à. 915,005 61

TOTAL. fr. 17,018,088 74

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par les lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
Report des exercices antérieurs. (Art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie.	"	20	11,000 "	11,000 "	"	9,505 30
TOTAUX.			11,000 "	11,000 "	"	9,505 30
EXERCICE 1852. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
(COMPTE DÉFINITIF.)						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés civils	"	2	145,850 "	145,850 "	154,359 54	11,510 46
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Dé- partement de la Guerre.	"	3	11,216 "	11,215 49	7,457 18	3,758 31
Matériel	"	4	40,000 "	40,000 "	58,797 66	1,202 34
Dépôt de la guerre	"	5	29,000 "	29,000 "	23,087 11	5,912 89
Etats-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général.	"	6	671,565 05	671,565 05	282,505 71	388,850 32
— — des provinces et des places	"	7	257,569 91	257,569 91	100,819 85	156,719 65
— du service de l'intendance	"	8	141,714 15	141,714 15	58,959 70	82,774 45
Service de santé et administration des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé et administration des hôpitaux.	"	9	312,776 93	312,776 93	124,537 29	188,259 64
Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.	"	10	565,000 "	564,911 15	214,986 83	349,024 32
Service pharmaceutique.	"	11	96,196 10	96,196 10	66,513 85	29,682 25
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	11,440,566 10	11,440,508 10	5,696,542 58	5,740,752 96
— — de la cavalerie.	"	13	3,586,500 "	3,586,472 51	1,711,409 53	1,875,063 18
— — de l'artillerie	"	14	3,025,800 "	3,025,723 25	1,468,728 73	1,556,994 52
— — du génie.	"	15	769,050 "	769,028 48	357,554 16	411,474 32
A REPORTER.			21,110,004 22	21,110,131 10	10,307,219 52	10,811,868 61

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,505 30		1,674 70	"	"	"	"	(a) Décision de la Cour des comptes du 26 novembre 1852.
9,305 30		1,674 70	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	N. B. Pour les modifications apportées aux crédits primitifs, voyez la note à la suite du Budget.
145,850 "	"	"	"	"	"	"	
11,215 49	"	"	"	51	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	"	
29,000 "	"	"	"	"	"	"	
671,565 05	"	"	"	"	"	"	
257,559 50	30 41	"	"	"	"	"	
141,714 15	"	"	"	"	"	"	
512,776 93	"	"	"	"	"	"	
504,911 15	"	"	"	88 85	"	"	
96,196 10	"	"	"	"	"	"	
11,446,205 54	12 65	"	"	257 91	"	"	
5,586,472 51	"	"	"	27 49	"	"	
3,025,725 25	"	"	"	76 75	"	"	
769,028 48	"	"	"	21 52	"	"	
21,110,088 15	45 06	"	"	475 05	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	21,110,004 22	21,110,151 19	10,507,210 52	10,811,868 61
École militaire.	V.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves	"	16	120,860 45	120,860 45	62,740 56	58,120 09
Dépenses d'administration	"	17	20,457 35	20,425 68	5,650 75	10,457 53
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	18	52,817 48	52,817 48	15,552 04	10,285 44
Matériel de l'artillerie	"	19	1,972,485 35	1,954,107 92	999,272 11	924,645 54
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	20	7,874,000 "	5,809,844 91	2,505,474 49	5,058,551 24
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	21	1,930,062 00	1,959,062 55	978,478 86	960,585 49
Fourrage en nature.	"	22	2,641,600 "	2,641,557 02	2,554,057 94	287,470 08
Casernement des hommes	"	25	679,450 "	678,360 47	420,121 68	240,258 79
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	24	258,518 55	258,298 16	108,141 17	147,841 74
Frais de route et de séjour des officiers	"	25	85,000 "	84,091 04	24,105 92	60,887 12
Transports généraux	"	26	152,247 60	152,127 87	117,285 67	54,780 22
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	27	48,792 00	48,792 09	51,435 92	17,556 17
Remonte	"	28	810,865 75	810,865 75	810,865 75	"
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires.	"	29	167,747 47	167,247 47	67,600 60	99,090 55
Frais de représentation.	"	30	8,000 "	8,060 "	7,000 "	1,000 "
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours.	"	31	85,705 75	85,748 "	58,557 57	47,545 53
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	32	27,248 52	27,248 52	6,921 54	20,526 98
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	33	1,809,671 04	1,809,671 04	927,585 91	882,285 15
TOTAUX.	...	...	59,065,000 "	57,778,155 21	19,799,621 40	17,696,878 65

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUE'S	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,119,088 15	45 00	"	475 05	"	"	
120,860 45	"	"	"	"	"	
20,008 08	557 60	"	11 67	"	"	
52,817 48	"	"	"	"	"	
1,925,915 45	50,192 47	"	2,619 55	15,735 88	"	
5,561,805 73	248,059 18	"	1,578 58	1,802,570 51	"	
1,959,062 55	"	"	" 25	"	"	
2,641,557 02	"	"	62 98	"	"	
078,580 47	"	"	1,089 53	"	"	
255,982 91	2,515 25	"	20 37	"	"	
84,091 04	"	"	8 96	"	"	
152,065 80	65 98	"	119 75	"	"	
48,702 00	"	"	"	"	"	
819,865 75	"	"	"	"	"	
166,691 15	556 52	"	500 "	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
85,680 70	67 50	"	47 75	"	"	
27,248 52	"	"	"	"	"	
1,809,671 04	"	"	"	"	"	
57,496,500 05	281,655 16	"	6,552 40	1,878,552 59	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 31 déc. 1851, *Monit.* du 1^{er} janv. 1852, à la somme de. fr. 26,787,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 15,150,000 "

30,937,000 "

Les diminutions de crédit à 274,000 "

TOTAL fr. 30,663,000 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1850.						
Report des exercices antérieurs. (Art. 30 de la loi sur la comptabilité.)						
Administration des contributions, etc.	III.					
Matériel (a.	"	24	1,279 26	1,279 26	"	1,279 26
TOTAUX.	"	"	1,279 26	1,279 26	"	1,279 26
EXERCICE 1852. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	484,200 "	484,109 36	438,542 02	45,657 34
Honoraires des avocats et avoués de l'administration; frais de procédure	"	5	89,000 "	88,478 95	40,608 15	46,581 80
Frais de tournées	"	4	7,000 "	6,910 30	5,109 80	1,800 50
Matériel	"	5	b) 46,248 "	46,247 16	27,027 48	19,219 68
Service de la monnaie.	"	6	42,000 "	41,609 07	5,889 50	37,719 77
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de mon- naie de cuivre.	"	7	100,000 "	99,566 85	64,800 "	34,766 85
Magasin général des papiers	"	8	115,000 "	105,179 25	89,577 45	15,801 80
Documents statistiques	"	9	10,500 "	19,206 60	16,246 10	2,960 50
Administration du trésor dans les provinces.	II.					
Traitements des directeurs et agents du trésor.	"	10	120,000 "	122,880 "	122,796 63	83 37
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	"	11	25,500 "	24,900 "	24,900 "	"
Caissier général de l'État	"	12	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
A REPORTER.	"	"	1,275,248 "	1,260,177 54	854,296 93	404,591 61

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,370 26	"	"	"	"	"	
1,279 26	"	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 9 novembre 1852.
484,199 36	"	"	64	"	"	
86,980 95	1,480 "	"	521 05	"	"	
6,010 30	"	"	89 70	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 1,248 francs par la loi du 25 mai 1853, Moniteur n° 84.
46,247 16	"	"	84	"	"	
41,609 07	"	"	390 93	"	"	
99,566 85	"	"	433 15	"	"	
105,179 25	"	"	9,820 75	"	"	
19,206 60	"	"	295 40	"	"	
122,880 "	"	"	3,120 "	"	"	
24,900 "	"	"	400 "	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
1,258,688 54	1,480 "	"	15,070 46	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	1,275,248	1,260,177 54	854,296 95	404,391 61
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.	(suite.)				
Surveillance générale. — Traitements	•	13	331,400	329,740 93	164,053 86	165,687 09
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	•	14	504,700	310,296 81	134,873 41	155,423 40
Service des contributions directes, des douanes et de la comptabilité	•	15	1,127,600	1,148,916 83	566,706 61	582,210 24
Traitements fixes	•	16	1,585,000	1,576,976 15	•	1,376,976 15
Remises proportionnelles et indemnités	•	16				
Service des douanes et de la recherche maritime	•	17	4,003,550	3,955,015 57	1,902,211 96	1,000,805 41
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	•	18	47,000	46,573 88	25,274 44	25,299 44
Suppléments de traitement.	•	19	25,000	63,874 43	10,102 40	44,598 18
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	•	20 (a)	110,500	97,821 58	47,085 99	50,737 59
(Les crédits portés aux articles 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)						
Frais de bureau et de tournées	•	21	40,640	46,254 92	28,188 40	18,046 52
Indemnités, primes et dépenses diverses	•	22	b) 281,900	275,808 55	78,511 60	104,655 18
Police douanière	•	23	5,000	1,196 50	1,196 50	•
Matériel	•	24	140,000	155,844 21	55,765 50	80,001 89
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	•	25	10,450	19,147 49	15,415 35	5,732 14
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement	•	26	c) 534,750	334,665	1,050	533,615
(La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 7,280 francs, à l'art. 32, litt. C, relatif au matériel et aux frais de bureau des directeurs.)						
Traitement du personnel du timbre	•	27	47,800	47,796 66	102	47,694 66
— — des domaines	•	28	103,745	102,014 55	1,377 40	100,636 95
— — forestier	•	29	241,000	258,710 91	250	258,460 91
Remises des receveurs; frais de perception. (Crédit non limitatif.)	•	30	772,500	775,948 29	•	775,948 29
— des greffiers.	•	31	46,000	42,662 56	•	42,662 56
Matériel	•	32	d) 55,020	53,010 73	45,904 68	9,050 07
Dépenses du domaine	•	33	85,000	85,555 82	9,725 41	73,522 91
A REPORTER.	...	...	10,788,585	10,750,778 33	4,025,070 24	6,715,975 97

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,258,688 54	1,489 "	"	15,070 40	"	"	
320,740 05	"	"		"	"	
310,200 81	"	"		"	"	
1,148,916 85	"	"		"	"	
1,370,070 13	"	"		"	"	
3,953,015 37	"	"	8,254 "	"	"	
40,573 88	"	"		"	"	
65,700 58	"	"		"	"	
97,821 58	173 85	"		"	"	a) La loi du 12 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 108, a transféré de l'art. 20 à l'art. 22 une somme de 4,700 francs.
46,254 92	"	"	405 08	"	"	
273,166 78	641 75	"	8,001 47	"	"	b) Voyez a).
1,196 50	"	"	3,803 50	"	"	
133,767 19	77 02	"	6,155 79	"	"	
19,147 49	"	"	302 51	"	"	
554,605 "	"	"	65 "	"	"	c) Un arrêté royal du 23 janvier 1852 a transféré de l'art. 26 à l'art. 32, 900 francs, et l'arrêté royal du 24 mars 1852 a transféré de l'art. 26 à l'art. 32, 400 francs.
47,796 66	"	"	5 54	"	"	
102,014 35	"	"	1,750 65	"	"	
238,710 01	"	"	3,189 00	"	"	
775,948 29	"	"	"	"	3,448 20	
42,662 36	"	"	3,557 64	"	"	
52,954 75	65 "	"	" 25	"	"	
85,048 32	287 50	"	1,664 18	"	"	d) Le crédit primitif a été augmenté de 900 francs, et de 400 francs transférés de l'art. 26, en vertu des arrêtés royaux du 23 janvier et du 24 mars 1852.
10,757,044 21	2,754 12	"	52,052 06	"	3,448 20	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	10,788,383	10,759,778 53	4,025,070 24	6,713,973 97
Pensions et secours.	V.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des employés, veuves ou orphelins d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur po- sition malheureuse	"	54	25,000	24,027 47	17,100 15	7,827 32
Dépenses imprévues.	VI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	55	12,000	7,100 83	2,571 27	4,589 71
Administration de la caisse générale de retraite.	VII.					
Administration centrale. — Personnel	"	56	11,900	5,854 40	5,854 40	"
— — — Matériel.	"	57	2,100	68 32	18 25	50 07
Remises et indemnités des fonctionnaires chargés de la re- cette et du contrôle (crédit non limitatif).	"	58	55,000	1,119 86	"	1,119 86
Acquisition de l'hôtel situé place des Palais, n° 5, à Bruxelles	"	59	a) 215,000	2	"	215,000 "
Crédits supplémentaires.	VIII.					
Honoraires dus au notaire Bourdin, pour frais d'un contrat passé le 7 avril 1845 et portant cessions des biens, dîmes et créances mentionnés dans la convention conclue le 4 novembre 1842, avec la Société générale pour favoriser l'industrie nationale	"	40	b) 2,000	2,000	"	2,000 "
Transport de carabines de gardes forestiers (1848) . . .	"	41	29 89	29 89	"	29 89
Traitement des employés du domaine (1850).	"	42	150	"	"	"
Dépenses du domaine (1850 à 1852).	"	43	64,079 65	63,553 86	"	65,553 86
Traitements des fonctionnaires de l'enregistrement (1852) .	"	44	6,050	6,050 05	"	6,050 05
Frais de poursuites et d'instances.	"	45	8,853 67	8,086 75	"	8,086 75
Instance contre la ville d'Ath et les héritiers Vinchent de Millefort et de Croix de Clerfayt	"	46	5,270	5,270	"	5,270 "
Instances contre les sieurs Luyten et Nyssens	"	47	11,286 26	11,286 26	"	11,286 26
TOTAUX.	...	...	11,185,091 45	11,000,150 02	4,048,594 51	7,058,816 64

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,757,044 21	2,754 12	"	52,052 96	"	5,448 29	
24,027 47	"	"	72 55	"	"	
7,160 08	5 85	"	4,833 17	"	"	
5,834 40	"	"	6,065 60	"	"	
68 32	"	"	2,051 08	"	"	
1,110 86	"	"	51,880 14	"	"	
215,000 "	"	"	"	"	"	a) Crédit ouvert par loi du 14 décembre 1852, <i>Moniteur</i> n° 550.
2,000 "	"	"	"	"	"	
20 80	"	"	"	"	"	
"	"	"	150 "	"	"	b) Les crédits des articles 40 à 47 ont été ouverts par la loi du 23 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 84.
65,555 86	"	"	545 77	"	"	
6,059 95	"	"	10 05	"	"	
8,080 75	"	"	746 92	"	"	
5,279 "	"	"	"	"	"	
11,286 26	"	"	"	"	"	
11,087,410 05	2,759 97	"	98,588 82	"	5,448 29	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 170, à fr. 10,871,135 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 313,956 45

TOTAL fr. 11,185,091 45

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1852.	En 1853, jusqu'au 31 octob
Non-Valeurs.	I.					
Non-valeurs sur la contribution foncière	•	1	a) 375,000 "	321,443 85	49,547 41	269,923 11
— — — personnelle	•	2	355,000 "	378,378 61	1,067 89	377,310 72
— sur le droit de patente	•	3	80,060 "	81,040 01	320 06	80,719 05
— sur les redevances des mines.	•	4	18,000 "	2,387 50	•	2,387 50
— sur le droit de débit de boissons alcooliques	•	5	15,000 "	25,155 39	462 75	22,692 64
— sur le droit de débit des tabacs	•	5 ^{bis}	b) 15,000 "	3,467 85	•	3,467 85
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.	•	6	10,000 "	6,334 76	•	5,598 18
Remboursements.						
Contributions directes, douanes et accises. { Restitution de droits perçus abusive- ment	•	7	28,000 "	46,067 13	12,028 23	34,038 90
{ Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	•	8	1,000 "	877 "	242 75	634 25
{ Remboursement du péage sur l'Escaut	•	9	800,000 "	1,117,469 02	522,964 10	504,504 92
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en ma- tière d'enregistrement, de domaines, etc.; rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers.	•	10	250,000 "	258,153 25	5,681 50	252,471 67
Trésor public. — Remboursements divers	•	11	1,000 "	609 56	•	609 56
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	•	12	80,000 "	112,440 15	25,676 33	80,763 82
Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	•	13	10,000 "	5,500 12	5,014 05	286 07
Redevances à payer aux chemins de fer en correspondance avec ceux de l'État, pour circulation du matériel de loco- motion (1849).	•	14	c) 24,000 80	24,009 80	•	24,009 80
Pertes essayées sur le change des monnaies prussiennes reçues par l'administration des chemins de fer de l'État, ensuite des décomptes du service international belge rhénan (1849).	•	15	d) 17,844 63	17,844 63	•	17,844 63
TOTAUX.	•	•	2,070,854 43	2,398,978 61	625,096 03	1,773,262 67

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1852.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUE'S		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
310,470 52		1,073 35	"	53,356 13	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 65,000 francs par la loi du 23 mars 1853, <i>Monit.</i> n° 84.
578,378 61		"	"	"	"	25,578 61	
81,040 01		"	"	"	"	1,040 01	
2,587 50		"	"	13,612 50	"	"	
23,155 30		"	"	"	"	8,155 30	
3,407 85		"	"	11,532 15	"	"	b) Crédit ouvert par la même loi.
5,598 18		730 58	"	5,065 24	"	"	
46,067 13		"	"	"	"	18,067 13	
877 "		"	"	123 "	"	"	
1,117,460 02		"	"	"	"	317,460 02	
258,153 23		"	"	"	"	8,153 23	c) Id. Id.
609 50		"	"	390 44	"	"	
112,440 15		"	"	"	"	32,440 15	
5,500 12		"	"	4,690 88	"	"	
24,009 80		"	"	"	"	"	
17,844 63		"	"	"	"	"	d) Id. Id.
2,596,268 70		2,700 91	"	89,570 56	"	408,703 54	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 7 avril 1851, *Moniteur* n° 99, à la somme de fr. 1,958,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 121,854 45

TOTAL. fr. 2,079,854 45

COMPARAISON,

Par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'année 1852, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1852.	
	1852.	1851.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	37,672,801 08	36,401,365 65	1,271,528 05	•
Dotations	3,344,645 72	3,488,584 55	•	143,740 83
Justice	11,087,567 45	11,451,742 42	•	364,174 90
Affaires Étrangères	2,062,947 08	2,068,009 20	•	6,052 12
Intérieur	7,466,065 21	7,264,717 19	202,248 02	•
Travaux publics	16,257,172 70	16,099,719 88	157,452 01	•
Guerre	37,778,135 21	26,718,026 37	11,060,108 84	•
Finances	11,000,150 92	11,421,909 30	•	551,848 38
Non-Valeurs et Remboursements	2,598,078 61	2,552,917 15	46,061 48	•
TOTAUX	129,159,452 65	117,267,869 67	12,757,509 30	845,816 52

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice, s'élèvent à fr. 123,311,136 67
 Et les ressources extraordinaires et spéciales, à 5,140,072 12
 ENSEMBLE. fr. 128,451,208 79

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à fr. 129,508,195 94
 Et les dépenses pour des services spéciaux, à 2,340,368 99
 ENSEMBLE. fr. 131,848,564 93

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 3,397,356 14

Mais comme l'exercice 1851 présente un excédant de dépense de fr. 15,413,705 44 c^s qui, d'après le projet de loi du règlement de cet exercice, doit être reporté à l'exercice suivant, ci 15,413,705 44
 l'exercice 1852 offre finalement un déficit de fr. 18,811,061 58

NOTE COMPARATIVE

De la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1852.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1852, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter une insuffisance de ressources de. fr.		3,490,066 07
D'après la situation définitive de cet exercice, cette insuffisance s'élève à. fr.		18,811,061 58
Différence à la situation définitive de. fr.		15,320,995 51
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :		
1 ^{re} Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,		
SAVOIR :		
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Impôts	{ Contributions directes, douanes et accises	421,989 24
	{ Enregistrement et domaines	» 153,389 22
Péages	Enregistrement et domaines	1,306 82
Capitaux et revenus	{ Enregistrement et domaines	» 63,036 01
	{ Trésor public.	1,405 07
Remboursements	{ Contributions directes	45 07
	{ Enregistrement et domaines	» 208,793 39
		424,807 10
		426,119 22
Reste en diminution de recette. fr.		1,312 12
2 ^e Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,		
SAVOIR :		
DÉPENSES ORDINAIRES.		
Dette publique	1,766,000 »	»
Ministère de la Justice	48,919 64	»
— des Affaires Étrangères.	53,700 »	»
— de l'Intérieur.	667,737 88	»
— des Travaux publics	594,347 26	»
— de la Guerre	»	274,000 »
— des Finances	102,404 74	»
Non-Valeurs et Remboursements	550,557 97	»
Les économies, ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, que l'on avait évaluées, dans la situation provisoire, à 1,000,000 de francs, s'étant élevées, suivant la situation définitive, à 1,960,540 fr. 29 c ^{ts} , il en résulte une diminution de dépense de	»	960,540 29
Transfert à l'exercice 1853, conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité, des portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les exercices 1850, 1851 et 1852.	»	2,623,149 25
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.		
Report au présent exercice, de l'excédant de dépenses de l'exercice 1851.	15,413,705 44	»
		19,177,572 93
		3,857,689 54
Reste en augmentation de dépense. fr.		15,319,683 39
Différence pareille à celle établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1852		15,320,995 51

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGÉT DE L'EXERCICE 1853.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1853, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1853, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1853 ont été fixés ainsi qu'il suit :

SAVOIR :

<i>Recette</i> .	{	Ressources ordinaires fr. 123,224,250	}	124,224,250	»
	{	Fonds spécial 1,000,000	}		
<i>Dépense</i>				123,613,269	31
Excédant de recette. fr.				610,980	69

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à . fr. 124,224,250 » ont été augmentées :

1° En vertu de la loi du 25 juin 1853, d'une somme égale au crédit alloué par cette même loi, pour être affectée à la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci 550,000 »

2° Du produit des ventes opérées en 1853, de titres de la dette publique dont la réalisation a été autorisée par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845, ci. 469,156 41

3° Du produit des ventes faites en 1853, des titres de la dette publique à 4 1/2 0/0, restant en boni au profit du trésor, suivant le compte spécial rendu à la Cour des comptes, le 1^{er} juillet 1853, du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires pour couvrir les intérêts à 4 p. 0/0, alloués en compte courant à ces institutions, en exécution de l'arrêté royal du 31 décembre 1842, ci. 12,390 62

A REPORTER fr. 125,255,797 03

REPORT . . . fr. 125,255,797 03

4° Du montant de la réserve provenant des fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842, en exécution de l'art. 2 de la loi du 14 juin 1853, portant que cette réserve viendra en déduction de la dette flottante, ci 5,983,776 27

5° De la part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale, cette part ayant été réglée pour l'année 1853, à 155,364 45

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1853 (voir le tableau spécial des évaluations des recettes qui précède le compte) se sont élevées à fr. 131,394,937 75

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 123,774,250	} 131,394,937 75
— extraordinaires.	7,620,687 75	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif, à fr. 125,613,269 31

Se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction de la somme de fr. 728,387 25 c', pour les annulations de crédit, à 5,261,883 75

2° De crédits pour des services spéciaux montant à 4,955,000 francs, mais sur lesquels il n'a été rattaché au présent exercice que la somme de fr. 534,250 62 c', à cause du transfert qui a été opéré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, de celle de fr. 4,420,749 38 c' restée disponible au 31 décembre 1853; ci pour la portion de ces crédits afférente au Budget de 1853 534,250 62

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1850, 1851 et 1852, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'art. 30 de la loi de comptabilité. 2,623,149 25

4° De la portion rattachée au Budget de 1853, des excédants de crédits pour les services spéciaux transférés de l'exercice antérieur, suivant l'art. 31 précité; ces excédants étant de fr. 26,120,638 23 c' et le transfert à 1854, de fr. 21,685,060 28 c', la portion afférente à 1853, est de 4,435,577 95

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1853 (voir le tableau spécial des crédits qui précède le compte) montent à une somme de. 136,468,130 88

SAVOIR :

Service ordinaire.	fr. 131,498,302 31	} 136,468,130 88
Service spéciaux	4,969,828 57	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déter-

minent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1853, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recette.	fr. 131,394,937 75
Dépense	136,468,130 88
Excédant de dépenses.	fr. 5,073,193 13

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert avec la même affectation a eu lieu en vertu de la loi de comptabilité, ce transfert qui était primitivement de fr. 24,759,798 98 c^s ayant toutefois été réduit, par suite du transport à 1854, de la somme de fr. 20,828,074 43 c^s,
à fr. 3,931,724 55

2° Du montant des ordonnances de l'exercice 1848, auxquelles la prescription de l'art. 36 de la loi de comptabilité a été appliquée, ci. 77,934 52

ENSEMBLE. fr. 4,009,659 05

Le déficit constaté ci-dessus se réduisait en définitive, à. fr. 1,063,534 08

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1853, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1854.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1853, ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à. fr. 131,394,937 75

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à fr. 136,629,118 86

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1853, sont de 132,109,232 57

Au 1^{er} janvier 1854, il restait à recouvrer. fr. 4,519,866 29

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci. fr. 136,629,118 86

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations, de fr. 5,234,181 11

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. . . . fr. 136,468,130 88

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1854, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à fr. 135,468,130 88

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1853, n'ont été que de 85,083,239 53

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1^{er} janvier 1854 fr. 50,384,891 35

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1853, ci. fr. 135,468,130 88

L'ensemble de l'exercice présente un excédant probable de crédits sur les dépenses de fr. 1,000,000 »

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1853, AU 1^{er} JANVIER 1854.

D'après ce qui vient d'être exposé, les opérations consommées de l'exercice 1853, offrent la situation suivante :

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés fr. 132,109,252 57

Payements effectués et justifiés 85,083,239 53

Excédant des recouvrements fr. 47,026,013 04

Et en y ajoutant les fonds reportés des exercices antérieurs, ci. 4,009,659 05

Le solde actif de l'exercice 1853, à l'époque du 1^{er} janvier 1854, était de fr. 51,035,672 09

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1853, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1854, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés des exercices antérieurs, . . . fr. 140,638,777 91

Dépenses 135,468,130 88

Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice. . . . fr. 5,170,647 03

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

Servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853, présentant la comparaison de ces droits
avec les évaluations et les recouvrements effectués.



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 16 déc. 1852, Mouleur n° 330.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				Total.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000	"	15,500,000
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000	"	465,000
	2 — — pour non-valeurs	310,000	"	310,000
	10 — — extraordinaires.	1,550,000	"	1,550,000
	3 — — supplémentaires sur le tout.	534,750	"	534,750
Personnel.	Principal	8,500,000	"	8,500,000
	10 centimes additionnels extraordinaires.	850,000	"	850,000
Patentes .	Principal	3,050,000	"	3,050,000
	10 centimes additionnels extraordinaires.	305,000	"	305,000
Redevances sur les mines.	Principal	180,000	"	180,000
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	18,000	"	18,000
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	9,900	"	9,900
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000	"	900,000
— des tabacs		300,000	"	300,000
Douanes .	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	12,440,000	"	12,440,000
	— de sortie (id.)	100,000	"	100,000
	— de transit (id.)	30,000	"	30,000
	— de tonnage (id.)	305,000	"	305,000
Timbres.		55,000	"	55,000
Accises. .	Sel (sans additionnels).	4,350,000	"	4,350,000
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,500,000	"	2,500,000
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	270,000	"	270,000
	— indigènes (id.)	5,000,000	"	5,000,000
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et tim- bres collectifs)	6,700,000	"	6,700,000
	Sucres	3,500,000	"	3,500,000
	Timbres sur les quittances	5,000	"	5,000
	— sur les permis de circulation	1,000	"	1,000
Garantie.	Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent	150,000	"	150,000
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000	"	225,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000	"	50,000
A REPORTER. fr.		68,003,650	"	68,003,650

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853,
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1853.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,359,740 05	17,565,206 20	794,543 75	» 05	»	
9,449,090 26	8,676,974 21	772,125 05	»	99,090 26	
3,384,750 85	3,171,601 34	213,158 51	»	20,759 85	
220,086 87	220,301 33	685 54	»	22,086 87	
951,564 75	875,265 41	56,299 34	»	31,564 75	
166,467 50	158,265 20	8,202 30	135,532 50	»	
12,807,938 45	12,807,938 45	»	192,061 55	»	
4,566,427 63	4,439,686 95	126,740 68	»	216,427 63	
2,525,664 29	2,524,410 28	1,254 01	»	225,664 29	
230,033 36	239,033 36	»	30,966 64	»	
4,203,166 22	4,065,926 25	137,239 97	706,833 78	»	
6,516,839 08	6,516,839 08	»	183,160 02	»	
3,761,055 58	3,656,100 36	104,955 22	»	261,055 58	
4,436 06	4,436 06	»	563 94	»	
867 25	867 25	»	152 75	»	
178,787 72	178,787 72	»	»	28,787 72	
173,873 35	173,873 35	»	51,126 65	»	
38,249 60	38,249 60	»	»	8,249 60	
67,537,007 07	65,322,703 30	2,215,204 37	1,388,377 88	922,696 55	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS:		ÉVALUATIONS DES RECETTES			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 14 déc. 1852, Moniteur n° 550.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
			Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.		68,003,650 »	»	»	68,003,650 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.					
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels) .	10,500,000 »	»	»	10,500,000 »
	Greffe (— — —) .	500,000 »	»	»	500,000 »
	Hypothèques (— 26 —) .	1,680,000 »	»	»	1,680,000 »
	Successions (— 30 —) .	6,400,000 »	»	»	6,400,000 »
	Droits de mutation sur les successions en ligne di- recte (principal et 50 centimes additionnels). .	1,300,000 »	»	»	1,300,000 »
	Droits dus par les époux survivants (principal et 50 centimes additionnels).	200,000 »	»	»	200,000 »
	Timbres (principal sans additionnels).	2,850,000 »	»	»	2,850,000 »
	Naturalisations.	5,000 »	»	»	5,000 »
	Amendes en matières d'impôts.	140,000 »	»	»	140,000 »
	— de condamnation en matières diverses. .	120,000 »	»	»	120,000 »
					23,495,000 »
PÉAGES.					
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.					
Domaines.	Rivières et canaux	2,800,000 »	»	»	2,800,000 »
	Routes appartenant à l'État.	1,500,000 »	»	»	1,500,000 »
					4,300,000 »
TRAVAUX PUBLICS.					
Postes .	Taxe des lettres et affranchissements	2,760,000 »	»	»	2,760,000 »
	Port des journaux et imprimés.	200,000 »	»	»	200,000 »
	Droits sur les articles d'argent.	20,000 »	»	»	20,000 »
	Remboursements d'offices étrangers	560,000 »	»	»	560,000 »
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	60,000 »	»	»	60,000 »
					3,400,000 »
MARINE.					
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.		200,000 »	»	»	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.					
TRAVAUX PUBLICS.					
Chemin de fer		17,200,000 »	»	»	17,200,000 »
Télégraphes électriques		175,000 »	»	»	175,000 »
					17,375,000 »
A REPORTER. fr.		110,775,650 »	»	»	110,775,650 »

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853,
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1853.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
67,557,907 07	65,322,765 30	2,215,204 37	1,588,577 88	922,605 55	
11,701,956 80	11,562,560 -	159,396 80	•	1,201,956 80	
278,127 08	278,118 17	8 91	21,872 92	•	
2,064,555 17	2,064,555 17	•	•	584,555 17	
6,641,512 95	6,622,000 72	18,412 25	•	241,512 95	
1,364,411 05	1,365,515 71	895 34	•	64,411 05	
160,580 70	160,285 21	95 49	50,619 50	•	
5,140,210 17	5,154,752 47	5,457 70	•	290,210 17	
5,500 -	5,500 -	•	•	500 -	
147,240 07	146,101 45	1,057 62	•	7,240 07	
156,724 92	156,450 02	204 •	•	16,724 92	
25,640,225 01	25,474,407 82	165,818 09	61,402 22	2,206,718 13	
2,022,020 70	2,018,526 85	4,595 85	•	122,020 70	
1,738,541 18	1,734,441 05	4,100 15	•	258,541 18	
4,661,461 88	4,652,067 88	8,494 •	•	561,461 88	
3,778,242 46	3,556,276 70	241,065 76	•	578,242 46	
5,778,242 46	5,556,276 70	241,065 76	•	578,242 46	
112,875 72	112,875 72	•	87,124 28	•	
19,070,468 26	19,070,468 26	•	•	1,870,468 26	
272,527 69	272,527 69	•	•	97,527 69	
10,542,795 95	10,542,795 95	•	•	1,967,795 95	
121,075,569 59	118,442,087 57	2,651,482 22	1,556,004 38	5,856,016 97	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 16 déc. 1892, Nouveau n° 360.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	116,775,650 "	"	"	116,775,650 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)	825,000 "	"	"	825,000 "
Forêts.	1,020,000 "	"	"	1,020,000 "
Dépenses des chemins de fer	80,000 "	"	"	80,000 "
Établissements et services régis par l'État	285,000 "	"	"	285,000 "
Produits divers et accidentels	240,000 "	"	"	240,000 "
Revenus des domaines	270,000 "	"	"	270,000 "
				2 20 0 "
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	110,000 "	"	"	110,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	568,000 "	"	"	568,000 "
— des actes des commissariats maritimes	40,000 "	"	"	40,000 "
— des droits de chancellerie	25,000 "	"	"	25,000 "
— — de pilotage et de fanal	590,000 "	"	"	590,000 "
— de la fabrication de monnaies de cuivre	140,000 "	"	"	140,000 "
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises .	220,000 "	"	"	220,000 "
				1,695,000 "
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contribu- tions, etc.	1,000 "	"	"	1,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . .	100,000 "	"	"	100,000 "
				101,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	100,000 "	"	"	100,000 "
Recouvrements d'avances faites par les divers départements. . .	600,000 "	"	"	600,000 "
				700,000 "
A REPORTER. fr.	121,987,650 "	"	"	121,987,650 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1853.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
121,073,569 59	118,442,087 37	2,051,482 22	1,536,094 38	5,856,913 07	
819,530 24	815,900 56	3,542 08	5,400 76	"	
981,410 05	925,937 09	55,472 96	38,580 95	"	
54,077 16	54,026 06	50 50	25,922 84	"	
172,186 85	125,595 39	48,591 46	112,813 15	"	
515,072 98	505,617 10	7,455 88	"	275,072 98	
317,600 27	261,531 07	56,069 20	"	47,600 27	
2,857,888 55	2,686,703 87	171,182 68	182,786 70	320,675 25	
99,124 31	99,124 31	"	10,875 69	"	
618,020 48	618,020 48	"	"	50,020 48	
48,086 82	48,086 82	"	"	8,086 82	
43,834 54	29,080 98	14,753 56	"	18,834 54	
589,142 29	589,142 29	"	857 71	"	
"	"	"	140,000 "	"	
288,390 37	270,957 80	a) 17,432 57	"	68,500 37	
1,686,598 81	1,654,412 08	32,186 13	151,733 40	145,532 21	
3,251 40	3,251 40	"	"	2,251 40	
116,169 09	109,757 60	6,411 40	"	16,169 09	
119,420 49	113,009 "	6,411 40	"	18,420 49	
907,697 31	10,409 76	897,287 55	"	897,697 31	
472,788 91	455,679 55	17,109 36	127,211 09	"	
1,380,486 22	466,089 31	914,396 91	127,211 09	897,697 31	
127,117,961 66	123,362,302 23	3,755,659 43	1,998,725 57	7,120,037 23	

Administration du trésor public.	DROITS RESTANT A RECOURRER.	17,308 62
	DROITS RECOURRÉS.	187,940 79
	DROITS CONSTATÉS.	205,249 41
	fr. 205,249 41	
des contributions directes, etc.	69,131 56	
de l'enregistrement.	15,989 40	
Totaux.	85,121 96	
	270,957 80	
	288,390 37	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 14 déc. 1852, Moniteur n° 350.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	121,987,650 "	"	"	121,987,650 "
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . .	825,000 "	25 juin 1853.	550,000 " "	1,375,000 "
Recettes accidentelles	250,000 "	"	"	250,000 "
Abonnements des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	23,600 "	"	"	23,600 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1853.	125,000 "	"	"	125,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 "	"	"	15,000 "
				1,786,600 "
	123,224,250 "		550,000 "	123,774,250 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843.	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2½ p. % (ressources provenant de l'exercice clos de 1843).	"	21 mai 1845.	460,156 41	460,156 41
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 4½ p. % appartenant au trésor	"	"	12,500 62	12,500 62
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842, attribués au trésor par la loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 106.	"	14 juin 1853.	5,983,776 27	5,983,776 27
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale	"	5 mai 1850.	155,364 45	155,364 45
	1,000,000 "	"	6,820,687 75	7,820,687 75
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	123,224,250 "	"	550,000 "	123,774,250 "
TOTAUX GÉNÉRAUX.	124,224,250 "	"	7,170,687 75	131,394,937 75

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constat.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1853.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
127,117,961 60	123,562,302 23	3,755,659 43	1,998,725 37	7,129,057 23	
1,505,478 47	997,084 15	508,394 32	"	130,478 47	
548,171 79	348,171 79	"	"	98,171 79	
21,808 "	12,724 "	9,084 "	1,792 "	"	
75,600 "	"	75,600 "	49,400 "	"	
4,000 42	"	4,000 42	8,909 38	"	
1,935,148 08	1,357,979 04	597,168 74	60,101 58	228,650 26	
120,073,110 34	124,720,282 17	4,352,828 17	2,058,827 15	7,357,087 49	
055,520 77	934,770 77	550 "	64,679 23	"	
409,156 41	458,032 74	11,123 67	"	"	
12,300 02	12,300 62	"	"	"	
5,983,776 27	5,983,776 27	"	"	"	
155,364 45	"	155,364 45	"	"	
7,556,008 52	7,388,970 40	167,038 12	64,679 23	"	
120,073,110 34	124,720,282 17	4,352,828 17	2,058,827 15	7,357,087 49	
			2,123,506 38	7,357,687 49	
156,629,118 86	132,100,252 57	4,519,866 29	5,234,181 11		

264

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS.
		POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1830.
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Ponts et chaussées. — Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur
		Exercice 1831.
Ministère de la Justice . .	Id.	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments .
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Commerce, navigation et pêche. — Primes pour construction de navires . .
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Agriculture. — Matériel de l'École vétérinaire, jury vétérinaire. 2,684 44 Monument de Godefroid de Bouillon 23,000 0
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 30,424 09
		Plantations de routes 1,199 62
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut 965 0
		Idem de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. . . 23,027 87
		Idem du Rupel 12,725 0
		Plantations le long des voies navigables. 8,862 19
		Postes. — Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer. 2,749 20
		Exercice 1832.
		<i>Prisons.</i>
Ministère de la Justice . .	Id.	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments. 34,202 09 Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . 2,748 0
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	<i>Commerce, Navigation, Pêche.</i> Primes pour construction de navire.
		A REPORTER.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	15,181 "	15,181 "	"	"	"	15,181 "
"	42,101 60	42,101 60	"	"	"	42,101 60
"	11,126 "	11,126 "	"	"	"	11,126 "
"	25,684 44	25,684 44	"	"	"	25,684 44
"	80,855 57	80,855 57	"	"	"	80,855 57
"	159,765 61	159,765 61	"	"	"	159,765 61
"	36,950 99	36,950 99	"	"	"	36,950 99
"	19,124 "	19,124 "	"	"	"	19,124 "
"	56,074 99	56,074 99	"	"	"	56,074 99

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		<i>Suite de l'Exercice 1852.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 198,106 30
		Plantations de routes 9,058 51
		Remplacement du pont-levis de Boorsheim par un pont tournant (1 ^{re} moitié) sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc 1,584 »
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys 449 70
		Idem de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. 120,461 12
		Idem de la Dendre 3,117 13
		Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer 10,760 05
Ministère des Travaux publics	13 mai 1846 (art. 30)	Entretien et travaux d'amélioration de la petite Nèthe canalisée. 16,500 »
		Plantations le long des voies navigables. 4,055 »
		Frais d'étude et de levée de plans. 55 »
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. 2,011 16
		Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende 6,998 »
		Id. id. id. 7,637 97
		<i>Chemin de fer.</i>
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies. 26,657 58
		Renouvellement du matériel 54,044 »
		Camionnage. — Pertes et avaries. — Loyers et menues dépenses. 71,210 68
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel de l'artillerie 15,755 88
		— du génie. 1,862,576 51

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	56,074 99	56,074 99	•	•	•	56,074 99
•	513,795 26	513,795 26	•	•	•	513,795 26
•	1,878,352 39	1,878,352 39	•	•	•	1,878,352 39
•	2,448,202 64	2,448,202 64	•	•	•	2,448,202 64

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	10 avril 1852 . . . (Monit. n° 108.)	Budget primitif.
	1 décembre 1852. (Monit. n° 337.)	Frais de confection et d'émission des nouveaux titres, par suite de la conversion en un fonds à 4 1/2 p. %, des emprunts à 5 p. %, contractés en 1840, 1842 et 1848
	16 juin 1853 . . . (Monit. n° 172.)	
Dotations	10 avril 1852 . . . (Monit. n° 108.)	Budget primitif.
	23 mars 1853 . . . (Monit. n° 84.)	Part afférente à l'exercice, de la dotation annuelle de l'héritier présomptif du Roi.
	14 juin 1853 . . . (Monit. n° 166.)	Part afférente à l'exercice, de l'augmentation de la dotation de l'héritier présomptif du trône.
		Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale à Bruxelles
Ministère de la Justice.	18 décembre 1852. (Monit. n° 558.)	Budget primitif.
	15 juin 1853 . . . (Monit. n° 108.)	Dépenses diverses concernant les exercices clos de 1851 et antérieurs, formant le chap. XIII nouveau du Budget
	25 juin 1853 . . . (Monit. n° 179.)	Avance pour la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation . .
	30 décembre 1853. (Monit. n° 305.)	Augmentation du chap. II, art. 8 du Budget, pour traitement du personnel des Cours d'appel
Ministère des Affaires étrangères.	31 décembre 1852. Monit. du 4 janvier 1853, n° 4.)	Budget primitif.
	10 mars 1853 . . . (Monit. n° 71.)	Frais d'établissement d'une légation belge en Russie
	14 mars 1853 . . . (Monit. n° 74.)	Réparations et armement, pendant six mois, du brick <i>Duc de Brabant</i> . . .
Ministère de l'Intérieur	3 janvier 1853 . . . (Monit. n° 9.)	Budget primitif.
		Portions du crédit de 1,600,000 francs, rattachées au présent Budget, savoir :
	20 décembre 1851 . (Monit. n° 356.)	1° Subsidés pour travaux d'hygiène publique, ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière fr. 205,891 38
		2° Subsidés pour construction et ameublement d'écoles 54,904 59
	14 mars 1853 . . . (Monit. n° 75.)	Acquisition d'un tableau de Teniers, destiné au Musée royal de peinture et de sculpture
	25 mars 1853 . . . (Monit. n° 85.)	Part incombant à l'État dans les frais de confection de la sixième table générale des actes de l'état civil
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CREDITS ANNULÉS.			CREDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET
38,140,519 09	"	38,300,519 09	728,387 25	16 juin 1855 (Monit n° 172)	728,387 25	37,572,151 84
"	100,000 "					
3,401,422 75	"					
"	145,555 55	5,905,511 59	"	"	"	5,905,511 59
"	108,555 29					
"	250,000 "					
11,720,215 89	"					
"	95,000 "	12,376,915 89	"	"	"	12,376,915 89
"	550,000 "					
"	4,700 "					
2,161,878 34	"					
"	61,666 67	2,318,545 01	"	"	"	2,318,545 01
"	95,000 "					
6,078,021 59	"					
"	240,795 97	7,052,563 56	"	"	"	7,052,563 56
"	20,246 "					
"	84,500 "					
62,111,055 46	1,822,797 48	63,933,852 94	728,387 25	"	728,387 25	63,205,465 69.

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
		REPORT.	
		Encouragements aux lettres et aux sciences, devant former l'art. 125, chap. XXIV du Budget	19,080 84
Ministère de l'Intérieur . . .	21 juin 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 174.)	Encouragements aux beaux-arts, devant former l'art. 126, chap. XXIV du Budget	135,885 54
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes pour l'entretien des monuments, devant former l'art. 127, chap. XXIV du Budget	10,000 »
	24 mars 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 86.)	Budget primitif.	
Ministère des Travaux publics	23 mars 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 84.)	Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles et de Tervueren	
	24 juin 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 182.)	Travaux ayant pour but de remplacer, par des remblais, les ponts établis sur les fossés de la place d'Ath, pour le passage du chemin de fer de Tournai à Jurbise	
	9 juin 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 163.)	Budget primitif.	
	51 mai 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 152.)	Partie des crédits alloués pour l'exercice 1852, et transférée à l'art. 21 (matériel du génie) du Budget du présent exercice	
Ministère de la Guerre . . .	9 juin 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 163.)	Paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, qui restent à liquider	
	11 juin 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 165.)	Continuation des travaux de démolition des forteresses condamnées, ainsi que d'autres travaux et dépenses se rapportant principalement au matériel de l'artillerie et du génie	
	12 avril 1852 . . . (<i>Monit.</i> n° 108.)	Budget primitif.	
Ministère des Finances . . .	23 mars 1853 . . . (<i>Monit.</i> n° 84.)	Administration centrale. { Matériel, chap. I, art. 5. 1,000 » Service de la Monnaie, chap. I, art. 6. 10,000 »	
Non- Valeurs et Remboursements	10 avril 1852 . . . (<i>Monit.</i> n° 108.)	Budget primitif.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
62,111,055 46	1,822,797 48	63,933,852 94	728,387 25	.	728,387 25	65,305,465 09
.	164,952 18	164,952 18	.	.	.	164,952 18
16,470,003 85	.					
.	100,000 .	16,670,003 85	.	.	.	16,670,003 85
.	100,000 .					
32,100,000 .	.					
.	274,000 .					
	16,921 34	35,981,521 34	.	.	.	35,981,521 34
.	3,500,000 .					
10,823,310 .	.	10,834,310 .	.	.	.	10,834,310 .
.	11,000 .					
2,018,000 .	.	2,018,000 .	.	.	.	2,018,000 .
123,613,269 31	5,990,271 .	129,603,540 31	728,387 25	.	728,387 25	128,875,153 06

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES,	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1852, EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 157.)	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.
	6 juin 1851 . . . (<i>Monit.</i> n° 162.)	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 190.)	Canal de Zelzacte, 1 ^{re} section
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Canal de la Campine
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	13 avril 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	
Ministère des Travaux pu- bliques	22 mars 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 85.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	18 mai 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 141.)	
	17 juillet 1849 . . . (<i>Monit.</i> n° 200.)	
	21 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 115.)	Chemin de fer
	24 mai 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 147.)	
	18 juin 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 174.)	Écoulement des eaux du haut Escaut
	16 août 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 230.)	Chemin de fer
	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de Zelzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de Deynze à Schipdonck
	10 juin 1851 . . . (<i>Monit.</i> n° 163.)	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers.
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	16 81	16 81	»	»	»	16 81
»	135,803 72	135,803 72	»	»	»	135,803 72
»	24,275 06	24,275 06	»	»	»	24,275 06
»	130,186 24	130,186 24	»	»	»	130,186 24
»	6,560 58	6,560 58	»	»	»	6,560 58
»	253,455 40	253,455 40	»	»	»	253,455 40
»	24,042 18	24,042 18	»	»	»	24,042 18
»	349,354 37	349,354 37	»	»	»	349,354 37
»	220,035 36	220,035 36	»	»	»	220,035 36
»	428 85	428 85	»	»	»	428 85
»	40,949 79	40,949 79	»	»	»	40,949 79
»	43,616 86	43,616 86	»	»	»	43,616 86
»	38,897 87	38,897 87	»	»	»	38,897 87
»	10,800 »	10,800 »	»	»	»	10,800 »
»	1,278,513 07	1,278,513 07	»	»	»	1,278,513 07

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics	20 décembre 1851 . (<i>Monit.</i> n° 556).	REPORT.
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut .
		Travaux à la Meuse ayant pour objet :
		a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Amélioration des ports et côtes
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre, dans les provinces de Hainaut et de Namur
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies
		Construction de prisons
		Amélioration de la Dendre
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.
	14 avril 1852 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	Achèvement des lignes télégraphiques.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
•	1,278,513 07	1,278,513 07	•	•	•	1,278,513 07
•	4,491,828 06	4,491,828 06	•	•	•	4,491,828 06
•	7,335,973 91	7,335,973 91	•	•	•	7,335,973 91
•	2,046,050 •	2,046,050 •	•	•	•	2,046,050 •
•	2,490,302 •	2,490,302 •	•	•	•	2,490,302 •
•	996,800 •	996,800 •	•	•	•	996,800 •
•	1,498,419 05	1,498,419 05	•	•	•	1,498,419 05
•	377,635 74	377,635 74	•	•	•	377,635 74
•	632,902 10	632,902 10	•	•	•	632,902 10
•	998,900 •	998,900 •	•	•	•	998,900 •
•	499,500 •	499,500 •	•	•	•	499,500 •
•	548,321 50	548,321 50	•	•	•	548,321 50
•	1,200,000 •	1,200,000 •	•	•	•	1,200,000 •
•	456,565 96	456,565 96	•	•	•	456,565 96
•	600,000 •	600,000 •	•	•	•	600,000 •
•	82,326 18	82,326 18	•	•	•	82,326 18
•	26,120,638 23	26,120,638 23	•	•	•	26,120,638 23

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.																				
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.																				
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.																				
Ministère de l'Intérieur . .	25 mars 1853 . . (Monit. n° 85.)	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège																				
Ministère des Travaux publics	25 avril 1853 . . (Monit. n° 121.)	Chemin de fer. Hangars et remises pour abriter les marchandises et matériel Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations. Maisons et loges de gardes-routes Extension du matériel des transports Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet																				
		RÉCAPITULATION.																				
		<table><tr><td></td><td>1850.</td><td>15,181</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="2">Service ordinaire .</td><td rowspan="2">Crédits transférés des exercices</td><td>1851.</td><td>150,765 61</td></tr><tr><td>1852.</td><td>2,448,202 64</td></tr><tr><td></td><td>—</td><td>propres à l'exercice.</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Services spéciaux .</td><td rowspan="2">—</td><td>transférés de l'exercice 1852</td><td></td></tr><tr><td>alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</td><td></td></tr></table>		1850.	15,181	»	Service ordinaire .	Crédits transférés des exercices	1851.	150,765 61	1852.	2,448,202 64		—	propres à l'exercice.		Services spéciaux .	—	transférés de l'exercice 1852		alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	
	1850.	15,181	»																			
Service ordinaire .	Crédits transférés des exercices	1851.	150,765 61																			
		1852.	2,448,202 64																			
	—	propres à l'exercice.																				
Services spéciaux .	—	transférés de l'exercice 1852																				
		alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice																				

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT L'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	75,000 »	75,000 »	»	»	»	75,000 »
»	1,775,000 »	1,775,000 »	»	»	»	1,775,000 »
»	445,000 »	445,000 »	»	»	»	445,000 »
»	100,000 »	100,000 »	»	»	»	100,000 »
»	2,120,000 »	2,120,000 »	»	»	»	2,120,000 »
»	440,000 »	440,000 »	»	»	»	440,000 »
»	4,055,000 »	4,055,000 »	»	»	»	4,055,000 »
»	2,625,149 25	2,625,149 25	»	»	»	2,625,149 25
123,615,269 51	5,900,271 »	129,605,540 51	»	»	728,587 25	128,875,153 06
»	26,120,658 25	26,120,658 25	»	»	»	26,120,658 25
»	4,955,000 »	4,955,000 »	»	»	»	4,955,000 »
123,615,269 51	59,080,058 48	163,502,327 79	»	»	728,587 25	162,573,040 54

279

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853,
AU 1^{er} JANVIER 1854.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Impôts	Contributions directes, douanes et accises.	68,003,650 »
	Enregistrement et domaines	23,495,000 »
	Enregistrement et domaines	4,500,000 »
PÉAGES	Travaux publics	3,400,000 »
	Marine	200,000 »
	Travaux publics	17,575,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,720,000 »
	Trésor public	1,695,000 »
	Contributions directes	101,000 »
REMBOURSEMENTS . .	Enregistrement et domaines	700,000 »
	Trésor public	1,786,600 »
		125,774,250 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845		1,000,000 »
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0. (Ressources provenant de l'exercice clos de 1845).		469,156 41
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au trésor.		12,590 62
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842, attribués au trésor par la loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 166		5,985,776 27
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale		155,564 45
		7,620,687 75
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		125,774,250 »
		131,394,957 75
RECETTE A L'EXERCICE 1853.		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 24,759,708 98 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 20,828,074 45 c reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1854.		5,951,724 55
2° Du produit à titre de dépenses primées de l'exercice 1848, conformément au compte d'apurement de cet exercice.		77,934 52
		135,404,306 80

L'EXERCICE 1853.

Recettes, au 1^{er} janvier 1854.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évalutions avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1853.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
67,537,967 67	65,522,705 30	2,215,204 37	465,682 35	"	67,537,967 67	
25,640,225 01	25,474,407 82	165,818 09	"	2,145,225 01	25,640,225 01	
4,661,461 88	4,652,967 88	8,494 "	"	561,461 88	4,661,461 88	
5,778,242 46	5,556,276 70	241,965 76	"	578,242 46	5,778,242 46	
112,875 72	112,875 72	"	87,134 28	"	112,875 72	
19,542,795 95	19,542,795 95	"	"	1,967,795 95	19,542,795 95	
2,857,886 55	2,686,705 87	171,182 68	"	157,886 55	2,857,886 55	
1,686,598 81	1,654,412 68	52,186 15	6,401 19	"	1,686,598 81	
119,420 40	115,009 "	6,411 40	"	18,420 40	119,420 40	
1,580,486 22	466,089 51	914,596 01	"	680,486 22	1,580,486 22	
1,955,148 68	1,557,979 94	597,168 74	"	168,548 68	1,955,148 68	
129,075,110 34	124,720,282 17	4,352,828 17	559,207 80	5,858,068 14	129,075,110 34	
955,520 77	954,770 77	550 "	64,670 25	"	955,520 77	
469,156 41	458,052 74	11,125 67	"	"	469,156 41	
12,590 62	12,590 62	"	"	"	12,590 62	
5,985,776 27	5,985,776 27	"	"	"	5,985,776 27	
155,564 45	"	155,564 45	"	"	155,564 45	
7,556,008 52	7,588,970 40	167,058 12	64,679 25	"	7,556,008 52	
129,075,110 34	124,720,282 17	4,352,828 17	559,207 80	5,858,068 14	129,075,110 34	
156,620,118 86	152,109,252 57	4,510,866 29	625,887 05	5,858,068 14	156,620,118 86	
			5,254,181 11			
					5,951,724 55	
					77,954 52	
					140,658,777 91	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ART. 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1850.

Ministère des Travaux publics.

Exercice 1851.

Ministère de la Justice

- des Affaires Étrangères.
- de l'Intérieur
- des Travaux publics

Exercice 1852.

Ministère de la Justice

- des Affaires Étrangères.
- des Travaux publics.
- de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations.	{	Liste civile.
		Dotation annuelle du Prince royal.
		Frais de premier établissement du palais de la rue Ducale
		Sénat
		Chambres des Représentants.
		Cour des comptes.

Ministère de la Justice

- des Affaires Étrangères.
- de l'Intérieur
- des Travaux publics.
- de la Guerre
- des Finances

Non-Valeurs et Remboursements

DE L'EXERCICE 1853.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1854.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, A transférer à l'exercice 1854, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
15,181 »	»	»	»	15,181 »	»	
42,101 60	»	»	»	42,101 60	»	
11,126 »	»	»	»	11,126 »	»	
25,084 44	»	»	»	25,084 44	»	
80,855 57	»	»	»	80,855 57	»	
159,765 61	»	»	»	159,765 61	»	
56,950 99	»	»	»	56,950 99	»	
19,124 »	»	»	»	19,124 »	»	
515,795 26	»	»	»	515,795 26	»	
1,878,552 59	492,758 19	455,109 15	57,559 04	1,585,574 20	»	
2,448,202 64	492,758 19	455,109 15	57,559 04	1,953,444 45	»	
57,572,131 84	54,689,547 20	50,579,454 76	4,510,092 44	2,882,584 64	»	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	»	»	»	
255,888 84	255,888 84	255,888 84	»	»	»	
250,000 »	»	»	»	250,000 »	»	
40,000 »	51,500 »	51,500 »	»	8,500 »	»	
461,000 »	455,273 97	554,056 66	81,257 51	25,726 05	»	
149,100 »	140,615 98	150,216 84	10,599 14	8,484 02	»	
12,576,915 89	9,112,505 62	7,916,565 19	1,195,942 45	5,264,608 27	»	
2,518,545 01	1,950,322 32	1,567,005 55	585,516 77	568,222 69	»	
7,197,515 54	6,545,559 27	4,984,501 55	1,559,257 74	855,956 27	»	
16,670,905 85	15,594,707 57	9,571,757 06	4,022,970 51	5,276,196 28	»	
55,981,521 34	51,662,515 50	19,200,585 46	12,461,929 84	4,519,008 04	»	
10,854,510 »	5,097,517 67	5,028,049 15	69,268 54	7,756,992 55	»	
2,018,000 »	502,085 89	262,458 51	59,645 58	1,715,916 11	»	
128,875,155 06	104,164,958 58	80,050,898 08	24,154,000 50	24,710,194 68	»	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1853,

ET TRANSFÉRÉS, CONFORMÉMENT A L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)

Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).

Canal de Zelzaete, 1^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)

Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)

Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)

Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).

Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 10 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848 et 17 juillet 1849)

Chemin de fer (loi du 21 avril et du 24 mai 1848).

Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846).

Chemin de fer (loi du 16 août 1846)

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).

Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).

Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850).

Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce, à Anvers (loi du 10 juin 1851).

Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut

Travaux à la Meuse ayant pour objet :

a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut

Loi du 20 décembre 1852. Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst

Approfondissement du canal de Gand à Bruges

Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.

Amélioration des ports et côtes

Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur

Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9^e écluse et la Sambre canalisée.

L'EXERCICE 1853.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1854.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1854, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
10 81	10 "	16 "	"	(a " 81	"	a) Ces 81 c ^{ts} , de meures disponi- bles, doivent faire l'objet d'une an- nullation.
155,803 72	145,108 02	142,258 88	2,960 04	10,604 80	10,604 80	
24,275 06	24,000 "	"	24,000 "	275 06	275 06	
150,186 24	6,510 20	6,510 20	"	125,675 95	125,675 95	
6,560 58	"	"	"	6,560 58	6,560 58	
233,455 40	120 50	120 50	"	233,335 10	233,335 10	
24,042 18	"	"	"	24,042 18	24,042 18	
340,554 57	128,075 50	122,241 78	5,851 81	221,280 78	221,280 78	
220,055 56	66 06	66 06	"	219,969 50	219,969 50	
428 85	428 85	428 85	"	"	"	
40,040 70	40,292 10	57,656 56	2,655 54	657 69	657 69	
45,616 86	52,434 93	52,434 93	"	11,181 93	11,181 93	
58,897 87	58,897 87	58,897 87	"	"	"	
10,800 "	10,800 "	10,800 "	"	"	"	
4,491,828 66	1,106,919 45	1,074,555 68	32,385 75	5,384,909 25	5,384,909 25	
7,355,975 91	1,729,565 05	1,729,565 05	"	5,606,608 86	5,606,608 86	
2,646,650 "	1,650 "	1,500 "	150 "	2,645,000 "	2,645,000 "	
2,496,502 "	400,777 54	159,401 61	241,375 95	2,095,524 46	2,095,524 46	
996,800 "	505,259 90	505,258 45	1 45	691,540 10	691,540 10	
1,408,419 05	3,029 68	2,844 96	184 72	1,405,589 37	1,405,589 37	
577,635 74	7,762 50	7,689 38	73 12	569,875 24	569,875 24	
652,002 16	10,874 38	10,874 38	"	622,027 78	622,027 78	
998,900 "	2,500 "	1,950 "	550 "	996,400 "	996,400 "	
22,753,024 50	5,094,077 37	3,684,809 01	510,168 36	18,758,047 22	18,758,046 41	

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).Loi du
20 décembre 1852.
(Suite.)Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au
réseau de l'État.

Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.

Construction de prisons

Amélioration de la Dendre

Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et
des Nèthes, non reprises par l'État.

Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège. (Loi du 25 mars 1853).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.Chemin de fer.
(Loi du 25 avril 1853.)

Hangars et remises pour abriter les marchandises et matériel

Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations

Maisons et loges de gardes-routes

Extension du matériel des transports.

Grand écartement des essieux des voitures pour éviter le mouvement de lacet

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE. .

Dépenses arriérées de l'exercice 1850

— — — 1851

— — — 1852

— propres à l'exercice.

SERVICES SPÉCIAUX. .

— sur les crédits transférés de l'exercice 1852

— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

L'EXERCICE 1853.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1854.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1854, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
22,755,024 50	3,904,077 37	3,684,809 01	310,108 56	18,758,047 22	18,758,040 41	
499,500 •	103,242 90	94,482 20	8,760 01	396,257 10	396,257 10	
548,321 50	248,030 87	248,030 87	•	300,281 63	300,281 63	
1,200,000 •	•	•	•	1,200,000 •	1,200,000 •	
436,565 00	9,903 28	9,903 28	•	426,662 08	426,662 08	
600,000 •	2,400 •	2,000 •	400 •	597,600 •	597,600 •	
82,520 18	77,015 72	60,425 61	7,588 11	5,312 46	5,312 46	
26,120,638 25	4,435,577 14	4,108,060 00	326,917 08	21,685,061 09	21,685,060 28	
76,000 •	33,523 50	28,056 05	4,567 45	41,476 50	41,476 50	
1,775,000 •	88,773 94	84,422 75	4,351 19	1,686,226 06	1,686,226 06	
445,000 •	125,010 88	117,689 47	5,320 41	321,980 12	321,980 12	
100,000 •	8,575 38	8,575 38	•	91,424 02	91,424 02	
2,120,000 •	140,884 13	155,020 61	16,854 52	1,970,115 87	1,970,115 87	
440,000 •	130,473 70	115,808 98	14,664 81	309,526 21	309,526 21	
4,955,000 •	534,250 02	488,482 24	45,768 58	4,420,740 38	4,420,740 58	
15,181 •	•	•	•	15,181 •	•	
159,765 01	•	•	•	159,765 01	•	
2,448,202 04	402,758 19	455,199 15	57,559 04	1,955,444 45	•	
128,875,153 06	104,104,058 38	80,050,898 08	24,134,060 30	24,710,194 68	•	
26,120,638 25	4,435,577 14	4,108,060 00	326,917 08	21,685,061 09	21,685,060 28	
4,955,000 •	534,250 02	488,482 24	45,768 58	4,420,740 38	4,420,740 58	
102,575,940 54	109,627,544 33	85,085,259 53	24,544,304 80	52,046,596 21	26,105,800 66	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853,

AU 1^{er} JANVIER 1854.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1853,
 les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . fr. 136,629,118 86
 et les besoins probables, à 135,468,130 88

Excédant présumé de ressources fr. 1,160,987 98

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° De la portion y afférente des fonds affectés à des dépenses spéciales, et qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1852, ci fr. 3,931,724 53

2° Du montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1848, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité de l'État 77,934 52

ENSEMBLE fr. 4,009,659 05

Le boni probable de l'exercice 1853 s'élève, en définitive, à . . . fr. 5,170,647 03

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1853, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées	fr.	132,109,252 57
Fonds reportés des exercices antérieurs		4,009,659 05
		136,118,911 62
Payements effectués et justifiés		85,085,239 53
		51,035,672 09
Solde actif, au 1 ^{er} janvier 1854	fr.	51,035,672 09
Restes à recouvrer sur les droits constatés	fr.	4,519,866 29
Id. à payer pour solder les dépenses de l'exercice.		50,584,891 35
		45,865,025 06
Excédant de ressources sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus	fr.	5,170,647 03

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1848 A 1852.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1848 A 1852.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, a déterminé d'une manière définitive et permanente la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie, au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance (art. 27 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1848, par l'arrêté royal du 27 décembre 1847).

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos, sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués (art. 28 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus).

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice, et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice (art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus).

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du trésor.

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées (art. 37 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède).

» ART. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 231. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1^o Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2^o Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition ;

» 3^o Finalement les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits après la clôture de l'exercice sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1848 à 1852, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer ; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1853 pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui, au 31 décembre 1852, avait atteint le terme de sa prescription quinquennale, et d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1854, des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse sommaire des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1848.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1852, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit, s'élevaient à fr. 251,905 10

D'autre part, les paiements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1850 à 1852, ont été de . . fr. 118,537 79

Les dépenses justifiées en 1853, sur ordonnances d'ouverture de crédit, de 50,000 »

Il a été versé, en 1853, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisies-arrêt ou d'oppositions. 5,450 79

A REPORTER. fr. 173,968 58 251,905 10

REPORT. . . . fr. 173,968 58 251,903 10

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1853, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor fr. 77,934 52

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice. fr. 251,903 10

EXERCICE 1849.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1853, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation, lors de sa clôture (31 octobre 1850), ci . . . fr.	459,922 54
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1850 à 1853	<u>352,465 35</u>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1854 fr.	<u>107,457 19</u>

Ce dernier résultat comprend la somme de fr. 50,088 15 c^t, qui a été renseignée par le compte définitif comme dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, lesquelles dépenses tombent sous l'application de l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847.

Quant à la somme à recouvrer suivant ledit compte définitif, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, ci fr.	680,846 38
il a été réalisé, du 1 ^{er} novembre 1850 au 31 décembre 1853, et porté au compte de gestion et d'exercice de ces années, celle de	<u>105,453 10</u>

De sorte qu'il restait encore à recouvrer de ce chef, au commencement de l'année 1854 fr.	<u>575,393 28</u>
---	-------------------

EXERCICE 1850.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1854, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1851) . fr.	486,381 24
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1851 à 1853	<u>405,193 93</u>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1854. fr.	<u>81,187 31</u>

Sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, restant à recouvrer suivant le compte définitif, ci fr.	741,898 76
il a été réalisé, du 1 ^{er} novembre 1851 au 31 décembre 1853	<u>4,083 72</u>

Et il restait encore à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854 fr.	<u>737,815 04</u>
--	-------------------

EXERCICE 1851.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1853, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1852) . fr.	534,781 81
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1852 et 1853	551,952 87
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1854. fr.	<u>182,848 94</u>

Ce dernier résultat comprend la somme de fr. 61,381 55 c^s, renseignée par le compte définitif comme dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics.

Les droits constatés à charge des redevables de l'État, restant à recouvrer à ladite époque du 31 octobre 1852, se sont élevés à fr.	628,437 45
Il a été réalisé du 1 ^{er} novembre 1852 au 31 décembre 1853	10,597 16
Et il restait encore à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854 fr.	<u>617,840 27</u>

EXERCICE 1852.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1856, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1853) . fr.	719,788 26
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les mois de novembre et de décembre 1853	539,183 38
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1854 fr.	<u>180,604 88</u>

Les droits constatés à charge des redevables de l'État, restant à recouvrer à ladite époque du 31 octobre 1853, se sont élevés à fr.	579,328 22
Il a été réalisé pendant les deux derniers mois de 1853	6,163 45
Et il restait encore à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854 fr.	<u>573,164 77</u>



295

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1848.**COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*En ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer,
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR LES ORDONNANCES EN CIRCULATION.			
		EN 1850 (novemb. et décemb.).	EN 1851.	EN 1852.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dette publique	45,827 01	1,082 52	3,355 04	1,557 06	5,775 82
Ministère de la Justice	21,578 88	1,584 36	578 50	530 20	2,492 95
— des Affaires Étrangères	100 18	»	100 »	»	100 »
— de l'Intérieur.	86,550 80	18,604 90	9,248 80	5,140 26	55,002 96
— des Travaux publics	21,665 21	10,955 57	9,751 85	103 52	20,810 74
— de la Guerre.	5,208 02	134 19	346 57	5,519 73	4,000 40
— des Finances.	22,294 02	8,757 77	15 »	224 81	8,997 58
Non-Valeurs et Remboursements	620 05	»	205 99	208 »	411 99
	205,645 07	41,110 11	25,400 24	11,073 18	75,592 55
SERVICES SPÉCIAUX.					
—					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1845.					
Ministère des Travaux publics.					
Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation. (Loi du 13 avril 1845.)	87 75	»	»	»	»
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 16 mai 1845.)	108 16	»	»	»	»
Continuation des travaux du canal de la Campine. (Loi du 24 septembre 1845.)	1 »	»	»	»	»
Construction des chemins de fer. (Loi du 20 septembre 1842.)	85 84	»	»	75 »	75 »
Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg. (Loi du 20 septembre 1842.)	11 75	»	»	»	»
	294 48	»	»	75 »	75 »

RIMÉ DE 1848.

à l'époque du 1^{er} janvier 1853.

JUSTIFICATION produite en 1853, du chef des dépenses sur ordonnances d'ouverture de crédit.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1853).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
		ORDONNANCES Frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES Prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1853.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1853.	
•	40,051 10	98 77	30,052 42	40,051 10	
•	18,885 03	157 09	18,748 84	18,885 03	
•	• 18	•	• 18	• 18	
50,000 •	3,547 84	•	3,547 84	3,547 84	
•	832 47	125 85	726 62	832 47	
•	1,207 53	•	1,207 53	1,207 53	
•	13,206 44	•	13,206 44	13,206 44	
•	208 06	•	208 06	208 06	
50,000 •	78,050 54	361 71	77,688 83	78,050 54	
•	87 75	•	87 75	87 75	
•	108 16	•	108 16	108 16	
•	1 •	•	1 •	1 •	
•	10 84	•	10 84	10 84	
•	11 73	•	11 73	11 73	
•	219 48	•	219 48	219 48	

SUITE DE L'EXERCICE

Compte final d'apurement, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR LES ORDONNANCES EN CIRCULATION.			
		EN 1850 (novemb. et décemb.).	EN 1851.	EN 1852.	TOTAL.
SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE.)					
—					
<i>Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Lois des 22 mars 1848, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849.)	47,965 55	2,280 05	32,004 02	7,677 19	42,870 20
RÉCAPITULATION.					
—					
<i>Service ordinaire</i>	205,643 07	41,110 11	23,400 24	11,075 18	75,592 53
<i>Services</i> { <i>Dépenses sur les crédits transférés</i>					
<i>spéciaux.</i> { <i>de l'exercice 1845</i>	294 48	°	°	75 °	75 °
{ <i>Dépenses sur les crédits votés dans</i>					
{ <i>le cours de l'exercice</i>	47,965 55	2,280 05	32,004 02	7,677 19	42,870 20
	251,903 10	43,408 16	56,504 26	18,825 37	118,557 79

PÉRIMÉ DE 1848.

l'époque du 1^{er} janvier 1853.

JUSTIFICATION produite en 1853, du chef des dépenses sur ordonnances d'ouverture de crédit.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1853).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
		ORDONNANCES Frappées de saisie - arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES Prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1855.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1853.	
°	5,095 29	5,060 08	26 21	5,095 29	

50,000 °	78,050 54	561 71	77,688 85	78,050 54
°	219 48	°	219 48	219 48
°	5,095 29	5,060 08	26 21	5,095 29
50,000 °	83,565 51	5,430 70	77,054 52	83,565 51

302

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1849 A 1852.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1854.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS			
		EN 1850 (novemb. et décemb.).	EN 1851.	EN 1852.	
SERVICE ORDINAIRE.					
Dette publique	47,700 25	2,950 38	0,780 25	2,050 22	
Ministère de la Justice.	70,505 02	51,858 52	5,646 23	2,602 50	
— des Affaires Étrangères	5,805 20	5,050 "	97 07	77 77	
— de l'Intérieur	170,505 88	84,555 41	67,180 48	12,288 "	
— des Travaux publics	111,590 97	65,664 81	5,157 48	12,260 55	
— de la Guerre	11,765 06	1,476 07	5,018 80	280 94	
— des Finances	19,340 01	12,147 54	458 71	"	
Non-Valeurs et Remboursements	1,748 01	855 47	659 81	95 "	
	455,880 58	225,004 40	88,967 02	29,654 76	
SERVICES SPÉCIAUX.					
—					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1846.					
Ministère des Travaux publics.					
Chemin de fer. (Lois des 21 et 26 juin 1840.)	5,952 17	"	"	"	
Canal de Deynze à Schipdonck. (Lois des 18 juin 1846, 22 mars 1847 et 17 avril 1848.)	100 79	"	100 79	"	
	6,052 96	"	100 79	"	
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	455,880 58	225,004 40	88,967 02	29,654 76	
	459,922 54	225,004 40	89,068 71	29,654 76	

1849.

à payer au 1^{er} janvier 1854.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1854, y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	OBSERVATIONS.
EN 1853.	TOTAL.		
689 26	12,470 11	35,206 12	DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT. D'après le compte définitif de l'exercice 1849, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, ci fr. 680,846 38 Il a été recouvré et renseigné depuis, à titre de produits extraordinaires de l'exercice clos, dans les comptes des exercices pendant lesquels les recouvrements ont été opérés, Savoir : 1^o Au compte de la gestion de l'exercice 1850 . . . fr. 2,601 84 2^o — — — 1851 . . . 76 800 49 3^o — — — 1852 . . . 26,050 80 TOTAL fr. 105,453 10 De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1849 (a fr. 575,395 28 a) On fera connaître dans le compte final d'apurement le montant des articles annulés ou portés en reprise indéfinie qui se trouvent compris dans ce restant à recouvrer.
1,037 09	50,124 14	17,378 88	
"	5,804 84	" 56	
255 "	104,285 89	15,279 99	
0,578 89	80,401 51	21,020 46	
250 49	7,006 99	4,756 67	
"	12,586 05	0,760 56	
56 75	1,625 05	122 98	
8,647 48	552,364 56	101,525 02	
"	"	5,932 17	
"	100 79	"	
"	100 79	5,932 17	
8,647 48	552,364 56	101,525 02	
8,647 48	552,465 35	107,457 19	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1851 (novemb. et décemb.).	EN 1852.
SERVICE ORDINAIRE.			
DÉPENSES ARRIÉRÉES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI DE COMPTABILITÉ.			
Ministère des Travaux publics	5,525 »	97 70	»
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.			
Dettes publiques	76,841 87	5,598 14	5,690 25
Dotations. — Chambre des Représentants.	1,695 12	»	»
Ministère de la Justice	37,561 68	26,401 72	5,992 17
— des Affaires Étrangères.	8,560 21	8,299 90	»
— de l'Intérieur	86,041 34	77,255 54	4,098 78
— des Travaux publics.	185,352 52	158,918 39	5,009 18
— de la Guerre	32,511 05	25,095 45	7,280 78
— des Finances	10,050 52	8,858 60	969 56
Non-Valeurs et Remboursements.	9,461 75	7,280 »	1,678 28
	445,875 84	315,705 81	30,727 78
SERVICES SPÉCIAUX.			
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS VOTÉS DANS LE COURS DE L'EXERCICE.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850.)	37,167 »	13,306 »	20,981 »
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maes- tricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850.)	17 40	»	»
	37,184 40	13,306 »	20,981 »
RÉCAPITULATION.			
<i>Service ordinaire.</i> { Dépenses arriérées de l'exercice antérieur	5,525 »	97 70	»
— sur les crédits propres à l'exercice	445,875 84	315,705 81	30,727 78
<i>Services spéciaux.</i> — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice.	37,184 40	13,306 »	20,981 »
	488,581 24	329,109 51	51,708 78

1850.

à payer au 1^{er} janvier 1854.

TOÛS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1854	OBSERVATIONS.
EX 1853.	TOTAL.		
			DE LA RECETTE OPEREE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT D'après le compte définitif de l'exercice 1850, il restait à recouvrer à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'Etat, ci fr. 741,898 76 Il a été recouvré et renseigné depuis, à titre de produits extraordinaires de l'exercice clos, dans les comptes des exercices pendant lesquels les recouvrements ont été opérés, Savoir 1^o Au compte de la gestion et de l'exercice 1851, ci . . . 745 05 2^o Au compte de la gestion et de l'exercice 1852 . . . 2,891 96 3^o Au compte de la gestion et de l'exercice 1853, actuel lement rendu, savoir Peages Enregistrement et domaines. 75 » Capitales et revenus Idem 401 71 476 71 TOTAL. fr. 4,085 72 De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1850, ci fr. 737 816 04
527 95	9,816 52	67 025 65	
"	"	1,693 12	
3,853 65	30,247 54	1,314 14	
"	8,299 99	60 22	
"	81,354 32	4 687 02	
18 541 "	182,468 67	883 05	
4 74	32,587 95	125 10	
23 30	9,851 26	199 06	
43 "	9,005 28	458 45	
22,905 64	369,420 23	76,444 01	
1,580 "	55,667 "	1,500 "	
"	"	17 40	
1,580 "	55,667 "	1,517 40	
"	97 70	3,225 30	
22,905 64	369,420 23	76,444 01	
1,580 "	55,667 93	1,517 40	
24,375 64	405,103 93	81,187 31	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1852), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS	
		EN 1852 (novemb. et décemb.).	
SERVICE ORDINAIRE.			
DÉPENSES ARRIÉRÉES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR			
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.			
Ministère des Travaux publics	149 87	149 87	
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.			
Dettes publiques	75,244 85	2,790 09	
Dotations. — Chambre des Représentants	5,800 52	»	
Ministère de la Justice.	48,431 14	26,455 55	
— des Affaires Étrangères	7,875 »	7,650 »	
— de l'Intérieur.	147,275 40	103,166 15	
— des Travaux publics	216,580 92	131,055 58	
— de la Guerre	15,720 76	12,580 27	
— des Finances.	11,132 58	10,752 93	
Non-Valeurs et Remboursements	1,266 79	481 55	
	525,545 04	294,801 68	
SERVICES SPÉCIAUX.			
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1850, <i>et transférés conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.</i>			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850)	9,286 »	5,200 »	
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. { Dépenses arriérées de l'exercice antérieur	149 87	149 87	
— { — sur les crédits propres à l'exercice	525,545 04	294,891 68	
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice	9,286 »	5,200 »	
	534,781 81	298,241 55	

1851.

à payer au 1^{er} janvier 1854.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1854, y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit	OBSERVATIONS.																	
EN 1853.	TOTAL.																				
	140 87			DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT. D'après le compte définitif de l'exercice 1851, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'Etat, ci. . . fr. 628,437 43 Il a été recouvré et renseigné depuis, à titre de produits extraordinaires de l'exercice clos, dans les comptes des exercices pendant lesquels les recouvrements ont été opérés, Savoir : 1^o Au compte de la gestion et de l'exercice 1852 . . fr. 1,134 82 2^o Au compte de la gestion et de l'exercice 1853 actuellement rendu, savoir : <table><tr><td>Impôts.</td><td>Enregistrement et Domaines . . fr.</td><td>123 62</td></tr><tr><td>Péages.</td><td>Idem.</td><td>62 "</td></tr><tr><td rowspan="2">Capitaux et revenus</td><td>Enregistr. et Domaines . .</td><td>3,276 72</td></tr><tr><td>Tresor public. Produit des droits de chancellerie . .</td><td>6,000 "</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td><u>9,462 34</u></td></tr><tr><td colspan="2">Total. . . . fr.</td><td>10,597 16</td></tr></table> De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1851, ci. . . fr. 617,840 27	Impôts.	Enregistrement et Domaines . . fr.	123 62	Péages.	Idem.	62 "	Capitaux et revenus	Enregistr. et Domaines . .	3,276 72	Tresor public. Produit des droits de chancellerie . .	6,000 "			<u>9,462 34</u>	Total. . . . fr.		10,597 16
Impôts.	Enregistrement et Domaines . . fr.	123 62																			
Péages.	Idem.	62 "																			
Capitaux et revenus	Enregistr. et Domaines . .	3,276 72																			
	Tresor public. Produit des droits de chancellerie . .	6,000 "																			
		<u>9,462 34</u>																			
Total. . . . fr.		10,597 16																			
2,325 00	5,616 08	67,628 75																			
"	"	3,809 52																			
5,692 10	32,147 72	16,285 42																			
225 "	7,875 "	"																			
20,200 80	132,456 05	14,818 45																			
8,254 02	139,289 40	77,291 52																			
2,454 46	15,034 75	605 03																			
157 90	10,890 85	241 75																			
704 96	1,186 20	80 50																			
49,605 32	344,497 "	180,848 94																			
4,086 "	7,286 "	2,000 "																			
"	140 87	"																			
49,605 32	344,497 "	180,848 94																			
4,086 "	7,286 "	2,000 "																			
53,691 32	351,932 87	182,848 94																			

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1853 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS, TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.		
Ministère des Travaux publics. { Exercice 1850	1,600 »	1,600 »
— — — — — { — 1851.	4,461 60	4,520 »
— de la Guerre. — Exercice 1851.	1,694 70	1,694 70
	7,756 30	7,614 70
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique	30,660 18	2,878 05
Dotations. — Chambre des Représentants	4,541 46	»
Ministère de la Justice	64,508 80	54,080 71
— des Affaires Étrangères	8,500 »	5,020 »
— de l'Intérieur	231,571 86	143,635 64
— des Travaux publics	57,145 67	42,966 80
— de la Guerre	281,635 16	280,425 86
— des Finances	2,759 97	1,210 »
Non-Valeurs et Remboursements	2,709 91	1,546 33
	705,622 10	531,564 36
SERVICES SPÉCIAUX.		
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1851, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850.)	9 72	4 32
Canal de Deynze à Schipdonck. (Loi du 4 juin 1850.)	8,400 14	»
	8,409 86	4 32
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	7,756 30	7,614 70
— — — — — { — sur les crédits propres à l'exercice	705,622 10	531,564 36
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	8,409 86	4 32
	719,788 26	550,183 58

1852.

à payer au 1^{er} janvier 1854.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1854.	OBSERVATIONS.								
	DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT. D'après le compte définitif de l'exercice 1852, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État fr. 579,328 22 Pendant les mois de novembre et de décembre 1853, il a été recouvré et porté en recette extraordinaire, au compte de la gestion et de l'exercice 1853, actuellement rendu, Savoir : <table> <tr> <td>141 60</td><td>Impôts. — Enregistrement et domaines fr. 898 46</td></tr> <tr> <td></td><td>Péages. — Id. 4,500 85</td></tr> <tr> <td></td><td>Capitaux et revenus. Id. 5,764 14</td></tr> <tr> <td></td><td>TOTAL. fr. 6,163 45</td></tr> </table> De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1852. fr. 575,164 77	141 60	Impôts. — Enregistrement et domaines fr. 898 46		Péages. — Id. 4,500 85		Capitaux et revenus. Id. 5,764 14		TOTAL. fr. 6,163 45
141 60	Impôts. — Enregistrement et domaines fr. 898 46								
	Péages. — Id. 4,500 85								
	Capitaux et revenus. Id. 5,764 14								
	TOTAL. fr. 6,163 45								
27,790 25									
4,341 40									
10,228 18									
5,480 .									
107,056 22									
14,178 78									
1,209 30									
1,520 97									
1,363 58									
172,057 74									
5 40									
8,400 14									
8,405 54									
141 60									
172,057 74									
8,405 54									
180,604 88									

312

COMPARAISON

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DES RECETTES ET DÉPENSES

DES EXERCICES 1830 A 1835.

NOTE

SUR LA COMPARAISON DES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES

RECETTES ET DÉPENSES DES EXERCICES 1830 A 1853.

Depuis l'établissement du Gouvernement actuel jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte général, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1853, l'administration des finances a eu à constater les résultats de l'exécution de vingt-trois Budgets.

Les quatorze premiers, ceux des exercices 1830 à 1843, ont été définitivement réglés par la loi; les trois Budgets suivants, relatifs aux exercices 1844 à 1848, sont en voie de règlement, les projets de loi en ayant été soumis à la Chambre des Représentants, dans les séances des 7 mai 1850, 14 juillet 1851 et 2 mai 1854; les projets de règlement des exercices 1849 à 1851 sont préparés, et ils pourront être déposés dans le cours de la prochaine session législative; enfin, les Budgets des exercices 1852 et 1853 font l'objet du compte définitif et du compte provisoire actuellement rendus.

Le tableau que l'on publie ci-après expose sommairement la situation de chacun de ces Budgets, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres; il compare les prévisions législatives avec les faits réalisés ou restant à réaliser d'après les comptes rendus, et il établit les résultats que ces prévisions et ces faits, considérés sous un point de vue général, présentaient au 1^{er} janvier 1854.

Ces derniers résultats sont ceux que l'on va faire connaître.

Les prévisions des Budgets généraux des exercices 1830 à 1853 se résument de la manière suivante :

Recette	fr. 2,923,220,926 92
Dépense	3,049,097,795 57

Excédant de dépense. . . . fr. 125,876,868 65

Toutefois, il y a lieu d'en déduire les allocations qui avaient été portées au Budget de la Dette publique de l'exercice 1852, en vue de l'exécution des art. 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, et qui doivent être considérées comme non avenues, ci fr.

37,546,340 74

de sorte que cet excédant n'est en réalité que de fr. 88,330,527 91

Les faits réalisés ou restant à réaliser pour les mêmes exercices offrent, dans leur ensemble, la situation suivante :

Recette	fr. 2,926,123,970 27
Dépense	2,945,042,120 03

Excédant de dépense. . . . fr. 18,918,149 76

En comparant les résultats de ces deux situations, savoir :

Excédant de dépense, d'après le vote des Chambres législatives. fr.	88,330,527 91
Excédant de dépense résultant de l'exécution des Budgets	18,918,149 76

On constate que les faits se présentent plus favorablement que les prévisions, à concurrence d'une somme de fr.	69,412,378 15
---	---------------

Cette situation meilleure s'explique par ce qui suit :

Les recettes excèdent les évaluations de fr.	2,903,043 35
Les dépenses sont inférieures aux crédits (dégagés, ainsi qu'on la fait remarquer plus haut, des allocations portées éventuellement au Budget de 1832, pour l'exécution du traité de 1831) de	66,509,334 80
Différence pareille , . . . fr.	69,412,378 15

Suivant les règles de la comptabilité, l'excédant de recette ou de dépense d'un exercice est reporté à l'exercice suivant, avec le résultat duquel il vient se confondre. Il s'ensuit que le compte du Budget du dernier exercice clos comprend toujours, dans son résultat final, celui de toute la gestion financière antérieure. C'est ainsi que le déficit que présente le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1852, se forme non-seulement du résultat des opérations propres à cet exercice, mais encore de ceux de tous les exercices qui l'ont précédé à partir de 1830, et la preuve de l'exactitude de ce fait, est que si, d'une part, on déduit de ce déficit, qui s'élève à fr.	18,811,061 58
le boni présumé qui se constate par le compte provisoire de l'exercice 1853, ci	5,170,647 03
	13,640,414 55

et que, d'autre part, on y ajoute la portion des crédits pour des services spéciaux transférée de 1853 à 1854, laquelle n'est pas couverte par des ressources extraordinaires, ci	5,277,735 21
---	--------------

On trouve l'excédant de dépense présenté par le tableau ci-après, comme résultat de l'exécution des Budgets, pendant la période du 1 ^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1853, ci fr.	18,918,149 76
---	---------------

ÉTAT COMPARATIF des résultats généraux des Budgets des

EXERCICES.	BUDGETS VOTÉS PRIMITIVEMENT, y compris les services spéciaux et les transferts opérés en vertu des articles 50 et 51 de la loi de comptabilité.		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		BUDGETS FIXÉS DÉFINITIVEMENT par les lois.		FAITS par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette. A. ou D.	Augmentation OU DIMINUTION de dépense. A. ou D.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
1850 (1 ^{er} trimestre.)	29,807,149 08	31,286,097 41	"	"	29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98	
1851.	120,025,460 21	122,606,475 85	"	"	120,025,460 21	122,606,475 85	120,025,460 21	
1852.	157,616,185 30	209,123,966 01	"	D. 2,030,544 13	157,616,185 30	207,093,421 88	157,616,185 30	
1853.	91,584,690 00	102,988,940 75	"	D. 3,517,060 "	91,584,690 00	99,441,910 75	93,350,419 34	
1854.	100,871,520 67	97,423,580 31	D. 2,452,972 68	A. 5,601,590 11	98,421,547 09	103,024,970 42	100,852,307 75	
1855.	91,236,519 80	89,188,415 35	"	A. 3,189,740 51	91,236,519 80	92,378,185 86	93,894,077 28	
1856.	103,318,761 21	103,519,947 66	"	A. 1,667,430 59	103,318,761 21	104,987,598 25	106,020,078 86	
1857.	101,931,968 84	103,820,918 01	"	A. 4,177,701 53	101,931,968 84	107,998,619 54	104,187,766 09	
1858.	121,411,010 41	121,883,570 85	"	A. 1,849,906 08	121,411,010 41	123,733,477 83	124,668,399 86	
1859.	120,192,337 23	120,995,903 78	"	A. 7,793,917 90	120,192,337 23	128,789,821 68	115,954,235 20	
1860.	170,821,058 98	162,517,346 23	"	A. 6,454,034 64	170,821,058 98	168,751,380 87	169,468,951 52	
1861.	101,464,665 64	103,830,186 47	"	A. 13,647,439 11	101,464,665 64	117,467,623 61	101,513,027 81	
1862.	128,207,052 55	128,806,831 60	A. 50,000 "	A. 3,580,589 88	128,257,052 55	132,387,421 48	126,785,972 42	
1863.	126,799,654 18	114,029,692 10	"	A. 8,153,095 64	126,799,654 18	122,182,787 74	123,485,145 66	
1864.	194,519,270 67	194,779,796 67	"	A. 6,659,150 59	194,519,270 67	201,438,927 06	198,810,508 75	
1865.	128,624,685 61	151,609,069 66	"	A. 4,298,499 60	128,624,685 61	135,907,569 35	129,855,951 97	
1866.	113,426,681 56	118,125,915 20	"	A. 5,990,973 12	113,426,681 56	124,116,888 52	114,064,013 57	
1867.	113,657,353 12	120,121,218 49	"	A. 8,864,156 49	113,657,353 12	128,985,574 98	115,528,063 81	
1868.	156,546,166 91	127,093,561 53	A. 290,000 "	A. 15,483,995 16	156,656,166 91	140,577,356 49	146,117,886 55	
1869.	116,821,320 06	112,577,979 75	A. 800,000 "	A. 3,560,093 66	117,621,320 06	115,944,075 41	113,871,437 58	
1870.	152,258,488 69	117,275,314 76	A. 2,000,000 "	A. 5,057,538 14	154,268,488 69	122,312,852 90	152,877,187 86	
1871.	117,672,834 84	116,504,339 05	A. 450,000 "	A. 4,797,743 12	118,122,831 84	121,502,082 15	119,345,651 94	
1872.	122,455,390 99	115,769,382 90	"	A. 18,039,722 52	122,455,390 99	133,809,105 22	128,151,208 79	
1873.	134,854,596 80	151,206,247 15	A. 550,000 "	A. 5,261,885 75	135,404,596 80	156,468,150 88	140,638,777 91	
Fonds et excédants de crédits pour des ser- vices spéciaux trans- férés à l'exercice 1854.	20,828,074 45	26,105,809 66	"	"	20,828,074 45	26,105,809 66	20,828,074 45	
			D. 2,452,972 68	D. 5,877,544 13				
			A. 4,140,000 "	A. 131,865,002 76				
	2,921,535,899 60	2,922,810,536 94	A. 1,687,027 32	A. 126,287,458 65	2,923,220,926 92	5,049,097,795 57	2,926,125,970 27	
					125,876,868 65			
A nouveau les allocations portées éventuellement au Budget de la Dette publique de 1852, pour l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 18 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues					37,516,340 74			
Reste excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives fr.					88,350,527 91			

recettes et dépenses des exercices 1850 à 1853 inclusivement.

RÉALISÉS		DIFFÉRENCES				EXCÉDANTS		Observations.
tion des Budgets, comptes rendus.		ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS.				D'APRÈS LES COMPTES RENDUS.		
DÉPENSE.		RECETTE		DÉPENSE		De RECETTE.	De DÉPENSE.	
		En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.			
31,380,097 41	»	»	»	»	»	1,478,917 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.	
119,213,608 09	»	»	»	»	3,502,867 14	811,851 52	Idem.	
163,652,598 28	»	»	»	»	43,440,825 60	»	Idem.	
97,197,080 36	1,965,728 44	»	»	»	2,244,860 59	»	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.	
100,664,570 95	2,430,759 76	»	»	»	2,560,399 47	187,736 80	Idem.	
89,922,856 54	»	342,442 52	»	»	2,455,329 32	3,971,920 74	Idem.	
102,915,934 43	2,701,317 65	»	»	»	2,071,463 82	3,104,144 45	Réglé définitivement par la loi du 2 mai 1847.	
106,104,247 49	2,555,797 25	»	»	»	1,894,572 05	»	Idem.	
121,336,863 49	3,257,389 45	»	»	»	2,376,614 34	3,311,536 37	Idem.	
124,293,314 74	»	4,258,102 03	»	»	4,496,506 94	»	Idem.	
166,007,068 61	»	1,352,107 40	»	»	2,744,312 26	3,461,882 91	Idem.	
114,076,787 76	»	121,637 83	»	»	2,400,837 86	»	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.	
129,392,925 75	»	1,471,080 13	»	»	2,994,495 73	»	Idem.	
120,049,248 51	»	3,316,508 52	»	»	2,133,539 25	3,433,897 15	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.	
105,185,657 29	4,291,238 06	»	»	»	6,253,269 77	3,624,851 44	Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représ. du 7 mai 1850.	
134,389,349 89	1,251,266 36	»	»	»	1,518,219 46	»	Idem.	
122,752,909 29	637,361 81	»	»	»	1,563,889 03	»	Idem en séance du 14 juillet 1851.	
127,572,374 09	»	2,129,289 28	»	»	1,412,909 90	»	Idem en séance du 2 mai 1854.	
135,060,595 37	»	10,518,280 36	»	»	5,516,761 12	11,057,291 18	Idem.	
112,267,069 13	»	3,740,882 48	»	»	3,677,004 28	1,604,368 45	Résultats du compte définitif.	
118,750,904 76	»	1,581,300 85	»	»	3,581,948 14	14,146,285 10	Idem.	
118,627,460 84	1,220,817 10	»	»	»	2,674,621 31	716,191 10	Idem.	
131,848,564 03	6,017,817 80	»	»	»	1,960,540 29	»	Idem.	
135,468,150 88	5,234,181 11	»	»	»	1,000,000 »	5,470,647 03	Résultats de la situation provisoire.	
26,103,809 66	»	»	»	»	»	»		
2,945,042,420 03	31,543,674 79	28,640,651 44	»	104,085,675 54	54,601,902 22	73,520,051 98		
	2,903,043 35			104,033,675 54				
Excédant de dépenses résultant de l'exécution des Budgets fr.						58,918,149 76		

318

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1853,

*Suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'administration des finances,
au 1^{er} janvier 1854.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.



Le compte du service de trésorerie, pour l'année 1853, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte, sont annexés des états de développement qui ont, notamment, pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de l'année, avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'administration des finances au 1^{er} janvier 1854. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1853, sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

CRÉANCES PASSIVES.



Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits, en nom, sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour le remboursement, en capital et intérêts, des bons du trésor échus; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats

à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer résultent des virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, par lesquels, en même temps que l'on a constaté en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, les créances liquidées ou mandatées, on a fait recette, par compensation, de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1^o *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2^o *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3^o *Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouverts par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après,

SAVOIR :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1855, il y avait en circulation :

Bons du trésor	fr. 13,328,500	»	13,645,925 56
Mandats de la Dette publique	1,344,006	60 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	913,691	45 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances	59,727	50	

Pendant l'année 1855, il a été émis :

Bons du trésor	fr. 15,955,500	»	57,559,903 07
Mandats de la Dette publique	17,936,911	81	
Coupons d'intérêts échus, etc.	12,060,473	50	
Mandats du Ministre des Finances	11,607,017	76	

A REPORTER.	fr. 57,559,903 07	15,645,925 56
		81

REPORT. fr. 57,559,903 07 15,645,925 56

Et il a été remboursé :

Bons du trésor	fr. 13,178,500	} 54,999,979 46
Mandats de la Dette publique	18,752,193 59 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus, etc.	11,528,231 01 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances	11,541,054 85	

Les émissions ayant ainsi excédé les remboursements de	fr. 2,559,923 61
au 1 ^{er} janvier 1854, les effets à payer en circulation s'élevaient à une somme de	<u>18,205,849 17</u>

SAVOIR :

Bons du trésor	fr. 16,105,500	} Fr. 18,205,849 17
Mandats de la Dette publique	528,724 82	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	1,445,933 94	
Mandats du Ministre des Finances.	125,690 41	

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1853, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics	fr. 16,875,171 42	} 20,360,378 15 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	165,329 97	
Fonds de tiers.	5,319,876 76 $\frac{1}{2}$	

Pendant l'année 1853, il a été reçu :

Divers services publics	fr. 8,114,005 50	} 17,558,176 41
Fonds spéciaux	379,422 21	
— de tiers	9,064,748 70	

Et il a été payé :

Divers services publics	15,159,235 84	} 22,155,488 55
Fonds spéciaux.	144,889 25	
— de tiers	8,831,363 46	

Les opérations de l'année 1853 se résument ainsi en un excédant de dépense sur la recette, de.	<u>4,577,312 14</u>
--	---------------------

Au 1 ^{er} janvier 1854, le solde en faveur des correspondants du trésor ne s'élevait plus qu'à	<u>15,783,066 01 $\frac{1}{2}$</u>
---	---

SAVOIR :

Divers services publics	11,829,941 08	} Fr. 15,783,066 01 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	599,862 95	
Fonds de tiers	3,553,262 $\frac{1}{2}$	

Correspondants des comptables des finances.

Au 1 ^{er} janvier 1853, il y avait en dépôt pour leur compte. fr.	7,719,769 41
Pendant l'année 1853, il a été reçu fr.	15,562,088 12
et il a été payé	12,635,810 38

Les opérations de l'année 1853, ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de fr.	926,277 74
---	------------

Au 1 ^{er} janvier 1854, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à.	8,646,047 15
--	--------------

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie qui, au 1 ^{er} janvier 1853, présentaient un total de.	43,726,073 12½
--	----------------

SAVOIR :

Effets à payer.	15,645,925 56
Correspondants du trésor.	20,360,378 15½
— des comptables	7,719,769 41
Fr.	43,726,073 12½

ont été atténuées pendant 1853, à concurrence d'une somme de	1,091,110 79
--	--------------

SAVOIR :

D'une part,

Les émissions d'effets à payer ont excédé les remboursements de fr.	2,559,925 61
---	--------------

Et les recettes pour le compte des correspondants des finances ont été supérieures aux dépenses de	926,277 74
--	------------

ENSEMBLE. . . fr.	3,486,201 35
-------------------	--------------

D'autre part,

Les dépenses pour le compte des correspondants du trésor ont dépassé les recettes de	4,577,312 14
--	--------------

Différence égale à la réduction constatée ci-dessus de fr.	1,091,110 79
--	--------------

De sorte qu'au 1 ^{er} janvier 1854, il ne restait plus à rembourser que fr.	42,634,962 33½
--	----------------

SAVOIR :

Effets à payer.	18,205,849 17
Correspondants du trésor. fr.	15,783,066 01½
— des comptables	8,646,047 15
Fr.	42,634,962 33½

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie ; proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières ; du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations ; de débets de comptables ; et finalement du déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1849.

Au 1 ^{er} janvier 1833, les créances actives s'élevaient à une somme de. fr.	34,703,143	31
Pendant l'année 1833, elles ont été atténuées par les remboursements de. fr.	19,752,593	33½
et augmentées par de nouvelles avances de.	16,541,921	13
Les recettes ayant ainsi excédé les dépenses de.	3,210,674	18½
Au 1 ^{er} janvier 1834, il ne restait plus à recouvrer du chef des créances actives que. fr.	31,494,469	32½

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent, savoir :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns des consignations et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse ;

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde ou fonds en route du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1833.

Pendant l'année 1833, des envois ont été faits pour une somme de . fr. 368,733 23

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement fr.	254,481	23
Par les percepteurs des postes	114,252	»
Fr.	368,733	23

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef, au 1^{er} janvier 1834.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie, offrent les diverses situations ci-après, savoir :

A. Versements faits avant 1851, c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'art. 4 de la loi de comptabilité. (Ancien mode.)

Au 1^{er} janvier 1853, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des Finances, faute de production des récépissés, pour une somme de fr. 129,412 78

Pendant l'année 1853, il est rentré de ces récépissés pour fr. 19,620 92

Et divers versements s'élevant ensemble à fr. 40,917 54 ayant été reconnus avoir déjà été portés en dépense par les comptables qui les avaient opérés, et, par conséquent, former double emploi dans le passif de la trésorerie, il en a été fait recette en réduction du déficit constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public, pendant la période du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1849, ci. . 40,917 54

Les versements régularisés s'étant ainsi élevés à 60,558 46

Au 1^{er} janvier 1854, il n'en restait plus à imputer que pour. fr. 68,874 32

B. Versements opérés sous le régime de l'art. 4 de la loi de comptabilité. (Nouveau mode.)

D'après le compte précédent, il ne restait à soumettre au visa exigé par la disposition précitée, aucun récépissé du chef des versements antérieurs au 1^{er} janvier 1853.

Pendant l'année 1853, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour fr. 152,110,237 28

Et la formalité du visa ayant été remplie à concurrence d'une somme de. 152,110,097 28

Au 1^{er} janvier 1854, il restait des versements à régulariser pour 140 »

Sur les versements antérieurs à l'année 1853, il restait à porter en dépense par les comptables fr. 8,132 95

Les versements de cette année, régularisés par le visa, s'étant élevés comme on vient de le voir, à. 152,110,097 28

Les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de 152,118,230 25

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour 152,096,804 74

Au 1^{er} janvier 1854, il restait à faire emploi de fr. 21,428 49

En résumé, les mouvements de fonds ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte, savoir :

Pour versements (*ancien mode*) demeurés sans imputation. fr. 68,874 32

A REPORTER. fr. 68,874 32

	REPORT. fr.	68,874 52
Pour versements (<i>nouveau mode</i>) dont les récépissés restent à soumettre		
au visa fr.	140 »	
Idem (<i>nouveau mode</i>) non encore portés en dépense par les		
comptables	21,428 49	
TOTAL. fr.	90,442 81	

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'administration des finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service des Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général, rendu pour l'année 1852, constatait sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1^{er} janvier 1853, de. . fr. 54,685,666 55

Pendant l'année 1853 (voir la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les paiements ayant excédé les recouvrements de. . fr. 1,080,883 27

Au 1^{er} janvier 1854, le service de trésorerie ne se trouvait plus grevé,
à raison du service des Budgets, que d'une somme de fr. 53,604,783 28

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État. (*Voir le tableau litt. L.*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt. (*Voir le tableau litt. M et l'état modificatif y annexé*);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes. (*Voir le tableau litt. N.*).

Au 1^{er} janvier 1853, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisses des comptables	{ Numéraire fr. 29,152,999 55 }	55,047,965 41
des finances	{ Pièces de dépense 5,894,965 88 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor. fr.	5,131,969 42½	
— — — en cours de régularisation sur les Budgets.	23,664,207 06	
TOTAL. fr.	63,844,141 89½	

Au 1^{er} janvier 1854, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptables des Finances	Numéraire. fr. 33,259,762 74½	} 39,599,569 03½
	Pièces de dépense . . . 6,339,806 29	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor		5,296,697 87½
Pièces de dépense en cours de régularisation . . .		19,939,452 19
		64,835,719 10

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1853, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une augmentation de fr. 991,577 20 $\frac{1}{2}$

Cette augmentation de fr. 991,577 20 $\frac{1}{2}$ c' s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1853,

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes en atténuation des créances actives. fr.		3,210,674 18 $\frac{1}{2}$
D'autre part, excédant des dépenses en atténuation du passif	Créances passives . . . fr.	1,091,110 79
	Mouvements des fonds. . .	47,102 92
	Opérations des Budgets . .	1,080,883 27
Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1853. fr.		991,577 20 $\frac{1}{2}$

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1^{er} JANVIER 1854.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'administration des finances à l'époque du 1^{er} janvier 1854, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1853, avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1853.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1853.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1854.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
Créances passives (Dettes diverses à rembourser)	»	43,726,073 12 $\frac{1}{2}$	»	1,091,110 79	»	42,634,962 33 $\frac{1}{2}$
Créances actives (Avances, créances et débits à recouvrer)	34,705,143 51	»	3,210,674 18 $\frac{1}{2}$	»	31,494,469 32 $\frac{1}{2}$	»
Mouvements de fonds (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'Etat)	»	137,545 75	»	47,102 92	»	90,442 84
Budgets (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques)	»	54,685,666 55	»	1,080,883 27	»	53,604,783 28
	34,705,143 51	98,549,285 40 $\frac{1}{2}$	3,210,674 18 $\frac{1}{2}$	2,219,096 98	31,494,469 32 $\frac{1}{2}$	96,330,188 42 $\frac{1}{2}$
Valeurs de caisse et de portefeuille (Encaisses des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets)	63,844,141 89 $\frac{1}{2}$	»	991,577 20 $\frac{1}{2}$		64,835,719 10	»
	98,549,285 40 $\frac{1}{2}$	98,549,285 40 $\frac{1}{2}$			96,330,188 42 $\frac{1}{2}$	96,330,188 42 $\frac{1}{2}$

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1853.			
		NOMÉNAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.	
Litt. L.	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	1,010,556 11	5,819,827 58	4,850,583 60
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	287,502 00	1,598,500 02	1,685,602 92
		Percepteurs des postes	84,440 88	26,670 41	111,111 20
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État	56,735 77	650,167 87	706,901 64
		Comptables de l'administration de la marine	7,945 45	"	7,945 45
		Caissier de l'État.	27,706,022 42	"	27,706,022 42
		Agents du trésor dans les provinces.	"	5,151,969 42½	5,151,969 42½
M.					
Y.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	25,664,207 06	25,664,207 06	
		20,152,999 55	54,691,142 56½	65,844,141 89½	65,844,141 89½
+ RECETTE.					
Recettes en augmentation des créances passives.					
A.		Bons du trésor remis à divers.	15,955,500 "		
B.	Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats. . . 17,956,911 81		
C.			Coupons d'intérêts, etc. . . 12,060,475 50	57,559,905 07	
D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	11,607,017 76		
E.		Divers services publics	8,114,005 50		
F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	579,422 21	17,558,176 41	88,680,167 60
G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	9,064,748 70		
H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,562,088 12		
Recettes en atténuation des créances actives.					
I.	Remboursements par divers				19,752,595 55½
Mouvements de fonds.					
K.	Fonds reçus.				152,478,070 55
					324,755,875 66

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1853.

INDICATION
des états
de
développement.

DÉPENSE.

Payements en atténuation des créances passives.

LITT. A.	Bons du trésor remis à divers	15,178,500 "	
— B.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . . 18,752,195 50 $\frac{1}{2}$
— C.			Coupons d'inté- rêts, etc. . . 11,528,231 01 $\frac{1}{2}$
— D.			54,999,979 46
— E.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	11,541,034 85	
— F.	Divers services publics.	15,159,235 84	
— G.	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dé- penses pour ordre	144,889 25
— H.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre	8,851,565 46
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	12,655,810 58

89,771,278 59

Payements en augmentation des créances actives.

— I.	Avances à divers	16,541,921 15
------	----------------------------	---------------

Mouvements de fonds.

— K.	Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense	152,526,075 45
------	--	----------------

Budgets et services spéciaux.

— O.	Excédant des paiements sur les recettes de l'année	1,080,885 27
------	--	--------------

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1854.

		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
— L.	Comptables dépo- sitaires des va- leurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	988,307 45	4,053,888 94	5,042,196 37
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	257,572 41	1,464,407 02	1,721,979 43
		Percepteurs des postes	64,264 40	39,829 18	104,093 67
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État.	88,500 02	781,681 15	869,981 17
		Comptables de l'administration de la marine	2,698 09	"	2,698 09
— M.		Caissier de l'État	31,858,620 30 $\frac{1}{2}$	"	31,858,620 30 $\frac{1}{2}$
— N.		Agents du trésor dans les provinces. .	"	5,206,607 87 $\frac{1}{2}$	5,206,607 87 $\frac{1}{2}$
— IV.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Dé- partements ministériels et de la Cour des comptes . .	"	19,950,452 10	19,950,452 10	
		55,259,762 74 $\frac{1}{2}$	51,575,956 55 $\frac{1}{2}$	64,835,719 10	64,835,719 10

524,755,875 56

83

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

		ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.
Janvier	1855.	774,000 »	10,000 »	1,000 »	2,337,300 »	49,000 »	»	29,000 »	3,000 »	»	»
Février	—	212,500 »	11,500 »	500 »	1,250,500 »	5,000 »	»	27,500 »	500 »	»	»
Mars	—	125,000 »	145,000 »	»	2,000,500 »	»	»	100,500 »	»	»	»
Avril	—	175,000 »	2,500 »	»	2,415,000 »	»	»	77,500 »	»	»	1,500 »
Mai	—	44,000 »	»	»	219,000 »	»	»	8,000 »	»	»	6,000 »
Juin	—	10,500 »	»	»	98,000 »	»	»	34,500 »	»	»	»
Juillet	—	74,000 »	20,000 »	»	258,000 »	»	»	»	»	»	»
Août	—	78,500 »	1,000 »	»	215,500 »	»	»	3,000 »	»	»	»
Septembre	—	5,000 »	»	»	108,500 »	»	»	3,500 »	»	»	»
Octobre	—	156,500 »	»	»	225,000 »	»	»	9,500 »	3,000 »	»	»
Novembre	—	18,000 »	»	»	272,500 »	»	»	87,000 »	»	»	»
Décembre	—	53,000 »	»	»	1,589,000 »	»	»	14,500 »	»	»	»
		1,702,000 »	190,000 »	1,500 »	11,885,000 »	54,000 »	»	400,500 »	6,500 »	»	7,500 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

et au remboursement d'effets à payer.
(trésor.)

1^{er} JANVIER 1854.

GAND.	AUDE- NAERDE.	TER- MONDE.	MONS.	CHARLEROY.	TOURNAY.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	NASBET.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
62,500 »	1,000 »	1,500 »	28,500 »	»	142,500 »	191,000 »	17,000 »	11,500 »	28,000 »	4,000 »	5,000 »	3,716,000 »
35,500 »	1,000 »	14,000 »	31,500 »	»	20,000 »	98,000 »	5,500 »	22,000 »	16,000 »	5,500 »	1,000 »	1,763,000 »
36,000 »	»	»	24,000 »	»	1,000 »	91,000 »	»	6,500 »	8,500 »	»	8,500 »	3,450,500 »
6,000 »	»	»	14,500 »	»	»	73,000 »	9,000 »	2,000 »	4,500 »	12,500 »	1,000 »	2,790,000 »
9,000 »	1,000 »	»	9,500 »	»	4,000 »	23,500 »	»	5,000 »	8,000 »	1,000 »	500 »	338,500 »
12,000 »	»	»	12,000 »	»	»	14,500 »	5,000 »	»	1,500 »	»	»	188,000 »
16,500 »	»	»	11,000 »	»	»	26,000 »	»	»	3,000 »	1,500 »	500 »	390,500 »
10,500 »	500 »	»	»	»	»	43,000 »	»	»	1,500 »	500 »	1,500 »	553,500 »
5,000 »	»	»	3,500 »	»	»	13,000 »	»	»	2,000 »	1,500 »	»	142,000 »
5,500 »	»	»	13,500 »	»	5,500 »	12,500 »	2,000 »	»	3,500 »	»	16,000 »	452,500 »
9,000 »	2,500 »	»	15,000 »	»	»	10,000 »	7,000 »	»	1,500 »	»	1,500 »	424,000 »
35,500 »	»	»	16,500 »	»	1,000 »	22,500 »	1,500 »	»	7,000 »	»	2,000 »	1,722,500 »
241,000 »	6,000 »	15,500 »	179,500 »	»	185,000 »	616,000 »	47,000 »	47,000 »	85,000 »	26,500 »	57,500 »	15,731,000 »

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1853 13,328,500 .

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

		TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHÉ.	NEUCHÂTEAU.	NANUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Janvier	1853.	3,716,000 .	"	"	30,500 "	"	"	3,755,500 "
Février	—	1,763,000 .	"	"	41,000 "	"	1,000 .	1,805,000 "
Mars	—	3,450,500 .	"	"	41,500 "	"	1,000 .	3,495,000 "
Avril	—	2,790,000 .	"	"	15,000 "	"	"	2,805,000 "
Mai	—	358,500 .	"	"	16,000 "	"	"	354,500 "
Juin	—	188,000 .	"	"	20,000 "	"	"	208,000 .
Juillet	—	500,500 .	"	"	2,000 "	"	6,000 .	508,500 .
Août	—	355,500 .	"	"	5,000 "	"	"	356,500 "
Septembre	—	142,000 .	"	"	5,500 "	"	"	147,500 "
Octobre	—	452,500 .	5,500 .	"	13,000 "	"	"	460,000 .
Novembre	—	424,000 .	"	"	14,000 "	"	"	438,000 .
Décembre	—	1,722,500 .	"	"	2,500 .	"	"	1,725,000 "
		15,731,000 .	5,500 .	"	215,000 .	"	8,000 .	15,955,500 .

15,955,500 .

29,284,000 .

CAPITAL	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. % 15,955,500 .	638,220 .	16,593,720 .

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1854.

TOTAL GÉNÉRAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	NAMUR.	NEUCHÂTEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.		
3,377,500 •	•	•	74,000 •	•	•	3,503,500 •	Janvier	1853.
1,562,500 •	1,000 •	•	73,000 •	•	•	1,488,500 •	Février	—
1,279,000 •	1,000 •	•	75,500 •	•	•	1,202,500 •	Mars	—
1,037,000 •	•	•	22,000 •	•	•	1,015,000 •	Avril	—
418,500 •	•	•	30,500 •	•	•	588,000 •	Mai	—
290,000 •	•	•	24,000 •	•	•	266,000 •	Juin	—
702,000 •	•	•	3,500 •	•	•	608,500 •	Juillet	—
480,000 •	•	•	6,000 •	•	•	474,000 •	Août	—
176,500 •	•	•	7,500 •	•	•	169,000 •	Septembre	—
515,500 •	•	•	18,500 •	•	3,500 •	493,500 •	Octobre	—
435,500 •	•	•	26,500 •	•	•	409,000 •	Novembre	—
2,904,500 •	•	•	5,000 •	•	•	2,809,500 •	Décembre	—
13,178,500 •	2,000 •	•	306,000 •	•	3,500 •	12,807,000 •		
16,105,500 •	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1854.							
29,284,000 •								

DONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	HASSELT.	VERVIERS.	HUY.	LIÈGE.	TOURNAY.	CHARLEROY.	MONS.	TRÉ- MONDE.	AUDE- NARDE.	GAND.
3,505,500 »	5,000 »	4,000 »	44,000 »	12,500 »	17,000 »	576,500 »	142,500 »	10,000 »	52,000 »	1,500 »	1,000 »	106,500 »
1,488,500 »	5,500 »	5,500 »	23,500 »	22,500 »	»	203,000 »	24,000 »	»	53,000 »	1,000 »	1,000 »	43,500 »
1,202,500 »	10,000 »	31,000 »	13,000 »	5,000 »	»	174,000 »	1,000 »	»	50,500 »	»	»	59,000 »
1,015,000 »	1,000 »	12,500 »	7,500 »	2,000 »	3,000 »	132,500 »	»	»	14,500 »	»	»	10,500 »
588,000 »	500 »	1,000 »	28,500 »	5,000 »	»	40,500 »	4,000 »	»	7,500 »	»	1,000 »	11,500 »
266,000 »	»	»	5,500 »	»	»	30,000 »	»	»	12,500 »	»	»	19,000 »
698,500 »	500 »	1,500 »	3,000 »	»	»	57,000 »	»	»	14,500 »	»	»	18,500 »
474,000 »	1,500 »	500 »	5,500 »	»	»	89,500 »	2,000 »	»	1,500 »	»	500 »	16,500 »
169,000 »	3,000 »	1,500 »	2,000 »	»	»	28,000 »	»	»	3,500 »	»	2,000 »	8,000 »
493,500 »	16,000 »	»	17,000 »	»	2,000 »	33,500 »	1,500 »	»	13,500 »	»	»	27,000 »
409,000 »	1,500 »	»	5,000 »	»	5,000 »	57,500 »	»	»	13,000 »	»	2,500 »	12,000 »
2,899,500 »	2,000 »	»	9,000 »	»	1,000 »	59,500 »	1,000 »	»	16,500 »	»	»	40,000 »
12,807,000 »	44,500 »	57,500 »	139,500 »	47,000 »	28,000 »	1,270,500 »	176,000 »	10,000 »	254,500 »	2,500 »	8,000 »	552,000 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1854.

YPRES.	PUANES.	COURTRAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.		
"	"	3,000 "	75,000 "	"	40,000 "	1,753,000 "	1,000 "	5,000 "	645,000 "	Janvier	1853.
"	"	500 "	59,000 "	"	5,000 "	888,000 "	500 "	1,500 "	153,500 "	Février	—
"	"	"	60,000 "	"	"	616,000 "	"	100,000 "	125,000 "	Mars	—
1,500 "	"	"	82,000 "	"	"	592,500 "	"	2,500 "	153,000 "	Avril	—
6,000 "	"	"	17,000 "	"	"	212,500 "	"	"	44,000 "	Mai	—
"	"	"	49,000 "	"	"	152,000 "	"	"	20,000 "	Juin	—
"	"	"	"	"	"	481,000 "	"	20,000 "	102,500 "	Juillet	—
"	"	"	5,000 "	"	"	294,500 "	"	1,000 "	58,000 "	Août	—
"	"	"	10,000 "	"	"	104,000 "	"	1,000 "	6,000 "	Septembre	—
"	"	3,000 "	21,000 "	"	"	198,500 "	"	2,000 "	158,500 "	Octobre	—
"	"	"	65,500 "	"	500 "	246,500 "	"	"	18,000 "	Novembre	—
"	"	"	20,500 "	"	"	2,708,500 "	"	500 "	52,000 "	Décembre	—
7,500 "	"	6,500 "	475,000 "	"	54,500 "	8,227,000 "	1,500 "	135,500 "	1,513,500 "		

DONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur des crédits ouverts chez le caissier)

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISTONIBLES ou 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats			ÉMIS en remboursement des bons du trésor en capital et intérêts.	
		A émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le budget de la Dette publique.				
		DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.		
Remboursement à Bruxelles des bons du trésor, en capital et intérêts	1,515 "				8,556,080 "	8,557,595 "
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	"	{ 1 ^{er} janvier 1 ^{er} juillet	{ 150,000 " 150,000 "	{ 300,000 " "	"	300,000 "
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 nov. 1842.	"	{ 1 ^{er} janvier 1 ^{er} juillet	{ 425,280 " 425,280 "	{ 840,560 " "	"	840,560 "
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 %, en exécution des § 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	219,605 21	{ 1 ^{er} janvier 1 ^{er} juillet	{ 2,751,520 59 2,751,520 59	{ 5,502,640 78 "	"	5,722,355 99
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,720 "	{ 1 ^{er} janvier 1 ^{er} juillet	{ 135,040 " 140,720 "	{ 270,660 " "	"	278,380 "
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846	155 "	{ 1 ^{er} février 1 ^{er} août	{ 195,255 " 201,120 "	{ 390,375 " "	"	396,510 "
Idem dérivant de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840.	14,250 60	1 ^{er} mai		248,177 "	"	262,427 60
Idem dérivant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842.	7,597 80	1 ^{er} mai		54,256 60	"	61,854 40
Idem dérivant des obligations, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	22,698 01	{ 1 ^{er} mai 1 ^{er} nov.	{ 212,576 50 215,425 45	{ 427,801 93 "	"	450,499 94
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844	28,158 21 1/2	{ 1 ^{er} mai 1 ^{er} nov.	{ 514,797 50 335,688 75	{ 650,486 25 "	"	678,644 46 1/2
Idem dérivant de la dette de 37,515,940 fr., résultant des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848	35,109 75	1 ^{er} mai		101,457 50	"	156,657 25
Idem dérivant de l'emprunt de 26,000,000 de francs effectifs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	4,325 "	{ 1 ^{er} mai 1 ^{er} nov.	{ 47,275 " 115,900 "	{ 163,175 " "	"	167,500 "
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. % sur 142,651,656 francs, montant approximatif du capital des emprunts, à 5 p. %, de 1840, 1842 et 1848, dont la conversion a été décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	"	1 ^{er} nov.		413,241 75	"	413,241 75
Différences de capital sur les obligations à 5 p. %, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844	16 "					16 "
Intérêts du 1 ^{er} fév. 1843 au 1 ^{er} fév. 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 fr., à 5 p. %, créée pour la réparation de pertes causées par les événements de guerre de la révolution (loi du 24 déc. 1846, art. 2, § 2).	2,760 "					2,760 "
Remboursement des obligations des emprunts, à 5 p. %, de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	1,005,936 02					1,005,936 02
	1,544,006 60 1/2			9,580,851 81	8,556,080 "	10,280,918 41 1/2

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1854.

L'ANNÉE 1853.					SOLDES		DÉCOMPOSITION DU SOLDE CI-CONTRE.			Observations.
DÉPENSE.				TOTAL DE LA DÉPENSE.	DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1854.	PIÈCES ACQUITTES en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS À PAYER sur les crédits ouverts			
MANDATS ACQUITTES par le caissier de l'État.		PAR VIREMENT dans les écritures centrales.					AUX agents du trésor dans les provinces.	AUX AGENTS de la dette publique à l'administration centrale.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.	Pour établir re- cette au profit du trésor, des arré- rages dont la pro- scription est acqui- se pour cause de non-paiement dans les délais légaux.	POUR réduction des crédits ouverts en 1852.							
"	8,557,515 "	"	"	8,557,515 "	280 "	"	"	280 "		
"	500,000 "	"	"	500,000 "	"	"	"	"		
"	846,500 "	"	"	846,500 "	"	"	"	"		
472,705 84	5,005,545 50	"	"	5,478,251 34	246,226 50	31,768 58	11,580 93	202,868 08	fr. 527,843 05 11,000 "	
52,580 "	219,160 "	"	"	271,740 "	6,840 "	1,020 "	5,400 "	500 "	fr. 339,405 03	
125,825 "	271,155 "	"	"	396,980 "	1,550 "	"	45 "	1,485 "		
59,639 00	220,091 00	"	"	279,730 00	2,696 40	"	"	2,696 40		
18,484 20	41,984 20	"	"	60,468 40	1,586 "	50 40	"	1,535 00		
88,675 84	521,112 46	"	"	609,788 30	40,715 84	26,170 96	5,550 67	9,175 01		
153,502 50	488,908 12½	"	"	642,410 62½	57,255 84	55,845 62½	4,275 ½	10,115 21		
67,751 90	65,964 25	"	"	133,716 15	2,961 10	2,538 55	110 25	262 50		
77,500 "	81,482 50	"	"	158,982 50	8,517 50	775 "	150 "	7,592 50		
21,757 50	255,680 50	"	"	277,437 50	157,805 75	67,122 "	10,550 "	80,142 75		
"	"	"	"	"	16 "	"	"	16 "		
"	240 "	"	"	240 "	2,520 "	"	"	2,520 "		
"	888,497 87	"	117,438 15	1,005,936 02	"	"	"	"		
1,095,260 58	17,530,495 06½	"	117,438 15	18,732,193 59½	528,724 82	165,540 91½	57,538 85½	(1) 527,845 05		

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET DES TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS d'intérêts échus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 10 juin 1850.	15,120 .	1 ^{er} janvier . . 1 ^{er} juillet . .	307,780 . 296,500 .	604,280 .	617,400 .
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).	205,695 .	1 ^{er} mai . . . 1 ^{er} novembre .	1,711,991 25 1,692,067 50	3,404,058 75	3,610,653 75
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	175,511 25 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} mai . . . 1 ^{er} novembre .	1,497,060 " 1,470,161 25	2,968,121 25	3,145,632 50 $\frac{1}{2}$
Coupons de la dette de 37,515,040 francs, résultant des emprunts, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	194,801 .	1 ^{er} mai . . .	"	822,011 .	1,016,812 .
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	310,125 .	1 ^{er} mai . . . 1 ^{er} novembre .	600,350 " 527,650 .	1,128,000 .	1,447,125 .
Coupons de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, sur 142,651,656 francs, montant approximatif du capital des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, de 1840, 1842 et 1848, dont la conversion a été décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	"	1 ^{er} novembre .	"	5,155,102 50	5,155,102 50
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ % 1852, (converti)	4,959 20	"	"	"	4,959 20
Obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ % 1848, émises sans jouissance d'intérêts	500 .	"	"	"	500 .
	915,691 45 $\frac{1}{2}$	"	"	12,060,473 50	12,974,164 95 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1854.

DE L'ANNÉE 1855.							COUPONS d'intérêts écus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1854.	
DÉPENSE.								
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.					TOTAL DE LA DÉPENSE.		
	Pour établir au crédit de M ^{rs} . de Rothschild frères, à Paris, les coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor, des intérêts dont la pres- cription est acquise pour cause de non paiement dans les délais fixés.	Pour établir recette au profit du trésor, des sommes liquidées en excédant des besoins pour le payem ^{nt} des intérêts échus en 1849 et 1850.	Pour rectification de la différence al- guée à la page 829 du compte gé- néral rendu pour l'année 1852.	TOTAL DES VIREMENTS.			
462,320 »	145,120 »	340 »	»	»	145,460 »	607,780 »	(1) 9,620 »	
2,045,002 50	1,404,548 75	472 50	»	»	1,404,821 25	3,449,015 75	(2) 160,740 »	
2,108,019 35	891,095 02 $\frac{1}{2}$	500 02 $\frac{1}{2}$	»	» 01 $\frac{1}{2}$	891,596 26 $\frac{1}{2}$	5,000,515 01 $\frac{1}{2}$	(3) 143,116 89	
958,722 50	»	»	25,406 »	»	25,406 »	984,128 50	(4) 52,683 50	
869,250 »	435,725 »	»	»	»	435,725 »	1,504,075 »	(5) 142,150 »	
1,040,094 »	1,158,785 75	»	»	»	1,158,785 75	2,179,779 75	(6) 955,522 75	
»	»	1,058 40	»	»	1,058 40	1,058 40	(7) 5,880 80	
80 »	»	»	»	»	»	80 »	(8) 420 »	
7,485,378 35	4,015,075 12 $\frac{1}{2}$	2,571 52 $\frac{1}{2}$	25,406 »	» 01 $\frac{1}{2}$	4,042,852 66 $\frac{1}{2}$	11,528,231 01 $\frac{1}{2}$	1,445,955 94	

(1) Voir l'état ci-annexé présentant la situation par échéance.

(2) Id. id. id.

(3) Id. id. id.

(4) Id. id. id.

(5) Id. id. id.

(6) Id. id. id.

(7) Ce solde représente, savoir :

1^o Le montant de deux obligations, l'une de 2,520 francs, l'autre de 1,008 francs à rembourser par suite de tirage
au sort pour l'amortissement 3,528 »
2^o Des sommes remboursées pour coupons manquants aux obligations soumises à la conversion 352 80
Somme égale 3,880 80

(8) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1^o 2 obligations de 100 francs. fr. 200 »
2^o 4 — de 50 — 200 »
3^o 1 — de 20 — 20 »
TOTAL fr. 420 »

*ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer,
de la Dette publique. (Emprunts*

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,412,832 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 22 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1854.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1854.
Sem. au 1 ^{er} janvier. 1849.	460,140 »	460,040 »	100 »	Sem. au 1 ^{er} mai 1848.	1,961,537 50	1,961,335 »	292 50
— juillet 1849.	405,840 »	405,720 »	120 »	— nov. 1848.	1,923,783 75	1,930,577 50	3,206 25
— janvier 1850.	398,780 »	398,620 »	160 »	— mai 1849.	1,920,780 »	1,920,385 »	495 »
— juillet 1850.	398,120 »	397,980 »	140 »	— nov. 1849.	1,867,435 »	1,867,432 50	22 50
— janvier 1851.	356,140 »	355,980 »	160 »	— mai 1850.	1,845,810 »	1,844,370 »	1,440 »
— juillet 1851.	356,620 »	356,420 »	200 »	— nov. 1850.	1,824,041 25	1,822,848 75	1,192 50
— janvier 1852.	327,740 »	327,260 »	480 »	— mai 1851.	1,803,150 »	1,803,150 »	»
— juillet 1852.	317,960 »	317,780 »	180 »	— nov. 1851.	1,784,652 50	1,782,382 50	2,250 »
— janvier 1853.	307,780 »	307,220 »	560 »	— mai 1852.	1,767,892 50	1,765,943 75	3,858 75
— juillet 1853.	296,500 »	288,980 »	7,520 »	— nov. 1852.	1,759,725 »	1,755,672 50	6,052 50
				— mai 1853.	1,711,991 25	9,696,061 25	15,930 »
				— nov. 1853.	1,692,967 50	1,566,967 50	126,000 »
			9,620 »				160,740 »

COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.				COUPONS DE LA DETTE, à 4 1/2 p. %, sur francs 142,631,656, montant approximatif du capital des emprunts, à 5 p. %, de 1840, 1842 et 1848, dont la conversion a été décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1854.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1854.
Sem. au 1 ^{er} mai 1852.	629,450 »	629,450 »	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1853	3,133,102 50	2,179,779 75	953,322 75
— nov. 1852.	607,050 »	606,750 »	300 »				
— mai 1853.	600,530 »	598,625 »	1,725 »				
— nov. 1853.	527,650 »	527,525 »	140,125 »				
			142,150 »				953,322 75

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

au 1^{er} janvier 1854, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur négociés sans aucune entremise).

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES EMPRUNTS, à 5 p. 0/0, décrétés par les lois du 20 février et du 6 mai 1848.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1854.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1854.
Sem. au 1 ^{er} mai 1848.	1,751,259 37 ⁵	1,751,214 37 ⁵	45 »	Année au 1 ^{er} nov. 1849.	1,888,400 »	1,887,290 50	1,109 50
— nov. 1848.	1,727,073 75	1,727,088 75	585 »	— 1850.	1,888,400 »	1,886,372 50	2,027 50
— mai 1849.	1,725,080 62 ⁵	1,727,080 62 ⁵	»	— 1851.	1,875,607 »	1,872,261 »	3,346 »
— nov. 1849.	1,684,738 12	1,684,704 37	33 75	Sem. au 1 ^{er} mai 1852.	855,698 50	849,980 »	5,718 50
— mai 1850.	1,665,560 »	1,664,797 50	562 50	— nov. 1852.	846,298 50	840,375 »	5,923 50
— nov. 1850.	1,649,126 25	1,648,507 50	618 75	— mai 1853.	822,011 »	807,542 50	14,468 50
— mai 1851.	1,630,006 87	1,630,552 50	554 37				
— nov. 1851.	1,602,795 12	1,599,845 62	2,947 50				
— mai 1852.	1,587,373 75	1,583,493 75	3,780 »				
— nov. 1852.	1,568,569 37 ⁵	1,565,960 62 ⁵	2,598 75				
— mai 1853.	1,497,960 »	1,489,348 12 ⁵	8,611 87 ⁵				
— nov. 1853.	1,470,101 25	1,347,181 87 ⁵	122,919 37 ⁵				
			143,116 87 (1)				32,685 50

(1) Ce résultat présente une différence en moins de 2 centimes avec celui constaté par l'état litt. C, laquelle résulte des fractions de 1/2 centime négligées par le caissier de l'État, lors du paiement des coupons de fr. 5 62 1/2 pour les intérêts trimestriels des obligations de 250 francs. Cette différence sera portée en recette accidentelle au profit du trésor dans le compte de l'année 1854.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1853.
Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État.	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	
	— — à l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1831	
	Avance au Département des Finances (dette publique)	
	Remboursements divers de l'administration du trésor public	
	Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comp- tables et de contribuables
	Divers services publics.	Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.
		Masse d'habillement et d'équipement de la douane.
		Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.
		— — du Département de la Justice
		— — des Affaires Étrangères
Payements en atténuation de créances passives.		— — de l'Intérieur
		— — des Finances
		— — des Travaux publics
		— — de l'ordre judiciaire.
		— — des professeurs de l'enseigne ^m t supérieur.
		Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires
	Correspondants du trésor.	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains
	Fonds de tiers déposés au trésor.	Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et en- seignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.
		Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entre- mise du Département de la Guerre
		Recettes par l'entremise des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation
Payements en augmentation des créances actives.		Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers, avec lesquels elle est en relation
		Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès na- tional et à la Constitution
		Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine
		Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers
		Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consi- gnations
		De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise
		Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852
		Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine
		Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de retrait de pièces de 25 centimes, démonétisées par la loi du 1 ^{er} décembre 1852

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

et au remboursement d'effets à payer.

Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1854.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.				MANDATS	Observations.
RECETTE.		TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	DÉPENSE.	restant	
Par virement dans les écritures cen- trales du trésor public, pour consta- ter l'émission des mandats.			MANDATS	EN CIRCULATION	
			acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	et à payer au 1 ^{er} janvier 1854.	
6,487 58					
463 53					
10,146 21					
96 71					
2,550 »					
9,147 19					
156,408 89					
569,920 47					
43,565 52					
25,070 45					
65,585 72					
169,344 58					
143,375 09					
72,211 60					
14,654 54					
20,077 49					
38,136 50					
55,412 60	11,607,017 76	11,606,745 26	11,541,054 85	(1) 125,690 41	(1) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit : Mandat du 25 avril 1853, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipe- ment de la douane fr. 8 30
96,885 45					N° 565, administration des postes, S/C d'effets à en- caisser à l'étranger . . . 217 66
2,205,600 63					N° 535 à 564, masse d'ha- billement et d'équipe- ment de la douane . . . 14,251 71
85,504 17					N° 445, 446, 454, 555, 558 et 544, caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée 10,967 25
5,000 »					N° 429, caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés, etc. 150 »
10,000 »					N° 532 et 566, recettes par l'entremise de l'Etat, pour le compte des so- ciétés concessionnaires, etc. 41,768 54
65,584 50					Mandats émis en 1853.
1,189,700 »					N° 567, recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des au- tres services de transport belge et étrangers, etc. . 1,832 18
3,786,493 60					N° 508 à 553 et 554, fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers 53,485 »
2,684,898 87					
12,000 »					
286,216 25					
					Somme égale. 125,690 41

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1853.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'admini- stration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.		(colonnes 3 à 5).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la Dette publique . . .	196,060 52	"	"	6,772,096 54	6,772,096 54	6,968,166 06
Caisse d'amortissement, S/C de réserves pour concourir au remboursement des emprunts 5 p. 100 (art. 8, § 4 de la loi du 21 mars 1844)	5,985,776 27	"	"	"	"	5,985,776 27
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	10,075,198 00	14,640 "	865,501 16	"	880,231 16	10,955,429 25
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudica- taires, et agents commerciaux.	603,750 56	1,400 "	557,810 "	10,000 "	555,210 "	958,960 56
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'État	6,050 04	"	"	97,320 61	97,320 61	105,580 25
Administration des postes, S/C d'effets à en- caisser à l'étranger	"	"	"	9,147 19	9,147 19	9,147 19
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1856, pour le rachat de la Sam- bre canalisée	10,517 54	"	"	"	"	10,517 54
TOTAUX. fr.	16,875,171 42	16,040 "	1,203,401 16	6,894,564 34	8,114,005 50	24,989,176 92

PASSIVES.

le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1854.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1853.

L'ANNÉE 1853.				SOLDE EN CAISSE 1 ^{er} janv. 1854.	Observations.
DÉPENSE.					
Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public	Total DE LA DÉPENSE.		
Avec l'intervention des agents du trésor	SANS l'intervention des agents du trésor				
8	9	10.	11	12.	13.
					(1) L'encaisse, d'après le compte spécial de la caisse d'amortissement rendu pour l'année 1853, est de fr 193,345 37
"	6,160,525 29	"	6,160,525 20	(1) 807,040 77	Si l'on y ajoute :
					1 ^o Le solde dû à la caisse des dépôts et consi- gnations, ci. fr. 85 61
					2 ^o Les fonds d'amortissement de l'emprunt à 4 p. 0/0 affectés au semestre échéant le 1 ^{er} janvier 1854, ainsi que les frais résultant de l'emploi des mêmes fonds pour le semestre précédent, sommes que le trésor a ordonnées en 1853 et que la caisse d'amortissement n'a portées à son avoir que l'année suivante, ci fr 319,770 20
					Fr. 815,201 18
553,408 81	"	18,550 "	571,958 81	(2) 10,385,470 44	Et si l'on en déduit le montant des avances non remboursées par le trésor, du chef des frais de courtage et de commission relatifs à l'amortisse- ment, ci fr 5,560 44
					on trouve un résultat pareil à celui indiqué ci contre. fr 807,640 77
541,588 20	"	"	541,588 20	(3) 617,372 36	(2) Cet encaisse, ci fr 10,385,470 44 présente avec celui constaté par le compte spécial de la caisse des dépôts, arrêté au 31 décembre 1853, ci fr 10,580,196 68
					une différence en plus de fr 5,273 76
"	92,240 08	"	92,240 08	(4) 11,140 17	laquelle s'explique ainsi qu'il suit D'une part, l'avoir de la caisse des dépôts, tel qu'il est constaté par la trésorerie, comprend en plus le montant des ordonnances de remboursement en circulation et à payer au 31 décembre 1853, ci fr. 22,580 "
"	"	9,147 19	9,147 19	"	D'autre part, la caisse des dépôts porte en plus en recette, des versements antérieurs à 1851, dont la régularisation n'a pas encore été opérée dans la comptabilité de la trésorerie, ci fr 19,506 24
					Différence égale fr 5,273 76
					(3) En retranchant de ce solde de fr 617,572 56 le montant des ordonnances de remboursement en circulation et à payer au 31 décembre 1853, ci fr. 6,000 "
				(4) 10,317 34	on obtient une somme pareille à l'encaisse con- statée par le compte spécial de la caisse des dépôts, rendu pour l'année 1853, ci fr. 611,572 56
804,997 01	6,252,765 37	6,011,475 46	13,159,235 84	118,29,041 08	(4) Ce résultat, qui s'accorde avec le solde renseigné par le caissier de l'État, présente une différence en plus de fr 11,125 67 c ^t avec celui constaté par le compte spécial de la caisse générale de retraite, et qui ne s'élève par conséquent qu'à fr 16 50 c ^t . Cette différence provient de ce qu'un mandat de pareille somme de fr 11,125 67 c ^t , émis en 1853, n'a été payé que l'année sui- vante.
					(5) Cette réserve s'élevait primitivement à . fr. 1,000,000 "
					en 1838, il a été disposé de. . . fr. 500,000 "
					en 1843 de " 250,000 "
					en 1845 de " 114,082 06
					en 1847 de " 100,000 "
					en 1848 de " 25,000 "
					ENSEMBLE de fr. 989,082 66
					Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci contre, de fr. 10,317 34

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1853.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		PAR VIREMENT dans les caisses centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1853.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par des provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838) . . .	110,233 22	"	574,804 03	3,927 98	378,822 01	405,055 23
Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux. (loi du 10 avril 1841)	120 85	"	"	"	"	120 85
Fonds pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et à la canalisation de la Campine et ailleurs (lois des 20 décembre 1846 et 25 mars 1847)	20,604 02	"	"	"	"	20,604 02
Fonds pour le maintien du travail industriel, agricole et artistique, etc. (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849)	19,093 51	"	600 20	"	600 20	19,093 51
Fonds pour encouragements à l'industrie, (emploi d'avances liquidées sur le Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1848, chap. XVII, art. 1 ^{er}).	178 97	"	"	"	"	178 97
	165,320 97	"	375,404 25	3,927 98	379,422 21	544,752 18

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.
(des Recettes et Dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1854.

DE L'ANNÉE 1855.							SOLDE	Observations.
DÉPENSE.							EN CAISSE	
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1855, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1855.	TOTAL (colonnes 8 et 9).	ORDONNANCES prescrites et dont le montant est porté en recette au profit du tré- sor, en 1855, por- tivement dans les écritures cen- trales du trésor public.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1855.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} janv. 1854, sur les dépenses ordonnées.	TOTAL DE LA DÉPENSE (col. 11 et 12).	au 1 ^{er} janvier 1854.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
24,867 70	127,066 89	152,834 08	898 04	159,711 54	12,224 40	140,610 28	(1) 354,444 95	(1) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit : 1 ^{re} Fonds libres, ainsi qu'il conste de la déclaration transmise à l'appui du présent compte, ci fr. 342,220 53 2 ^{de} Ordonnance restant à payer sur l'exercice 1853 12,224 40 Total . . . fr. 354,444 95
"	"	"	"	"	"	"	(2) 120 85	(2) Fonds libres qui seront portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'année 1854.
"	"	"	"	"	"	"	(3) 29,604 02	(3) Même observation que pour le solde qui précède.
18,140 02	"	18,140 02	"	4,100 "	14,040 02	4,100 "	(4) 15,593 51	(4) Ce solde comprend : 1 ^{re} Fonds libres . . fr. 1,552 59 2 ^{de} Dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit. fr. 14,000 " 3 ^{de} Restant disponible sur ces ordonnances . . 40 02 Total . . . fr. 15,593 51
100 "	"	100 "	(5) 178 97	"	"	178 97	"	Les fonds libres seront transférés en recette au profit du trésor, en 1854.
43,108 71	127,066 89	171,075 60	1,077 01	145,811 54	26,265 52	144,889 25	390,862 93	(5) Cette somme comprend les fonds libres dont il sera également fait recette au profit du trésor.

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS					
	au 1 ^{er} janvier 1853.		RECETTE.					
	EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.	Par	Par	Par les	Par	Par des verse	
			LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	agents comptables de l'administration des chemins de fer.	LES AGENTS comptables de l'administration de la marine.	pour le comp nistration du	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	Ancien mode.	
Fonds provinciaux.	2,036,819 75	"	3,234,785 99	526,122 12	"	"	"	
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales,	127,850 59	"	"	"	"	"	84 20	
Masse d'habillem ^t et d'équipem ^t de la douane.	119,869 78	"	"	"	"	"	"	
Caisse des veuves et orphel. des offic. de l'armée.	"	55,526 02	"	"	"	"	"	
— du Département de la Justice	17,147 59	"	"	"	"	"	"	
— — des Affaires Étrangères	5,490 25 ¹ / ₂	"	"	"	"	"	"	
— — de l'Intérieur.	14,840 18	"	"	"	"	"	"	
— — des Finances	68,512 16 ¹ / ₂	"	266,939 80	58,522 90	"	"	"	
— — des Travaux publics	77,586 64 ¹ / ₂	"	"	"	"	"	"	
— de l'ordre judiciaire	53,051 50	"	"	"	"	"	"	
— des professeurs de l'enseign ^t supérieur.	9,272 78	"	"	"	"	"	"	
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	158 22	"	"	"	"	"	15 "	
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	12,482 67	"	"	"	"	"	"	
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établis- sements d'instruction moyenne dirigés par l'État	"	"	"	"	"	"	"	
Caisse spéciale de pensions en faveur des mili- taires rengagés par l'entremise du Départe- ment de la Guerre.	524 52	"	"	85,374 60	"	"	"	
Recettes effectuées par l'entremise de l'adminis- tration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	409,281 49	"	"	"	2,336,214 26	"	"	
Recettes effectuées par l'administration de la marine (services des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des au- tres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation.	1,572 15	"	"	"	"	85,895 57	"	
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	3,575 70	"	80,421 17	"	"	"	"	
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monu- ment au Congrès national et à la Constitution.	60,719 25	"	"	"	"	"	"	
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine. . . .	374,294 42	"	"	"	"	"	"	
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers. .	2,595 17	"	"	"	"	"	"	
	3,575,402 78 ¹ / ₂	55,526 02						
	3,510,876 76 ¹ / ₂		3,588,144 96	670,019 71	2,336,214 26	85,895 57	99 20	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORIE
POUR L'ANNÉE 1853.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1854.

DE L'ANNÉE 1853.								SOLDE au 1 ^{er} janvier 1854.	
				DÉPENSE.				EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.
ments directs, te de l'admi- trésor public.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 4 à 10).	Total De la recette, y com- pris le solde en cais- se, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	Par les comptes de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
Nouveau mode.									
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
380,893 01	"	4,150,790 72	6,187,610 45	"	4,060,771 59	5,705 75	4,060,477 15	2,121,142 50	"
421,420 75	"	421,514 04	549,564 63	"	425,530 91	"	425,536 01	125,827 72	"
150,558 62	"	150,558 62	270,428 40	"	"	156,408 89	156,408 80	114,010 51	"
290,543 32	"	290,543 32	255,017 50	"	"	569,920 47	569,920 47	"	134,903 17
59,541 57	"	59,541 57	76,489 16	"	14,448 10	45,565 52	58,015 42	18,475 74	"
41,421 10	"	41,421 10	46,911 55 $\frac{1}{2}$	"	11,452 36	25,070 45	37,422 81	9,488 54 $\frac{1}{2}$	"
82,862 67	10 84	82,873 51	97,713 69	"	15,876 58	65,411 72	81,288 50	16,425 50	"
160,648 50	"	486,111 20	554,025 45 $\frac{1}{2}$	"	512,787 42	169,372 72	482,160 14	72,405 51 $\frac{1}{2}$	"
214,170 28	26 "	214,202 28	201,788 92 $\frac{1}{2}$	"	80,119 37	145,575 09	232,494 46	50,294 46 $\frac{1}{2}$	"
118,460 "	"	118,460 "	151,401 50	"	46,886 68	72,211 60	110,008 28	52,593 22	"
24,186 12	"	24,186 12	53,458 90	"	11,582 46	14,643 18	26,027 64	7,451 26	"
128,180 51	26,086 05	154,881 56	155,019 78	"	67,401 84	46,765 54	114,165 58	40,854 40	"
52,802 08	81 84	52,973 92	65,456 50	"	6,876 95	58,156 "	45,032 05	20,425 64	"
78,526 22	10 50	78,545 72	78,545 72	"	912 20	55,566 87	54,479 07	44,066 65	"
21,756 95	"	107,151 55	107,456 07	"	"	96,885 46	96,885 46	10,570 61	"
"	"	2,356,214 26	2,745,495 75	"	"	2,203,600 65	2,203,600 65	541,895 12	"
"	"	85,895 57	87,467 72	"	"	85,304 17	85,304 17	2,165 55	"
9,507 18	"	95,728 55	99,504 05	669 22	"	97,520 61	97,989 85	1,514 22	"
3,054 25	21,656 56	24,690 61	85,409 84	"	"	24,240 66	24,240 66	61,169 18	"
4,902 90	16,245 66	21,148 56	595,442 98	"	"	11,252 54	11,252 54	384,210 64	"
67,527 03	"	67,527 03	70,120 20	"	"	65,584 50	65,584 50	4,555 70	"
								3,688,165 17 $\frac{1}{2}$	134,003 17
2,519,668 66	64,706 25	9,064,748 70	12,384,625 46 $\frac{1}{2}$	669 22	5,061,452 26	3,769,241 98	8,831,363 46	3,553,202 $\frac{1}{2}$	

Suite de l'État des recettes et dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1 ^{er} janvier 1854.	
	EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.
Fonds provinciaux	2,121,142 30	"
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	125,827 72	"
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	114,019 51	"
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	134,903 17
— — du Département de la Justice	18,475 74	"
— — — des Affaires Étrangères.	9,488 54½	"
— — — de l'Intérieur	16,425 39	"
— — — des Finances	72,463 51½	"
— — — des Travaux publics.	50,294 46½	"
— — de l'ordre judiciaire	52,395 22	"
— — des professeurs de l'enseignement supérieur.	7,451 26	"
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	40,854 40	"
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	20,423 64	"
— des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	44,066 65	"
— spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	10,570 61	"
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	541,895 12	"
A REPORTER. fr.	3,234,771 88½	134,903 17

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
PENDANT L'ANNÉE 1853.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1854.

OBSERVATIONS.

Voir pour les développements, l'annexe n° 1.

Id. id. n° 2.

Voir la déclaration délivrée par le conseil d'administration de ce fonds, jointe à l'appui du présent compte.

Voir l'état de situation dressé au Département de la Guerre, joint à l'appui du présent compte. D'après cette pièce, le trésor n'était en avance au 1^{er} janvier 1854, que d'une somme de fr. 93,992 35 c^t. La différence en plus de fr. 38,910 62 c^t que présente le résultat indiqué ci-contre, forme le montant d'un versement qui a été indûment attribué au trésor, en 1853, et dont le remboursement, au profit de l'institution dont il s'agit, aura lieu sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements.

Voir pour les développements, l'annexe n° 3.

Id. id. n° 4.

Id. id. n° 5.

Id. id. n° 6.

Id. id. n° 7.

Id. id. n° 8.

Id. id. n° 9.

Id. id. n° 10.

Id. id. n° 11.

Cette caisse a été instituée par arrêté royal du 29 décembre 1852. Il en résulte que ses opérations, dont l'encaisse ci-contre est le résultat, n'ont commencé qu'avec l'année 1853.

En retranchant de ce résultat, ci fr. 44,066 65

1^o Le montant des pièces de dépense acquittées conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. fr. 9 15

2^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci. 64 98

74 38

On trouve l'avoir disponible tel qu'il résulte des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'au 1^{er} janvier 1854 . fr. 43,992 27

Voir la déclaration du Département de la Guerre, transmise à l'appui du présent compte.

Ce solde fait partie de la somme de fr. 2,356,214 26 c^t, à laquelle s'élèvent les pièces justificatives de dépense adressées, pour l'année 1853, à la Cour des comptes, qui en a accusé la réception le 29 septembre 1854, n° 81,913.

Le remboursement en a eu lieu, pendant l'année 1854, de la manière suivante, SAVOIR :

1^o Par des mandats sur le caissier de l'État :

Du 6 janvier, nos 3 à 5 fr. 142,341 97

Du 12 — n° 8 41,674 52

Du 28 — n° 32 2,394 »

Du 6 février, n° 38 95,008 30

Du 8 — nos 44 à 46 93,015 07

Du 17 — n° 56 4,607 22

Du — n° 57 33,806 72

Du 24 — n° 61 80,143 32

Du 2 mars, n° 66 20,057 16

Du 21 — n° 91 24,301 37

538,136 45

2^o Par un mandat sur la maison de Rothschild, de Paris, du 9 janvier . . fr. 3,768 77

TOTAL (1). fr. 641,805 22

(1) La différence en plus de 10 centimes que présente ce résultat avec le solde dont il s'agit, a été régularisée par un versement fait dans la caisse de l'État à Bruxelles, le 10 mars 1854.

Suite de l'État des recettes et dépenses effectuées

(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1 ^{er} janvier 1854.	
	EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.
REPORT. fr.	5,254,771 88 $\frac{1}{2}$	154,905 17
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation)	2,105 55	"
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1830	1,314 22	"
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès et à la Constitution . . .	61,169 18	"
— des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	384,210 64	"
— de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	4,535 70	"
	3,688,165 17 $\frac{1}{2}$	154,905 17
	3,555,262 " $\frac{1}{2}$	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

*pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)*

1^{er} JANVIER 1854.

OBSERVATIONS.

Voir le compte spécial transmis à la Cour des comptes, le 1^{er} avril 1854.

Suivant le compte spécial de la caisse générale de retraite, rendu pour l'année 1853, le solde disponible à la fin de cette année,	
s'élevait à	fr. 7,125 22
D'après le présent compte de trésorerie, ce solde n'est que de	1,314 22
	<u>DIFFÉRENCE. fr. 5,811 »</u>

Laquelle s'explique comme il suit :

D'une part, il a été fait recette, en 1853, dans la comptabilité spéciale de la caisse, du semestre d'intérêts à échoir le 1 ^{er} janvier 1854,	
sur un capital de 466,200 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. %, inscrit en son nom.	fr. 5,827 50
d'autre part, il a été fait dépense d'un mandat qui n'a été payé qu'en 1854, ci.	16 30
	<u>DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 5,811 »</u>

Voir les extraits du compte courant, adressés à la Cour des comptes à l'appui de deux demandes en régularisation des intérêts alloués pour l'année 1853, et dont elle a opéré la liquidation le 12 août 1854, sous les n° 27,406 et 27,407.

Voir pour les développements, l'annexe n° 12.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1883.			OPÉRATIONS DE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1882, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1883.	Total.	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode.)	TOTAL (colonnes 5 à 7).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers	87,260 51	58,028 64	125,289 15	320,880 16	52,974 15	74,961 71	448,816 02
Brabant	553,224 70	107,477 88	640,702 58	822,275 40	190,210 95	92,504 47	1,104,889 01
Flandre occidentale	400,207 80	70,027 22	479,235 02	400,759 67	121,024 00	15,667 87	545,332 44
Flandre orientale	222,550 68	45,540 25	268,090 93	455,956 17	41,067 94	10,659 15	487,683 24
Hainaut	30,545 88	40,294 08	85,859 96	408,415 77	•	3,203 56	415,617 35
Liège	56,849 99	52,556 14	69,406 15	334,133 98	•	3,572 59	357,706 57
Limbourg	56,913 72	27,021 26	65,934 98	93,982 48	•	127,086 88	221,000 56
Luxembourg	120,568 18	28,091 16	148,659 34	103,901 64	20,192 25	35,496 13	249,590 •
Namur	107,590 88	48,061 76	155,661 64	215,500 63	90,742 95	26,851 27	342,094 83
	1,581,721 34	455,098 39	2,036,819 73	3,254,783 90	526,122 12	389,803 61	4,150,700 72

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

L'ANNÉE 1853.				SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854.					
		DÉPENSE.			D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public. 13.	RÉSULTATS présentes par les écritures des agents du trésor. 14.	DÉCOMPOSITION de l'encaisse ci-contre.		
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 10.	Par VIREMENT dans les écritures centrales de l'administration du trésor public. 11.	TOTAL (colonnes 10 et 11). 12.	Recettes constatées en 1852 et 1853, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1854, ou ultérieurement.					
				VERSEMENTS régularisés. 15.			VERSEMENTS NON RÉGULARISÉS. 1852. 16. 1853. 17.		
574,105 17	419,192 45	"	419,192 45	154,912 74	113,099 51	38,568 35	"	344 90	
1,745,502 40	1,079,034 40	5,705 76	1,084,740 25	660,852 24	554,536 12	106,515 12	5 "	"	
1,024,567 46	580,425 11	"	580,425 11	444,142 35	365,358 38	69,814 17	"	8,969 80	
755,774 17	488,271 86	"	488,271 86	267,502 51	224,196 59	43,305 02	"	"	
499,457 20	414,045 30	"	414,045 30	84,511 90	36,688 11	47,825 79	"	"	
407,112 70	310,186 74	"	310,186 74	96,925 96	64,838 75	32,087 25	"	"	
285,004 54	199,745 78	"	199,745 78	85,258 56	72,027 70	13,230 77	"	"	
598,240 34	233,509 89	"	233,509 89	104,759 45	135,028 42	29,711 05	"	"	
497,756 49	355,459 70	"	355,459 70	162,206 79	117,912 26	44,584 53	"	"	
6,187,619 45	4,060,771 59	5,705 76	4,066,477 15	2,121,142 50	1,686,585 71	425,438 89	5 "	9,314 70	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.			
		RECETTE.			Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		PAR DES VERSEMENTS DIRECTS, pour le compte de l'administration du trésor public.		TOTAL (colonnes 3 et 4).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Anvers	7,216 94	•	23,573 21	23,573 21	30,790 15
Brabant	11,582 41	18 52	66,600 64	66,700 16	78,291 57
Flandre occidentale.	52,611 08	49 25	160,106 55	160,155 80	212,766 88
Flandre orientale	21,279 76	•	54,228 68	54,228 68	75,508 44
Hainaut	11,568 12	16 52	41,020 56	41,045 88	52,614 •
Liège	6,504 80	•	13,041 85	13,041 85	19,546 65
Limbourg	2,105 31	•	15,056 16	15,056 16	17,161 47
Luxembourg	12,700 48	•	34,956 50	34,956 50	47,656 98
Namur	2,281 60	•	12,766 80	12,766 80	15,048 40
	127,850 50	84 29	421,420 75	421,514 04	549,564 63

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1854.								Observations.
DÉPENSE. — PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 7.	D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'Administration du trésor public. 8.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.						
		RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor public. 9.	RECETTES CONSTATÉES EN 1851, 1852 ET 1853, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1851, ou ultérieurement.					
				Versements RÉGULARISÉS. 10.	VERSEMENTS NON RÉGULARISÉS.			
				1851. 11.	1852. 12.	1853. 13.	13.	
22,822 80	7,067 20	1,011 63	3,051 20	227 68	82 45	694 35		
50,240 00	19,050 58	654 05	18,114 32	121 27	82 25	98 60		
169,550 75	43,407 15	28,781 74	13,933 26	•	195 02	499 13		
57,767 "	17,741 44	14,103 14	2,895 56	110 24	526 75	105 75		
47,403 49	5,210 51	2,226 34	2,807 90	44 •	97 15	35 12		
5,281 35	14,265 32	12,528 58	1,637 67	•	90 60	8 47		
14,583 81	2,777 66	1,750 69	1,026 97	•	•	•		
34,980 53	12,656 45	26 45	12,560 •	•	•	70 •		
12,297 17	2,751 32	551 80	2,344 93	6 •	68 50	•		
423,536 91	125,827 72	62,294 51	60,371 81	509 19	1,140 72	1,511 40		

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1852 (exercice clos).	17,147 50	"	1,609 69	"	1,009 69	18,757 28
1853	"	"	57,751 88	"	57,751 88	57,751 88
	17,147 50	"	59,341 57	"	59,541 57	76,489 16

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.

L'ANNÉE 1853.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	au 1 ^{er} janvier 1854. 11.		
5,657 62	"	5,657 62	(1) 13,099 00		(1) Ce solde est conforme au reliquat disponible constaté par le compte spécial qui a fait l'objet de l'arrêt de la Cour des comptes du 11 août 1854, n° 3617.
10,790 48	43,565 32	54,355 80	3,376 08		(2) Cet encaisse de. fr. 18,475 74 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut, d'une part, y ajouter les retenues ordonnées en 1853, et dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1854 (agence du trésor à Arlon). * 60
14,448 10	45,565 32	58,013 42	(2) 18,475 74		Fr. 18,476 34
			Et, d'autre part, en retrancher, savoir :		
			1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor. fr. 3,872 20		
			2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci 1,007 96		
			5,780 16		
			L'avoir disponible au 1 ^{er} janvier 1854, est ainsi de . fr. 12,696 18		

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1852. (Exercice clos) . . .	5,490 25 $\frac{1}{2}$	•	•	•	•	5,490 25 $\frac{1}{2}$
1853	•	•	41,421 10	•	41,421 10	41,421 10
	5,490 25 $\frac{1}{2}$	•	41,421 10	•	41,421 10	46,911 35 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	1 ^{er} janvier 1854. 11.		
			12.		
2,255 85	"	2,255 85	(¹)	5,254 42 ¹ / ₂	(¹) Ce résultat, ci fr. 5,254 42 ¹ / ₂ comparé avec le reliquat disponible, constate par l'arrêt de la Cour des comptes du 20 juin 1854, n° 3575. 3,227 60 ¹ / ₂
9,190 55	25,970 45	35,160 98		6,254 12	présente, sur ce dernier, une différence en plus de . . . fr. 6 82
11,452 56	25,970 45	37,422 81	(²)	9,488 54 ¹ / ₂	Cette différence est celle qui a déjà été remarquée dans le compte de l'année précédente; on la fera disparaître en portant une recette de pareille somme au compte spécial de la caisse, pour l'exercice 1855. (²) Cet encaisse de fr. 9,488 54 ¹ / ₂ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la com- paraison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci fr. 86 48 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci 2,564 70 2,450 88 L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1854, est ainsi de . fr. 7,037 66 ¹ / ₂

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1852 (exercice clos).	14,840 18	•	8,089 50	10 84	9,000 14	25,840 52
1855	•	•	75,875 37	•	75,875 37	75,875 37
	14,840 18	•	82,862 67	10 84	82,875 51	97,715 69

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur.

L'ANNÉE 1853.			SOLDE au 1 ^{er} janvier 1854.		Observations.
DÉPENSE.					
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	
					13.
4,054 37	"	4,054 37	(1) 19,785 95	"	(1) Ce résultat, ci fr. 19,785 95 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 5 mai 1854, n° 77,714, ci. 19,500 86
11,822 21	65,411 72	77,233 93	"	5,360 56	présente une différence en plus de . . . 285 09 Mais comme le montant des annula- tions de dépenses opérées sur l'exercice 1852 n'ont été portées en recette dans la comptabilité spéciale de la caisse, qu'à l'exercice 1853. 434 50
			10,785 95	5,360 56	il y aurait, au contraire, une différence en moins de fr. 169 41 laquelle n'a pu actuellement être expli- quée.
15,870 58	65,411 72	81,288 30	(2) 16,425 30		(2) Cet encaisse de 16,425 30 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'in- stitution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en retrancher, savoir : 1 ^o Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci . fr. 2,868 57 2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dé- penses ordonnancées, ci. . . 2,805 34 5,673 91 L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1854, est ainsi de. 10,751 48

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1855.	OPÉRATIONS DE L'AN					
		RECETTE.					
		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistre- ment, etc.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 7).
		3.	4.	ANCIEN MODÈ.	NOUVEAU MODÈ.	7.	8.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1852 (exercice clos) . . .	68,512 16 $\frac{1}{2}$	2,881 17	5,850 97	•	5,009 49 $\frac{1}{4}$	•	9,721 65 $\frac{1}{2}$
1853	•	264,958 65	54,602 02	•	157,639 • $\frac{1}{2}$	•	476,580 65 $\frac{1}{2}$
	68,512 16 $\frac{1}{4}$	266,939 80	58,522 99	•	160,648 50	•	486,111 20

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.

NÉE 1855.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				au 1 ^{er} janvier 1854.		
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 10.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 11.	Total DE LA DÉPENSE. 12.	Excédant DE RECETTE. 13.	Excédant DE DÉPENSE. 14.	
78,255 80	91,126 70	•	91,126 70	•	(¹) 12,892 90	(1) Cet excédant de dépense est conforme au résultat constaté par l'arrêt de la Cour des comptes, du 24 février 1854, n° 75,819.
476,589 05 $\frac{1}{2}$	221,060 72	169,372 72	391,053 44	85,556 21 $\frac{1}{2}$	•	(2) Cet encaisse, de . . . fr. 72,465 31 $\frac{1}{2}$ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.
				85,556 21 $\frac{1}{2}$	12,892 00	Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en retrancher, savoir :
554,623 45 $\frac{1}{2}$	312,787 42	169,372 72	482,160 14	(¹) 72,465 31 $\frac{1}{2}$		1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor . . . fr. 64,387 79
						2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . . fr. 39,680 54
						104,068 33
						La situation de la caisse à la date du 1 ^{er} janvier 1854, accuse ainsi un excédant de dépense de . . . fr. 31,608 04 $\frac{1}{2}$

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1853 et années antérieures.	77,586 04 ¹ / ₂	"	214,176 28	26 "	214,202 28	291,788 02 ¹ / ₂

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

L'ANNÉE 1853.			SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854.	Observations.
DÉPENSE.				
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.		
89,110 37	143,375 09	232,404 46	(1) 59,294 46 $\frac{1}{2}$	

(1) Cet encaisse, de fr. 59,294 46 $\frac{1}{2}$ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.

Pour ramener ce résultat à celui qui s'obtient par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en retrancher, savoir :

1^o Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci fr. 18,170 79

2^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter des dépenses ordonnancées, ci 14,057 53

32,228 32

L'avoir net disponible au 1^{er} janvier 1854, est ainsi de fr. 27,066 14 $\frac{1}{2}$

Dans le bilan de la caisse arrêté au 31 décembre 1853, cet avoir est porté à 86,992 70

Par conséquent, une différence en plus de fr. 59,926 55 $\frac{1}{2}$

D'après les explications fournies au Département des Finances, cette différence provient des causes suivantes :

D'une part, le bilan constate en plus à la charge du trésor :

1^o Le montant des dépenses ordonnancées dont le paiement n'était pas justifié ou n'avait pas encore eu lieu fr. (a) 40,396 65

2^o Les intérêts de novembre et décembre 1853, d'un capital de 197,350 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. 100, soit les deux premiers mois du semestre à échoir le 1^{er} mai 1854, ci 1,479 37 $\frac{1}{2}$

3^o Le semestre d'intérêts à échoir le 1^{er} janvier 1854, d'un capital de 1,750,400 francs à 2 $\frac{1}{2}$ p. 100, ci 21,880 "

Fr. 63,756 02 $\frac{1}{2}$

D'autre part, il porte en moins :

1^o Un versement fait chez l'agent du caissier de l'État, à Furnes, le 25 juillet 1851, n° 315. fr. 1 "

2^o Divers versements opérés en 1852 3,565 80

Fr. 3,566 80

3^o Le transfert de recette de la caisse du Département de l'Intérieur, opéré le 9 octobre 1851 (arrêté n° 948) et que le Département des Travaux publics n'a pas constaté fr. 304 17

4^o Sommes liquidées et réalisées au profit de la caisse, en 1854, et que ledit Département n'a pas portées en recette 58 50

3,829 17

Différence pareille. fr. 59,926 55 $\frac{1}{2}$

(a) On remarquera que ce chiffre excède de fr. 8,168 55 $\frac{1}{2}$, celui qui est indiqué plus haut du chef des pièces acquittées en portefeuille et des restants disponibles chez les agents du trésor. Cette différence ne peut être imputée qu'à cette seule cause, que le Département des Travaux publics aura considéré comme non payées au 31 décembre 1853, des dépenses constatées pendant cette année, mais dont les pièces justificatives ne lui seront parvenues qu'en 1854.

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1835.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1832 (exercice clos)	35,051 50	"	193 93	"	193 93	35,225 45
1835	"	"	118,266 07	"	118,266 07	118,266 07
	35,051 50	"	118,460 "	"	118,460 "	151,491 50

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

dépenses de la caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE	Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total	au 1 ^{er} janvier 1854.	
8.	9.	10. DE LA DÉPENSE.	11.	
				12.
10,975 30	"	10,975 50	(1) 22,252 07	(1) Ce résultat est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 7 mars 1854, n° 76,071.
55,913 32	72,211 60	108,124 92	10,141 15	(2) Cet encaisse de fr. 32,593 22 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la com- paraison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en re- trancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépense acquittées conser- vées en portefeuille chez les agents du trésor fr. 6,562 89 2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci fr. 5,325 08
46,886 68	72,211 60	119,098 28	(1) 32,593 22	11,787 97
			L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1854, est ainsi de fr. 20,605 23	

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses de

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1852 (exercice clos)	9,272 78	"	972 54	"	972 54	10,245 52
1855	"	"	25,213 58	"	25,213 58	25,213 58
	9,272 78	"	24,186 12	"	24,186 12	33,458 90

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'Enseignement supérieur.

L'ANNÉE 1853.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1854.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	Excédant DE RECETTE.	Excédant DE DÉPENSE.	
8.	9.	10.	11.	12.	
					13.
1,302 70	10 84	1,313 54	(1) 8,931 78	"	(1) Ce résultat, ci fr. 8,931 78 comparé avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 28 octobre 1853, n° 72,923, ci. 8,487 87
10,079 76	14,634 54	24,714 10	"	1,500 52	présente une différence en plus de. . fr. 443 91
			8,931 78	1,500 52	Cette différence provient des causes ci-après : 1 ^o Le compte spécial de la caisse, rendu pour l'exercice 1852, ne comprend pas les recettes transférées de la caisse du Département de l'Intérieur, suivant décision du 5 avril 1852, n° 315, ci. 427 09 2 ^o Montant des recettes négligées dans les comptes antérieurs (cette différence est celle qui a déjà été constatée précédemment.) 16 82
11,382 46	14,645 18	26,027 64	(2) 7,431 26		Fr. 443 91
					(2) Cet encaisse, de fr. 7,431 26 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de la caisse, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en retrancher, savoir : 1 ^o Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. fr. 1,486 70 2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci 904 »
					2,360 70
					L'avoir disponible au 1 ^{er} janvier 1854, est ainsi de fr. 5,070 86

Développement des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1853, d'après les écritures de l'administration du TRÉSOR PUBLIC.	OPÉRATIONS DE		
		RECETTE.		
		Versements directs, pour le compte de l'administration du trésor pu- blic.		TOTAL. (Colonnes 3 et 4.)
1.	2.	ANCIEN MODÉ.	NOUVEAU MODÉ.	5.
Caisse de la province d'Anvers	60,672 44	•	10,906 47	10,906 47
— de Brabant	111,385 15	•	21,442 78	21,442 78
— de la Flandre occidentale	81,229 36	•	11,643 65	11,643 65
— — orientale	65,816 01	15 •	12,449 32	12,404 32
— de Hainaut	142,541 77	•	22,550 •	22,550 •
— de Liège	103,486 25	•	15,655 02	15,655 02
— de Limbourg	41,938 04	•	6,732 31	6,732 31
— de Luxembourg	90,492 66	•	11,929 85	11,929 85
— de Namur	71,058 54	•	14,882 15	14,882 15
	766,598 22	15 •	128,180 51	128,195 51

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital nominal de 794,500 francs de la Dette publique à 4 1/2 p. %, conformément aux dispo-
sitions de la loi du 26 mai 1850

RESTE NET EN

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

L'ANNÉE 1853.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1854.			Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1853.	DÉPENSE.	D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor.	Différence entre les résultats présentés par les colonnes 8 et 9.	
	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.	8.	9.	10.	
6.	7.				
71,578 91	930 70	70,648 15	70,648 15	•	
152,825 03	6,744 52	126,081 41	126,081 41	•	
92,872 99	6,458 54	86,434 45	86,434 45	•	
76,280 33	5,429 •	70,851 33	70,851 33	•	
164,900 77	16,183 26	148,717 51	148,717 51	•	
119,121 27	8,505 45	110,615 82	110,615 79	• 03	Cette différence a été rectifiée dans les écritures de l'agent du trésor, en février 1854.
48,670 35	2,374 73	46,295 62	46,295 62	•	
102,422 51	7,491 22	94,931 29	94,931 29	•	
85,920 67	13,504 36	72,416 31	72,416 31	•	
894,593 73	67,401 84	827,191 89	827,191 86	• 03	
sitions de l'arrêté royal du 10 dé-		786,357 49			
caisse, au 1 ^{er} janvier 1854 . . .		40,854 40			

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1852. (Exercice clos) . . .	12,482 67	"	15,121 41	"	15,121 41	27,604 08
1853	"	"	37,770 67	81 84	37,852 51	37,852 51
	12,482 67	"	52,892 08	81 84	52,973 92	65,456 59

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

L'ANNÉE 1853.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1854.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	
					13.
1,033 43	.	1,033 43	(1) 25,650 65	.	(1) Ce résultat est conforme à l'excédant de recette constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 12 décembre 1854, n° 3700. (2) Cet encaisse de fr. 20,425 64 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1853, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. 488 87 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci. fr. 692 23 1,181 10 L'avoir disponible au 1^{er} janvier 1854 est ainsi de 19,242 54
4,925 52	38,156 .	43,079 52	.	5,227 01	
			25,650 65	5,227 01	
6,876 95	38,156 .	45,032 95	(2) 20,425 64		

Développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER ou 1 ^{er} janvier 1853.	CONSTATÉ pendant l'année 1853.
Turnhout.	1852. 10 novembre.	641	Retenue de 5 p. % sur le montant des travaux de construction de l'église de Moll.	240 "	"
Nivelles.	— 5 avril . .	192	Reliquat des comptes de 1851, pour frais communs des gardes champêtres.	1,988 25	"
Arlon.	— 31 décembre.	1562	Amendes perçues au profit de la province de Luxembourg .	364 92	"
Anvers.	1853. 23 avril . .	1237	Reliquat du compte des fonds de l'artillerie de 1852, versé en vertu d'un ordre du Ministre de la Guerre.	"	50 56
Id.	— 29 juillet . .	2540	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1842, manquant au titre soumis à la conversion du 31 décembre 1852, et dont le versement a été exigé pour faire face au paiement qui pourra être éventuellement réclamé de ce coupon, d'une échéance postérieure au 1 ^{er} mai 1853.	"	25 20
Id.	— 9 août . .	2470	Versement effectué par le receveur communal d'Aertselaer, à titre de fonds local.	"	25 12
Id.	— 31 décembre.	3985	Remboursement d'avances faites à des marins par les agents diplomatiques à l'étranger (Affaires Étrangères).	"	531 78
Malines.	— 26 avril . .	557	Reliquat du compte des fonds de l'artillerie de 1852, versé en vertu d'un ordre du Ministre de la Guerre.	"	" 45
Id.	— 28 juillet . .	674	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	2 50
Turnhout.	— 3 février . .	68	Amende et frais de procédure encourus par le préposé Liefhooghe.	"	23 08
Id.	— 6 août . .	457	Versement effectué par le receveur de l'enregistrement à Gheel, à titre de fonds local.	"	104 98
Bruxelles.	— 1 ^{er} mars . .	1598	Cautionnement de comptable versé au trésor	"	50 "
Id.	— 21 — . .	2159	Réalisation de bons du trésor à l'échéance du 20 mars 1853, appartenant à divers corps de l'armée.	"	2,640 "
Id.	— 24 juin . .	5246	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	63 "
Id.	— 11 juillet . .	5657	Id. id. 5 p. % de 1848, id. . . .	"	25 "
Id.	— 28 — . .	6260	Id. id. id. id. . . .	"	2 50
Id.	— 5 août . .	6481	Id. id. 5 p. % de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— 15 décembre.	10200	Réalisation de bons du trésor, à l'échéance du 13 décembre 1853, appartenant à divers corps de l'armée.	"	53,440 "
Id.	— 27 — . .	10727	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	2 50
Id.	— — — . .	10744	Id. id. 5 p. % de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— — — . .	10745	Id. id. 5 p. % de 1842, id. . . .	"	25 20
Id.	— — — . .	10746	Id. id. 5 p. % de 1848, id. . . .	"	5 "
Id.	— — — . .	10747	Id. id. id. id. . . .	"	5 "
Id.	— — — . .	10748	Id. de deux coupons id. id. . . .	"	10 "
Id.	— — — . .	10749	Id. id. id. id. . . .	"	10 "
A REPORTER fr.				2,595 17	57,002 27

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS de l'arrêté qui les autorise.	MONTANT.	A REMBOURSER en 1 ^{er} janvier 1854.	
1853. 24 janvier .	25	240 »	»	Ce versement avait été effectué à tort chez le caissier de l'État; il devait avoir lieu entre les mains du receveur communal de la ville de Turphout.
— mars . .	85	1,088 25	»	Cette somme devait être versée dans la caisse particulière de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles, laquelle est chargée du dépôt des fonds pour le service des gardes champêtres.
— 15 février.	53	304 92	»	Cette somme a été remboursée au receveur de l'enregistrement à Houffalize, attendu qu'elle avait déjà été portée en recette dans sa comptabilité et que, par conséquent, le versement dont il s'agit constituait un double emploi.
— 8 août . .	511	50 50	»	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur de l'enregistrement à Malines, pour être portée en recette dans sa comptabilité.
»	»	»	25 20	
»	»	»	25 12	
»	»	»	531 78	
— 8 août . .	510	» 45	»	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur de l'enregistrement à Anvers, pour être portée en recette dans sa comptabilité.
»	»	»	2 50	
— 20 mars . .	106	25 08	»	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur des douanes à Anvers, pour être portée en recette dans sa comptabilité.
— 28 octobre .	421	104 08	»	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur de l'enregistrement à Gheel, pour qu'il en fasse recette dans sa comptabilité.
»	»	»	50 »	
— 25 mars . .	94 à 101	2,040 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
»	»	»	63 »	
»	»	»	25 »	
»	»	»	2 50	
»	»	»	25 20	
— décembre.	508 à 553	53,440 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
»	»	»	2 50	
»	»	»	25 20	
»	»	»	25 20	
»	»	»	5 »	
»	»	»	5 »	
»	»	»	10 »	
»	»	»	10 »	
»	»	58,852 24	853 20	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1853.	CONSTATÉ pendant l'année 1853.
			REPORT fr.	2,595 17	57,092 37
Bruxelles.	1853. 28 décembre.	10757	Versement fait par M. Vandermaelen, à Molenbeek-S ^t -Jean, en exécution de la convention conclue avec M. le Ministre de l'Intérieur, pour la vente de la carte géologique du royaume.	"	1,200 "
Id.	— 31 —	10861	Montant de six coupons d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1842, manquant aux titres soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	151 20
Id.	— — —	10860	Id. de trois id. 5 p. % de 1840, id. . . .	"	75 60
Id.	— — —	10862	Id. de dix id. 5 p. % de 1842, id. . . .	"	252 "
Id.	— — —	10858	Id. d'un id. id. id. . . .	"	25 20
Id.	— — —	10857	Id. id. 5 p. % de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— — —	10856	Id. id. id. id. . . .	"	25 20
Id.	— — —	10855	Id. id. id. id. . . .	"	25 20
Id.	— — —	10854	Id. id. id. id. . . .	"	63 "
Id.	— — —	10853	Id. id. id. id. . . .	"	25 20
Id.	— — —	10852	Id. id. id. id. . . .	"	126 "
Id.	— — —	10851	Id. id. 5 p. % de 1842, id. . . .	"	25 20
Id.	— — —	10850	Id. id. 5 p. % de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— — —	10849	Id. de quarante coupons id. id. . . .	"	1,008 "
Id.	— — —	10848	Id. d'un coupon 5 p. % de 1842, id. . . .	"	25 20
Id.	— 3 —	9065	Cautionnement de comptable versé au trésor	"	50 "
Louvain.	— 6 mai . .	745	Somme revenant au Gouvernement pour le casernement de la 7 ^e batterie du 2 ^e régiment d'artillerie.	"	37 84
Id.	— 18 juillet .	1240	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	2 50
Id.	— 6 octobre .	1852	Collecte faite dans la commune de Rotselaer, en faveur des victimes de l'ouragan du 9 juillet 1853.	"	56 "
Id.	— — —	1855	Idem dans la commune de Wesemael	"	25 "
Id.	— 14 —	1866	Idem id. d'Aerschot	"	80 "
Id.	— 6 décembre.	2220	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions. . .	"	45 "
Nivelles.	— — juillet . .	397	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	25 "
Id.	— 11 août . .	460	Versement effectué par le receveur de l'enregistrement à Liège, à titre de fonds local.	"	17 50
Id.	— 6 octobre .	595	Id. id. à Anvers.	"	11 70
Courtrai.	— 20 décembre.	2585	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	4 50
Furnes.	— 6 juillet . .	467	Produit des amendes perçues au profit de la province de la Flandre occidentale.	"	50 "
			A REPORTER fr.	2,593 17	60,574 71

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS de l'arrêté qui les autorise.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1854.	
"	"	58,852 24	833 20	
"	"	"	1,200 "	
"	"	"	151 20	
"	"	"	75 00	
"	"	"	252 "	
"	"	"	25 20	
"	"	"	25 20	
"	"	"	25 20	
"	"	"	25 20	
"	"	"	63 "	
"	"	"	25 20	
"	"	"	126 "	
"	"	"	25 20	
"	"	"	25 20	
"	"	"	1.008 "	
"	"	"	25 20	
"	"	"	50 "	
1853, 20 juin . .	246	37 84	"	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au Ministre de la Guerre, pour être versée entre les mains du receveur de l'enregistrement à Louvain.
"	"	"	2 50	
"	"	"	56 "	
"	"	"	25 "	
"	"	"	80 "	
— 27 décembre.	554	45 "	"	C'est par erreur que cette somme, qui n'était pas due au trésor, avait été versée dans la caisse de l'Etat.
"	"	"	25 "	
— 16 novembre.	482	17 50	"	Cette somme, qui représente les frais occasionnés par un indigent de la ville de Mons, a été remboursée à la commission administrative des hospices de Liège, à qui elle était due.
— 30 — .	490	11 70	"	Le montant de ce versement, qui avait pour objet des frais d'entretien d'indigents, dus par la ville de Wavre à la ville d'Anvers, avait été remboursé par le receveur de l'enregistrement à Anvers, sur la production du récépissé dont il n'a pu faire usage dans sa comptabilité, attendu qu'il était délivré sur les produits de l'administration du trésor public.
"	"	"	4 50	
— 8 août . .	309	50 "	"	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur de l'enregistrement à Furnes, pour être portée en recette dans sa comptabilité, à titre de fonds provincial.
"	"	59,014 28	4,153 00	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NOMBRES.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1853.	CONSTATÉ pendant l'année 1853.
			Report fr.	2,593 17	60,574 71
Gand.	1853. 3 novembre.	5504	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	22 50
Id.	— 14 —	5575	Id. id. id. id. . . .	"	2 50
Termonde.	— 1 ^{er} juillet .	1200	Cautionnement de comptable versé au trésor	"	200 "
Id.	— 6 —	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions. . .	"	2 "
Liège.	— 1 ^{er} août .	2601	Montant de dix coupons d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1840, manquant aux titres soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	327 60
Id.	— 4 novembre.	5751	Id. d'un id. 5 p. % de 1848, id. . . .	"	2 50
Huy.	— 9 avril .	260	Versement au profit du failli Uytroeven, de Bruxelles, pour retenues exercées sur le traitement de M. le capitaine Humblot.	"	63 07
Id.	— 20 —	278	Reliquat de compte des fonds du matériel de l'artillerie, exercice 1852.	"	595 25
Verviers.	— 20 décembre.	2685	Montant de deux coupons d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant aux titres soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	10 "
Mons.	— 2 août .	5028	Id. de quatre coupons 5 p. % de 1842, id. . . .	"	100 80
Hasselt.	— 26 septembre.	1677	Restitution d'une somme touchée à tort, du chef du prix d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction de la route de Hasselt vers Maestricht, par Bilsen.	"	635 "
Tongres.	— 12 —	919	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848 manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852	"	5 "
Id.	— 4 novembre.	1106	Id. id. id. id. . . .	"	2 50
Arlon.	— 10 février .	146	Cautionnement versé au trésor, à l'effet de pouvoir contracter mariage.	"	1,000 "
Neufchâteau	— 7 —	63	Id. id. id. . . .	"	4,000 "
Id.	— 17 mars .	105	Versement fait par le receveur de l'enregistrement et des domaines d'Arlon, pour timbre de patentes.	"	153 35
Id.	— — —	106	Id. id. id. . . .	"	24 75
Id.	— 6 juillet .	321	Montant de trois coupons d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant aux titres soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	7 50
				2,593 17	67,527 03
				70,120 20	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS de l'arrêté qui les autorise.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1854.	
"	"	50,014 28	4,153 60	
"	"	"	22 50	
"	"	"	2 50	
1855. 7 septembre.	304	200 "	"	Cette somme avait été versée par M. Ducju, receveur des contributions à Zillebeke, au delà du cautionnement qu'il avait à fournir.
"	"	"	2 "	
"	"	"	327 60	
"	"	"	2 50	
— 25 août . .	135	63 07	"	Cette somme, appartenant à la faillite de L. Uytroeven, avait été versée abusivement dans la caisse de l'Etat; elle a été remboursée au curateur, sur sa réclamation.
— 8 — . .	512	305 25	"	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur de l'enregistrement à Huy, pour être portée en recette dans sa comptabilité, suivant les règlements sur la matière.
"	"	"	10 "	
— 4 novembre.	427	100 80	"	Ces coupons ayant été reproduits, l'on a restitué la contre-valeur qui avait été versée au trésor.
— 25 — . .	408	635 "	"	Cette somme, qui avait été versée sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur de l'enregistrement à St-Trond, pour être portée en recette dans sa comptabilité.
"	"	"	5 "	
"	"	"	2 50	
— 9 juillet . .	252	5,000 "	"	Cette somme, qui était destinée à l'acquisition de titres de la dette publique, avait été versée par erreur dans la caisse de l'Etat.
— 2 juin . .	216	155 35	"	Ces sommes, qui avaient été versées sur les produits de l'administration du trésor public, ont été remboursées au receveur de l'enregistrement à Arlon, pour être renseignées dans sa comptabilité.
— — — . .	217	24 75	"	
"	"	"	7 50	
		65,584 50	4,555 70	
		70,120 20		

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION. AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1883.	RECETTE.			
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des postes.	Par les COMPTABLES de l'exploitation des chemins de fer.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	20,029 24	113,623 80	»	»	»
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	14,270 74	14,536 33	»	»	»
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	2,403 35	28,270 04	»	»	»
Impôts et produits recouvrés au profit des communes . .	2,767,250 14	3,132,875 87	»	»	»
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	1,414,138 24	»	1,091,061 64	»	»
Amendes et frais de justice en matière forestière . . .	12,090 03	»	25,144 07	»	»
Consignations de toute nature	3,381,712 01	»	2,025,361 27	»	»
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	46,082 00	»	»	2,486,116 50	»
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises.	14,571 20	»	»	»	206,159 96
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises	47,205 38	»	»	»	3,538,258 64
	7,719,769 41	3,289,106 04	4,042,466 98	2,486,116 50	3,744,598 60

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1854.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.							SOLDE
		DÉPENSE.					EN CAISSE
TOTAL (colonnes 5 à 6).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par les COMPTABLES de l'administration des postes.	Par les agents comptables de l'administration des chemins de fer.	Total DE LA DÉPENSE	au 1 ^{er} janvier 1854.
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.
113,025 80	133,653 04	114,953 74	"	"	"	114,953 74	18,699 30
14,550 33	28,616 07	10,570 "	"	"	"	10,570 "	18,046 07
28,270 04	30,873 30	30,646 85	"	"	"	30,646 85	26 54
3,132,875 87	5,000,126 01	2,975,020 08	"	"	"	2,975,020 08	2,024,406 93 (¹)
1,091,061 64	2,506,009 88	"	1,052,907 12	"	"	1,052,907 12	1,453,102 76
25,144 07	37,244 "	"	25,407 40	"	"	25,407 40	11,746 51
2,925,361 27	6,307,073 28	"	2,252,000 47	"	"	2,252,999 47	4,054,073 81
2,486,116 50	2,532,108 59	"	"	2,470,980 77	"	2,470,980 77	61,908 82
206,159 06	220,731 25	"	"	"	187,446 72	187,446 72	33,284 53
3,538,238 64	3,585,442 02	"	"	"	3,514,170 14	3,514,170 14	71,271 88
15,562,088 12	21,281,857 53	3,131,799 67	3,351,404 08	2,470,980 77	3,701,616 86	12,655,810 58	8,646,047 15

(¹) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur impôts directs fr. 2,863,195 14
— pour la voirie vicinale 7,082 54
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes 54,219 25

Somme égale. fr. 2,924,496 93

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE DÉBITEUR AU 1 ^{er} janvier 1853.	RECETTE.		
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.	
			ANCIEN MODE.	NOUVEAU MO. DE.
1.	2.	3.	4.	5.
Avances pour le service public.				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le rem- boursement des consignations.	"	1,189,700 "	"	"
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des rem- boursements aux offices des postes étrangers	28,355 62	"	"	145,012 25
De Rothschild frères, à Paris, L/C compte courant pour le paiement des in- térêts des emprunts contractés par leur entremise	765,649 80	"	"	"
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	110,215 20	"	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour droits de timbre apposé sur les certificats de vie à produire par les pensionnés.	3,361 50	"	"	3,361 50
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	15,805,808 02	"	"	4,540,674 37
Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de retrait des pièces de 25 cen- times démonétisées par la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	"	"	"	80,000 "
Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dé- penses urgentes du service de la marine.	"	"	"	"
Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	16,305,600 21	"	"	19,215 51
Créances à charge de divers.				
Divers, L/C d'avances sur dépôt de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, con- tracté en 1844.	1,275,981 89	"	"	1,275,981 89
Créances à charge des comptables.				
Anciens agents des domaines. Exercice 1850.	75,378 35	"	"	"
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds en- levés chez son agent, à Turnhout, en 1851.	161,958 50	"	"	"
Déficit constaté dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces	6,514 54	"	"	9 68
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exer- cice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes au 30 septembre de cette année.	170,340 08	"	"	"
	34,705,145 51	1,189,700 "	"	5,862,255 18

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1854.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.							SOLDE au 1 ^{er} janvier 1854.	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 6.	Total DE LA RECETTE (colonnes 3 à 6). 7.	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 10.	TOTAL (colonnes 8 à 10). 11.	Total, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année. 12.	DÉBITEUR. 13.	CRÉDITEUR. 14.
		Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 8.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 9.					
"	1,189,700 "	"	"	1,189,700 "	1,189,700 "	1,189,700 "	"	"
"	145,012 25	"	"	116,676 61	116,676 61	145,012 25	"	"
8,457,560 86½	8,457,560 86½	"	"	6,588,032 99	6,588,032 99	7,551,682 70	"	1,085,878 07½
2,005,585 60	2,005,585 60	"	2,026,056 80	"	2,026,056 80	2,157,152 "	43,568 40	"
"	3,361 50	"	"	"	"	3,361 50	"	"
117,458 15	4,458,112 52	"	457,552 "	4,969,950 87	5,407,502 87	21,215,110 89	16,754,998 57	"
"	80,000 "	"	"	286,216 25	286,216 25	286,216 25	206,216 25	"
"	"	"	"	12,000 "	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"
2,011,140 "	2,030,555 51	"	"	915,055 65	915,055 65	17,220,655 84	15,100,500 35	"
"	1,275,981 89	"	"	"	"	1,275,981 89	"	"
"	"	"	"	"	"	75,578 55	75,578 55	"
"	"	"	"	"	"	161,958 50	161,958 50	"
"	9 68	"	"	"	"	6,514 54	6,504 66	"
40,917 54	40,917 54	"	"	"	"	170,540 08	120,422 54	"
12,700,640 15½	10,752,505 35½	"	2,404,288 80	14,077,632 55	16,541,021 15	51,247,064 66	32,580,547 40	1,085,878 07½
							31,404,460 32½	

Suite de l'état des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE au 1 ^{er} janvier 1854.	
	DÉBITEUR.	CRÉDITEUR.
Avances pour le service public.		
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	•	1,085,878 07½
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux, et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	45,568 40	•
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	16,754,908 37	•
Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de retrait des pièces de 25 centimes démonétisées, par la loi du 1 ^{er} décembre 1852	206,216 25	•
Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine	12,000 •	•
Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.		
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	15,190,300 33	•
A REPORTER, fr.	32,207,083 35	1,085,878 07½

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1854.

OBSERVATIONS.

D'après les conventions relatives aux emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères, à Paris, ils sont chargés du paiement des intérêts semestriels de ces mêmes emprunts, et, à cette fin, les fonds nécessaires doivent leur être remis quinze jours avant l'échéance.

La maison de Rothschild fait, en outre, l'office d'agent du trésor à l'étranger, notamment pour les coupons d'intérêts attachés aux titres des emprunts négociés sans son intervention, et dont les détenteurs ont la faculté de réclamer le paiement à Paris; des fonds lui sont également fournis, d'avance, pour faire face à ces éventualités.

Le compte courant qui est ouvert dans les écritures de l'administration des finances, pour constater ces opérations, et dont le résumé, pour l'année 1853, est joint au présent tableau n° 1, offre ordinairement un solde débiteur du chef des fonds non encore employés; le solde créditeur de fr. 4,085,878 07 1/2 c^t, qu'il présente actuellement, est tout à fait exceptionnel et provient du retard apporté par MM. de Rothschild dans les avis des paiements qu'ils avaient effectués au delà des prévisions ordinaires.

Ce solde représente le montant des intérêts acquittés par le caissier de l'État, pendant les mois de novembre et décembre 1853, et dont le transfert au débit de MM. de Rothschild n'a eu lieu qu'en 1854, savoir :

Coupons de l'emprunt à 3 % de 1838.	fr. 33,690	»
— — — à 5 % de 1840.	9,248	40
— — — à 5 % de 1842.	630	»
	fr. 43,568	40

Les obligations non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852, et dont le trésor a effectué le remboursement, s'élèvent en capital et intérêts à fr. 11,347,553 70 c^t. L'excédant que présente le solde renseigné ci-contre, comparativement à cette somme, provient des fractions de 8 et de 20 francs, remboursées du chef des obligations de 1,008 et de 2,520 francs, soumises à la conversion, ainsi que des rachats d'obligations effectués dans l'intérêt de l'opération, et dont il sera ultérieurement rendu un compte spécial.

La loi du 1^{er} décembre 1852, ayant fait cesser le cours légal des pièces d'argent de 25 centimes et leur ayant substitué la pièce de 20 centimes, il a été pourvu à l'exécution de cette loi par une convention conclue avec le Directeur de la fabrication des monnaies, le 25 janvier 1853, et approuvée par arrêté royal du 10 mars suivant.

La somme de fr. 206,216 25 c^t, renseignée ci-contre, forme le restant de la valeur des pièces de 25 centimes retirées de la circulation, et qui lui ont été remises en vertu de cette convention, pour être refondues.

Le remboursement de ce reliquat, ainsi que de fr. 6,206 11 c^t, pour intérêts à 4 % réglés suivant ladite convention, a eu lieu le 10 février 1853.

Cette avance a été remboursée par un versement fait à Bruxelles, le 20 janvier 1854, n° 334.

Cette créance représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations employés à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse, rendu pour l'année 1853.

Suite de l'état des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE au 1 ^{er} janvier 1851.	
	DÉBITEUR.	CRÉDITEUR.
Report. fr.	52,207,083 35	1,085,878 07 $\frac{1}{2}$
Créances à charge des comptables.		
Anciens agents des domaines. — Exercice 1850	75,378 55	»
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1851	161,058 50	»
Déficit constaté dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces	6,504 06	»
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année	120,422 54	»
	52,580,547 40	1,085,878 07 $\frac{1}{2}$
	31,494,469 32 $\frac{1}{2}$	

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1854.

OBSERVATIONS.

Une ordonnance de fr. 76,445 48 c^{ts}, qui comprend les créances dont se compose le solde ci-contre, a été soumise à la Cour des comptes le 9 novembre 1854, pour être liquidée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1854.

Cette créance, sur laquelle il reste à statuer par la Cour des comptes, se rattache au compte du caissier général de l'État, rendu pour la période du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1850, par la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles.

Ce solde forme le montant des fonds détournés de la caisse de l'État, en 1852, à l'aide de la fausse signature du Directeur du trésor à Bruxelles. La question de responsabilité qui se rattache à cet objet est actuellement soumise au jugement de la Cour des comptes.

On a fait connaître dans le compte précédent, que la fixation définitive de la créance à établir pour balancer le bilan de l'Administration des Finances, du chef de ses opérations antérieures au 1^{er} janvier 1850, était subordonnée à l'examen du solde figurant au passif, pour les versements demeurés sans imputation, faute de production des récépissés délivrés par le caissier de l'État.

Il s'agissait de vérifier si, parmi les versements non régularisés dont on avait composé ce solde, il ne s'en trouvait pas pour lesquels la mention de la rentrée du récépissé aurait seulement été omise. Cette vérification a pu se terminer pendant l'année 1853; elle a amené, ainsi qu'on le faisait pressentir, une réduction de la créance de fr. 170,340 08 c^{ts}, constatée à la date du 1^{er} janvier 1853.

Il a été reconnu que des versements, s'élevant ensemble à une somme de fr. 40,917 54 c^{ts}, avaient déjà reçu une imputation dans la comptabilité de l'Administration des Finances, et devaient, par conséquent, être retranchés de son passif, où ils formaient double emploi, tandis que semblable diminution serait opérée à l'actif.

C'est donc par suite de cette opération, que la créance dont il s'agit se trouve réduite, au 1^{er} janvier 1854, à la somme renseignée ci-contre de fr. 129,422 54 c^{ts}, et cette créance, telle qu'elle est actuellement fixée, ne devant plus subir de modification, sera prise pour base du crédit à demander à la Législature pour en opérer la liquidation sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements.

Toutefois, l'on croit essentiel de faire remarquer, quant à la vérification dont il est parlé ci-dessus, qu'elle a dû se restreindre aux seuls versements des comptables préposés aux recettes de l'État, attendu que les moyens de contrôle ont fait défaut pour ceux qui n'avaient pas cette origine, et que si elle n'a amené qu'une réduction de déficit de fr. 40,917 54 c^{ts}, exclusivement composée de versements faits par les receveurs des impôts, par contre, il ne faut pas perdre de vue qu'en 1852, il a été fait recette, au compte du Budget de cet exercice, d'une somme de fr. 79,886 96 c^{ts}, formée de divers produits versés au profit du trésor, et pour lesquels il n'avait pas été possible de reconnaître s'ils n'avaient pas déjà été portés une première fois en recette.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,

DÉBIT.

SOLDE DÉBITEUR A NOUVEAU au 1^{er} janvier 1853. 765,649 80

Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives des emprunts ci-après;

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. $\frac{0}{0}$, contracté en 1838.	Semestre au 1 ^{er} février 1853	195,255 .	
	— au 1 ^{er} août —	201,120 .	
			396,375 .
Emprunt à 5 p. $\frac{0}{0}$, contracté en 1840, semestre au 1 ^{er} mai 1853.			248,177 .
Emprunt à 5 p. $\frac{0}{0}$, contracté en 1842, semestre au 1 ^{er} mai 1853.			54,256 60
			698,808 60

Revirement du montant des coupons d'intérêts acquittés en Belgique, par le caissier de l'État;

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. $\frac{0}{0}$, contracté en 1838.	735,905 .
Id. à 5 p. $\frac{0}{0}$, id. en 1840.	1,111,244 40
Id. à 5 p. $\frac{0}{0}$, id. en 1842	248,434 20
	2,095,583 60
Remises de fonds par le caissier de l'État.	5,786,495 60
Remises en divers effets payables à Paris.	9,147 19
SOLDE CRÉDITEUR à nouveau au 1 ^{er} janvier 1854.	1,085,878 07 $\frac{1}{2}$
	Fr. 8,437,560 86 $\frac{1}{2}$

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'administration
pendant l'année 1853.

CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique, à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunt;

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1838.	Semestre au 1 ^{er} février 1853	654,765 .	
	— au 1 ^{er} août —	644,475 .	
			1,299,240 .
Emprunt à 5 p. %, contracté en 1840. — Semestre au 1 ^{er} mai 1853			1,977,678 20
Emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1842. — Semestre au 1 ^{er} mai 1853			664,235 20
			3,041,153 40

Intérêts de la dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers;

SAVOIR :

Emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1836		145,120 .	
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion opérée en 1844		1,404,348 75	
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1844		891,005 62 $\frac{1}{2}$	
Emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1852		435,725 .	
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion opérée en 1853		1,158,785 75	
			4,015,075 12 $\frac{1}{2}$
Commissions allouées pour le paiement des intérêts prémentionnés, et frais divers relatifs à la dette publique . .		90,743 75	
Remboursement des fractions de 8 et de 20 francs sur les obligations à 5 p. $\frac{1}{2}$ % soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852		273,012 .	
Remboursements divers sur des mandats du Ministre des Finances		116,076 81	
			8,457,560 86 $\frac{1}{2}$

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ÉTAT présentant les mouvements de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'Administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'Administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	"	254,481 25	"	"	254,481 25	254,481 25
Percepteurs des postes	"	"	114,252 "	"	114,252 "	114,252 "
Caissier de l'État. Récépissés délivrés antérieurement à 1851. (Ancien mode.)	120,412 78	"	"	"	"	120,412 78
Idem. Récépissés à talon, non soumis au visa	"	"	"	140 "	140 "	140 "
Idem. Récépissés à talon soumis au visa, du chef des versements opérés sur les produits de l'Administration des contributions directes, douanes et accises.	4,211 54	"	"	62,597,967 71	62,597,967 71	62,602,179 05
Idem. Idem de l'Administration de l'enregistrement et des domaines .	2,672 98	"	"	54,660,182 56	54,660,182 56	54,662,855 54
Idem. Idem de l'Administration des postes.	1,248 65	"	"	3,682,288 26	3,682,288 26	3,685,536 80
Idem. Idem de l'exploitation des che- mins de fer	"	"	"	21,558,504 95	21,558,504 95	21,558,504 95
Idem. Idem de l'Administration de la Marine	"	"	"	845,047 90	845,047 90	845,047 90
Idem. Idem de l'Administration du trésor public	"	"	"	28,768,106 12	28,768,106 12	28,768,106 12
	157,545 75	254,481 25	114,252 "	152,110,257 28	152,478,970 55	152,616,516 26

COMPTABLES ENTRE EUX.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

entre les comptables des Finances.

1^{er} JANVIER 1854.

DE L'ANNÉE 1853.								SOLDE
DÉPENSE.								EN CAISSE
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des chemins de fer.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versement re- laissés aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1854.
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
"	254,481 25	"	"	"	"	"	254,481 25	"
"	"	114,252 "	"	"	"	"	114,252 "	"
1,543 82	952 58	"	"	"	17,324 72	40,917 54	60,538 46	68,874 52
"	"	"	"	"	"	"	"	140 "
62,586,546 58	"	"	"	"	"	"	62,586,546 58	15,632 47
"	34,660,881 46	"	"	"	"	"	34,660,881 46	1,075 88
"	"	3,681,516 89	"	"	"	"	3,681,516 89	2,020 "
"	"	"	21,558,504 95	"	"	"	21,558,504 95	"
"	"	"	"	841,245 76	"	"	841,245 76	1,802 14
"	"	"	"	"	28,768,106 12	"	28,768,106 12	"
62,587,800 40	34,916,315 00	5,795,768 89	21,558,504 95	841,245 76	28,785,450 84	40,017 54	152,526,075 45	90,442 81

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1853.		RECETTE pendant l'année 1853.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,010,556 11	3,819,827 58	75,238,335 74
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	287,302 00	1,308,300 02	40,604,321 95
Percepteurs des postes	84,440 88	26,070 41	6,259,741 04
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	56,733 77	650,167 87	25,423,408 81
Agents comptables de l'administration de la marine	7,943 45	•	836,000 40
Caissier de l'État	27,706,022 42	•	152,110,237 28
	29,152,009 53	5,804,065 88	
	35,047,965 41		300,532,045 22

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1853.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

TOTAL au 31 décembre 1853.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1853.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1854.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
80,068,719 43	75,026,323 00	988,307 45	4,053,838 94	La situation du caissier de l'État, telle qu'elle se trouve ici établie, comprend les opérations relatives aux assignations des anciens directeurs du trésor, qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1851, et qui ont fait l'objet d'un compte spécial ouvert à la Banque nationale, à partir de 1851, d'après le vœu du § 84 de l'instruction du 21 décembre 1850, sur le service dudit caissier.
42,349,024 87	40,027,945 44	257,572 41	1,464,407 02	
6,370,852 33	6,266,758 00	64,264 49	39,829 18	
26,130,310 45	25,260,329 28	88,300 02	781,681 15	
845,043 85	841,245 76	2,698 09	•	
179,816,259 70	147,937,039 59 $\frac{1}{2}$	51,858,620 30 $\frac{1}{2}$	•	
		55,259,762 74 $\frac{1}{2}$	6,339,800 29	
335,580,010 63	295,980,441 59 $\frac{1}{2}$	59,599,569 05 $\frac{1}{2}$		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

DÉSIGNATION DES RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1853.	PAYEMENTS effectués PENDANT L'ANNÉE 1853.	TOTAL au 31 décembre 1853.	PAYEMENTS justifiés PENDANT L'ANNÉE 1853.
Anvers.	202,547 06	12,325,333 50 ^s	12,527,681 55 ^s	12,304,438 73
Malines	77,052 24 ^s	2,150,425 12 ^s	2,237,377 37	2,157,522 23
Turnhout.	58,950 43	567,705 55	626,661 98	562,006 93
Bruxelles	1,450,362 40	51,090,458 10	52,549,820 50	51,176,233 37
Louvain	223,426 20	2,273,974 15	2,497,400 42	2,528,066 86
Nivelles	71,847 46	606,743 13	678,590 59	596,752 51
Bruges.	254,810 07	5,037,548 17	6,172,158 24	5,926,197 21 ^s
Courtrai	92,375 68	897,686 10	990,061 78	895,575 99
Furnes.	25,589 72	470,555 52	495,945 24	468,101 50
Ypres	68,841 85	640,903 23	709,745 08	552,597 76
Gand	585,617 50	6,089,004 15	7,374,621 54	6,944,287 41
Audenarde	53,001 57	971,456 76	1,024,528 33	970,079 08
Termonde.	87,158 93	1,600,529 48	1,687,688 41	1,587,587 80
Mons	531,406 42	5,169,863 62	5,501,270 04	5,160,083 97 ^s
Charleroy.	124,468 83 ^s	1,834,467 2 ^s	1,958,955 84	1,829,952 27
Tournay	105,185 54 ^s	2,770,382 92	2,905,468 46 ^s	2,784,258 07 ^s
Liège	462,762 02	12,704,173 84 ^s	15,166,956 76 ^s	12,698,590 87 ^s
Huy.	101,163 25	753,684 31	854,847 56	750,377 29 ^s
Verviers	90,705 76	783,040 27	873,755 05	749,552 69
Hasselt	115,815 28	2,002,220 91	3,018,034 10	2,876,880 37 ^s
Tongres	76,927 82	1,652,554 41	1,729,482 23	1,652,175 43
Arlon	156,244 47	1,480,490 71	1,636,744 18	1,512,226 81
Marche	79,754 57	545,280 18	625,034 75	534,421 70
Neufchâteau	51,480 50	557,547 26	609,027 85	520,214 24
Namur.	175,558 11	4,022,835 14	4,198,573 25	4,001,822 06
Dinant.	54,805 61	688,598 66	743,404 27	678,097 77
Philippeville	50,097 86	478,408 23	528,506 09	474,980 41
TOTAUX. fr.	5,107,731 03 ^s	102,672,566 51 (¹)	107,780,097 54 ^s	102,509,771 06 (²)

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1854.	OBSERVATIONS.
223,242 82 ^s	(1) L'ensemble des paiements effectués par les 27 agents du trésor, d'après leurs comptes rendus pour l'année 1853, s'élève, comme on le voit ci-contre, à fr. 102,672,366 51
79,855 14	En y ajoutant :
64,653 05	1 ^o L'excédant des fonds remis à la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, sur les paiements faits par son entremise, et dont la régularisation a eu lieu dans la comptabilité de l'agent du trésor, pendant ladite année, ci 2,000 »
1,573,587 13	2 ^o Le montant des assignations des anciens directeurs du trésor, acquittées en 1853 153 »
160,353 56	On trouve une somme pareille à la dépense portée en compte par le caissier de l'État, en ce qui concerne le service des agents précités fr. 102,672,500 51
81,858 08	(2) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor, à l'appui de leurs comptes de l'année 1853, concernent les dépenses suivantes, savoir :
245,961 02 ^s	Paiements sur ordonnances partielles et collectives imputées sur les Budgets de l'État :
96,485 79	Exercices clos. fr. 630,702 65
27,841 94	— 1852 (a). 19,502,775 40
157,547 32	— 1853 37,410,292 28
450,554 13	Idem idem { Sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre, ci 140,811 54
55,548 35	Idem idem { Sur les fonds des cautionnements des comptables, etc. : 691,220 13
100,100 61	Idem idem { Service de la trésorerie fr. 567 »
341,186 06 ^c	Idem idem { Service de la caisse des dépôts et consignations 552,811 81
128,985 57	Idem idem { Sur les fonds de cautionnements d'entrepreneurs :
181,210 39	Idem idem { Capital fr. 341,588 20
468,536 89	Idem idem { Intérêts 15,520 62
95,470 20 ^s	Idem idem { Sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre fr. » »
124,200 54	Idem idem { Sur bons du trésor. { Capital fr. 4,931,500 »
141,155 81 ^s	Idem idem { Intérêts 198,070 »
77,506 80	Idem idem { Sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes nominatives inscrites sur le grand-livre de la dette publique :
124,517 37	Idem idem { Pièces en portefeuille au 31 décembre 1852 92,969 18 ¹ / ₂
88,613 05	Idem idem { Paiements de l'année 1853 1,002,291 19 ¹ / ₂
70,815 61	Idem idem { sur fonds provinciaux 4,060,771 59
196,551 19	Idem idem { sur fonds locaux 423,536 91
65,306 50	Idem idem { sur le fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins :
53,525 68	Idem idem { Pièces en portefeuille au 31 décembre 1852 76,497 07
5,270,326 48 ^s	Idem idem { Paiements de l'année 1853 433,245 05
	Idem idem { sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires 67,401 84
	Somme égale au montant des paiements justifiés indiqué ci-contre 102,509,771 06
	(a) Non compris l'augmentation de 1 franc portée par la Cour des comptes sur l'état récapitulatif des paiements effectués pour pensions de l'exercice 1852, pendant le premier trimestre de 1853, attendu que cette régularisation n'a eu lieu dans les écritures de l'agent du trésor à Turnhout qu'en 1854.

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1853, pourVALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1853 fr. 5,107,731 03½

A AUGMENTER :

- 1^o Du montant d'une ordonnance acquittée sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1851, comprise dans les paiements justifiés par l'agent du trésor à Bruxelles pour l'année 1852, mais dont l'envoi à la Cour des comptes n'a pu encore avoir lieu 600 "
- 2^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de cette résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État 27,000 "

Fr. 5,135,331 03½

A DIMINUER :

- 1^o Du montant des assignations délivrées, en échange de pièces acquittées, antérieurement à 1851, restant encore en circulation et à payer au 31 décembre 1852,

SAVOIR :

Dans la province d'Anvers.	fr. 20 70
— de Brabant	1,186 70
— de la Flandre occidentale	12 40
— — orientale	1,380 68
— de Hainaut	403 93
— de Liège.	177 44
— de Luxembourg	145 11
— de Namur	21 85
	5,548 81

- 2^o D'une somme acquittée sur le Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1851, par l'agent du trésor à Neufchâteau, non encore portée en dépense dans son compte de gestion, quoique déjà comprise parmi les paiements justifiés au compte du Budget dudit exercice 12 "
- 3^o De la somme à mandater au profit du trésor, pour établir l'accord entre la comptabilité du caissier de l'État et celle de l'agent du trésor à Hasselt " 80

3,561 61

Fr. 5,131,909 42½

agents du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1854 fr. 5,270,326 48½

A AUGMENTER :

1 ^o Du montant d'une ordonnance acquittée sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1851, comprise dans les paiements justifiés par l'agent du trésor à Bruxelles pour l'année 1852, mais dont l'envoi à la Cour des comptes n'a pu encore avoir lieu	600 "
2 ^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de cette résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État	29,000 "
	Fr. 5,299,926 48½

A DIMINUER :

- 1^o Du montant des assignations délivrées, en échange de pièces acquittées, antérieurement à 1851, restant encore en circulation et à payer au 31 décembre 1853

SAVOIR :

Dans la province d'Anvers	fr. 20 70
— de Brabant	1,186 70
— de la Flandre occidentale	12 40
— — orientale	1,246 68
— de Hainaut	403 95
— de Liège	177 44
— de Luxembourg	143 11
— de Namur	21 85
	3,214 81
2 ^o D'une somme acquittée sur le Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1851, par l'agent du trésor à Neufchâteau, non encore portée en dépense dans son compte de gestion, quoique déjà comprise parmi les paiements justifiés au compte du Budget dudit exercice.	12 "
3 ^o Du montant d'un accusé de réception supplémentaire à délivrer en 1854, à l'agent du trésor à Turnhout, pour parfaire le montant des pièces acquittées sur le Budget de l'exercice 1852 qu'il a fournies en 1853	1 "
4 ^o De la somme à mandater au profit du trésor pour établir l'accord entre la comptabilité du caissier de l'État et celle de l'agent du trésor à Hasselt	80 "
	3,228 61
	Fr. 5,296,697 87½

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1853.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1853.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	5,670,992 18	9,305,487 30
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État.</i>	1,524,989 09	2,580,226 27
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	"	670 47
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État :</i>		
Dettes publiques. Exercice 1852 (intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	6,845 64	534 36
— — — 1853 (— — —)	"	15,195 26
Ministère de la Justice. Exercice 1852	111,752 50	42,758 43
— — — 1853	"	620,188 07
Ministère des Affaires Étrangères. Exercice 1852	569,293 17	47,988 61
— — — 1853	"	604,260 66
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1848	50,000 "	"
— — — 1849	8,800 "	"
— — — 1851	2,500 "	"
— — — 1852	554,208 92	13,646 60
— — — 1853	"	1,072,581 78
Ministère des Travaux publics. Exercice 1849	21,288 15	"
— — — 1851	58,881 55	"
— — — 1852	2,498,409 26	60,977 69
— — — 1853	"	5,551,908 03
Ministère de la Guerre. Exercice 1852	12,498,180 40	605,451 13
— — — 1853	"	25,135,959 69
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les allocations pour des services spéciaux :</i>		
Ministère des Travaux publics. Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 22 mars 1848, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849).	24,042 18	"
— — — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut. (Lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849).	219,969 50	"
— — — Chemin de fer (loi du 15 avril 1845)	120 50	"
— — — Idem (loi du 16 août 1846).	428 85	"
— — — Idem (lois des 21 avril et 24 mai 1848).	25,848 45	7,424 93
— — — Idem (loi du 20 décembre 1851).	296,600 "	2,400 "
— — — Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel	"	"
— — — Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.	"	767,490 86
— — — Extension du matériel des transports	"	"
— — — Grand écartement des essieux des voitures pour éviter le mouvement de lacet.	"	"
A REPORTER. fr.	21,741,218 86	44,303,805 64

*régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1853.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

TOTAL au 31 décembre 1853.	PIÈCES régularisées et admissibles en compte pendant l'année 1853.	PIÈCES de dépense en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1854.	OBSERVATIONS.
12,976,479 48	7,924,085 50	(1) 5,052,393 98	(1) Voir, pour l'explication de ce solde, le tableau ci-annexe.
3,705,216 26	2,461,062 03	(2) 1,244,154 23	(2) Même observation.
676 47	676 47	.	
7,178 .	6,843 64	334 36	
15,105 26	.	15,105 26	
154,470 99	154,470 99	.	
629,188 07	262,266 07	366,922 .	
417,281 78	417,281 78	.	
664,260 66	215,652 36	450,608 30	
50,000 .	50,000 .	.	
8,800 .	.	8,800 .	
2,500 .	.	2,500 .	
567,045 52	567,045 52	.	
1,072,581 78	407,340 24	575,235 54	
21,288 15	.	21,288 15	
58,881 55	.	58,881 55	
2,559,386 95	2,559,386 95	.	
3,551,908 03	63,200 27	3,488,707 76	
13,103,611 53	13,103,611 53	.	
25,135,959 60	14,110,871 51	11,025,068 38	
24,042 18	.	(3) 24,042 18	(3) Ce solde est conforme au résultat présenté par le décompte qui a été communiqué à la Cour des comptes, le 9 janvier 1854, en exécution de l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.
219,069 30	.	(4) 219,069 30	(4) Idem.
120 30	120 30	.	
428 83	428 83	.	
31,273 36	15,942 24	(5) 15,331 12	(5) Idem, sauf une différence de fr. 205,949 66 c ² , formant le montant des fonds disponibles compris dans le transfert à 1854.
299,000 .	.	(6) 299,000 .	(6) Idem, sauf une différence de fr. 4,281 63 c ² , pour les fonds disponibles.
767,490 36	.	(7) 767,490 36	(7) Idem, sauf une différence de fr. 3,611,783 53 c ² , pour les fonds disponibles.
66,045,114 50	42,400,192 03	25,635,922 47	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1853.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1853.
REPORT. fr.	21,741,218 86	44,505,895 64
Ministère des Travaux publics. Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	8,555 42	6,404 05
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre.</i>		
Ministère de l'Intérieur. Maintien du travail industriel, agricole et artistique (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849)	17,000 "	"
<i>Dépenses diverses imputables sur les Budgets de l'État.</i>		
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique	40,517 08	97,231 31
— relatifs à l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851	85,551 10	465 55
Intérêts des bons du trésor	11,796 70	544,559 02
Avance au Département des Finances (Domaines).	215,083 81	"
— — (Dette publique)	"	10,146 21
Remboursements divers de l'administration du trésor public	512 85	96 71
Déficit des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	"	207 49
 Intérêts de la Dette publique	 1,300,000 "	 24,683,650 11
Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851	246,010 64	156 45
	23,664,207 06	69,646,810 54

régularisation, sur les Budgets, près des départements ministériels pendant l'année 1853.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

TOTAL au 31 décembre 1853.	PIÈCES régularisées et admis en compte pendant l'année 1853.	Pièces de dépenses en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1854.	OBSERVATIONS.
66,045,114 50	42,409,192 03	25,635,922 47	
14,739 47	2,087 54	(1) 5,051 93	(1) Ce solde est conforme au résultat présenté par le décompte précité, sauf une diffé- rence de fr. 260 53 c ² , pour les fonds disponibles.
17,000 »	3,000 »	(2) 14,000 »	(2) Idem, sauf une différence de fr. 40 92 c ² , formant le montant des fonds libres sur ordonnances d'ouverture de crédit.
157,548 90	109,544 06	(3) 28,004 95	(3) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit :
85,794 65	85,794 65	»	Frais de l'emprunt à 4 1/2 %, liquidés le 25 août 1853, n° 28,024 . . . fr. 725 60
550,355 72	544,911 70	(4) 11,444 02	— à 3 1/2 % . . . 913 63
213,683 81	213,683 81	»	— à 5 % de 1840, — 28,026 . . . 2,609 96
10,146 21	10,146 21	»	— à 5 % de 1842, — 28,027 . . . 752 91
609 56	609 56	»	Frais de la dette à 4 1/2 %, conversion de 1844. 28,028 . . . 7,191 67
207 49	»	(5) 207 49	Frais de l'emprunt à 4 1/2 % de 1844 — 28,029 . . . 4,802 36
			— à 5 % de 1848, — 28,030 . . . 1,950 »
			— à 5 % de 1852, — 28,031 . . . 2,050 »
			Frais de la dette à 4 1/2 % conversion de 1853. 28,032 . . . 6,808 80
			Fr. 28,004 95
25,083,050 11	20,758,700 50	(6) 3,755,140 39	(4) Ce solde s'explique de la manière suivante :
246,167 09	246,205 35	(7) 38 26	D'une part, il est resté à liquider les intérêts alloués en compte cou- rant, pour l'année 1853, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, ci. fr. 17,409 02
			D'autre part, il est resté à payer sur les dépenses déjà liquidées, savoir :
			Pour intérêts des bons en circulation, échus en 1848. . fr. 45 »
			— en 1852. . . 80 »
			— en 1853. . . 5,840 »
			5,965 »
			Différence pareille au solde dont il s'agit. Fr. 11,444 02
95,311,017 60	75,371,565 41	(8) 19,939,452 19	(5) Ce déficit, qui a été porté en dépense dans la comptabilité de l'administration des chemins de fer, pendant l'année 1853, n'était pas liquidé à l'époque de la remise du pré- sent compte.
			(6) Cet excédant des dépenses régularisées, sur les paiements effectués, se compose des sommes ci-après, savoir :
			1° 575,250 » semestre d'arrérages au 1 ^{er} janvier 1854, des rentes créées sans ex- pression de capital, liquidé le 22 décembre 1853, n° 18199 et 18200;
			2° 2,731,320 39 semestre d'intérêts, au 1 ^{er} janvier 1854, de la dette à 2 1/2 %, liquidé le 22 décembre 1853, n° 18201.
			3° 430,540 » — — — de la dette à 4 %, liquidé le 22 décembre 1853, n° 18202.
			Fr. 3,756,140 39
			(7) Cet excédant représente les paiements faits en 1854, pour solde.
			(8) Les pièces de dépense régularisées sur les budgets et admises en compte pendant l'année 1853, s'élèvent, suivant le présent tableau 1 ^{er} N, à une somme totale de fr. 73,371,565 41
			Si, d'une part, on retranche de cette somme les dépenses imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre, ci. 3,000 »
			F. 73,368,565 41
			Et si, d'autre part, on y ajoute, savoir :
			1° Le montant des paiements faits avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces (tableau litt ^{re} M), sur ordonnances partielles et collectives, ci. 57,543,771 42
			2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été constatées en dépense par des virements de comptes dans la comptabilité générale des finances :
			a. Sur le budget de l'exercice 1852. fr. 868,359 54
			b. — — — 1853. 5,482,673 69
			6,351,033 23
			3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1848, et dont il a été fait recette au compte du budget de l'exercice 1853, ci. 77,934 52
			On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques portées au compte des opérations de l'année 1853, ci. Fr. 137,341,504 58

TABLEAU de développement des avances des comptables pour lesquelles
 de l'État, à l'époque

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1853.	JUSTICE. Exercice 1853.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1853 Avril	"	"
	— Mai	"	"
	— Juin	"	"
	— Juillet	"	"
	— Août	"	"
	— Septembre	"	"
	— Octobre	"	"
	— Novembre	"	"
	— Décembre	"	"
		"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	1853, exercice 1852.	"	"
	1853 Janvier	1,631 95	"
	— Février	2,957 09	"
	— Mars	4,723 30	"
	— Avril	3,587 42	"
	— Mai	1,438 68	"
	— Juin	4,009 55	105 22
	— Juillet	2,233 26	59 12
	— Août	16,132 18	49,499 81
	— Septembre	3,395 23	26,941 64
	— Octobre	6,512 61	56,260 59
	— Novembre	3,949 22	47,508 78
			53,609 47
	— Décembre	14,777 87	917 50
			11 75
		66,138 34	195,005 88

les pièces acquittées étaient en cours de régularisation sur les Budgets du 1^{er} janvier 1854.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1853.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1854.	Observations.
FINANCES. Exercice 1853.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1853.		
.	91,223 06	91,223 06	
512,446 89	70,023 61	582,470 50	
495,626 25	111,673 01	607,301 26	
505,784 42	109,693 76	615,430 18	
487,677 17	145,793 77	633,472 94	
502,422 46	128,911 36	631,333 82	
507,135 .	121,443 25	628,598 25	
517,702 65	118,978 67	636,681 32	
523,883 53	101,097 12	625,882 65	
4,052,650 37	990,743 61	5,052,393 98	

90 54	.	(¹) 90 54
54,857 65	1,748 18	58,217 78
61,990 20	25,295 21	90,248 50
68,220 25	18,316 36	91,268 91
63,384 61	7,319 66	74,091 60
60,276 21	12,059 92	79,774 79
73,712 43	18,553 72	97,460 02
69,496 75	6,677 29	78,466 42
73,764 02	11,628 91	151,025 82
71,572 39	19,740 31	121,658 37
64,340 51	18,117 08	125,230 79
67,825 72	9,032 08	128,315 80
69,614 94	29,372 17	148,303 70
805,142 12	177,869 39	1,244,164 23

(¹) Ces dépenses ont été imputées sur le crédit supplémentaire alloué par la loi du 22 mai 1854, *Moniteur* n° 144.

Présentant la situation au 1^{er} janvier 1853, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.				Situation au 1 ^{er} janvier 1853.		Opérations de		
				ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.		
SERVICE DES BUDGETS.								
Budget de l'exercice	1852			.	29,354,204 38	4,073,254 22		
—	1853			.	3,051,724 53	132,187,187 09		
—	1854			.	20,828,074 45	.		
Budget clos de l'exercice 1848, son compte d'ordonnances en circulation				.	155,565 31	.		
—	1840	—	—	.	116,104 67	.		
—	1850	—	—	.	105,562 95	.		
—	1851	—	—	.	236,540 26	.		
—	1852	—	—	.	.	.		
					54,685,666 55			
SERVICE DE TRÉSORERIE.								
CRÉANCES PASSIVES.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.		.	13,328,500 .	15,955,500 .		
		Dispositions faites sur le caisier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	.	1,544,006 60 $\frac{1}{2}$	17,936,911 81		
			Coupons d'intérêts.	.	913,601 45 $\frac{1}{2}$	12,060,473 50		
	Correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		.	59,727 50	11,607,017 76		
		Divers services publics.		.	16,875,171 42	8,114,005 50		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		.	105,329 97	379,422 21		
	Correspondants des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.		.	3,310,876 76 $\frac{1}{2}$	9,064,748 70		
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.		.	7,719,769 41	13,562,088 12		
	CRÉANCES ACTIVES				54,705,145 51	.	19,752,595 53 $\frac{1}{2}$	
	MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.				.	137,545 73	152,478,970 53	
				54,705,145 51	98,549,285 40 $\frac{1}{2}$	597,172,154 77 $\frac{1}{2}$		
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.				63,844,141 89 $\frac{1}{2}$	.			
				98,549,285 40 $\frac{1}{2}$	98,549,285 40 $\frac{1}{2}$			

TION DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de l'année 1853, et la situation au 1^{er} janvier 1854.

l'année 1853.	Situation au 1 ^{er} janvier 1854.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF. PASSIF.	
51,498,801 92	(1) 18,091,275 32	"	(1) Le Budget de l'exercice 1853 présente, d'après le compte définitif, un déficit de fr. 18,811,061 58 c^t. La différence de fr. 719,788 26 c^t que présente ce résultat avec celui ci-contre, se forme des ordonnances en circulation et à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853). Les paiements faits sur ces ordonnances, pendant les mois suivants de novembre et de décembre, s'élèvent à la somme de fr. 539,155 38 c^t, renseignée au présent bilan.
85,083,259 53	"	51,035,072 09	
"	"	20,828,074 45	
133,365 31	"	"	
8,647 48	"	107,457 19	
24,375 04	"	81,187 31	
53,691 32	"	182,848 94	
539,183 38	539,183 38	"	
	18,630,456 70	72,235,259 98	
		53,604,783 28	
13,178,500 "	"	10,105,500 "	
18,752,193 59 $\frac{1}{2}$	"	528,724 82	
11,528,251 01 $\frac{1}{2}$	"	1,445,933 04	
11,541,054 85	"	125,600 41	
13,159,235 84	"	11,829,941 08	
144,889 25	"	399,802 95	
3,831,363 40	"	3,553,262 " $\frac{1}{2}$	
12,635,810 38	"	8,640,047 15	
10,541,021 15	31,494,469 32 $\frac{1}{2}$	"	
152,526,073 45	"	90,442 81	
396,180,577 57	31,494,469 32 $\frac{1}{2}$	90,350,188 42 $\frac{1}{2}$	
991,577 20 $\frac{1}{2}$	64,835,719 10	"	
	90,350,188 42 $\frac{1}{2}$	90,350,188 42 $\frac{1}{2}$	

408

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1853.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1853.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2 1/2 p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 42. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^e série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de 9,000,000 de francs, faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 23,862,027 29 c, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Dette flottante (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs 30,000,000 » de capital, rente 4 p. 0/0.

— de — 50,850,800 » — — 3 —

— de — 86,940,000 » — — 5 —

— de — 28,621,718 40 — — 5 —

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de 28,513,940 francs, faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — Rente 5 p. 0/0.

Emprunt de 26,000,000 de francs, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356). — *Rente 5 p. 0/0*.

Un capital de fr. 133,753,272 71 c., faisant partie de la dette de 157,613,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166). — *Rente 4½ p. 0/0, 3^e série*.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2½ p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Voir tableau n° 1.*)

Pour la dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 2, 3 et 4.*)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 5, 6 et 7.*)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1853, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1853, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1854, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux n° 8 et 9.*)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1853, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1853, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1854. (*Tableau n° 10.*)

Pour l'emprunt de 30,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 11, 12 et 13.*)

Pour l'emprunt de 50,830,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 14, 15 et 16.*)

Pour l'emprunt de 86,940,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 17, 18 et 19.*)

Pour l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c. : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 20, 21 et 22.*)

Pour la dette de 37,513,940 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 23, 24 et 25.*)

Pour l'emprunt de 26,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1852 et 1853. (*Tableaux n° 26, 27 et 28.*)

Pour la dette de 157,615,300 francs : le montant du capital et des intérêts à l'échéance du 1^{er} novembre 1853, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés par le Budget de l'exercice 1853. (*Tableaux n° 29, 30 et 31.*)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1854, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel n° 1010*), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestres et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2, POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme il suit :

A et B.	Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges	7,266,666 66
C.	{ Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'art. 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843). Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'art. 7, § 3, de ladite convention) Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'art. 7, § 4, de la susdite convention) . .	941,798 »
		967,194 80
		211,003 08

§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842 14,814,800 »

§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'art. 66 du traité du 5 novembre 1842 2,116,400 »

§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 »

§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article 169,312,000 »

TOTAL. fr. 389,417,631 74

Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de fr. 169,312,000 »

RESTE. fr. 220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^s formait le solde, au 1^{er} janvier 1854, de 1868 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2½ p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^s l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1 présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits alloués pour la dette à 2½ p. 0/0, par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632	» restant de l'emprunt de 100,800,000 francs à 5 p. 0/0	} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,380,200	» restant de l'emprunt de 1,481,484 fr. 48 c ^t à 5 p. 0/0	
IDEM. 3 ^o	» 9,721,000	» qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'art. 5 de ladite loi.	

Fr. 95,442,832 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 43,500,000 »
47,598 — — — de 1,000 —	47,598,000 »
3,000 — — — de 500 —	1,500,000 »

ENSEMBLE 72,348 obligations représentant un capital de fr. 92,598,000 »

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 43).

TOTAL ÉGAL. fr. 95,442,832 »

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1855, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 430,850 86 c^t de rente, représentant un capital nominal de fr. 9,574,463 56 c^t.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4 1/2 p. % du capital de l'emprunt, soit. fr.	4,294,927 44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit	954,428 32
ENSEMBLE. fr.	5,249,355 76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1853, ont été réparties de la manière suivante : (voir les tableaux nos 2 et 3).

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1845 à 1851 . . . fr.	28,852,872 45	7,918,666 50	36,751,538 95
Année au 1 ^{er} novembre 1852. .	3,895,108 »	1,354,247 76	5,249,355 76
— — 1853. .	3,832,760 68	1,416,593 08	5,249,353 76
Fr.	36,560,741 13	10,689,509 34	47,250,250 47

Le fonds d'amortissement pour ces neuf années consiste en une somme de fr. 10,689,509 34 c., qui a servi à amortir un capital de fr. 11,381,540 83 c., ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 84,061,291 17 c.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1^o De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense*

ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844).

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. %, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal, et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,512,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital	fr.	32,000,000	»
2°	51,100	— de 1,000 —		51,100,000	»
3°	2,512	— de 500 —		1,256,000	»
4°	1,200	— de 250 —		300,000	»
ENSEMBLE	70,812	obligations représentant un capital nominal de . .	fr.	84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4 1/2 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1853, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 671,577 50 c^s de rente, représentant un capital nominal de 14,919,500 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit fr.	3,809,520	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1/2 p. 0/0 du même capital, soit	425,280	»
ENSEMBLE. fr.	4,232,800	»

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1853, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n°s 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1851. fr.	28,106,265 10	495,826 67	3,145,910 25	31,746,000 »
Année au 1 ^{er} novembre 1852	5,645,652 50	»	587,147 50	4,232,800 »
— — 1853	5,618,607 50	»	614,192 50	4,232,800 »
Fr.	35,570,525 10	495,826 67	4,347,250 25	40,211,600 »

Le fonds d'amortissement, pour ces dix années, consiste en une somme totale de fr. 4,841,076 90 c^t, dont fr. 493,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 4,347,250 23 c^t ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 4,728,975 80 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 79,927,024 20 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

Réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.

(Rente 3 p. $\frac{1}{2}$ %).

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 9,000,000 DE FRANCS,

Faisant partie de la dette de 57,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur nos 58 et 138).

(Rente 5 p. $\frac{1}{2}$ %).

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 25,862,027 29 C^t.

Faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, 3^e série).

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1852, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital de fr. 13,206,000 »

Il en a été émis, pendant l'année 1853, en vertu des lois du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), du 3 décembre 1852 (*Moniteur* n° 342), du 14 décembre 1852 (*Moniteur* n° 351), du 14 décembre 1852 (*Moniteur* n° 350), du 23 mars 1853 (*Moniteur* n° 84), du 11 juin 1853 (*Moniteur* n° 165), du 15 juin 1853 (*Moniteur* n° 168) et du 21 juin 1853 (*Moniteur* n° 174), jusqu'à concurrence d'un capital de 15,955,500 »

ENSEMBLE. fr. 29,161,500 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de 13,206,000 »

RESTANT au 1^{er} janvier 1854. fr. 15,955,500 »

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres, de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staatsblad* n° 33), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;

- e. De l'arrêté royal du 21 août 1816, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157).
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 50) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiles*;
- i. De l'arrêté du régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'ordre de Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

Les tableaux ci-joints, n° 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1^{er} janvier 1855 et au 1^{er} janvier 1854, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 50,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. $\frac{9}{10}$.)

L'emprunt de 50,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. $\frac{9}{10}$, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 551). Il a été réalisé au prix de 92 p. $\frac{9}{10}$ du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,564,165 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834.

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'art. 10 de ladite transaction.

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du

chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1854, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1854, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 284,600 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,115,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4 p. % du capital de l'emprunt, soit fr.	1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 4 p. % du même capital	
(au moins), soit	300,000 »
ENSEMBLE. fr.	<u>1,500,000 »</u>

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes; — il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1853, une somme de 26,250,000 francs, répartie comme il suit : (voir les tableaux n°s 11 et 12) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1837 à 1851 fr.	16,579,760	»	6,670,240	»	23,250,000
Année 1852.	894,100	»	605,900	»	1,500,000
— 1853.	867,760	»	632,240	»	1,500,000
Fr.	18,341,620	»	7,908,380	»	26,250,000

Le fonds d'amortissement pour ces dix-sept années consiste en une somme de 7,908,380 fr., qui a servi à amortir un capital de fr. 8,847,563 98 c', ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 21,152,436 02 c'.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. 0/0.)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. 0/0, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. 0/0 du capital nominal, et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 55,778,033 70 c'.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital	fr. 12,800,000 »
10,275 — de 2,000 —	20,550,000 »
17,500 — de 1,000 —	17,500,000 »
1 — de 800 —	800 »
ENSEMBLE 30,976 obligations représentant un capital de	fr. 50,850,800 »

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. $\frac{0}{100}$ a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. $\frac{0}{100}$, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. $\frac{0}{100}$ du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. $\frac{0}{100}$ l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées, et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. $\frac{0}{100}$, faite à l'échéance du 1^{er} août 1853, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 402,240 francs de rente, représentant un capital de 13,408,000 francs.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. $\frac{0}{100}$ se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. $\frac{0}{100}$ du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr. 1,754,244 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. $\frac{0}{100}$ des mêmes capitaux, soit. 584,748 »

ENSEMBLE. fr. 2,338,992 »

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. De Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. De Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes, et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1850 à 1853, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux n^{os} 14 et 15) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
	—		—		—
Années 1850 à 1851. . . . fr.	18,594,570	»	9,226,519 33		27,821,089 33
Année au 1 ^{er} août 1852. . . .	1,341,360	»	997,632	»	2,338,992 »
— — 1853. . . .	1,299,240	»	1,059,752	»	2,358,992 »
Fr.	21,233,170	»	11,283,903 33		32,517,073 33

Le fonds d'amortissement pour ces quinze années consiste en une somme de fr. 11,283,903 33 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 16,207,695 61 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 42,267,104 39 c^s.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS.

(Rente 5 p. 100, 2^{me} série.)

La loi du 26 juin 1840, n° 264, a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un *capital effectif* de 82,000,000 de francs.

Aux termes de cette loi, les fonds empruntés devaient être et ont été affectés comme il suit :

- 1° Fr. 57,666,000 » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer;
- 2° — 12,000,000 » à l'extinction des douze millions de bons du trésor, émis en vertu de la loi du 28 décembre 1839, n° 885, pour les besoins proportionnels et respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;
- 3° — 3,349,600 » à solder le prix des 4,000 actions du chemin de fer rhénan, dont l'acquisition a été autorisée par la loi du 1^{er} mai 1840, n° 113;
- 4° — 3,945,866 31 à acquitter les créances dues au 31 décembre 1839, pour parfaire les dépenses autorisées par les lois du 21 mai 1836, n° 213, et du 1^{er} juin 1838, n° 204, pour construction de routes pavées et ferrées;
- 5° — 5,058,553 69 à éteindre, jusqu'à due concurrence, les bons du trésor émis par suite des autorisations accordées par les lois du 25 mai 1837, n° 129, du 1^{er} janvier 1839, n° 1, et du 29 décembre 1839, n° 888.

Fr. 82,000,000 »

L'emprunt créé par le Gouvernement en vertu de la loi précitée du 26 juin 1840, s'élève à 3,450,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 20 c^{ts} par livre sterling, 86,940,000 francs de capital nominal, portant intérêt à 5 p. 100, à partir du 1^{er} mai 1840.

Ce capital nominal a été négocié comme il suit :

Fr. 20,160,000	»	soit livres sterling	800,000	»	au prix de 96 p. 100, à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, suivant contrat du 21 septembre 1840.
— 58,052,000	»	—	1,510,000	»	au prix de 97 1/2 p. 100, à ladite Société générale pour un tiers, et aux maisons De Rothschild frères, à Paris, et Rothschild et fils, à Londres, pour les deux tiers restants, par contrat du 10 novembre 1840.
— 28,728,000	»	—	1,140,000	»	au prix de 100 1/2 p. 100, auxdits contractants, dans la même proportion, conformément aux stipulations du contrat précité en date du 10 novembre 1840.
Fr. 86,940,000	»	soit livres sterling	3,450,000	»	

Les sommes provenant de ces trois parties de l'emprunt s'élèvent ensemble à fr. 82,063,771 38 c^{ts}, déduction faite de la commission et des frais divers. Sur cette somme, 82,000,000 de francs ont été affectés aux dépenses ci-dessus rappelées; le restant a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du trésor.

Il a été émis pour le capital de cet emprunt :

11,186 obligations de 2,520 francs, montant ensemble à fr.	28,188,720 »
58,285 — de 1,008 — — — — —	58,751,280 »
<u>ENSEMBLE 69,471 obligations, représentant un capital de fr.</u>	<u>86,940,000 »</u>

Ces obligations portent intérêt à 5 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit à Bruxelles, Anvers et Paris, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 c'; soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrrages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1^{er} mai 1853, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 496,354 francs de rente 5 p. %, représentant un capital de 9,927,080 francs.

Les dépenses qu'occasionne le susdit emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
5 p. % du capital de l'emprunt, soit fr. 4,347,000 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même
capital, soit 869,400 »

ENSEMBLE. fr. 5,216,400 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'amortissement se fait par les soins du Gouvernement belge et par l'agent ou les agents de change désignés par lui à cet effet. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu de racheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement s'était interdit, pendant six années, à compter du 1^{er} novembre 1840, la faculté de rembourser au pair les obligations dudit emprunt.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des

comptes, et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 42), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt, qui, en conformité des stipulations du contrat, ne sont plus employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1841 à 1853, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*voir les tableaux n°s 17 et 18*).

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1841 à 1851 fr.	47,000,517 20	10,379,882 80	57,380,400 »
Année au 1 ^{er} novembre 1852. . .	4,026,327 40	1,190,072 60	5,216,400 »
Semestre au 1 ^{er} mai 1853. . . .	1,977,678 20	630,141 17	2,607,819 37
Fr.	53,004,522 80	12,200,096 57	65,204,619 37

Le fonds d'amortissement pour ces treize années consiste en une somme de fr. 12,200,096 57 c^t, dont fr. 7,559,695 99 c^t ont été employés à amortir un capital nominal de 7,832,872 francs, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à 79,107,128 francs.

La différence, soit fr. 4,640,400 58 c^t, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs audit emprunt se composent :

1° De la commission d'un pour cent, allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° De la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c^t par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour pertes de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

La loi du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) a autorisé le remboursement du capital restant de l'emprunt précité, et a décrété la conversion en titres à 4 1/2 p. 0/0, avec jouissance du 1^{er} mai 1853, du capital dont le remboursement n'aurait pas été demandé dans un délai de quinze jours.

Les titres de cet emprunt, remboursés à la demande des propriétaires,

s'élèvent à. fr. 6,428,520 »

Ceux dont le remboursement n'a pas été demandé, à 72,678,608 »

TOTAL. fr. 79,107,128 »

En exécution de la susdite loi du 1^{er} décembre 1852 et de l'art. 1^{er} de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166), ce capital total de 79,107,128 francs a été converti en titres à 4½ p. %, et se trouve compris dans la dette de 157,615,300 francs à 4½ p. % de 1853, portée plus loin.

Quant à la réserve mentionnée ci-dessus de fr. 4,640,400 58 c^s, provenant du fonds d'amortissement de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de 1840, elle est venue en déduction de la dette flottante, conformément à l'art. 2 de la loi précitée du 14 juin 1853.

EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C^s.

(Rente 5 p. %, 3^{me} série.)

La loi du 29 septembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 827) a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs.

Aux termes de cette loi, les fonds empruntés devaient être et ont été affectés comme il suit :

- 1° Fr. 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer, dont 17,000,000 de francs pour les lignes décrétées, 3,500,000 francs pour les bâtiments et clôtures des stations, et 3,500,000 francs pour le matériel de locomotion;
- 2° — 2,000,000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg;
- 3° — 1,500,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers;
- 4° — 1,750,000 » au creusement d'un canal, à petite dimension, du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par une loi, préalablement à toute exécution.

Fr. 29,250,000 »

L'emprunt, créé en vertu de ladite loi du 29 septembre 1842, a été réalisé au prix de 104¾ p. %; il s'élève, déduction faite de la commission et des frais divers, à fr. 28,621,718 40 c^s, soit, au change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling, liv. st. 1,135,782 9^s 6^d de capital nominal, portant intérêt à 5 p. %. Il a été contracté, le 8 octobre 1842, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1842.

Pour le capital dudit emprunt, il a été émis :

1,000 obligations de fr. 2,520	» ci	fr. 2,520,000	»
25,894 — — 1,008	»	26,101,152	»
1 — — 566 40		566 40	
ENSEMBLE 26,895 obligations,	représentant un capital de	fr. 28,621,718 40	

Ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1^{er} mai 1853, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 108,513 20 c^s, de rente 5 p. %, représentant un capital de 2,170,264 francs.

Les dépenses résultant de cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend des dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
5 p. % du capital de l'emprunt, soit fr. 1,431,085 92

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même
capital, soit 286,217 18

ENSEMBLE. fr. 1,717,303 10

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit par l'amortissement, la somme destinée au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Aux termes du contrat, l'amortissement de l'emprunt doit se faire par les soins du Gouvernement belge, soit par l'intermédiaire de MM. De Rothschild frères, soit par les agents de change désignés à cet effet par le Ministre des Finances. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu d'acheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement a la faculté d'augmenter l'importance de l'amortissement, lorsque les rachats peuvent se faire dans la proportion fixée.

Les obligations amorties sont annulées publiquement, à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild frères. Elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt qui, en conformité des stipulations du contrat,

ne sont pas employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1843 à 1853, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*voir les tableaux n° 20 et 21.*)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1843 à 1851 fr.	12,727,176 48	2,728,551 42	15,455,727 90
Année au 1 ^{er} novembre 1852. . . »	1,353,709 76	363,593 34	1,717,303 10
Semestre au 1 ^{er} mai 1853. . . »	664,235 20	194,331 21	858,566 41
Fr.	14,745,121 44	3,286,475 97	18,031,597 41

Le fonds d'amortissement pour ces dix années et demie consiste en une somme de fr. 3,286,475 97 c^t, dont fr. 1,943,100 28 c^t ont été employés à amortir un capital nominal de fr. 2,052,310 40 c^t, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à 26,569,408 francs.

La différence, soit fr. 1,343,375 69 c^t, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs à l'emprunt dont il s'agit consistent :

1° Dans la commission de 1 p. $\frac{0}{100}$, allouée à MM. De Rothschild, sur le montant semestriel de la totalité des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c^t par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remise pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion, dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

La loi du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) a autorisé le remboursement du capital restant de l'emprunt précité, et a décrété la conversion en titres 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, avec jouissance du 1^{er} mai 1853, du capital dont le remboursement n'aurait pas été demandé dans un délai de quinze jours.

Les titres de cet emprunt, remboursés à la demande des propriétaires, s'élèvent à. fr. 3,172,176 »

Ceux dont le remboursement n'a pas été demandé, à 23,397,232 »

TOTAL. fr. 26,569,408 »

En exécution de la susdite loi du 1^{er} décembre 1852, et de l'art. 1^{er} de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166), ce capital total de 26,569,408 francs a été converti en titres 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ et se trouve compris dans la dette de 157,615,300 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ de 1853, portée plus loin.

Quant à la réserve mentionnée ci-dessus de fr. 1,343,375 69 c^t, provenant du fonds d'amortissement de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 à 5 p. $\frac{0}{100}$ de 1842, elle est venue en déduction de la dette flottante, conformément à l'art. 2 de la loi précitée du 14 juin 1853.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

Faisant partie de la dette de 95,442,852 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 37,513,940 FRANCS,

Résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur n° 58 et 128).

(Rente 5 p. $\frac{0}{0}$, 5^e série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

DETTE ORDINAIRE . . Fr.	9,000,000	» alloués au Département de la Guerre par la loi du 13 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles de ce Département, jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848.
DETTE EXTRAORDINAIRE. »	15,822,000	» affectés au remboursement du capital des bons du trésor, échus jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848 et émis pour travaux de chemins de fer et canaux.
IDEM. »	12,691,940	» affectés à divers travaux d'utilité publique.
ENSEMBLE Fr.	<u>37,513,940</u>	»

Il a été émis pour le capital de cette dette :

20,190 obligations au porteur de 1,000 francs chacune. . fr.	20,190,000	»
54,943 — — — 200 — . . .	10,988,600	»
28,053 — — — 100 — . . .	2,805,500	»
24,058 — — — 50 — . . .	1,202,900	»
116,557 — — — 20 — . . .	2,327,140	»
ENSEMBLE <u>243,601 obligations, représentant un capital de fr.</u>	<u>37,513,940</u>	»

Ces obligations étaient munies de trois coupons d'intérêt annuel, payables les 1^{er} novembre 1849, 1850 et 1851.

En exécution de la loi du 31 mars 1852 et de l'arrêté royal du 15 avril 1852 (Moniteur n° 118), les titres dont il s'agit ont été échangés contre des obligations nouvelles de 2,000, 1,000, 200 et 100 francs de capital chacune, qui portent intérêt à 5 p. $\frac{0}{0}$, à partir du 1^{er} novembre 1851, et sont munies de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs.

Le nombre et le montant des nouvelles obligations émises, en échange des anciennes, se subdivisent comme il suit :

3,500 obligations au porteur de 2,000 francs chacune	7,000,000	»
25,000 — — — 1,000 —	25,000,000	»
20,000 — — — 200 —	4,000,000	»
15,139 — — — 100 —	1,513,900	»
1 — — — 40 —	40	»
TOTAL 63,640 obligations au porteur montant ensemble à fr.	37,513,940	»

Les propriétaires des obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique. Les obligations une fois inscrites en nom sont annulées et ne peuvent plus être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables en Belgique, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. %, 5^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} mai 1853, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 202,915 francs de rente, représentant un capital de 4,058,300 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette, à partir du 1^{er} novembre 1851, une dotation annuelle de 1 p. % du capital, indépendamment des intérêts des titres amortis; l'amortissement se fait par rachats à la bourse, mais l'action doit en être suspendue lorsque le cours est supérieur au pair; les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi pendant deux semestres doivent servir soit à la réduction de la dette flottante, soit aux besoins généraux de l'État.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Il est dressé procès-verbal de cette annulation.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 5 p. % de 1848, ont été réparties de la manière suivante pour les années 1848 à 1852 (voir les tableaux nos 23 et 24.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
	—	—	—
Années 1848 à 1851.	6,413,896 16	»	6,413,896 16
Année au 1 ^{er} novembre 1852	1,873,997 »	376,839 40	2,250,836 40
Semestre au 1 ^{er} mai 1853	923,468 50	201,854 63	1,125,323 13
Fr.	9,211,361 66	578,694 03	9,790,055 69

La somme de fr. 578,694 03 c^s, montant du fonds d'amortissement jusqu'au 1^{er} mai 1853, a été employée au rachat d'un capital nominal de 575,200 francs, ce qui a réduit le capital primitif de la dette à fr. 36,938,740 francs.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris ;
- 2° Des courtages relatifs à l'amortissement ;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 25 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

La loi du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) a autorisé le remboursement du capital restant de la dette dont il s'agit, et a ordonné la conversion en titres 4 1/2 p. 0/0, avec jouissance du 1^{er} mai 1853, du capital dont le remboursement n'aurait pas été demandé dans un délai de quinze jours. .

Les titres de cette dette qui ont été remboursés, à la demande des propriétaires, s'élèvent à fr.	1,663,740	»
Ceux dont le remboursement n'a pas été demandé, à.	35,275,000	»
TOTAL. fr.	36,938,740	»

En exécution de la susdite loi du 1^{er} décembre 1852 et de l'art. 1^{er} de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166), ce capital total de 36,938,740 francs a été converti en titres à 4 1/2 p. 0/0, et se trouve compris dans la dette de 157,615,300 francs à 4 1/2 p. 0/0 de 1853, portée plus loin.

EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.

(Rente 5 p. 0/0, 4^{me} série.)

L'art. 11 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356) a autorisé le Gouvernement à emprunter un capital effectif de 26,000,000 de francs, pour couvrir la dépense à résulter des travaux d'utilité publique mentionnés à l'art. 8 de ladite loi.

En vertu de cette loi, le Gouvernement a négocié, au prix de 100 1/2 p. 0/0, un capital nominal de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, avec jouissances des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1851, savoir : 1° 12,000,000 de francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, et 5,000,000 de francs à MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, suivant contrat du 20 janvier 1852, approuvé par arrêté royal du 22 du même mois (*Moniteur* n° 25), et 2° 9,000,000 de francs, au moyen d'une souscription publique ouverte le 29 janvier 1852.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

4,000 obligations au porteur de 2,000 francs de capital chacune, soit. fr.	8,000,000	»
18,000 — — — 1,000 — . . .	18,000,000	»
22,000 obligations au porteur, représentant un capital nominal de . . fr.	26,000,000	»

Ces obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, chez MM. De Rothschild frères, banquiers.

Les obligations au porteur sont susceptibles de conversion en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la Dette publique; mais une fois converties, elles sont annulées et les inscriptions qui en sont dérivées ne peuvent être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions de rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique) et dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. 0/0, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1855, qu'à cette époque, il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 251,800 francs de rente, représentant un capital nominal de 4,636,000 francs, dérivant de l'emprunt dont il s'agit.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories.

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit	fr.	1,300,000	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit.		260,000	»
ENSEMBLE.		fr.	1,560,000

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année par l'amortissement, la somme applicable au paiement des intérêts est invariable, parce que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Le fonds d'amortissement, qui a pris cours le 1^{er} mai 1852, est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des obligations et inscriptions. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement doit être suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à un taux équivalent ou inférieur au pair net. Le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi, pendant deux semestres, peuvent recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement, à Bruxelles, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1852

et 1855, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat. (*Voir les tableaux n° 26 et 27.*)

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Année au 1 ^{er} novembre 1852 . . fr.	1,500,000 »		150,000 »		1,450,000 »
— 1855 . . .	1,291,175 »		268,825 »		1,560,000 »
	<u>Fr. 2,591,175 »</u>		<u>398,825 »</u>		<u>2,990,000 »</u>

Le fonds d'amortissement pour ces deux années, consiste en une somme de 398,825 francs qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 595,417 45 c^t, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 25,606,582 55 c^t.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

- 1^o De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2^o Des courtages relatifs à l'amortissement;
- 3^o Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 28 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1852 et 1853.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

Résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 537) des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %, 3^e série).

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	8,862,005 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. %.
DETTE ORDINAIRE . . . fr.	25,862,027 29	15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 15 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la Dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
	79,107,128 »	capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . fr.	153,753,272 71	26,569,408 » capital restant de l'emprunt de fr. 28,021,718 40 c ^t , à 5 p. %, de 1842.
		28,076,756 71 capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire), des emprunts à 5 p. %, de 1848.
	<u>Fr. 157,615,500 »</u>	

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,733,272 71 c^s de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 137,615,300 francs à 4 1/2 p. % dont il s'agit, 130,650,700 francs seront remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.

Les 26,964,600 francs restants seront négociés, en vertu de la loi du 14 juin 1853.

Ce capital restant se compose de :

Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué en exécution de l'art. 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1852.

700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé; fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'art. 4 de ladite loi du 1^{er} décembre 1852.

24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'art. 1^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.

13,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'art. 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Le capital de la dette de 137,615,300 francs, à 4 1/2 p. %, était représenté originairement par :

1 ^o	{	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs chacune . . . fr.	31,000,000	»
		100,000 — de 1,000 — . . .	100,000,000	»
		10,000 — de 500 — . . .	5,000,000	»
		20,000 — de 200 — . . .	4,000,000	»
		14,870 — de 100 — . . .	1,487,000	»

160,370 obligations au porteur, montant ensemble, à . . . fr. 141,487,000 »

Et 2^o les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 3^{me} série, conformément à l'art. 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), fr. 725,773 50 c^s de rente 4 1/2 p. %, au capital de

16,128,300 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 137,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4 1/2 p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 337.) Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nomi-

natives, au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la Dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. 0/0, 3^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1853, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 826,483 50 c^s de rente, représentant un capital nominal de 18,366,300 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle de un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à

4 1/2 p. 0/0 du capital de la dette, soit	fr.	7,092,688 50
La dotation de l'amortissement, à un demi pour cent, soit		788,076 50
ENSEMBLE.	fr.	7,880,765 »

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs, peuvent recevoir une autre destination (art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852).

Aux termes de l'art. 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4 1/2 p. 0/0 est suspendu pendant 8 années à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance, et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4 1/2 p. 0/0 ont été réparties de la manière suivante pour l'exercice 1853 (voir les tableaux n^{os} 29 et 30) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Semestre au 1 ^{er} novembre 1853.	fr. 3,546,344 25	394,038 25	3,940,382 50

Le fonds d'amortissement pour le semestre échu le 1^{er} novembre 1853, consiste en une somme de fr. 394,038 25 c^s, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 408,889 96 c^s ; ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 157,206,410 04 c^s.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 31 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1854, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par le Budget de l'exercice 1853.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1854, il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RENTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital . . . fr.</i>	»	1,140,560 »	»	»
<i>Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %</i>	220,105,631 74	5,502,640 78	»	220,105,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 $\frac{1}{2}$ p. %)</i>	84,341,652 »	3,795,373 44	10,057,724 69	74,283,907 51
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 $\frac{1}{2}$ p. %).</i>	84,656,000 »	3,809,520 »	4,728,975 80	79,927,024 20
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 3 p. %).</i>	7,624,000 »	228,720 »	806,039 75	6,727,960 27
<i>Partie de la dette de 37,513,940 francs créée en 1848 (rente 5 p. %).</i>	9,000,000 » (a)	225,000 »	9,000,000 »	»
<i>Partie de la dette de 157,615,300 francs créée en 1853 (rente 4 $\frac{1}{2}$ p. %)</i>	23,862,027 29 (b)	556,895 61	61,903 55	23,800,123 76
<i>Dette flottante</i>	15,955,500 »	658,220 »	»	15,955,500 »
<i>Pensions de toute nature</i>	»	5,461,656 »	»	»
<i>Rentes viagères</i>	»	3,921 45	»	»
Fr.	445,544,791 03	21,348,507 28	24,744,645 75	420,800,147 28

(a) Semestre de rente échu le 1^{er} mai 1853, date de la conversion de la dette à 5 p. %, de 1848.

(b) Semestre de rente échu le 1^{er} novembre 1853.

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de fr. 30,000,000 " (rente 4 p. %)</i> . . .	30,000,000 "	1,200,000 "	8,847,563 08	21,152,436 02
— 50,850,800 " (rente 5 p. %) . . .	50,850,800 "	1,523,524 "	15,311,655 88	35,539,144 12
— 86,940,000 " (rente 5 p. %) . . .	86,940,000 " (a)	2,175,500 "	86,940,000 "	"
— 28,621,718 40 (rente 5 p. %) . . .	28,621,718 40 (a)	715,542 96	28,621,718 40	"
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 43 c., et de 10,000,000 de francs de la dette flottante (rente 4 ½ p. %) . . .</i>	11,101,200 "	499,554 "	1,323,816 14	9,777,385 86
<i>Partie de la dette de 57,515,940 francs, créée en 1848 (rente 5 p. %) . . .</i>	28,515,940 " (a)	712,848 50	28,515,940 "	"
<i>Emprunt de 26,000,000 de francs (rente 5 p. %) . .</i>	26,000,000 "	1,500,000 "	393,417 45	25,606,582 55
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4 ½ p. %) . . .</i>	133,755,272 71 (a)	3,009,448 64	546,986 43	133,406,286 28
	Fr. 305,780,951 11	11,156,418 10	170,299,098 28	225,481,852 82

(a) Semestre de rente échu le 1^{er} mai 1853, date de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848.

(b) Semestre de rente échu le 1^{er} novembre 1853.

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie fr.</i>	445,544,701 05	21,548,507 28	24,744,645 75	420,800,147 28
<i>Deuxième partie fr.</i>	595,780,951 11	11,156,418 10	170,299,098 28	225,481,852 82
<i>Situation au 1^{er} janvier 1854 fr.</i>	841,325,722 14	32,484,925 58	195,043,742 03	646,281,980 11
<i>Au 1^{er} janvier 1855, la rente à payer était de fr.</i>		52,556,419 59		
<i>DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1^{er} janvier 1854. . . fr.</i>		71,404 21		
<i>Cette différence provient :</i>				
<i>D'une part, d'une diminution de fr. 5,826,891 46 c., montant d'un semestre d'intérêt sur les emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, convertis en rente 4 ½ p. %, avec jouissance du 1^{er} mai 1853, ci. fr.</i>				5,826,891 46
<i>Et d'autre part, des augmentations suivantes :</i>				
1 ^{re} De 109,980 francs sur les intérêts de la dette flottante, ci fr.			109,980 "	3,755,597 26
2 ^e De 99,075 francs sur les pensions de toute nature, ci			99,075 "	
Et 3 ^e de fr. 5,546,544 25 c., montant d'un semestre d'intérêt de la dette de 157,615,500 francs, à 4 ½ p. %, créée avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853, ci			3,546,544 25	
		Somme égale fr.		71,494 21

Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1852.	
	Loi du 4 avril 1851, chap. I ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 5,000.
Intérêts	5,502,640 78	"
Frais divers	"	1,408 80
TOTAUX.	5,502,640 78	1,408 80
SOMMES DISPONIBLES.	"	1,591 20

74 C' DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1855.

EXERCICE 1853. — Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1853. Loi du 10 avril 1852, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.		OBSERVATIONS.
Intérêts. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 2,500.	
5,502,640 78	"	
"	560 "	
5,502,640 78	560 "	
"	2,140 "	

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	78,560,000 »	78,210,000 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	8,333,955 50	8,002,955 50
	86,902,955 50	86,212,955 50
Capital amorti	8,539,876 44	9,229,876 44
TOTAUX.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,767,802 50	1,759,725 »
— — des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	187,514 »	180,066 50
	1,955,316 50	1,939,791 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	192,147 22	207,672 22
TOTAUX.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
76,088,500 »	75,245,000 »	
0,438,935 56	0,574,463 56	
85,527,435 56	84,817,463 56	
0,915,376 44	10,025,368 44	
95,442,832 »	95,442,852 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,711,991 25	1,692,967 50	
212,576 50	215,425 43	
1,924,567 75	1,908,392 93	
225,095 97	259,070 79	
2,147,463 72	2,147,463 72	

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et dérivant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1851. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
1 ^{er} mai 1852 . . .	ANNÉE 1852. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 8,539,876 44 c^s).
1 ^{er} novembre 1852.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 9,229,876 44 c^s).
1 ^{er} mai 1853 . . .	ANNÉE 1853. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 9,915,376 44 c^s).
1 ^{er} novembre 1853.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 10,625,368 44 c^s)

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
6,687,046 87	} 7,918,666 50	8,539,379 63	92 75	
1,231,619 63				
477,214 16	} 1,354,247 76	1,375,754 71	98 44	
192,147 22				
477,214 16				
207,672 22				
477,214 16	} 1,416,595 08	1,466,406 49	96 60	
225,095 97				
477,214 16	} 2,339,070 79			
239,070 79				
10,689,509 54		11,381,540 85	93 92	

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1851 au 31 octobre 1852.	
	Loi du 4 avril 1851, chap. I ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	5,895,108 •	•
Amortissement	1,354,247 76	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	10,000 •
Courtage relatif à l'amortissement	•	1,546 05
Transport d'espèces et frais divers	•	2,700 •
TOTAUX.	5,249,355 76	14,046 65
SOMMES DISPONIBLES	•	953 37

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

EXERCICE 1853. — Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 31 octobre 1853.		OBSERVATIONS.
Loi du 10 avril 1852, chap 1 ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76.	Frais Fr. 15,000.	
3,832,700 68	"	
1,416,595 08	"	
"	"	
"	695 05	
"	385 10	
5,249,355 76	1,078 15	
"	13,921 85	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	70,545,500 »	69,713,750 »
— des inscriptions nominatives	10,619,500 »	11,150,250 »
	81,165,000 »	80,864,000 »
Capital amorti	3,401,000 »	3,702,000 »
TOTAUX	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,587,273 75	1,568,559 37 ^s
— — des inscriptions nominatives	238,938 75	250,880 62 ^s
	1,826,212 50	1,819,440 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	78,547 50	85,320 »
TOTAUX	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
66,576,000 »	65,340,500 »	
15,991,000 »	14,010,500 »	
80,567,000 »	80,200,000 »	
4,089,000 »	4,300,000 »	
84,656,000 »	84,056,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,497,060 »	1,470,161 25	
514,707 50	335,688 75	
1,812,757 50	1,805,850 »	
92,002 50	98,010 »	
1,904,760 »	1,904,760 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1851. Dotation de l'amortissement 3,174,600 » Intérêt du capital amorti 463,156 90 3,639,756 90
1 ^{er} mai 1852 . . .	ANNÉE 1852. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 3,491,000 francs) . . . 78,547 50
1 ^{er} novembre 1852.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 3,792,000 francs) . . . 85,520 » 587,147 50
1 ^{er} mai 1853 . . .	ANNÉE 1853. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 4,089,000 francs) . . . 92,002 50
1 ^{er} novembre 1853.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 4,396,000 francs) . . . 98,910 » 614,192 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1814.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	3,145,910 23	3,490,709 76	90 12	
»	587,147 50	597,882 99	98 20	
»	614,192 50	640,383 05	95 91	
493,826 67	4,347,250 23	4,728,975 80	91 93	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1851 au 31 octobre 1852.	
	Loi du 4 avril 1851, chap. I ^{er} , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,232,800.	Frais. Fr. 13,000.
Intérêts.	3,645,652 50	•
Amortissement	587,147 50	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	10,000 •
Courtage relatif à l'amortissement	•	471 16
Transport d'espèces et frais divers	•	150 •
TOTAUX.	4,232,800 •	10,621 16
SOMMES DISPONIBLES.	•	2,378 84

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

EXERCICE 1853.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 31 octobre 1853.		
Loi du 10 avril 1852, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 13,000.	
3,618,607 50	•	
614,102 50	•	
•	•	
•	298 00	
•	•	
4,252,800 •	298 00	
•	12,761 01	

EXERCICE 1853. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1853.	MOUVEMENT pendant l'année 1853.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1854.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1853.	MOUVEMENT pendant l'année 1853.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	72,253	"	14,963	57,270	157	"	26
Civiles accordées avant 1830	70,850	212	2,437	68,625	185	1	8
Civiques	120,603	500	6,270	114,833	327	2	18
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	303,443	15,375	28,170	490,648	958	31	48
Militaires	2,467,801	247,953	125,049	2,591,785	5,092	288	216
Ordre de Léopold	25,800	1,000	1,000	26,400	258	16	10
Civiles du Départem ^t {	de la Marine . . .	25,758	5,850	24,062	27	7	4
	des Affaires Étrang ^{rs} . . .	25,163	6,958	31,537	6	5	1
— du Départem ^t {	Ecclesiastiques . . .	105,200	16,722	105,912	186	22	22
	de la Justice. { Civiles	120,667	12,256	115,667	128	15	19
— du Département de l'Intérieur . . .	184,310	5,094	18,203	171,201	96	10	9
— — des Travaux publics . . .	112,027	5,975	4,262	114,638	226	26	17
— — de la Guerre . . .	25,105	2,511	2,859	22,647	25	2	5
— — des Finances . . .	1,485,647	115,552	95,977	1,505,222	1,635	138	104
— de la Cour des comptes	5,281	"	"	5,681	2	"	"
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem ^t . . .	7,549	"	"	7,549	34	"	"
Secours sur le fonds de Waterloo	10,084	"	207	9,477	116	"	5
	5,362,583	454,296	335,225	5,481,656	9,458	561	510
	Augmentation : Fr. 90,073				Augmentation : 51 pensions.		

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1854, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1854.	MOTIFS		Observations.
	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.	
111	"	26 pensions éteintes par décès.	
178	1 pension accordée par réversion	8 — —	
511	2 — —	4 — dont le montant a été réduit par le 14 — décès de l'un des titulaires. éteintes par décès.	
941	31 — —	1 — dont la titulaire est remariée. 5 — éteintes, les titulaires ayant 18 ans 42 — accomplis. éteintes par décès.	
5,164	{ 5 — augmentées 285 — nouvellement accordées	{ 6 — revisées et augmentées. 210 — éteintes par décès.	
204	16 — —	10 — —	
50	7 — —	4 — —	
8	3 — —	1 — —	
186	22 — —	22 — —	
124	15 — —	19 — —	
97	10 — —	9 — —	
235	{ 3 — accordées par réversion 23 — nouvellement accordées	{ 17 — —	
24	2 — —	3 — —	
1,669	{ 1 — augmentée 157 — nouvellement accordées	{ 1 — revisée et augmentée. 105 — éteintes par décès.	
2	"	"	
54	"	"	
111	"	5 pensions éteintes par décès.	
9,489			

SITUATION, au 1^{er} janvier 1854, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS			
	Pour l'exercice 1853.	MOUVEMENT pendant l'année 1853.		Pour l'exercice 1854.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	80,000	•	15,000	65,000
Civiles accordées avant 1830.	75,000	•	7,000	68,000
Civiques	120,000	•	2,000	118,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	518,000	•	18,000	500,000
Militaires	2,487,000	154,000	•	2,621,000
De l'ordre de Léopold	25,000	1,000	•	26,000
Civiles du Département {	de la Marine	20,000	•	20,000
	des Affaires Étrangères	51,000	1,000	52,000
— — de la Justice {	Ecclesiastiques	110,000	•	110,000
	Civiles	156,000	•	156,000
— — de l'Intérieur	210,000	•	10,000	200,000
— — de la Guerre	27,000	1,000	•	28,000
— — des Finances	1,592,000	•	2,000	1,590,000
— — des Travaux publics	155,000	•	•	155,000
— — de la Cour des comptes	6,000	•	•	6,000
Militaires décorés sous l'ancien gouvernement	7,000	•	•	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	10,000	•	•	10,000
	5,505,000	157,000	60,000	5,580,000
Augmentation : Fr. 77,000				

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le paiement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1854.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
72,255	"	14,063	57,270	
70,850	212	2,437	68,625	
120,605	500	6,270	114,835	
503,443	15,575	28,170	400,648	
2,407,801	247,055	125,949	2,501,785	
25,800	1,000	1,000	26,400	
23,738	5,850	2,626	24,962	
25,163	6,938	564	31,557	
105,290	16,722	16,100	105,912	
120,667	12,236	17,236	115,667	
184,310	5,094	18,203	171,201	
25,105	2,311	2,859	22,647	
1,485,047	115,552	95,977	1,505,222	
112,927	5,973	4,262	114,638	
3,281	"	"	3,281	
7,549	"	"	7,549	
10,084	"	607	9,477	
5,362,583	434,206	335,223	5,461,656	
Augmentation : Fr. 99,073				

SITUATION *au*

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1853.		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1853.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE . . .	De 1731 à 1760	2	20	2,905 58
	De 1761 à 1770	7		
	De 1771 à 1780	5		
	De 1781 à 1790	6		
2 ^{me} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR PLUSIEURS TÊTES .	De 1771 à 1780	a)	1	1,015 87
	TOTAUX. . . .		21	3,921 45

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1854.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1853.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1854.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	»	»	20	2,905 58	a) Cette rente avait été constituée sur six têtes ; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	»	»	1	1,015 87	
»	»	»	»	21	3,921 45	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} JUILLET 1852.	1 ^{er} JANVIER 1853.
Capital des obligations au porteur	15,898,000 .	15,580,000 .
— des inscriptions nominatives	6,621,000 .	6,797,000 .
	22,519,000 .	22,186,000 .
Capital amorti	7,481,000 .	7,814,000 .
TOTAUX	30,000,000 .	30,000,000 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} JUILLET 1852.	1 ^{er} JANVIER 1853.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	317,060 .	307,780 .
— des inscriptions nominatives	152,420 .	155,940 .
	450,580 .	443,720 .
6 mois d'intérêt du capital amorti	149,620 .	156,280 .
TOTAUX	600,000 .	600,000 .

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN.

du 1^{er} juillet 1856.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1855.	1 ^{er} JANVIER 1854.	
14,825,000 »	14,412,000 »	
7,050,000 »	7,115,000 »	
21,861,000 »	21,527,000 »	
8,159,000 »	8,475,000 »	
50,000,000 »	50,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1855.	1 ^{er} JANVIER 1854.	
206,500 »	288,240 »	
140,720 »	142,500 »	
457,220 »	450,540 »	
162,780 »	169,460 »	
600,000 »	600,000 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1837 A 1851. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1852. 1^{er} juillet 1852. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 7,481,000 francs) — 1^{er} janvier 1853. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 7,814,000 francs) ANNÉE 1853. 1^{er} juillet 1853. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 8,139,000 francs) — 1^{er} janvier 1854. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti : (2 p. de 8,473,000 francs)

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
4,650,000 » } 2,020,240 » }	6,670,240 »	7,480,963 42	89 16
150,000 » } 149,620 » } 150,000 » } 156,280 » }	605,900 »	657,630 19	92 15
150,000 » } 162,780 » } 150,000 » } 169,460 » }	632,240 »	708,970 37	89 18
7,908,380 »	8,847,563 98	89 38	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1852.	
	Loi du 4 avril 1851, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,500.
Intérêts	894,100 »	»
Amortissement	605,900 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	755 10
Courtage relatif à l'amortissement	»	601 75
Transport d'espèces et frais divers	»	39 96
TOTAUX.	1,500,000 »	1,396 81
SOMMES DISPONIBLES	»	1,103 19

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1856.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

EXERCICE 1853.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1853.		
Loi du 10 avril 1852, chap. I ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement, Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,000.	
867,760 »	»	
632,240 »	»	
»	»	
»	510 20	
»	53 16	
1,500,000 »	343 56	
»	1,656 64	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %.

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOUT.
Capital des obligations au porteur	32,450,000 .	31,731,000 .
— des inscriptions nominatives	12,025,000 .	12,609,000 .
	45,084,000 .	44,340,000 .
Capital amorti.	13,500,800 .	14,154,800 .
TOTAUX.	58,474,800 .	58,474,800 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOUT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	486,885 .	475,065 .
— — des inscriptions nominatives.	189,375 .	189,155 .
	676,260 .	665,100 .
6 mois d'intérêt du capital amorti	200,862 .	212,022 .
TOTAUX.	877,122 .	877,122 .

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
50,654,000 »	29,557,000 »	
15,017,000 »	15,408,000 »	
43,651,000 »	42,965,000 »	
14,825,800 »	15,509,800 »	
58,474,800 »	58,474,800 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
459,510 »	443,355 »	
195,255 »	201,120 »	
654,765 »	644,475 »	
222,557 »	232,647 »	
877,122 »	877,122 »	

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
6,980,037 33 } 2,266,482 » }	9,226,519 33	13,390,311 99	68 90
292,374 » } 200,862 » } 292,374 » } 212,092 » }	997,632 »	1,452,874 24	69 62
292,374 » } 222,357 » } 292,374 » } 232,647 » }	1,059,752 »	1,584,509 38	75 10
11,265,905 33	16,207,695 61	69 50	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %.

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} août 1851 au 31 juillet 1852.	
	Loi du 4 avril 1851, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,538,992.	Frais. Fr. 59,000.
Intérêts	1,541,300 *	"
Amortissement	997,632 *	"
Commission sur les intérêts	"	15,415 60
— et courtage relatifs à l'amortissement.	"	10,226 52
Perte de change	"	"
Transport d'espèces et frais divers	"	557 *
TOTAUX.	2,538,992 *	24,176 92
SOMMES DISPONIBLES.	"	14,825 08

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

EXERCICE 1853.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1852 au 31 juillet 1853.		
Loi du 10 avril 1852, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,338,992.	Fr. 37,000.	
1,209,240 °	°	
1,039,752 °	°	
°	12,992 40	
°	5,402 91	
°	°	
°	°	
2,358,992 °	18,395 31	
°	18,604 69	

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	71,515,064 »	70,950,902 »
— des inscriptions nominatives	9,209,696 »	9,393,344 »
	80,722,760 »	80,350,336 »
Capital amorti	6,217,240 »	6,609,664 »
TOTAUX fr.	86,940,000 »	86,940,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,787,826 60	1,773,424 80
— — des inscriptions nominatives	230,242 40	234,833 60
	2,018,069 »	2,008,258 40
6 mois d'intérêt du capital amorti	155,431 »	165,241 60
TOTAUX fr.	2,173,500 »	2,173,500 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1833. — 1 ^{er} MAI.	OBSERVATIONS.
69,180,048 • 9,927,080 •	
(a 70,107,128 • 7,832,872 •	a) Ce capital de 79,107,128 francs, a été converti en rentes 4 1/2 p. 0/0, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1833. (Loi du 1 ^{er} décembre 1832, <i>Moniteur</i> n° 337, et loi du 14 juin 1833, <i>Moniteur</i> n° 166.)
86,940,000 •	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853. — 1 ^{er} MAI.	OBSERVATIONS.
1,729,301 20 248,177 •	
1,977,678 20 195,821 80	
2,175,500 •	

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
9,563,400 »	10,379,882 80	5,935,102 07	6,216,760 88	
816,482 80				
434,700 »	1,190,072 60	994,452 75	991,607 68	
155,434 »				
434,700 »				
165,241 60				
434,700 »	630,141 17	630,141 17	624,503 44	
195,441 17				
	12,200,096 57			
	4,640,400 58			
	7,559,695 99	7,559,695 99	7,832,872 »	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1851 au 31 octobre 1852.	
	Loi du 4 avril 1851, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,216,400.	Frais. Fr. 150,000.
Intérêts.	4,026,327 40	°
Amortissement	1,190,072 60	°
Commission sur les intérêts	°	40,203 27
— et courtage relatifs à l'amortissement.	°	8,456 °
Perte de change.	°	23,038 07
Transport d'espèces et frais divers	°	6,414 10
TOTAUX.	5,216,400 °	78,171 44
SOMMES DISPONIBLES.	°	51,828 56

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

EXERCICE 1853.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 30 avril 1853.		
Loi du 16 janvier 1853, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,608,200.	Fr. 65,000.	
1,977,678 20	"	
650,141 17	"	
"	19,776 78	
"	4,840 21	
"	"	
"	"	
2,607,819 37	24,616 99	
380 63	40,385 01	

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	25,115,832 °	25,008,084 °
— des inscriptions nominatives.	2,008,542 40	2,015,032 °
	27,124,374 40	27,024,016 °
Capital amorti	1,407,344 °	1,507,702 40
TOTAUX.	28,621,718 40	28,621,718 40

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	627,895 80	625,224 60
— — des inscriptions nominatives	50,213 56	50,375 80
	678,109 36	675,600 40
6 mois d'intérêt du capital amorti	37,433 60	30,942 56
TOTAUX.	715,542 96	715,542 96

40 c^t DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN.

du 1^{er} novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853. — 1 ^{er} MAI.	OBSERVATIONS.
24,599,144 •	a) Ce capital de 26,569,408 francs a été converti en rentes 4 1/4 p. 0/0, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853. (Loi du 1 ^{er} décembre 1852, <i>Moniteur</i> n° 337, et loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 166.)
2,170,264 •	
(a 26,569,408 •	
2,052,310 40	
28,021,718 40	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853. — 1 ^{er} MAI.	OBSERVATIONS.
600,978 00	
54,256 00	
664,235 20	
51,507 76	
715,542 96	

40 C^e DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,du 1^{er} novembre 1842.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT:		SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
2,575,954 62	}	2,728,551 42	1,385,175 75	1,407,165 58
132,596 80				
143,108 59	}	363,595 34	363,595 34	362,550 64
37,433 60				
143,108 59				
59,942 56	}	194,331 21	194,331 21	192,594 18
143,108 59				
51,222 62				
		3,286,475 97		
		1,343,375 69		
		1,943,100 28	1,943,100 28	2,052,510 40

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1851 au 31 octobre 1852.	
	Loi du 4 avril 1851, chap. I ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,717,303 10.	Frais. Fr. 45,000.
Intérêts	1,355,709 76	»
Amortissement	363,593 34	»
Commission sur les intérêts	»	13,537 09
— et courtage relatifs à l'amortissement	»	3,737 87
Perte de change	»	9,422 66
Transport d'espèces et frais divers	»	2,115 60
TOTAUX.	1,717,303 10	28,813 22
SOMMES DISPONIBLES	»	10,186 78

40 c^t DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,du 1^{er} novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

EXERCICE 1853.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 30 avril 1853.		
Loi du 16 janvier 1853, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement. Fr. 858,651 55.	Frais. Fr. 22,500.	
664,235 20	"	
194,331 21	"	
"	6,642 35	
"	1,043 31	
"	"	
"	"	
858,566 41	8,585 66	
85 14	13,014 34	

Résultant des emprunts

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	34,227,940 »	35,851,940 »
— des inscriptions nominatives	3,286,000 »	3,594,000 »
	37,513,940 »	37,445,940 »
Capital amorti.	»	68,000 »
TOTAUX. fr.	37,513,940 »	37,513,940 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	855,698 50	846,298 50
— — des inscriptions nominatives	82,150 »	89,850 »
	937,848 50	936,148 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	»	1,700 »
TOTAUX. fr.	937,848 50	937,848 50

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

décrétés en 1848,

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853. — 1 ^{er} MAI.	OBSERVATIONS.
32,880,440 » 4,058,500 »	
(a 36,938,740 » 575,200 »	a) Ce capital de 36,938,740 francs a été converti en rentes 4 1/2 p. 0/0, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853. (Loi du 1 ^{er} décembre 1852, <i>Moniteur</i> n° 337, et loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 166.)
37,513,940 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853. — 1 ^{er} MAI.	OBSERVATIONS.
822,011 » 101,457 50	
925,468 50 14,580 »	
937,848 50	

Résultant des emprunts

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1852. 1^{er} mai 1852 . . . { $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti — 1^{er} novembre 1852. { $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 $\frac{1}{2}$ p. % de 68,000 francs). ANNÉE 1853. 1^{er} mai 1853 . . . { $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette. { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{2}$ p. % de 575,200 francs, soit 14,380 francs, dont fr. 14,284 93 c^s seulement ont été ordonnancés; les fr. 95 07 c^s restants étant inférieurs au prix d'une obligation, ci

FRANCS DE CAPITAL , A 5 POUR CENT L'AN,

décrétés en 1848. ▸

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
187,869 70 " } 187,569 70 1,700 " } 187,569 70 14,284 93 }	376,839 40 201,854 63 578,694 03	375,150 79 200,049 21 575,200 »	100 45 100 90 100 61

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1851 au 31 octobre 1852.	
	Loi du 4 avril 1851 et loi du 31 mars 1852, chap. 1 ^{er} , art. 17, 18, 23 ² , 23 ³ et 23 ⁴ .	
	Intérêts et amortissement. FR. 2,263,559 40.	Frais. FR. 66,500.
Intérêts	1,875,997 »	»
Amortissement	376,859 40	»
Frais de renouvellement des obligations	»	54,000 »
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,500 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	374 80
Transport d'espèces et frais divers	»	954 75
TOTAUX.	2,250,836 40	57,809 55
SOMMES DISPONIBLES.	12,703 »	8,690 45

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

décrétés en 1848,

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1855.

EXERCICE 1853.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 30 avril 1853		
Loi du 16 juin 1853, chap. 1 ^{er} , art. 17 et 18.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,125,418 20.	Fr. 5,000.	
925,468 50	"	
201,854 65	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	750 "	
1,125,325 15	750 "	
95 07	2,250 "	

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	25,178,000 •	24,282,000 •
— des inscriptions nominatives	822,000 •	1,718,000 •
	26,000,000 •	26,000,000 •
Capital amorti.	•	•
TOTAUX.	26,000,000 •	26,000,000 •

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	629,450 •	607,050 •
— — des inscriptions nominatives.	20,550 •	42,950 •
	650,000 •	650,000 •
6 mois d'intérêt du capital amorti	•	•
TOTAUX.	650,000 •	650,000 •

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1854.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
24,014,000 °	21,100,000 °	
1,891,000 °	4,636,000 °	
25,905,000 °	25,742,000 °	
95,000 °	258,000 °	
26,000,000 °	26,000,000 °	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
600,550 °	527,650 °	
47,275 °	115,900 °	
647,825 °	643,550 °	
2,575 °	6,450 °	
650,000 °	650,000 °	

Contracté avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
1 ^{er} novembre 1852.	ANNÉE 1852. Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1853.
1 ^{er} mai 1853. . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt.
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 95,000 francs)
1 ^{er} novembre 1853.	1/2 p. % du capital de l'emprunt.
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 258,000 francs)

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1854.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
130,000 »	}	130,000 »	128,440 65	101 21
»				
130,000 »	}	268,825 »	264,976 80	101 45
2,375 »				
130,000 »				
6,450 »	}	398,825 »	393,417 45	101 37

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1852.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1851 au 31 octobre 1852.	
	Loi du 4 janvier 1853, chap. I ^{er} , art. 233 ^o , 236 ^o et 237 ^o .	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,450,000.	Frais. Fr. 550,000.
Intérêts	1,300,000 »	»
Amortissement	150,000 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,500 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	94 98
Transport d'espèces et frais divers	»	605 85
Frais de négociation et d'émission des titres	»	552,000 »
TOTAUX.	1,450,000 »	555,200 85
SOMMES DISPONIBLES.	»	799 17

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1851.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1852 ET 1855.

EXERCICE 1853.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 31 octobre 1853.		
Loi du 10 avril 1852, chap. I ^{er} , art. 19 et 20.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,560,000.	Fr. 5,000.	
1,291,175 "	"	
268,825 "	"	
"	"	
"	162 80	
"	"	
"	"	
1,560,000 "	162 80	
"	4,837 20	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

Créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1853. — 1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	159,250,000 »
— des inscriptions nominatives	18,566,500 »
	157,615,300 »
Capital amorti	»
TOTAUX.	157,615,300 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1853. — 1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	5,155,102 50
— — des inscriptions nominatives	415,241 75
	5,546,544 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	»
TOTAUX.	5,546,544 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN.

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

<i>OBSERVATIONS.</i>

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

<i>OBSERVATIONS.</i>

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
394,038 25 } " } 394,038 25	408,889 96	96 37	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1854, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1853.	
	Service du 1 ^{er} mai au 31 octobre 1853.	
	Loi du 16 juin 1853, chap. 1 ^{er} , art. 26 ² , 26 ³ et 26 ⁴ .	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,040,582 50.	Frais. Fr. 174,000.
Intérêts	5,540,544 25	"
Amortissement	304,038 25	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	"
Courtage relatif à l'amortissement	"	"
Transport d'espèces et frais divers	"	1,690 42
Frais de confection et d'émission des titres	"	96,000 "
TOTAUX.	5,940,582 50	97,690 42
SOMMES DISPONIBLES.	"	76,300 58

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN.

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LE BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

OBSERVATIONS.

